TN10 : Projet de fin d'étude

Un Service Universitaire d'Action Culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne

Par Céline Thomasset, étudiante en GSU à l'UTC, filière ECU
TN10 : PFE à l'UTC
Suiveurs : Luc Ziegler, ancien secrétaire général de l'UTC
Richard Edwards, enseignant GSU

UTC - A2004

Préambule

A propos du rapport de stage :

Ce rapport est le résultat de l'étude effectuée au cours de mon Projet de Fin d'Etudes (TN10) à l'UTC, dont le sujet était d'affiner le projet du secrétaire général concernant les politiques culturelles universitaires en France et les actions en matière culturelle à l'UTC, afin de mettre en place un Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC) à l'université de Compiègne.

Ce rapport ne constitue pas le « mode d'emploi » de la mise en œuvre du SUAC. Il situe tout d'abord le contexte des politiques culturelles dans les établissements d'enseignement supérieur, il expose certaines d'entre elles. Puis il tente d'éclairicir les actions culturelles bouillonnant à l'UTC, il situe l'université de Compiègne dans son environnement, passé et actuel, dans la ville, la région et dans le monde. Par le dégagement de constats positifs et négatifs, de limites et d'ouverture, cette situation permet de mettre en avant les différentes orientations à prendre par le SUAC, aux niveaux social, financier et des projets à porter au cours de son évolution.

Le stage s'est révélé très intéressant dans son ensemble. Etant donné que le « poste culture » n'est pas occupé à l'UTC, si ce n'était par Luc Ziegler lorsqu'il était en fonction, ce rôle s'est vite rabattu sur moi. C'est grâce à cette situation que j'ai pu me mettre en contact avec de nombreuses personnes de l'université, des environs de Compiègne et des institutions territoriales. Avec certaines d'entre elles, nous avons engendré des projets communs, pour d'autres nous les avons concrétisés (compagnie l'Acte théâtral, la DRAC).

Du fait de cet unique poste, d'une part, j'ai pu prendre des responsabilités, d'autre part, mon travail était totalement autonome. Cette autonomie était non seulement bénéfique pour ma manière de travailler, mais aussi contraignante du fait que peu de personne a suivi avec moi les projets que j'avais engendrés. Résultat, à mon départ à la fin de mon stage et au départ de Luc Ziegler, le « poste culture » ne semble toujours pas repris par une quelconque personne de l'UTC.

C'est dans cette optique que j'ai réalisé ce rapport. A la fois document de synthèse et document de passation, ce rapport est destiné non seulement aux personnes de l'UTC, mais aussi aux personnes extérieures à l'établissement (Mairie, CROUS…). De plus, la personne administrative, qui sera recrutée prochainement à la charge du SUAC, ne connaîtra pas forcément l'UTC. Ce rapport lui permettra de comprendre les rouages de l'établissement, les actions existantes en matière culturelle, les partenariats possibles à mettre en place…

Ce rapport est diffusé auprès des gens qui y ont collaborés et en particulier de :
-département GSU, dont Richard Edwards mon suiveur,
-Luc Ziegler, secrétaire général de l'Université Nancy 1, mon suiveur UTC,
-François Peccoud, président de l'UTC,
-Sylvie Lemonnier-Morel, secrétaire général en intérim,
-Michèle Le Chatelier, adjointe au Maire et déléguée à l'Action culturelle à la Mairie de Compiègne.

Je tiens à remercier les gens qui ont su m'accueillir et me parler librement du sujet, les gens qui ont su accepter mes invitations afin de les rencontrer, les découvrir et discuter de la chose culturelle.

Je remercie Luc Ziegler et François Peccoud qui m'ont fait confiance en acceptant de m'accueillir auprès d'eux et de me confier cette étude durant 6 mois.

Résumé

A partir du rapport « Pour une politique culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne », écrit par Luc Ziegler, secrétaire général de l'établissement, rapport approuvé par le Conseil d'Administration de l'UTC en sa séance du 10 juin 2004, le projet de développer la vie culturelle dans l'université et donc de créer les moyens nécessaires pour ce développement est entré dans les objectifs du nouveau contrat quadriennal de développement signé entre l'UTC et le Ministère de l'Education nationale (2004-2007). A partir d'un état des lieux sur les politiques culturelles universitaires en France et sur les actions menées à l'UTC en matière culturelle et en lien avec son territoire, mon travail consiste à définir le projet culturel (les missions et les objectifs) d'un futur Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC) au sein de l'établissement.

Mots-clés
Politique culturelle – projet culturel – service culturel – milieu universitaire – population – communauté – territoire – ville – institutions culturelles – partenariat – collectivités territoriales – associations – mission – diffusion – formation – éducation artistique et culturelle…

Sommaire

Introduction générale 4
1. La commande 4
2. La reformulation de la commande 5
3. La méthodologie 5
4. Annonce du plan 6

Chapitre 1 : Etat des lieux 7
Les politiques culturelles universitaires
et l'action culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne

Introduction de l'état des lieux 8

1ère partie : Les politiques culturelles universitaires 10

I. La « Culture », moteur de l'accomplissement de l'individu 11
1. Les approches de la notion « Culture » 11
2. Une « Culture » utile 13

II. L'évolution de l'enseignement supérieur en France 16
1. L'héritage du passé 16
2. Les enjeux d'un « renouveau culturel » dans l'enseignement supérieur 22
3. Les limites et les difficultés du terrain 25

III. L'action culturelle dans l'enseignement supérieur 29
1. L'action culturelle en marche à l'université 29
2. Quelle action culturelle sur le terrain de l'enseignement supérieur aujourd'hui ? Quelques exemples caractéristiques 36
3. Les écueils et les perspectives 62

2e partie : L'action culturelle à l'UTC 69

I. L'UTC, un projet d'établissement au centre d'enjeux 70
1. L'UTC, une expérience 70
2. Le développement du projet d'établissement de l'UTC jusqu'à aujourd'hui 83
3. L'avenir de l'UTC, un projet en cours 98

II. Panorama de l'UTC en matière culturelle 100
1. L'aspect culturel et artistique de la formation 101
2. Les structures en charge de l'action culturelle 113
3. Les moyens actuels pour développer cette vie culturelle 134
4. Des constats et des limites 142

III. L'UTC, une université dans la cité ? 146
1. Compiègne, quelle cité ? 146
2. La dynamique culturelle de la ville aujourd'hui 147
3. Les relations entre l'UTC et la ville 163

IV. Quel environnement pour l'UTC ? 168
1. Au niveau national et international 168
2. Au niveau régional 170

3. Au niveau local 174

Conclusion de l'état des lieux : Les problématiques/nœuds 176

Chapitre 2 : Les composants du projet 178
Un Service Universitaire d'Action Culturelle
pour l'Université de Technologie de Compiègne

Introduction du projet 179

I. Les missions et les objectifs 180
1. La mission du SUAC 180
2. Le but du Projet 180
3. Les objectifs du Projet 180

II. Les actions à mener 181
1. Insérer le champ artistique et culturel dans l'enseignement 181
2. Diffuser la culture et les arts au sein de l'UTC, auprès de l'ensemble du personnel et des étudiants, et à l'extérieur de l'établissement 181
3. Inscrire le projet dans l'ensemble du territoire 182
4. Coordonner et structurer l'économie culturelle de l'UTC 183

III. Les moyens 184
1. Les moyens humains 184
2. Les moyens financiers 184
3. Les moyens logistiques 185

IV. Le fonctionnement 186

Conclusion du projet 187

Sigles 188
Bibliographie 190
Table des matières 200

Introduction générale

Etudiante en dernière année de Génie des Systèmes Urbains, filière « Espaces culturels » (GSU-ECU) à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), j'ai effectué mon projet de fin d'étude (PFE) au semestre d'automne 2004 au Service des Affaires Générales (SAG) de cet établissement, auprès du secrétaire général, Luc Ziegler.

1. La commande

Les choses ne se font jamais au hasard. Elles se décident, s'imaginent, se forment et se dessinent au fur et à mesure des rencontres, des relations et des intérêts communs dans un contexte spécifique et sur un territoire donné.

Luc Ziegler a toujours inséré une sensibilité humaine et artistique, notamment la poésie, dans sa fonction, pourtant « sérieuse », de **secrétaire général** d'une université scientifique de technologie, qu'il occupe depuis près de 12 ans. Proche des gens, et aussi des étudiants, il a toujours encouragé et soutenu les projets les plus fous développant un caractère d'innovation et d'ouverture, propre aux orientations globales de l'UTC. Bien connu pour sa verve et sa plume poétiques, il devint rapidement le seul personnage « culturel » de l'établissement, personne n'étant spécifiquement désigné pour remplir ce rôle. Remarquant le bouillonnement des activités culturelles et artistiques au sein de la communauté universitaire de Compiègne, il profita du renouvellement du contrat quadriennal de développement signé avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2004-2007) pour engager les **prémices d'un projet de développement de la vie culturelle dans l'université** : son projet « Pour une politique culturelle à l'UTC » a été approuvé à la séance du Conseil d'Administration de l'UTC du 10 juin dernier.

A la même époque, appartenant au **milieu associatif étudiant** de l'UTC en étant présidente du FESTUPIC 2004-Festival de Théâtre Universitaire de Picardie (commission de l'association étudiante *Coulisses*), j'orientai le Festival, accompagnée d'une équipe bénévole d'une trentaine d'étudiants, vers des objectifs d'engagement et d'ouverture des vies associative, étudiante et culturelle de l'UTC, dans la Ville : le théâtre, la musique et la danse en tant que passerelle pour rapprocher deux entités scindées, pourtant situées sur un même territoire géographique : l'Université et la Ville de Compiègne. Le Festival se déroula avec succès début juin 2004.
Parallèlement à l'organisation du Festival, je développai **plusieurs projets concernant le sujet** :
-une UV TX « Etude expérimentale » au semestre d'automne 2003 accompagnée d'Adeline Gandelot, étudiante diplômée GSU 2004, et suivie par Claudia Enrech, responsable de la filière ECU, qui nous permit de « clarifier les rapports entre les différents intervenants dans un projet de festival en France » ;
-un dossier définissant la part culturelle de la ville et de la commune en France, réalisé avec trois autres étudiants GSU, dans le cadre de l'UV UB07 « Mémoire et projet » enseignée par Richard Edwards ;
-un dossier individuel, dans le cadre de cette même UV, développant un nouveau projet culturel pour l'association étudiante *Coulisses,* dans le but de la faire « devenir un acteur culturel étudiant de la région Picardie » ;
-un projet de l'UV AV02 « Conception numérique », accompagné de Mathias Coulon, étudiant GSU, et encadré par Claudia Enrech et Bruno Bachimont, responsable du mineur « Technologies Culturelles Numériques (TCN) », dont le but était de concevoir un portail web pour l'association étudiante *Coulisses* et d'en écrire le cahier des charges.

Mais c'est surtout par le biais de FESTUPIC que Luc Ziegler et moi-même, nous nous sommes rencontrés. A ma demande, il accepta de m'accueillir au sein de son service afin de **développer** et de **compléter, dans le cadre de mon PFE, son projet de définir une politique culturelle à l'UTC** (maîtrise d'ouvrage) :
« A partir du rapport « Pour une politique culturelle à l'UTC » adopté par le Conseil d'Administration le 10 juin 2004, le projet consiste à :
établir un état comparatif des politiques et actions conduites dans d'autres établissements,
élaborer un cahier des charges pour l'organisation et le fonctionnement d'un Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC),
formuler des propositions en déclinaison des préconisations du rapport. »[1].

2. La reformulation de la commande

Effectivement, le rapport de Luc Ziegler « Pour une politique culturelle à l'UTC », de 15 pages, trace d'une manière générale les enjeux des politiques culturelles universitaires, un état des lieux des activités culturelles de l'UTC et propose la création d'un Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC) au sein de l'établissement, avec des missions particulières.

A partir de ce rapport, mon travail se découpe en **deux phases** :

- établir un **état des lieux** :

→ situer et comprendre le contexte, les enjeux et le fonctionnement des **politiques culturelles actuelles dans les établissements d'enseignement supérieur** de France,
→ compléter l'état des lieux concernant **l'action culturelle présente à l'UTC**,
→ analyser et en tirer des problématiques,

- définir le **projet culturel du SUAC** :

→ proposer les **missions** et les **objectifs** d'un tel service en fonction de l'analyse précédemment établie,
→ établir un **cahier des charges** pour la mise en œuvre du service.

3. La méthodologie

La première action fut de définir un **calendrier prévisionnel** du projet assez flexible, puisque la plupart des phases se chevauchaient. Cependant, celui-ci se découpait d'une manière générale en : _ état des lieux (de septembre à début janvier) et _ projet SUAC (de mi-janvier à fin février).

L'étude suivante se nourrit[2] donc :
- d'une **recherche bibliographique** constituée essentiellement de textes juridiques, car les écrits en la matière se sont révélés peu nombreux et inaccessibles par le biais de la Bibliothèque de l'UTC, et de documents ciblés fournis par l'association *Art+Université+Culture* ;
- des **entretiens** effectués avec des membres de la communauté universitaire de l'UTC (enseignant, enseignant-chercheur, personnel administratif, étudiant) concernés par l'action culturelle de leur établissement, avec des élus et des membres administratifs de la Mairie et des institutions culturelles de Compiègne et des environs, avec des personnels administratifs de services culturels universitaires (au total, 34 personnes) ;

[1] Sujet proposé par Luc Ziegler le 16/06/2004 sur la « Fiche-réponse : stages longs », envoyée à Catherine Abadie, coordination des stages GSU au service 3E « Etudiants Entreprises Emplois ».
[2] Cf. bibliographie et Annexes.

- des **visites** in situ effectuées dans d'autres universités, notamment à l'Université de Technologie de Troyes (UTT), à l'Université de Science et Technologie de Lille 1 (USTL), à l'Université Picardie Jules Verne d'Amiens (UPJV), à l'Université de Nantes et à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon ;
- des réponses à un questionnaire, réalisé par moi-même et envoyé à tous les services culturels universitaires, et de la correspondance qui s'en est suivie avec certains d'entre eux ;
- des informations requises lors de colloques sur le sujet, notamment au colloque « A propos de la culture » organisé par l'USTL et Lille 2004 à Lille du 2 au 4 novembre 2004 et au colloque « Penser(z) les politiques culturelles universitaires » organisé par l'association *Art+Université+Culture* à l'INSA de Lyon les 13 et 14 janvier 2005 ;
- de l'accès aux dossiers, concernant le sujet, du Bureau des Etudiants (BDE), de certaines associations étudiantes et du SAG de l'UTC ;
- et bien entendu des visites régulières auprès de Luc Ziegler, mon tuteur de stage.

De ces réponses au questionnaire en sont tirées des fiches-réponses et de ces entretiens, des comptes-rendus, disponibles en annexes.

4. Annonce du plan

Le rapport se construit en deux chapitres.

Le premier chapitre exposera, dans un premier temps, l'état des lieux du projet en contextualisant historiquement, juridiquement et socialement, la culture au sein des établissements d'enseignement supérieur en France et donc en constatant le développement des politiques culturelles universitaires. Appliqué à notre site de l'Université de Technologie de Compiègne, l'état des lieux formulera et articulera, dans un second temps, les actions et les activités culturelles de l'établissement en lien avec son territoire.

En ressortiront des constats et des fractures qui énonceront une problématique : quelle action culturelle pour l'UTC ? Une double interrogation finalement : Quelle politique culturelle définir pour l'établissement ? et Quelle action culturelle mettre en place en suivant les orientations de cette politique culturelle ?

Le deuxième chapitre formulera le projet culturel de l'UTC qui sera mis en place grâce au Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC). Il exposera les missions et les objectifs, ainsi que le cahier des charges du service.

Chapitre 1
Etat des lieux

Les politiques culturelles universitaires

Et l'action culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne

Par Céline Thomasset, étudiante en GSU à l'UTC, filière ECU
TN10 : PFE à l'UTC
Suiveurs : Luc Ziegler, ancien secrétaire général de l'UTC
Richard Edwards, enseignant GSU

UTC - A2004

Introduction de l'état des lieux

A partir du rapport « Pour une politique culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne », écrit par Luc Ziegler, secrétaire général de l'établissement dont la sensibilité artistique est reconnue, rapport approuvé par le Conseil d'Administration de l'UTC en sa séance du 10 juin 2004, le **projet de développer la vie culturelle dans l'université** et donc de créer les moyens nécessaires pour ce développement est entré dans les objectifs du nouveau contrat quadriennal de développement signé entre l'UTC et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2004-2007).

Réfléchir à la mise en place d'un Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC) au sein d'un établissement d'enseignement spécifique, en l'occurrence l'Université de Technologie de Compiègne, nécessite auparavant de connaître et de comprendre le contexte historique, culturel et politique de l'université, ainsi que les actions réalisées dans ce domaine. L'université, désireuse aujourd'hui de répondre à la mission culturelle de l'enseignement supérieur, peut-elle compter sur la bonne volonté de ses dirigeants et le dynamisme de ses usagers, avec l'appui des instances ministérielles ? Mettre en œuvre un projet de cette envergure, c'est-à-dire **définir les orientations d'une politique culturelle globale de l'établissement**, est un projet qui doit nécessairement répondre aux spécificités universitaires nationales, trouver sa place dans le contexte propre de l'établissement, savoir rassembler et concerner autour de lui l'ensemble de la communauté universitaire et la population la plus large, tout en s'inscrivant dans un territoire.

L'université est le lieu des savoirs et de la transmission des données. En 1984, la loi Savary sur l'enseignement supérieur, opte pour que la culture soit au centre des préoccupations universitaires. Or culture et savoir sont deux notions distinctes et peu combinées depuis des siècles : le savoir s'élabore et se transmet (de l'ordre du rationnel), la culture s'enrichit et se pratique (de l'ordre du sensible). L'éducation et la pratique culturelles sont aujourd'hui au centre d'une réflexion commune[3] entre le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de la Culture autour de l'idée d'éducation artistique, en tant que moteur d'une double démocratisation culturelle (accès au maximum de formes culturelles pour toutes les populations), cependant les réorientations concernant l'enseignement supérieur restent encore peu développées.

Pourtant, certaines **universités précurseurs** se sont lancées dans l'action culturelle il y a plus de vingt ans, tant au niveau de la formation que de la diffusion. Aujourd'hui, le service public encourage la création des services culturels universitaires, sans pour autant modifier les familles dans les Branches d'Aptitudes Professionnelles (BAP) qui ne prennent pas en compte les cadres d'emplois des métiers de la culture par exemple. A l'heure des universités de masse et de l'harmonisation européenne du système universitaire, comment se définissent et se redéfinissent les politiques culturelles des établissements d'enseignement supérieur ?

Cet état des lieux s'efforcera de **proposer les matériaux nécessaires à la construction du projet culturel de l'UTC**.
La première partie s'intéressera davantage au contexte général et national : dans un premier temps, au-delà d'une énième définition, nous nous interrogerons sur les enjeux que soulève la notion de « culture » et sur la place de la culture dans l'élévation et la construction de l'individu. Dans un second temps, nous exposerons les politiques de l'Etat

[3] Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle les 3 et 4 janvier 2005, par Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture, et François Fillon, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

menées en faveur du rapprochement entre l'éducation et la culture, ainsi que le combat individuel de l'action culturelle menée par les universités, en s'appuyant sur quelques exemples.
La deuxième partie s'interrogera sur l'action culturelle à l'UTC. A l'heure actuelle, quelle est-elle ? Mais aussi qu'a-t-elle été ? Nous référencerons le panorama des actions et des activités culturelles couvertes jusqu'à aujourd'hui par l'UTC, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'établissement pour développer cette vie culturelle. Enfin, nous situerons l'UTC dans les contextes politiques et sociologiques des projets d'établissement supérieur et dans les enjeux territoriaux et géographiques de son territoire (la Ville de Compiègne, la Région Picardie, l'Etat).

1ère partie

Les politiques culturelles universitaires

I. La « Culture », moteur de l'accomplissement de l'individu[4]

A partir de l'observation des approches traditionnelles et des limites de la notion de « culture », nous nous pencherons davantage sur la place que peut tenir la culture chez l'individu et notamment dans le processus d'apprentissage et de construction des repères.

1. Les approches de la notion « Culture »

Sans avoir la tentation de redéfinir une fois de plus le mot « culture », nous savons qu'en très peu de temps, nous sommes passés d'une utilisation restreinte désignant le patrimoine littéraire, artistique et scientifique, à un usage plus large signifiant manière de vivre, goûts ou encore expressions communautaires.
Sur le **plan anthropologique**, c'est sous l'influence de la Philosophie des Lumières que va apparaître le concept de culture, **caractère distinctif de l'espèce humaine** par rapport aux produits de la terre et aux espèces vivantes non humaines (étymologie du terme). La culture désigne le processus de l'adaptation (transformation, développement, expression) des propriétés inhérentes à l'individu permettant la transformation de la nature par l'homme en fonction de ses besoins et de ses projets. Ainsi la culture désigne un acquis : la somme des savoirs accumulés et transmis, au terme des phases de la socialisation et de la formation de l'humanité. Tout est culture, la notion renvoie à l'idée **d'universalité**. Culture devient pratiquement synonyme de **civilisation** en s'enrichissant de deux traits du XVIII^{e} siècle : « la valeur d'accomplissement d'une société opposée à son état primitif et la valeur de progrès et de perfectionnement »[5]. La culture, qui arrache l'homme de l'ignorance et de l'irrationalité, doit s'étendre à tous.
Aujourd'hui, les anthropologues s'accordent à dire que la culture ne préexiste pas aux individus, mais que les différentes cultures sont le **résultat d'interactions sociales**. Elles sont interdépendantes et en continuité les unes avec les autres, les frontières qui les séparent ne sont pas clairement définies. Les cultures ne sont pas statiques, elles sont dynamiques, elles se construisent et évoluent tout en se différenciant l'une par rapport aux autres. L'identité d'un groupe ne se définit pas par la totalité des éléments de sa culture, mais par les éléments qui sont utilisés pour affirmer et maintenir une différence.
Nous pouvons parler d'**identité** : non seulement, l'individu n'adhère pas entièrement à la culture de son groupe, mais en plus il se réfère aux cultures de plusieurs groupes. L'identité est la synthèse personnelle que l'individu construit à partir de toutes ses appartenances. Cette synthèse est donc unique, jamais identique à celle de l'autre. Les relations à l'autre sont d'emblée interculturelles. Aujourd'hui l'individu devient de plus en plus multiculturel ou interculturel.
Paradoxalement apparaît la crainte d'une uniformisation et d'une disparition des cultures particulières. Les théoriciens de la convergence tendent à penser que la modernisation va faire converger les cultures du monde entier vers un modèle unique. Or, le vrai problème auquel les sociétés contemporaines sont confrontées est un problème d'éclatement et de

[4] CLEMENT Baptiste, « Université Paul Valéry : Quelle action culturelle ? », mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry Montpellier 3, Département de musique, suivi par Josiane Mas, septembre 2001.
[5] WARESQUIEL Emmanuel (de), « Dictionnaire des Politiques Culturelles de la France depuis 1959 », Ed. Larousse et CNRS Éditions, Paris, 2001.
MENGER Pierre-Michel, définition de « culture », p.181.

dispersion des références culturelles. Comment assurer la cohésion sociale des pays dont la culture est fragmentée ?
Selon Alain Touraine, « le citoyen aujourd'hui ne peut plus s'identifier à la rationalité universelle et réduire les autres à la défense de leur identité particulière. La démocratie n'est possible que si chacun reconnaît en l'autre son universalisme et son particularisme.
La plus forte expression de la culture des Lumières et de la Révolution, se trouve dans l'idée que le rôle de l'éducation est d'élever les jeunes gens vers des valeurs universelles. Ceci engendre capacité d'abstraction et de formalisation en donnant une très grande place à la conscience politique. Pour ce qui est de l'esprit démocratique, l'éducation nécessite deux objectifs : la connaissance et l'apprentissage de la liberté. Notre propre connaissance passe par la connaissance de l'autre. C'est en découvrant d'autres cultures que nous prenons conscience de nos particularités et que nous pouvons poser un regard critique sur notre culture. La **reconnaissance de l'autre** apporte une réponse particulière, différente de la mienne, à des interrogations communes. L'appartenance à la collectivité, l'esprit civique, donc la participation à des actions et des symboles collectifs doivent céder la place à la rencontre avec l'autre. Au lieu de la mobilisation vers un objectif commun, il faut privilégier l'écoute et le débat. »[6].

Or, en opposition avec ces approches anthropologiques, davantage mises en avant aujourd'hui, la bataille se livre contre les partisans d'une culture noble, digne de ce que nous ont laissé les grands hommes du passé. La culture restera toujours au centre des **ambivalences**.
Deux modèles d'analyse de la culture s'opposent alors :
-le **déterminisme unitaire** qui adopte le fait que de multiples pièces d'une même configuration sociale font système, cette approche des comportements et des relations sociales entend réagir contre le risque de fragmentation de l'identité individuelle ;
-le **relativisme pluraliste** qui opte pour la pluralité des cultures, c'est-à-dire de sous-cultures comme autant de réalités isolables et porteuses de significations et de valeurs particulières et dotées de dynamiques propres.
De ces deux modèles d'analyse, les politiques culturelles contemporaines rencontrent également une dualité, due à deux logiques d'actions :
« -la **démocratisation culturelle**, en tant que conversion du plus grand nombre au culte et à la fréquentation de l'art savant. Elle aide au renouvellement de l'offre et consolide d'abord le pouvoir des professionnels de la création et de la diffusion de la culture, la plus valorisée. (…)
-la **démocratie culturelle**, qui est pour la déconstruction ou l'inversement des hiérarchies sur lesquelles est fondé le prestige social de la culture savante. Elle entend célébrer la créativité, le relativisme égalitaire, la coexistence non concurrentielle des différences culturelles. Cette démocratie proclame l'universalité de la capacité individuelle d'invention, sur laquelle peut se fonder la réhabilitation des pratiques culturelles définies en leur sens anthropologique. »[7].

L'élargissement du champ culturel est aujourd'hui un axe fort de la politique des différents Ministères de la Culture qui se sont succédés. Il est effectivement favorable à la création, pour laquelle un certain bouillonnement est toujours bénéfique. Il convient donc d'accepter et de reconnaître **toute expression d'une identité sociale et personnelle comme ayant un caractère culturel, tout en s'attachant à en définir les qualités et à savoir poser sur ces productions un regard critique**. Si l'on utilise

[6] HOUQUE Patrick (ouvrage coordonné par), « Tout au long de la vie : Education ? Formation ? Culture ?… », Actes de la journée régionale organisée par A+U+C, Action Culture de l'université de Lille 3 et l'Observatoire de la Citoyenneté Européenne, le 19/04/2004, Université de Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2004.
PETILLEON Pascale, « Un regard anthropologique sur la culture », p.39.
[7] WARESQUIEL Emmanuel (de), « Dictionnaire des Politiques Culturelles de la France depuis 1959 », Ed. Larousse et CNRS Éditions, Paris, 2001.
MENGER Pierre-Michel, définition de « culture », p.184.

le terme d'« action culturelle »[8] au lieu d'« action artistique », c'est bien que l'on estime favorable de ne pas se limiter à la valorisation et à la diffusion des formes les plus élevées de la culture, c'est-à-dire à l'art, mais d'élargir à des formes plus modestes qui elles-mêmes nourrissent l'art ou participent à la compréhension du regard posé sur l'œuvre d'art.

2. Une « Culture » utile

« (Nos diplômés) comprendront que la culture n'est pas ce supplément d'âme que l'on s'accorde comme un luxe, mais qu'elle est indispensable à l'épanouissement de l'institution. La culture fait comprendre l'autre, celui de la cité ou celui de l'au-delà de nos frontières physiques ou virtuelles, la culture crée du lien social, elle structure nos connaissances en leur donnant une cohérence. »[9]

A partir de toutes les approches de la notion, il est aisé de se rendre compte des rapports influents entre la culture et l'individu.
Celui-ci doit se rendre compte et être conscient. La culture permet de **donner sens** à l'explication de sa présence sur Terre, à la trajectoire historique que son groupe a prise… La connaissance de sa culture et la confrontation des cultures permettent de donner des réponses à la recherche même du sens, de la vérité. L'individu est en perpétuelle quête culturelle pour mieux comprendre le monde et la vie, son monde et sa vie.
Par là-même, l'individu se reconnaît dans un ensemble de **repères culturels**, facteur de cohésion sociale, il se sent appartenir au groupe social dont ces signes sont issus. La culture est par essence **vecteur d'identité**, qui elle-même induit la reconnaissance du groupe par les groupes voisins. Une culture est donc l'essence identitaire d'un groupe social, mais également la manifestation d'une prise de considération du groupe voisin et de son identité.
Par la recherche culturelle, l'individu peut se construire des repères indispensables à une vision du monde plus juste, à une meilleure situation de lui-même et de ses confrères dans son environnement, au développement de son esprit critique.
Chercher à donner du sens à son environnement, se détacher de son contexte pour porter sur lui un regard critique est la condition même de l'accomplissement, de l'épanouissement et de l'autonomie de l'individu.

Or, aujourd'hui, nous pouvons annoncer que nous vivons une **crise culturelle** profonde. La culture est dévalorisée : certaines productions appartenant aux loisirs de masse sont hissées au rang d'œuvres d'art, rabaissant par conséquent la notion d'art, et d'autre part,

[8] « Comme l'animation culturelle, ce que l'on appelle l'« action culturelle » est une notion polysémique qui n'est plus employée résiduellement. Dans les années 60 et 70, ce terme désignait à la fois un projet de politique culturelle et le type d'équipements le plus à même de le mettre en œuvre, les maisons de la culture et les centres d'action culturelle. Mais il est souvent utilisé, et encore aujourd'hui, pour désigner l'action des pouvoirs publics en matière culturelle. Enfin, si l'on trouve dans la plupart des DRAC des conseillers à l'action culturelle, c'est qu'il importait de nommer, à côté des conseillers spécialisés, des responsables des actions transversales et pluridisciplinaires. (…)
L'action culturelle a pour fonction de conduire les gens à la culture, alors que l'animation socioculturelle se voue à accoucher la culture que les gens ont en eux. La première travaille sur la création et souhaite une démocratisation de la culture, la seconde vise au développement de la créativité et veut promouvoir la démocratie culturelle. »
WARESQUIEL Emmanuel (de), « Dictionnaire des Politiques Culturelles de la France depuis 1959 », Ed. Larousse et CNRS Éditions, Paris, 2001.
MOULINIER Pierre, définition d'« action culturelle », p.10.

[9] HOUQUE Patrick (ouvrage coordonné par), « Tout au long de la vie : Education ? Formation ? Culture ?… », Actes de la journée régionale organisée par A+U+C, Action Culture de l'université de Lille 3 et l'Observatoire de la Citoyenneté Européenne, le 19/04/2004, Université de Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2004.
HOUQUE Patrick, « Quand j'entends le mot culture… », p.21.

l'individu est encouragé à la paresse de l'esprit par l'ensemble des médias qui encourage à la passivité. L'effort et le geste créatif, en tant que fruit d'un travail passionné, est révoqué pour mieux laisser place à une démocratisation culturelle obéissant à des normes marchandes, qui régissent la quasi-totalité de la production culturelle des médias de masse. La règle étant de ne déplaire à personne à défaut de plaire à tous, les industries culturelles de la diffusion standardisent la culture, ce qui restreint le principe de l'évolution culturelle et artistique.
Face à un apprentissage qui ressemble de plus en plus à une accumulation de données, l'individu n'a pas à l'esprit la nécessité de se construire des repères réels. Ce manque de repères, que l'éducation aurait pu réduire, aujourd'hui les médias de masse se chargent de le combler. Si aucun système n'a appris à l'individu à garder une certaine distance critique face au flot d'informations déversé par ces médias, les valeurs transportées par ceux-ci se substituent à toute valeur morale ou sociale, à tout repère culturel qui pourraient stimuler son enrichissement culturel et son esprit critique. La substitution du rôle éducatif par les médias est aujourd'hui inquiétante, favorisant de plus en plus les inégalités sociales.

Il paraît important aujourd'hui de **réconcilier l'éducation et la culture**, de savoir quel sens donner à la culture, de savoir quel rôle celle-ci doit tenir dans la société face à la crise des valeurs. Il est incontestable que notre système scolaire est de moins en moins apte à fournir à ses élèves les repères culturels et les savoirs fondamentaux qu'un milieu familial défavorisé n'aurait pas pu lui donner. Autre remarque, un haut niveau d'instruction n'est plus un gage de culture, les hautes études poussant à une spécialisation rarement ouverte aux savoirs annexes. Notre système éducatif est trop sectorialisé, les élèves sont rapidement dissuadés de s'aventurer dans une branche non-rentable pour la spécialité choisie. Ceci encore sous-entendu envers les domaines artistiques, dont la démarche est très souvent opposée à la démarche scientifique. La fracture existe toujours entre science et culture, notre société juge plus enrichissant pour un élève d'être meilleur en science qu'en littérature. Le bac S, lui ouvrant encore les portes des facs d'art, alors que le bac L, où le lycéen passera une heure par semaine à réviser des mathématiques apprises au collège, empêchera tout retour aux matières scientifiques. Pourtant, l'approche d'une même réalité sous divers angles ne peut qu'en améliorer sa compréhension.

L'action culturelle se distingue de l'enseignement traditionnel par l'établissement d'un **autre rapport au savoir**. Elle réhabilite l'approche sensible du réel, redonne une place à l'émotion, encourage l'imagination, cherche à développer l'inventivité… Elle doit travailler sur l'esprit pour développer chez l'individu le besoin de savoir, l'aptitude à s'interroger et à s'intéresser à ce qu'il ne connaît pas.
L'action culturelle tente aussi d'instaurer un **nouveau mode d'apprentissage** et d'investigation culturelle. En complément de l'enseignement traditionnel, elle introduit une distance critique nécessaire à l'utilisation intelligente des connaissances (accumulées), en favorisant l'apprentissage de la capacité à problématiser un questionnement, en valorisant le sens de l'innovation et de la créativité. « Les compétences mobilisées par l'engagement dans une pratique artistique ou l'implication dans un projet culturel ont effectivement une relation évidente avec les compétences requises par l'exercice des responsabilités professionnelles »[10]. En plus de l'aptitude à raisonner par résolution de problèmes, la pratique culturelle peut favoriser la capacité à travailler en équipe (prise de conscience de la gestion du temps, de l'échec ou de la réussite du projet collectif) et la prise en compte de la dimension qualitative dans la gestion d'un problème non traditionnel.

[10] LAURET Jean-Marc et BECQUET Valérie, « Culture et Université, le partenariat entre institutions culturelles et universités », Les Presses du Réel, Dijon, 1993.

Le niveau d'instruction d'une nation est un facteur essentiel de son développement. Chargé de la formation de l'« élite de la nation », dont les enseignants, l'enseignement supérieur a une lourde responsabilité de l'échec ou de la réussite des méthodes privilégiées, dans le rapport au savoir et à la culture que ces approches véhiculent. La refonte du système n'est pas encore à envisager, il suffit qu'il retrouve profondeur et humanisme dans ce rapport au savoir.

II. L'évolution de l'enseignement supérieur en France[11]

Passant, au fur et à mesure des siècle, d'établissement humaniste ouvert à la circulation des idées à un organe conservateur producteur d'élites, l'enseignement supérieur a subit une renaissance en 1968. L'accès aux universités, encouragé par les gouvernements démocratiques, a fait place à une massification des établissements avec l'augmentation rapide des étudiants. Cependant, le conservatisme est resté ancré sur le plan culturel, ce qui a induit le phénomène de désertification culturelle des campus et du système scolaire. Depuis les années 1980, l'Etat prend conscience de cette fracture et lance régulièrement des plans de développement et d'encouragement pour l'éducation artistique : assurer une démocratisation et une démocratie culturelles auprès de la population étudiante et scolarisée, faire des établissements d'enseignement des lieux de vie, ouverts sur la cité et engagés sur le terrain de la culture. Cependant, le terrain universitaire présente certaines limites et difficultés.

1. L'héritage du passé

1.1. Des hauts et des bas

L'université, du latin « universitas » ensemble ou communauté, est née au XII^{e} siècle, placée sous tutelle pontificale, elle désigne un regroupement autonome de maîtres et d'élèves. Cependant, de cette tutelle, elle obtient une autonomie relative et des privilèges, suscitant des intérêts et pour l'Eglise et pour le royaume. Le grand dessein, original pour l'époque, de l'université est de **délivrer un savoir qui relèverait d'une approche universelle**. Maîtres et élèves voyagent d'un établissement à un autre tout le long de leur formation, ceux-ci regroupés en une seule université européenne : la « pergrinato academica ». Depuis les conciles de Latran en 1179 et 1215, l'enseignement est gratuit, cependant les études souvent longues restent coûteuses.
L'université s'affirme au XV^{e} siècle comme une institution centrale de la société et développe la pensée humaniste. Elle participe à la transformation générale du régime social et politique. Puis elle devient riche et puissante, les maîtres forment une aristocratie de privilèges en n'assurant aucun rôle critique. De plus en plus d'élèves et de maîtres se font embauchés par l'administration de l'Etat, ce qui affecte grandement la vocation universelle de l'université. Celle-ci forme les élites de la nation, c'est sur ordre du roi dorénavant que le nombre des universités augmente.
Gangrenée par le **conformisme**, l'importance de l'université décline, se contentant de transmettre un savoir acquis et ne participant plus ni à la recherche ni au développement de la connaissance. A la Renaissance, l'innovation, les réflexions philosophiques et les expérimentations scientifiques se font à l'extérieur de l'université.
A la Révolution, l'université disparaît jugeant cette institution trop affiliée à l'aristocratie. Pourtant, l'instruction est un des piliers de la construction de la République.
Puis, Napoléon crée l'Université impériale, enseignement unique formant des individus uniformes sans esprit critique soumis à une discipline militaire. La proclamation de la II^{e} République entraîne le déclin de cette Université impériale. L'enseignement devient libre.
Jules Ferry et ses successeurs à la fin du XIX^{e} siècle marque un tournant dans la vie de l'université : des moyens permettent une rénovation générale du système, le nombre de chaires et d'étudiants augmentent. Dorénavant, **l'objectif de l'université n'est plus**

[11] MARCAULT Tiphaine, « Quelle action culturelle à l'université ? », mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, IUP Métiers de la culture, de l'éducation et de la formation, filière culture, suivie par Claude Patriat et Serge Chaumier, octobre 2001.

seulement de transmettre les valeurs d'une classe dominante, mais de participer au progrès en produisant des connaissances. En 1896, une réforme établit le statut d'université comme un ensemble de facultés dans une même académie. L'université ne dispose pas d'une grande autonomie, l'Etat se méfiant tout de même « d'une institution dont il craignait l'indépendance d'esprit »[12]. L'enseignement, principale fonction de l'université, est clairement séparé de la recherche, qui est assurée par des établissements scientifiques extérieurs. Parallèlement aux universités, se développent les grandes écoles et des écoles spéciales. Ainsi l'enseignement supérieur est morcelé et rend impossible la conduite d'une politique globale. Les universités se renferment dans la transmission d'une culture bourgeoise et humaniste qui ne s'intéressent pas aux nouvelles professions de l'économie capitaliste. **Au début du XX^{e} siècle, le faible rôle critique de l'université, son conservatisme et son manque d'autonomie, en font un établissement coupé de son environnement, dans lequel elle n'intervient pas, sans remise en question.**

1.2. A l'époque contemporaine

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'université va connaître deux grandes réformes qui ont structuré son fonctionnement actuel.
Dans les années 1960, l'université reste en marge d'une société qui évolue à grand pas. Les effectifs étudiants augmentent et ne se reconnaissent pas dans cette institution. Ce climat d'insatisfaction explose en révoltes et aux **événements de mai 1968**. Les questions sur l'université, sa place dans l'environnement et son rôle critique sont à l'ordre du jour. **Les étudiants revendiquent une université plus démocratique, davantage égalitaire et adaptée à son environnement.** Ce mouvement de 1968 va impulser une grande réforme de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui encore, ce mouvement laisse des traces, notamment dans les fonctions de l'université et dans l'appréhension des gouvernements à déclencher des affrontements violents.

La **loi du 12 novembre 1968 sur l'orientation de l'enseignement supérieur, dite Loi Faure**, permet d'adapter les universités à la société nouvelle selon trois axes :
-l'autonomie : les universités sont maîtresses de leurs objectifs et de leur fonctionnement (intervention dans la pédagogie, la recherche, l'administration, la gestion financière) ;
-la participation : toute la communauté universitaire (étudiants, personnels, enseignants-chercheurs), mais aussi des personnes extérieures sont représentées dans les organes délibératifs de l'établissement. La nouvelle organisation est très démocratique ;
-la pluridisciplinarité : l'enseignement est ouvert à de nouvelles matières et les différentes disciplines (Unités d'Enseignement et de Recherche (UER)) sont regroupées au sein d'une même faculté, afin de favoriser les collaborations entre les différentes équipes enseignantes.
Cette loi donne aux établissements d'enseignement supérieur le statut d'Etablissement Public à Caractère Scientifique et Culturel (EPCSC). Le caractère culturel est mis en avant, mais peu explicité[13]. Il semble faire référence à ce que les établissements doivent

[12] PATRIAT Claude, « Eloge de la perturbation », les Presses du Réel, collection Art et Université, Paris, 1993.
[13] Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 sur l'orientation de l'enseignement supérieur, dite « Loi Faure » :
« Titre premier : Mission de l'enseignement supérieur
Article 1 : Les universités et les établissements auxquels les dispositions de la présente loi seront étendues ont pour **mission fondamentale l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes**.
Les universités doivent s'attacher à **porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité**. (…)
A l'égard des enseignants et des chercheurs, elles doivent assurer les moyens d'exercer leur activité d'enseignement et de recherche dans les conditions d'indépendance et de sérénité indispensables à la réflexion et à la création intellectuelle.

délivrer et créer en la matière. De plus, sans que cela puisse arriver à une réalité concrète, cette réforme souhaitait améliorer les conditions de vie sur les campus et développer l'épanouissement de l'étudiant à l'université.

Entre les années 1970 et 1980, le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter (800 000 en 1980), mais les débouchés se raréfient à cause de la dégradation de l'environnement économique et de l'arrivée du chômage. La rentabilité de l'université et son rôle dans la société sont remis en question. Cependant, il n'est pas question d'organiser un système de sélection à l'entrée des établissements, qui irait à l'encontre des orientations démocratiques et égalitaires originelles.
Le 26 janvier 1984, la loi Savary sur l'enseignement supérieur apporte des modifications à la Loi Faure, tout en conservant ses trois axes (autonomie, participation et pluridisciplinarité). De nouvelles missions lui sont ordonnées, ce qui modifie le statut des établissements en leur ajoutant le caractère professionnel : Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP). Les principaux axes développés sont :
-la démocratie du gouvernement des universités et la considération de la vie de l'étudiant : l'organe consultatif du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) est créé, la représentation des étudiants y est plus élevée que dans les autres organes. L'université montre pour la première fois vis-à-vis des étudiants une conception qui dépasse le simple acte d'enseignement ;
-l'attribution de missions d'ordre culturel et des obligations envers la société[14] : une des missions de l'université est la recherche, la création et la diffusion des formes de l'art et

---

A l'égard des étudiants, elles doivent s'efforcer d'assurer les moyens de leur orientation et du meilleur choix de l'activité professionnelle à laquelle ils entendent se consacrer et leur dispenser à cet effet, non seulement les connaissances nécessaires, mais les éléments de la formation.
Elles facilitent les activités culturelles, sportives et sociales des étudiants, conditions essentielles d'une formation équilibrée et complète. (…)
D'une manière générale, **l'enseignement supérieur** – ensemble des enseignements qui font suite aux études secondaires – **concourt à la promotion culturelle de la société** et par là même à son évolution vers une responsabilité plus grande de chaque homme dans son propre destin. (…)
Titre 2 : Les institutions universitaires
Article 3 : **Les universités sont des établissements publics à caractère scientifique et culturel**, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. (…)
Article 6 : **Les universités sont pluridisciplinaires et doivent associer autant que possible les arts et les lettres aux sciences et aux techniques**. »

[14] Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite « Loi Savary ».
« Article 2 : Le service public de l'enseignement supérieur contribue :
-au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, et à **l'élévation du niveau scientifique culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent** ;
-à la croissance régionale et nationale dans le cadre de planification, à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et leur évolution prévisible ;
-à la **réduction des inégalités sociales et culturelles** et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes **en assurant à toutes celles et ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture** et la recherche. (…)
Article 4 : Les **missions** du service public de l'enseignement supérieur sont :
-la formation initiale et continue,
-la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation des résultats,
-**la diffusion de la culture** et l'information scientifique et technique,
-la coopération internationale. (…)
Article 7 : (loi n°99-587 du 12 juillet 1999, JO du 13 juillet 1999) **Le service public de l'enseignement supérieur a pour mission le développement de la culture** et la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche. **Il favorise l'innovation, la création individuelle et collective dans le domaine des arts, des lettres, des sciences et des techniques**. (…) Il veille à la promotion et à l'enrichissement de la langue française et des langues et cultures régionales. Il participe à l'étude et à la mise en valeur des éléments du patrimoine national et régional. Il assure la conservation et l'enrichissement des collections confiées aux établissements.

de la culture. Elle doit aussi œuvrer pour la démocratisation culturelle en réduisant les inégalités ;
-la professionnalisation des formations ;
-une grande autonomie aux niveaux pédagogique et scientifique, administratif et financier : les établissements peuvent dorénavant inclure dans leurs financements les collectivités locales, ce qui leur donne les moyens d'une meilleure implantation locale. Ils peuvent créer des filiales, effectuer des prestations de service, prendre des participations dans le capital des entreprises, etc. ;
-l'indépendance, notamment vis-à-vis des secteurs politique, économique, religieux ou idéologique.
A la fin des années 1980, les établissements d'enseignement supérieur ont la possibilité d'établir des contrats de développement avec l'Etat, afin d'obtenir des financements sur objectifs qui permettent notamment de conduire des projets spécifiques et de forger leur identité.

1.3. Des crises identitaires

a. La mutation de la population étudiante

Depuis les années 1980, le nombre **d'étudiants** n'a jamais cessé d'augmenter. L'enseignement supérieur s'est démocratisé, les origines sociales des étudiants se sont hétérogénéisées. Cependant, l'égalité des étudiants face à l'accès de la culture n'est que formelle, celle-ci étant conditionnée par leurs origines sociales. De fortes disparités se développent au niveau de leurs pratiques culturelles et de leurs comportements face à la culture. De plus, le peu de sociabilité entre étudiants démontre l'absence d'esprit de corps et de groupe social indépendant. Concernant l'enseignement, le système ne permet pas aux étudiants de contribuer à l'orientation de la production ou à la transmission du savoir. Le schéma apprenti-maître fait que les enseignants deviennent les seuls modèles du monde intellectuel pour les étudiants.
Aujourd'hui, nous comptons plus de deux millions d'étudiants, dont les trois quarts sont à l'université. La population féminine représente plus de la moitié des effectifs. Ce phénomène se nomme : la **massification de l'enseignement supérieur**. Pour certains analystes, cette massification contribuerait à la désorganisation pédagogique et à l'éclatement de la vie étudiante. Il existerait trois types de comportements étudiants :
-l'adaptation, qui se traduirait par de l'apathie de la part de l'étudiant, si le système d'enseignement est désorganisé, et par une attitude conformiste, si le fonctionnement de l'université est meilleur ;
-l'individualisme, qui consisterait à fréquenter l'établissement à des fins purement utilitaires (consommation) ;
-le retrait, qui désignerait les étudiants qui privilégient finalement ce qui est en dehors de l'établissement.
Pour d'autres, il est difficile d'établir une analyse sur les comportements des étudiants, tant ceux-ci sont différents selon la filière, le type d'établissement fréquenté, sa localisation, l'appartenance disciplinaire, etc. Ces facteurs conditionnent l'intégration des étudiants, les valeurs, le mode de sociabilité, le degré et le type d'engagement dans les études. Cependant, ils remarquent le faible engagement des étudiants au sein de leur institution universitaire. Les étudiants peuvent avoir trois types d'aspiration : la finalité

Les établissements qui participent à ce service public peuvent être prestataires de services pour contribuer au développement socio-économique de leur environnement. Ils peuvent également assurer l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques scientifiques ou techniques ou de vulgarisation ainsi que la création, la rénovation ou l'extension de musées, de centres d'information et de documentation et de banques de données (…).
Article 8 : Le service public de l'enseignement supérieur contribue, au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale, au **débat des idées**, au progrès de la recherche et à la **rencontre des cultures**. »

des études, l'intégration à la communauté universitaire et le sentiment d'accomplissement intellectuel.
En réalité, l'enseignement supérieur s'est effectivement **démocratisé**. Le sexe et l'origine sociale déterminent l'orientation disciplinaire, et la famille conserve un rôle essentiel sur le capital culturel de l'étudiant et son ambition scolaire. Cependant, l'abandon en cours d'étude, qui touche une bonne partie des étudiants et qui n'est pas indépendant de l'origine sociale, donne un caractère factice à un système qui se veut égalitaire.
Au niveau de la **sociabilité** des étudiants, il semble que l'entraide et les relations amicales occupent une place prépondérante. Il résulte tout de même des comportements différents en matière de sociabilité, de pratiques culturelles et de loisirs, entre les étudiants de la région parisienne et les étudiants provinciaux. Les premiers, habitant chez leurs parents, ne s'approprient pas vraiment la ville de leurs études et entretiennent avec elle une relation principalement utilitaire. Les autres, n'habitant pour la plupart plus chez leurs parents, bénéficient d'une importante liberté de mouvement et investissent davantage la ville de leurs études. Autre remarque, les étudiants bénéficient d'une exceptionnelle **disponibilité de temps**, qui leur permet de **pratiquer des loisirs** et de consacrer plus de temps à leurs relations amicales. Cependant, le niveau du diplôme joue un rôle important sur la nature et la fréquence des loisirs. Les sorties entre amis et les fêtes sont les premières distractions des étudiants. Viennent ensuite les sorties dites culturelles (cinéma, musée, concert, théâtre) qui se réalisent rarement de manière autonome. L'étudiant a besoin d'être motivé par son groupe d'amis pour pratiquer une activité culturelle. Concernant les pratiques artistiques, l'étudiant pratique nettement moins que le lycéen. Au niveau de **l'engagement** des étudiants, il s'avère aujourd'hui qu'ils se désintéressent totalement de la politique. Contrairement aux étudiants des années 1968, qui s'engageaient dans les problèmes de la société et qui exigeaient la transmission de valeurs par l'université. Aujourd'hui, la généralisation des comportements individualistes fait chuter les syndicats et l'identification à ces organes. Les étudiants conservent tout de même une capacité à se mobiliser spontanément, mais seulement pour revendiquer un système égalitaire, offrant de bonnes conditions de travail et une meilleure répartition des moyens. Les étudiants semblent davantage attirés par les organismes humanitaires et apolitiques (tel que ATTAC). Peut-être est-ce annonciateur d'un futur où les étudiants feront preuve d'un engagement citoyen plus significatif ?
Depuis les années 1960, la population étudiante a subi de profondes mutations. Aujourd'hui, leurs attitudes de **conformisme** et de **consumérisme** semblent très inquiétantes. La logique de plaisir et d'épanouissement personnel n'est plus la motivation des étudiants, qui dorénavant semble être l'obtention d'un diplôme pour se placer sur le marché du travail. Dans un tel contexte, il est légitime de mener une réelle action culturelle sur les campus.

b. La crise des enseignants chercheurs

Essentiellement composé d'enseignants chercheurs, le **corps enseignant du supérieur** est doté d'un certain statut social prestigieux d'érudition. Les nombreux diplômes et les attributions, signe d'excellence, nourrissent de plein droit une attente sur l'épanouissement professionnel et le cadre de travail. La massification des étudiants a bien sûr entraîné la massification des enseignants. L'obtention du statut d'universitaire est devenue plus commune. Dorénavant, la formation des élites et la réussite sociale ne s'opèrent plus dans les universités mais dans les grandes écoles. Gagner très correctement sa vie ou bénéficier d'un passage dans les médias constituent aujourd'hui des points forts de la réussite sociale.
Cette dévalorisation sociale est l'une des raisons de cette **crise**, mais la dégradation des conditions de travail en font également partie. Le plan « Université 2000 » poursuivi par le plan U3M « Université du 3^{e} millénaire » et la récente stagnation des effectifs des étudiants permettent d'envisager un avenir plus serein. Le nombre important d'étudiants, le nombre de sessions d'examens et le peu de personnel et de moyens mis à disposition

pour les tâches administratives entraînent pour les enseignants une charge supplémentaire de travail scolaire et administratif. Cependant, peu de réaction de la part du corps enseignant se sont faites sentir à ce propos, du fait de leur faible corporatisme.
Le personnel enseignant est doté d'une double mission : **l'enseignement** et la **recherche**. Ces deux missions ne sont pas toujours évidentes à conciliées. Elles n'exigent pas les mêmes qualités et n'influencent pas de la même façon sur la carrière. Autant les travaux de recherche permettent une évolution de carrière, autant les qualités de pédagogue seront sans grande influence sur celle-ci. D'ailleurs, la pédagogie dans le supérieur ne fait ni l'objet d'une formation, ni celui d'une évaluation. Le travail des enseignants chercheurs est donc divisé : certains se consacrent davantage à la recherche, d'autres à l'enseignement, d'autres encore à des fonctions de gestion et de représentation.
Aujourd'hui, la **transmission du désir de culture** s'opère rarement. A l'origine du système apprenti-maître, les maîtres incarnaient des modèles, l'univers culturel de l'enseignant était donc la référence pour les étudiants. Dans ce contexte, les enseignants éveillaient naturellement le désir de culture chez leurs élèves sans pour autant favoriser l'émergence d'un esprit libre et critique. Aujourd'hui, peut-être due à l'attitude consumériste des étudiants, ni l'esprit critique, ni la curiosité culturelle n'est léguée de la part des enseignants. Ceux-ci ont tendance à cantonner cette situation en disciplinarisant les formations (les enseignants se réfugient derrière les certitudes de leur discipline) et en scolarisant les cours, situation qui finalement entretient le rapport enseignant-étudiant à celui d'apprenant-appreneur. De plus, leur faible intérêt à la vie culturelle des campus suffit à nous faire comprendre qu'ils ne sont pas en mesure d'inciter leurs étudiants à y participer. Si les enseignants n'ont pas les comportements qu'ils devraient impulser chez leurs étudiants, comment peuvent-ils les transmettre ?
Un nouveau rapport pédagogique et une autre relation enseignant-étudiant doivent se mettre en place. Les enseignants doivent apporter une formation plus générale pour tenter de **développer un esprit libre et critique et une curiosité culturelle** chez l'étudiant (exigence de l'enseignement supérieur). Un engagement doublement nécessaire, car l'université est aussi l'organe de production des enseignants chercheurs.

c. L'enseignement supérieur s'adapte-t-il ?

La **recherche** est une des missions des établissements d'enseignement supérieur. Si l'enseignement a conservé une certaine stabilité à travers l'histoire, la recherche n'a pas toujours eu le fonctionnement et les finalités qu'elle connaît aujourd'hui. Coûteuse, la recherche est subventionnée par les secteurs public et privé. Ses idéologies sont devenues sélectivité, compétitivité et rentabilité, telle une entreprise. Cela affecte l'autonomie des universités.
L'enseignement supérieur porte un discours sur la nécessité de **s'adapter aux nouveaux besoins de la société** et sur son incapacité à l'assurer. Dans les faits, les formations, de plus en plus en correspondance avec le terrain, se sont largement développées. Les activités de recherche et les programmes de formation se sont ajustés aux exigences de l'économie du marché et du travail. Toutefois, apporter une formation générale reposant sur un ensemble de connaissances élémentaires permet aussi à l'étudiant de s'adapter aux différentes situations professionnelles. Si l'université se complait dans l'ordre économique et social actuel, comment pourrait-elle alors apporter aux étudiants cet esprit critique susceptible de remettre en cause cet ordre ?
L'université bénéficie encore d'une reconnaissance collective et d'une certaine légitimité culturelle et idéologique. Elle s'autogénère et jouit d'une relative marge d'autonomie, ce qui lui confère un statut d'institution. Il semble essentiel tout de même qu'elle préserve une certaine indépendance à l'égard de **son environnement**. Fondamentalement, elle doit être ouverte sur celui-ci, développer et entretenir des interactions avec lui. Cependant elle a aussi besoin d'autres ouvertures, qu'elle doit également assurer : sa participation et son impulsion aux débats d'idées relatifs à la société, et son ouverture au secteur culturel et artistique, afin d'affirmer son rôle d'acteur culturel dans la société.

2. Les enjeux d'un « renouveau culturel » dans l'enseignement supérieur

Dans les années 1980, la crise de l'enseignement supérieur fait rage, notamment à cause de la massification de la population étudiante et du manque d'ambition des différents acteurs de l'enseignement supérieur. Les symptômes sont significatifs : la dégradation du rapport pédagogique enseignant-étudiant, la difficulté des établissements à affirmer leur place dans la société et le manque d'intérêt porté à la dimension culturelle et à la qualité de vie sur les campus. Quels peuvent être les éléments d'un regain culturel dans les universités et quels sont les moyens de sa mise en œuvre ?

2.1. Le paradoxe de l'université : autarcie et ouverture

Lieu de conservation, de production et de diffusion des savoirs, les universités semblent être des **établissements de culture par excellence**. Or, cette culture a longtemps désigné les savoirs transmis par les enseignants, savoirs qui après s'être détachés d'un certain conservatisme ont évolué vers des contenus de plus en plus spécifiques et techniques. Si l'environnement culturel de l'étudiant doit se contenter des enseignements, il s'avère alors extrêmement limité. L'université a toujours gardé ce caractère **d'autosuffisance**, maintenant l'absence de contacts avec le monde de l'art et de la culture vivante et empêchant ainsi toute confrontation et tout échange.
Nous avons vu que l'université s'est longtemps tenue à l'écart de la société, cette position semble légitime quand il s'agit de préserver un rôle critique. Mais les événements de 1968 ont illustré le paradoxe que l'établissement ne pouvait pas rester en dehors du champs social et culturel qui l'entoure. De plus, son principe d'autonomie n'améliore pas sa sociabilité et lui donne un **caractère peu accessible et opaque**. Par exemple, l'absence d'interlocuteur spécifique au sein des établissements ne facilite pas la démarche d'un acteur culturel extérieur qui souhaiterait établir des liens avec ceux-ci.
Regorgeant de spécialistes, le milieu universitaire est un vivier de ressources dans lequel on puise pour les besoins de la cité. Malgré ce potentiel, les établissements ne sont **pas reconnus** comme des institutions vis-à-vis desquelles on aurait des devoirs, **comme des acteurs culturels** à part entière.
Le peu d'interactions avec son environnement, le déficit de communication vers l'extérieur et l'absence de projet, pour certaines d'entre elles, qui leur permettraient de s'affirmer comme des opérateurs et des partenaires culturels, ne font qu'alimenter le malaise des universités.

2.2. La transformation vers un « renouveau culturel »

A l'initiative de la Direction du Développement Culturel (DDC), créée en 1982 au sein du Ministère de la Culture, afin de favoriser les actions transversales et l'interministérialité sur le plan culturel, un rapport est publié en février 1984 par Claude Domenach[15] sur « l'Action culturelle en milieu universitaire », dit « **Rapport Domenach** ». Ce rapport paraît un an après le premier protocole d'accord entre les Ministères de la Culture et de l'Education nationale (avril 1983) et peu après la loi Savary du 26 janvier 1984. Il présente un état des lieux global, analyse trois expériences déjà menées et propose des orientations et des moyens pour mener une action culturelle dans l'enseignement supérieur.
Malgré le renforcement des missions de l'enseignement supérieur et les soit-disant privilèges apportés pour les favoriser, « en 1984, on s'aperçoit que les universités ne

[15] Claude Domenach, alors professeur associé à l'IEP de l'Université de Grenoble 2 et président de la Maison de la Culture de Grenoble. Il avait en 1982 présenté un premier rapport au ministre de l'Education nationale sur « les conditions de vie et le contexte de travail des étudiants ».

sont pas des lieux de création culturelle »[16]. Le déficit d'identité culturelle et de pratiques communautaires chez les étudiants et les enseignants ne contribue pas à l'émergence d'une vitalité culturelle sur les campus. Nous avons vu que « l'étudiant de masse » pratique peu d'activités culturelles. Il semble que l'université ne soit pas l'agent du développement culturel qu'elle devrait être. Cet état d'assèchement va à l'encontre du processus de démocratisation culturelle, pourtant objectif de la loi Savary, alors que celui-ci devient plus que nécessaire. Les nouveaux étudiants ont besoin de produire et de se forger leurs propres référents culturels, dont ils sont de plus en plus démunis. Face à la massification des étudiants, les universités « ont mis la priorité sur le quantitatif, le fonctionnel ». « Si l'on songe à ce qu'a été, et à ce que pourrait être l'université, il est normal de parler de désert culturel ». Il est temps que l'université prenne ses responsabilités envers les nouveaux étudiants : « l'accès à un niveau culturel correct est une condition de la réussite dans le Supérieur ». Il est nécessaire qu'un « **renouveau culturel** »[17] se produise dans l'enseignement supérieur.

L'université abrite un nombre conséquent d'individus, tous futurs acteurs de la vie économique et sociale, mais elle abrite aussi le corps enseignant chercheur de demain, qui aura à charge l'éducation et l'éveil des générations à venir. Les étudiants sont donc les futurs agents du développement culturel. L'enseignement supérieur ne peut pas faire l'économie de la transmission de la curiosité et du goût pour les pratiques culturelles. Mais cette transmission doit faire face à deux obstacles : le fait que les étudiants ne soient pas acquis à la culture et qu'il existe de réelles inégalités d'accès aux pratiques culturelles, qui résultent notamment de l'origine socioprofessionnelle de l'étudiant. Aujourd'hui, on remarque que les références culturelles des étudiants fléchissent de plus en plus : l'élévation du niveau d'instruction ne signifie plus l'élévation du niveau de culture. Le système forme dorénavant des individus davantage instruits que cultivés.
L'université doit contribuer à la **réduction des inégalités culturelles**. La transmission de la curiosité et de l'éveil culturel se fait à l'initiative de l'institution universitaire et des enseignants. Il est nécessaire que ces derniers fassent eux aussi preuve de curiosité et d'ouverture culturelle.

L'université doit s'affirmer comme un **opérateur culturel**.
Ses ressources devraient lui donner les moyens d'être active dans les débats et les grands mouvements d'idées, qui pourraient par ailleurs s'adresser à un plus large public et non pas exclusivement aux spécialistes. Une ouverture et une bonne communication consolideraient sa place dans la société et l'affirmeraient comme un partenaire culturel à solliciter.
Une ouverture, naturellement sur l'art et la culture, favoriserait la découverte, l'émotion et l'esprit critique. Au sein de l'établissement lui-même, la rencontre pourrait toucher les étudiants et la communauté universitaire dans son ensemble, tel est l'objectif de la démocratisation culturelle.
S'affirmer comme acteur culturel est un moyen pour l'université d'accroître son rayonnement et de résorber en partie la crise identitaire dont elle souffre.

2.3. Pour un nouveau rapport au savoir

L'action culturelle peut aider au décloisonnement de l'enseignement supérieur. Elle tend à rassembler les gens, à confronter les points de vue et à mettre en commun les compétences complémentaires. Il est temps d'instaurer un nouveau rapport au savoir.

Pour répondre à sa mission, conformément à l'article 7 de la loi Savary du 26 janvier 1984[18], l'enseignement supérieur se doit de développer un projet dans les domaines

[16] DOMENACH Claude, « Action culturelle en milieu universitaire », Ministère de la Culture, Direction du Développement culturel, février 1984.
[17] Idem.
[18] Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite « Loi Savary ».

artistique et culturel. Le 25 avril 1983, un premier **protocole d'accord interministériel** exposait une coopération entre les Ministères de l'Education nationale et de la Culture en matière d'éducation artistique et d'action culturelle en milieu scolaire, et de **formations artistiques et culturelles** dans l'enseignement supérieur. L'éducation artistique et l'action culturelle répondent aux objectifs d'éveil à la sensibilité artistique, de développement de la créativité et d'accès à la culture. Les enseignements artistiques et culturels, intégrés dans des formations universitaires diverses, permettent de sensibiliser à l'art et à la culture les étudiants et ainsi les futurs enseignants, qui doivent être aptes à introduire une dimension artistique dans leur propre enseignement. De plus, ces formations pouvant répondre aux nouvelles demandes du marché de l'emploi, notamment dans le secteur culturel.

La pratique culturelle forme des citoyens équilibrés[19]. Elle permet d'explorer, d'imaginer, d'écouter, de regarder, d'analyser, de rencontrer, de découvrir, etc. mais plus particulièrement de **questionner** le monde qui nous entoure. Cette pratique ne doit pas, dans l'enseignement supérieur, être l'apanage des cursus artistiques et littéraires. Sous forme d'ateliers comptabilisés dans le cursus, ou pas, ou de pratique amateur individuelle, les pratiques culturelles et artistiques établissent des passerelles entre savoir, savoir-faire, savoir-être et expérience sensible. L'ensemble des filières est donc à considérer, et en particulier les moins acquises comme les filières scientifiques et techniques, dans lesquelles la remise en question semble parfois restreinte.

Il semble nécessaire que les formations soient **interdisciplinaires** : l'action culturelle participerait à rapprocher des domaines à l'origine séparés, provoquerait des **échanges** et des **rencontres** entre filières, entre universités, avec des professionnels de l'art et de la culture par exemple. Pour les étudiants, il s'agirait plus spécifiquement de provoquer une curiosité dans un domaine qui n'est pas celui de leurs études. L'action culturelle est transversale, elle doit encourager les rencontres (avec des artistes par exemple), le partage d'opinions et la confrontation des idées. Elle participe en cela à la sociabilité des étudiants.
Ces formations conduiraient aussi les enseignants à mener des **collaborations** avec les institutions culturelles de la ville et à faire participer l'établissement à des projets culturels locaux. Participer à l'élaboration d'un projet permettrait à l'étudiant, de développer son sens des responsabilités, son esprit d'initiative, d'apprendre à coordonner une équipe avec les contraintes humaines que cela implique, bref de développer une certaine forme de **professionnalisation**. Les partenariats entre universités et institutions culturelles peuvent s'avérer très fructueux pour chaque structure, ainsi que pour leur public respectif.

Ce genre de formations dans l'enseignement supérieur permettrait également de fertiliser et **dynamiser les campus artistiquement et culturellement**, par l'intermédiaire des étudiants, d'une part acteurs, créatifs et porteurs de projets, et d'autre part, publics potentiels face aux propositions de l'université et de la cité. Développer la convivialité, mettre en place des lieux qui s'y prêtent, favoriser l'écoute et l'échange entre les membres de l'établissement, organiser des événements fédérateurs sur le campus sont des éléments qui permettraient de reconstituer la communauté universitaire. Pour que l'université soit ressentie comme un lieu de vie par cette communauté, et non pas seulement comme le lieu de cours ou de travail. Il faut que chaque membre de la communauté puisse s'y reconnaître et trouver de l'écoute. L'institution doit être réceptive aux projets réalisés par ses membres.

Pour activer sa mutation, l'enseignement supérieur doit se donner les **moyens**.

« Article 7 : **Le service public de l'enseignement supérieur a pour mission le développement de la culture** et la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche. **Il favorise l'innovation, la création individuelle et collective dans le domaine des arts, des lettres, des sciences et des techniques**. »

[19] Cf. partie I. 2.

L'objectif prioritaire de l'action culturelle est la démocratisation culturelle : favoriser l'accès à la culture par un plus grand nombre. Cet accès permet le développement d'un esprit critique et la construction de références culturelles. L'action culturelle est vecteur d'une transformation sociale. Cette transformation, nécessaire à la société, l'est aussi pour l'université, microcosme de la société. Dans le but d'une démocratisation du public étudiant, d'une implication de l'université dans la création et la diffusion de la culture et de l'art, d'une ouverture de l'établissement et de sa communauté, la politique culturelle de l'établissement doit être développée par la mise en œuvre d'un **projet culturel**. Porté par l'établissement, il englobe différents champs de la vie universitaire, implique les acteurs de toute la communauté universitaire et s'inscrit dans un territoire. Les domaines d'actions sont : la formation, l'animation culturelle, la création, la recherche, la diffusion, les partenariats internes et externes, l'aménagement du campus… La démarche du projet est globale et synergique. De plus, les caractères visible et durable de ce genre d'engagement contribuent à l'identité de l'établissement et jouent sur l'image et le rayonnement de celui-ci. Fruit d'une équipe particulière, d'un environnement et d'un contexte singulier, le projet est propre à chaque établissement, dans sa forme et ses moyens d'application.

3. Les limites et les difficultés du terrain

Le terrain universitaire pose à plusieurs niveaux des difficultés face à la mise en œuvre, la conduite et la réalisation du projet culturel de l'établissement. Si ces contraintes sont parfois surmontables et que la suppression de certaines d'entre elles constitue les objectifs même du projet, elles peuvent se poser comme limites. Celles-ci dépassent le pouvoir d'action des acteurs qui agissent sur le terrain, les comportements et les mentalités semblant être le reflet et le fruit de notre société.

3.1. Les limites relevant des acteurs de la communauté universitaire

a. Le corps enseignant

Les enseignants occupent une place primordiale dans l'accomplissement du projet culturel d'un établissement d'enseignement supérieur, notamment due au contact privilégié qu'ils entretiennent avec les étudiants. L'ouverture des formations aux pratiques culturelles et artistiques relève de l'acceptation et de la participation des responsables de formations, par ailleurs enseignants et chercheurs.
Cependant, il existe différents profils d'enseignants qui contraignent cette orientation :
-ceux dont la préoccupation première est l'évolution de leur carrière,
-ceux qui se consacrent exclusivement à leurs travaux de recherche, une de leur mission fondamentale,
-ceux qui privilégient les activités extra-universitaires.
Autant de dispositions qui maintiennent les enseignants à l'écart des préoccupations culturelles de l'établissement. D'autant plus que le développement de l'action culturelle n'est **pas valorisé dans les carrières universitaires**. Un certain nombre tout de même sont réceptifs à cette problématique et d'autres y sont totalement engagés, ce sont eux généralement qui impulsent des projets culturels à l'université et qui les portent.
D'autre part, comme les mentalités des étudiants ont changé aujourd'hui, et qu'ils considèrent que l'université doit leur fournir un diplôme qui leur permettra de se placer sur le marché de l'emploi, les enseignants ont quelques **difficultés à adapter leur enseignement** à ce nouveau public. La légitimité de l'enseignant, qui était à l'époque l'incarnation d'un modèle, se transforme aujourd'hui en celle d'une personne qui doit fournir un service : l'obtention du diplôme. C'est une valeur marchande. Un déficit d'autorité et la mutation du rapport enseignant-étudiant font que les enseignants sont

amenés à « bricoler » les relations qu'ils entretiennent avec les étudiants. Ce climat ne favorise pas l'amélioration de la transmission.
L'action culturelle, non valorisée et demandant une activité supplémentaire, semble difficile d'être relayée par les enseignants, d'autant plus qu'ils sont généralement faiblement intégrés dans leur établissement.

b. Le milieu étudiant

Les étudiants sont les destinataires, en tant que publics et acteurs, du projet culturel de l'université. Seulement, certains comportements limitent et justifient cette action.
L'approche utilitaire de l'enseignement supérieur d'une part, qui présente aux yeux de la majorité des étudiants aujourd'hui le simple moyen d'obtenir un diplôme, va à l'encontre d'une logique de curiosité et de plaisir. Les pratiques culturelles et artistiques, même si elles appartiennent à une filière universitaire, sont perçues comme « inutiles » et comme « non qualifiantes », elles sont considérées comme une perte de temps. Cette population étudiante n'échappe pas aux maux de notre société : **l'individualisme** et le **consumérisme**. L'individualisme, qui contribue à l'absence de communauté étudiante et universitaire ; le consumérisme, qui installe les étudiants dans une position de consommateurs passifs.
D'autre part, l'activité principale de l'étudiant est le « **cocooning** » : rester chez soi par plaisir, par désintérêt des activités extérieures ou par appréhension. Cette activité n'est pas condamnable, mais il est important de s'interroger sur les raisons de leur désintérêt ou de leur appréhension. Le manque de sociabilité, la non appropriation des lieux, notamment des lieux culturels, le déficit ou l'excès d'informations, l'absence de transmission de curiosité et de désir culturel sont autant d'éléments qui nourrissent ces comportements.

c. Les membres du personnel

Dans un projet de développement culturel, le personnel non-enseignant peut être acteur à différents niveaux :
-dans la mise en œuvre administrative et logistique du projet,
-en tant que relais auprès des étudiants avec qui il a quelques contacts,
-comme public potentiel des pratiques artistiques et culturelles proposées sur les campus.
Or, certaines contraintes de comportements s'imposent : l'éclatement et le peu d'unité de la catégorie, le manque d'organes représentatifs, les faibles syndicalisation et engagement associatif de leur part et le manque d'enthousiasme tout simplement.
Cependant, les comités d'action sociale ou autres substituts de comité d'entreprise (*l'Amicale du personnel* à l'UTC) tend à se développer et à s'organiser, et peuvent donc devenir des interlocuteurs privilégiés.

Ces différents comportements posent donc des limites à la construction d'un projet d'action culturelle. Cependant, ne paniquons pas, ces comportements sont loin d'être partagés par tous. Il existe des gens de bonne volonté, créatifs et engagés dans des associations actives et inventives sur le plan culturel et artistique dans chaque université.

3.2. Les contraintes structurelles internes

a. Un gouvernement de l'université convaincu

Les deux lois sur l'enseignement supérieur, lois Faure et Savary, ont attribué aux présidents d'établissements un rôle primordial :
-ils pilotent leur université, la représentent à l'extérieur, conduisent et développent une politique d'établissement qui vient forger l'identité de celui-ci ;

-ils président les trois conseils qui l'entourent : conseil d'administration (CA), conseil scientifique (CS) et conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) ;
-ils sont l'exécutif du CA.
Un projet d'action culturelle d'envergure n'a ainsi aucun salut s'il n'émane pas ou n'est pas soutenu par la présidence ou la vice-présidence (secrétariat général). Or, généralement, on voit souvent l'initiateur du projet culturel de l'établissement à la vice-présidence du CEVU. Ce conseil est seulement consultatif, il ne bénéficie pas des mêmes hauteur, autorité et efficacité des autres conseils.
L'engagement de la présidence est doublement nécessaire, il assure le développement du projet, conditionne son envergure et assure sa légitimité au sein de l'établissement.
Mais encore faut-il que ces présidents soient **conscients et convaincus** des enjeux d'une action culturelle, qu'ils aient le souci d'une ouverture et du dynamisme culturel de leur établissement. Si cette orientation est simplement considérée comme un supplément et qu'elle reste au rang des dernières priorités, sa mise en œuvre restera incertaine. Le développement d'un projet culturel tient donc généralement à la chance d'avoir en ses murs une personne de culture, éclairée et réceptive aux enjeux d'une action culturelle dans son établissement.
Une autre contrainte reste la **durée des mandats** (5 ans pour les présidents et 4 ans pour les vice-présidents) : le soutien n'est pas constant et un jeune projet culturel reste fragile.
Le poids de la présidence de l'établissement est à double tranchant : elle peut impulser un projet d'envergure comme elle peut le limiter et le contraindre. Son soutien est toutefois indispensable.

b. Le cloisonnement de l'enseignement

Fasse à la massification des étudiants, l'enseignement s'est révélé peu apte à s'adapter. L'actuel mode d'enseignement s'est assis sur le principe de la « **culture close** » : un enseignement passif, se reposant sur des habitudes sécurisantes, ce qui le prive de dynamique. Cette culture close est renforcée par la **scolarisation** croissante des enseignements, qui se traduit par une pédagogie disciplinaire et non responsabilisante pour l'étudiant, ce qui va à l'encontre de sa liberté et de son autonomie. Il est temps de changer le rapport au savoir.
D'autre part, une des conditions pour favoriser et développer l'accès aux pratiques culturelles et artistiques est que l'étudiant soit matériellement disponible, qu'il dispose de temps pour ces pratiques. Or, **l'alourdissement des volumes d'enseignement** réduit la possibilité de temps libre.
L'enseignement supérieur a donc encore des réformes à mettre en œuvre pour parfaire une réelle démocratisation culturelle. On peut toutefois espérer une évolution progressive en admettant la mutation des enseignants par la contagion des collègues convaincus, l'appui et la volonté des ministères de l'Education nationale et de la Culture.

3.3. Les limites morphologiques et territoriales

Lieu de recherche et de diffusion des connaissances, l'université a toujours privilégié une position de repli pour s'adonner, dans les meilleures conditions possibles, à l'exercice de ses fonctions. Elle a donc, malgré elle, développé le « **mythe du monastère** : un lieu protégeant une communauté auto-satisfaite et développant une activité à l'abri du temps civil ; un cloître générateur tout à la fois d'intimité et de distance par rapport à la cité »[20]. Cette coupure de principe et de mentalité s'est traduite par une absence de liens entre la ville et l'université. Pourtant, celle-ci peut tout à fait s'ouvrir sans perte d'intégrité et d'identité.
Ensuite, est venue s'ajouter la **coupure géographique**. Dans les années 1960, avec la massification des étudiants, il a fallu construire de nouvelles universités. Le choix majoritaire n'a pas été d'intégrer ces ensembles aux villes, mais de construire les campus

[20] Claude Patriat.

à la périphérie des villes. Cette perception fait l'impasse sur ce que la cité et l'université peuvent s'apporter mutuellement. Par cette approche, ni l'université ni ses étudiants ne peuvent être acteurs dans la cité.
La discontinuité spatiale pose alors des difficultés matérielles à surmonter. Afin d'encourager l'appropriation de la ville, de ses équipements culturels et des différentes antennes de l'université par les étudiants, il faut dans un premier temps **faciliter son déplacement**. Cela vaut aussi pour le public extérieur, qui doit pouvoir se rendre à l'université. Il s'agit d'aménager au mieux la circulation des véhicules et de développer les moyens de transport collectifs. Dans une démarche d'action culturelle, **l'ouverture réciproque université-ville** est essentielle. La ville doit être partie prenante dans cette entreprise : les étudiants lui apportent un dynamisme social, culturel et économique, et l'établissement véhicule un rayonnement et un pouvoir d'attraction économique, scientifique et culturel.
Il est donc nécessaire de construire des ponts entre l'université et la cité, tels que des échanges et des collaborations plus importantes.

Concernant **l'aménagement du territoire universitaire**, celui-ci a longtemps été délaissé et déconsidéré. Face à l'arrivée massive des étudiants, les constructions avaient l'unique objectif d'avoir une plus grande capacité d'accueil. Ces constructions désordonnées ont délaissé la qualité du cadre de vie. Pourtant, nous l'avons déjà vu, il est important d'aménager les campus comme des lieux de vie : espaces verts, espaces de détente, espace de services… Face à ce délaissement, le Ministère de l'Education nationale, en partenariat avec les collectivités locales, a lancé en 1990 le plan *Université 2000*, suivi par le plan *U3M, Université du 3e Millénaire*, qui mettent l'accent sur la qualité de vie des étudiants. L'objectif est de mettre en œuvre un véritable urbanisme universitaire, en favorisant ainsi une meilleure intégration aux villes et en développant la qualité des équipements et des services donnés aux étudiants. La mise en place de ces plans et l'implication croissante des CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et scolaires) ont effectivement fait observer une nette amélioration dans ce domaine. Parmi les aménagements qui permettent d'une part d'améliorer la qualité de vie sur le campus et de donner un outil au projet culturel de l'université, il vient le **lieu de diffusion culturelle**. Il s'agit de salles de spectacles et d'espaces d'expositions, qui, dans leur capacité à attirer un public extérieur, participent au pont vers la cité.
Une dernière difficulté dans l'aménagement des universités reste **l'éclatement géographique** de celles-ci dans la ville. Cette configuration ne favorise pas l'émergence d'une communauté, ni les échanges entre étudiants de différentes disciplines. Elle morcelle davantage la vie universitaire.

L'esprit communautaire, sur lequel s'est fondée l'université, a aujourd'hui pratiquement disparu. Le milieu universitaire est éclaté, les étudiants ont perdu leur identité et le corps enseignant sa légitimité. Pourtant la résurgence de ce sentiment communautaire semble fondamentale pour dynamiser les initiatives et les esprits, pour éveiller les curiosités et la conscience de l'autre. Justement, une des exigences du projet d'action culturelle est de refondre cet esprit communautaire, afin de mettre en œuvre un projet commun qui engage les membres de la communauté universitaire, qui s'adresse à eux et qui vient affirmer l'identité de l'établissement dans un contexte et sur un territoire. Seulement, de nombreuses difficultés restent à surmonter. Ce défi peut être relevé par le développement d'une action culturelle universitaire.

III. L'action culturelle dans l'enseignement supérieur

Le conservatisme des établissements d'enseignement supérieur s'est vu bousculer par la nécessité d'un « renouveau culturel » au début des années 1980. Malgré les limites et les difficultés du terrain universitaire, l'action culturelle a depuis franchi des étapes. La généralisation de cette prise de conscience, quant à la nécessité d'un développement culturel et du rôle à jouer par l'université dans le domaine de la culture, a engendré une certaine reconnaissance et une légitimité. Mais tout n'est pas encore gagné.

1. L'action culturelle en marche à l'université

L'action culturelle comme politique du gouvernement a vu le jour avec André Malraux. Or, même de sa part, les *a priori* de l'université, perçue comme un espace déjà très favorisé sur le plan culturel, étaient institués. De plus, il considérait que l'université était un lieu où on explique mais où on ne ressent pas. Pour adhérer à l'art, la simple rencontre est nécessaire. Les événements de 1968 ont remis en cause cette conception et dans les années 1970, une démarche de médiation par l'éducation artistique et culturelle s'est avérée nécessaire pour mettre à bien l'action culturelle. Si cette approche a gagné peu à peu les mentalités, le terrain universitaire n'a pas pour autant été investi aussitôt. C'est tout de même de ce terrain, par la volonté de quelques pionniers, que sont parties les premières initiatives. Il a fallu tout de même attendre les années 1990 pour voir enfin l'essor des politiques culturelles universitaires.

1.1. Les pionniers : des expériences fondatrices

Dans le rapport Domenach, qui expose un état des lieux de l'action culturelle universitaire des années 1970 et 1980, en dehors du constat général amer de la non présence de cette politique, le groupe de travail tire tout de même des **exceptions** du côté des grandes écoles et de quelques universités. Dans les années 1970, quelques projets ont été menés sur des campus. Dans les grandes écoles, « l'engagement des comités des élèves, qui gèrent toutes les manifestations, assure une vie communautaire plus réelle et une implication plus grande des membres de la communauté dans d'éventuelles actions culturelles »[21]. De même, trois expériences d'universités sont résumées : Dijon, Toulouse le Mirail et Rennes 2.

Nés de contexte particulier et portés par des individualités, qui ont su leur donner des orientations spécifiques, ces **projets culturels universitaires** se caractérisent par leur **singularité**. Leurs principes de base restent communs : un engagement de la présidence de l'université et celui d'enseignants motivés, la volonté que leur établissement devienne un acteur culturel ouvert sur la ville, une action concentrée sur les étudiants par le biais des formations ou de la vie associative. Ces projets se sont donc constitués comme les fondements des projets conduits aujourd'hui.

- La politique culturelle de **l'Université de Bourgogne à Dijon** a été mise en place dès 1971 par Francis Jeanson[22], puis portée et développée par Claude Patriat. Le

[21] DOMENACH Claude, « Action culturelle en milieu universitaire », professeur associé à l'IEP de Grenoble, président de la Maison de la Culture de Grenoble, Ministère de la Culture, Direction du Développement culturel, février 1984.

[22] Francis Jeanson à cette époque s'était fait confier la mission de préfiguration de la Maison de la Culture de Châlon-sur-Saône. Il fut choisi pour siéger au conseil d'université au titre des

développement de la vie culturelle a pris appui sur les associations existantes (festival de théâtre, ateliers de pratiques artistiques, radio), dans laquelle quelques enseignants étaient impliqués. Puis il a débouché sur la création d'un centre culturel et social universitaire, qui pris le nom d'Atheneum. Cette création répondait à l'exigence d'un lieu spécifique et équipé pour les activités culturelles, en même temps qu'elle apportait une visibilité au projet mené. Rapidement son ambition fut d'apporter une offre culturelle éclectique et de qualité à la communauté universitaire et à la ville. Par ailleurs, l'université a entrepris un travail d'implantation d'œuvres d'art monumentales sur le campus. En ce qui concerne les projets liés à la formation, ceux-ci se sont développés dans les années 1980 avec la création notamment d'un IUP sur les métiers de l'éducation, de la formation et de la culture.

- Plus au Sud, en 1976, un Centre de Promotion Culturelle (CPC) a été créé à **l'Université de Toulouse-le-Mirail**. Celui-ci se voulait « un observatoire du changement social et analyseur du fonctionnement institutionnel »[23]. Les orientations de cette politique culturelle prenaient deux sens : mettre l'accent sur le « faire » et rapprocher recherche et création artistique. L'objectif pédagogique était donc d'intégrer la création dans le cursus universitaire des étudiants en mettant en place des ateliers (14 dès la première année). Le CPC est devenu le Centre d'Initiatives Artistiques du Mirail (CIAM), les domaines de la formation et de la création sont toujours privilégiés, celui de la diffusion s'est amplifié.
- A **l'Université de Rennes 2**, l'expérience de développement culturel s'est axée sur une innovation pédagogique. Il a été demandé aux étudiants de conduire des projets d'action culturelle dans le cadre d'UV, suivie par des enseignants. Cette contribution leur permettait de changer leur attitude consommatrice passive en affirmant leur créativité et de s'engager comme acteur dans la cité. Ce dispositif a impulsé une réelle dynamique au sein de l'établissement et a contribué à l'image d'une université ouverte et impliqué dans son environnement. Depuis, le domaine des formations est devenu l'axe principal de la politique culturelle de l'établissement. Une filière histoire de l'art a été créée en 1985, puis une MST Métiers de l'exposition. Les étudiants de ces branches pouvaient s'orienter vers des démarches plus professionnalisantes en organisant des expositions dans un « musée d'application ». Dans ce domaine, Rennes est bien connue pour sa galerie d'art contemporain permanente, qui est prise en charge par les équipes de recherche en histoire de l'art.

Ces expériences ont été retenues pour leur aspect fondateur et leur ancienneté. Elles sont considérées aujourd'hui comme des universités pionnières en matière d'action culturelle. Dans les années 1980, les universités de Lyon 2 et de Clermont-Ferrand, avec la création d'une mission inter-universitaire d'animation musicale, ont suivi le mouvement. Cependant, face à l'état d'amorphie culturelle de la majorité des campus, ces expériences restent dérisoires. Pourtant, **l'année 1984** va constituer à cet égard un **tournant**, une charnière pour l'action culturelle en milieu universitaire.

Dans un premier temps, le vote de la loi Savary le 26 janvier 1984 fait de l'action culturelle une des missions de l'enseignement supérieur, même si elle n'apporte ni le cadre, ni les moyens. Ensuite le rapport Domenach, demandé par la Direction au Développement Culturel, montre l'implication du Ministère de la Culture dans la volonté d'engager des réformes dans l'enseignement supérieur en matière d'action culturelle. Ce rapport impulse une rencontre publique, pour cadrer les initiatives et sensibiliser les partenaires, qui aura lieu à l'Université de Bourgogne du 14 au 17 novembre 1984 et qui s'intitulera « Action culturelle et université ». Deux idées maîtresses vont naître de cette rencontre : la nécessité des partenariats et celle du projet culturel.

1984 marque une prise de conscience, mais n'entraîne pas un développement fulgurant des politiques culturelles universitaires. Certains campus développent leurs projets,

---

personnalités extérieures et désigné comme président de la Commission des Affaires Culturelles de l'université.

[23] DOMENACH Claude, « Action culturelle en milieu universitaire », professeur associé à l'IEP de Grenoble, président de la Maison de la Culture de Grenoble, Ministère de la Culture, Direction du Développement culturel, février 1984.

tandis que d'autres restent dans l'immobilisme. Deux événements vont faire évoluer la situation à la fin des années 1980 :
-la loi du 6 janvier 1988 qui dispose que les enseignements artistiques doivent faire l'objet d'un enseignement supérieur ;
-la réorganisation de l'administration de l'enseignement supérieur en 1989 qui établit un système de contractualisation entre l'université et les ministères. Les projets culturels portés par les universités peuvent s'inscrire dans ces contrats quadriennaux.

1.2. L'essor des politiques culturelles universitaires

a. De la part des établissements déjà porteurs de projet culturel

A la fin des années 1980, les politiques culturelles commencent à éclore dans les universités. En 1988, une réflexion a lieu à Dijon sur les conventions DRAC-Universités, alors que certains établissements sont déjà engagés sur le terrain : Rennes 2 en 1984, Dijon en 1986 et Clermont-Ferrand en 1989. Le temps est venu de mettre en commun les expériences et de permettre une avancée plus significative.
Une **rencontre nationale** est organisée en mai 1990 à **Villeneuve d'Ascq** par l'Université Charles de Gaulle Lille 3, son service culturel et la DRAC Nord-Pas-de-Calais. Le thème « **Universités et étudiants, publics et acteurs de la vie culturelle** » réunit plus de 200 personnes pour travailler sur les partenariats nécessaires au développement de l'action culturelle à l'université. Ces journées ont donné lieu à la rédaction d'un manifeste et à la création de l'association Art+Université+Culture.
Le manifeste, appelé **Manifeste de Villeneuve d'Ascq**[24], présente les conditions de la mise en place du projet culturel à l'université. L'objectif est de sensibiliser le Ministère de l'Education nationale et les présidents d'université sur la nécessité de mener une politique culturelle dans les établissements. Il contribue à donner une assise aux projets déjà menés et à guider ceux qui allaient prendre les initiatives. Il insiste sur la nécessité de créer de nouveaux profils de formations et d'instituer de nouveaux rapports enseignants-étudiants.
Afin de faire valoir les principes et les exigences d'une action culturelle universitaire auprès des instances décisionnelles, le colloque a donné naissance à **l'association Art+Université+Culture**. Ses objectifs sont de constituer un réseau, de faire circuler les informations, les expériences, de coordonner et d'impulser des projets communs. Actuellement, cette association est co-présidée par Patrick Houque, directeur du service Action Culture de l'Université de Lille 3, et Danielle Bré, chargée de mission culture et enseignante en arts du spectacle à l'Université d'Aix-Marseille 1 (mais aussi metteur en scène et directrice artistique du Théâtre Antoine Vitez à Aix-en-Provence). Cette association n'a jamais cessé d'être active et joue un rôle important dans l'évolution de l'action culturelle dans l'enseignement supérieur. Par l'édition d'une revue et par l'organisation de journées de rencontre[25], elle permet échange et rencontre entre les différents acteurs universitaires et culturels. Elle est également un lieu de ressources soutenu par les ministères de l'Education nationale et de la Culture.

[24] Cf. Annexe 1 : Art+Université+Culture, Manifeste de Villeneuve d'Ascq, Mai 1990.
[25] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretiens
13 et 14/01/2005, Colloque « Penser(z) les politiques culturelles universitaires », organisé par Art+Université+Culture à l'INSA de Lyon.
14/01/2005, Entretien avec Philippe Sarrade, chargé de mission de l'association Art+Université+Culture.

b. De la part des ministères concernés

De façon générale et dans le cadre de notre étude, les initiatives sont parties du terrain et sont ensuite appuyées par les instances ministérielles, à force de conviction et de démonstration.
Au sein du **Ministère de la Culture**, la DDC, supprimée en 1986, a été remplacée par la Délégation aux Enseignements et aux Formations, en 1990 par la Délégation au Développement et aux Formations (DDF), puis par la Délégation au Développement et à l'Action Territoriale (DDAT). Dorénavant, c'est la Direction au Développement et aux Affaires Internationales (DDAI), dirigée par Benoît Paumier, par l'intermédiaire du Département de l'Education, des Formations, des Enseignements et des Métiers (DEFEM), dirigé par Jean-Marc Lauret. Notre correspondante pour l'enseignement supérieur est Nicole Phoyu-Yedid[26]. Cet organe reste l'expression d'une volonté d'inscrire l'éducation artistique comme un axe fort de la politique d'action culturelle menée par le Ministère.
En **1992**, la **Direction des Enseignements Supérieurs** (DES) permet de rapprocher les ministères de l'Education nationale et de la Culture sur le plan culturel, grâce à la création d'un bureau chargé des activités culturelles, dont l'objectif est d'aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre en œuvre une politique culturelle. Son existence sera brève, un an comme la durée de son Ministère. La même année, une **circulaire conjointe DES/DDF[27]** paraît. Elle définit l'action culturelle comme une action qui doit impliquer toute la communauté universitaire et engager l'université. Elle encourage la diversité des activités, couvrant l'ensemble des champs artistiques et culturels, ainsi que la culture scientifique et technique, et la réalisation d'une production culturelle de qualité. Elle incite la collaboration avec les professionnels de la culture, les partenariats et le conventionnement avec les DRAC. Elle évoque la nécessité de structures de gestion opérationnelles pour la mise en œuvre de politiques culturelles universitaires.
Le 17 novembre **1993**, les ministères de l'Education nationale, de la Culture et de la Francophonie, de l'Enseignement supérieur, de la Jeunesse et des Sports signent un **protocole d'accord sur l'éducation artistique[28]**. « De la maternelle à l'université, l'éducation artistique constitue une composante essentielle de la formation générale ». Ce protocole présente un paragraphe consacré à l'enseignement supérieur, officialisant la volonté des ministères d'étendre à tous les établissements d'enseignement supérieur la mise en œuvre d'une action culturelle. Il s'agit de soutenir « la prise en compte des objectifs suivants : l'intégration des enseignements et des pratiques artistiques et culturelles dans les formations universitaires non artistiques (…) ; les actions de diffusion culturelle sur les campus et l'encouragement à la fréquentation des équipements culturels ». La formation des enseignants en matière culturelle est inscrite.

1.3. Une reconnaissance de l'action culturelle universitaire ?

Les années 1990 marquent un véritable essor du développement des politiques culturelles dans l'enseignement supérieur. La plupart des établissements, qui déclarent aujourd'hui conduire un projet culturel, l'ont initié à cette époque. Cela traduit une prise de conscience importante, impulsée par la mise en réseau national des porteurs de projet culturel de l'enseignement supérieur et par un appui des ministères.

---

[26] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretiens
13 et 14/01/2005, Colloque « Penser(z) les politiques culturelles universitaires », organisé par Art+Université+Culture à l'INSA de Lyon.
[27] Circulaire DES-DDF, Daniel Bloch, Directeur des Enseignements Supérieurs, et Hélène Mathieu, déléguée au Développement et aux Formations, 25/06/1992.
[28] Protocole d'accord relatif à l'éducation artistique, Ministère de l'Education nationale, Ministère de la Culture et de la Francophonie, Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 17/11/1993.

Cependant ces avancées restent relatives : les projets menés sont très inégaux, au vu des moyens alloués. En 2000, seul un tiers des universités ont passé une convention avec les DRAC, et plus d'un quart des établissements n'ont encore rien engagé de concret en matière d'action culturelle. Seuls les pionniers ont de véritables moyens d'action et d'organisation. La légitimité et la reconnaissance de cette action, qui s'ensuit, ne semblent pas avoir accompagné le développement des politiques culturelles.

Dans les années 1990, le soutien ministériel n'a pas été constant. L'incitation au développement des politiques culturelles s'est brusquement arrêtée en 1994.
L'année **2000** correspondait pour une grande partie des établissements d'enseignement supérieur au renouvellement de leur **contrat d'établissement**. Dans les demandes concernant l'aide au projet culturel, le Ministère de l'Education nationale a fourni de **réels soutiens et encouragements**. Certains établissements se sont vus doubler la dotation qu'ils recevaient dans leur précédent contrat pour cette ligne culturelle. Par exemple, le service culturel de l'Université de Rennes 2 est passé de 250 000F par an à 650 000F, soit 2,4 millions de francs pour les quatre ans. L'appui financier du Ministère de l'Education nationale est indispensable, car les sources de financement pour l'action culturelle sont assez limitées. Il assure la possibilité de mettre en place des projets à moyen et long termes.
Les autorités appuient les initiatives qui sont prises en matière d'action culturelle sur les campus universitaires. En **décembre 2000**, Catherine Tasca déclarait dans son allocution présentant le nouveau **plan sur « l'éducation artistique et culturelle pour tous »** : « En signant des conventions avec les DRAC, un tiers des universités s'est déjà d'ores et déjà engagé à développer la vie culturelle des étudiants, grâce notamment à des mesures tarifaires. Les services culturels se développent en s'appuyant sur un partenariat avec les établissements culturels. Ils bénéficient d'un engagement croissant des professionnels de la culture. D'ici la fin du plan, l'objectif est que toutes les universités se soient engagées dans cette voie. ».
Une **circulaire interministérielle** est parue en janvier **2001** sur les politiques culturelles des établissements d'enseignement supérieur. A l'initiative des ministères de l'Education nationale, de la Recherche et de la Culture, elle présentait les objectifs généraux et les axes prioritaires de la mission culturelle des universités. Par ces ambitions et la diversité des points abordés, elle marquait nettement la légitimité des politiques culturelles conduites par les universités. Celles-ci étaient décrites non seulement comme une mission, mais aussi comme « constitutive de l'identité de l'établissement et de son image ». A de multiples égards, cette circulaire semblait très encourageante, mais elle a été **refusée** à la Conférence des Présidents d'Université (CPU), tout comme la Charte de l'action culturelle universitaire[29] proposée en 1997 par A+U+C.

Un an après le lancement du plan sur « l'éducation artistique et culturelle pour tous », Jack Lang, alors Ministre de l'Education nationale, présente le 2e volet de ce plan sur « **les arts et la culture dans l'enseignement supérieur** », le 14 janvier **2002**[30]. Ce protocole répond à trois objectifs :
« -adapter les formations aux évolutions du monde des arts et de la culture et aux attentes nouvelles des étudiants ;
-mieux structurer et développer la formation des enseignants et des formateurs pour accompagner le 1er volet du plan ;

[29] Art+Université+Culture, « Pour une charte de l'action culturelle universitaire », texte rédigé et approuvé par les membres d'A+U+C, 14/11/1997. Cette proposition de Charte fait suite à la journée de rencontre organisée par l'association à Vincennes, sur le thème : « Acteurs-Usagers. La participation des étudiants à l'action culturelle universitaire ». Ce texte, assorti d'une demande de prise en compte dans les contrats d'établissement, a été adressé à la Conférence des présidents d'université qui n'y a jamais donné suite.
[30] Protocole de coopération interministérielle relatif aux enseignements artistiques et à la mission culturelle des établissements d'enseignement supérieur, Ministère de l'Education nationale, Ministère de la Culture et de la Communication, 14/01/2002. BO n°13 du 28/03/2002.

-accroître le rayonnement intellectuel, culturel et artistique des établissements d'enseignement supérieur. »[31].
Il propose notamment de mieux répartir l'offre actuelle de formation sur le territoire, mais aussi d'adapter dorénavant les cursus au **système d'harmonisation européen**. Il encourage encore et toujours le développement d'un projet culturel au sein de l'établissement en collaboration avec les institutions correspondantes (DRAC, CROUS, collectivités locales). « Je souhaite que chaque établissement d'enseignement supérieur inscrive au cœur de son projet, une **politique culturelle cohérente et ambitieuse** :
-articulée à la formation et à la recherche propres à l'identité de l'établissement,
-en prise directe sur son environnement, dans une logique territoriale. »
Pour cela, les projets culturels doivent s'inscrire dans les contrats quadriennaux des établissements : « Cet effort budgétaire doit permettre aux présidents et directeurs d'établissement de **renforcer leur service culturel. C'est un outil indispensable pour favoriser les décloisonnements à l'intérieur de l'université et l'ouvrir sur son environnement**. (…)
Trois priorités se dégagent :
-développer les pratiques artistiques et culturelles : (…) C'est une condition essentielle du dynamisme de la vie culturelle de l'établissement.
-inscrire l'université dans la vie artistique et culturelle de la cité : (…) Il s'agit d'impulser un double mouvement : faciliter l'accès des étudiants aux lieux culturels et ouvrir l'université à un public plus large.
-construire une architecture universitaire adaptée aux pratiques artistiques et culturelles : (…) C'est-à-dire construire ou aménager des lieux culturels par l'intermédiaire des Contrats de Plan Etat/Région (CEPR), et recruter du personnel expérimenté. »[32]
Ce protocole sur « les arts et la culture dans l'enseignement supérieur » a permis par ailleurs d'établir un état des lieux des actions faites en matière culturelle dans les universités. Le dossier de presse de ce protocole est disponible sur le site Internet du Ministère de l'Education nationale[33].

En octobre **2003**, sort un document sur les **priorités du « Budget Coordonné de l'Enseignement Supérieur (BCES) »[34] pour l'année 2004**. Il s'avère que la nécessité d'un **nouveau rapport au savoir**, que nous avons exigé précédemment, en fait partie. Les orientations concernant les arts et la culture en milieu supérieur se trouvent encadrées dans le premier paragraphe des priorités :
« Des mesures prises pour pallier la désaffection des jeunes pour les filières scientifiques, améliorer les taux de réussite en première année d'université et favoriser l'orientation progressive des étudiants par la mise en œuvre de parcours de formation innovant.
Elles consistent en :
-le développement de la pluridisciplinarité qui doit conduire à un décloisonnement des disciplines afin d'offrir aux étudiants des parcours diversifiés et permettent une orientation progressive en adéquation avec les projets personnels et professionnels de chacun ; (…)
-la nomination de directeurs des études pour les étudiants de première année. Il s'agit d'une personne-ressource pour les étudiants (information, conseils pédagogiques, coordination des actions des différents intervenants) ; (…)
-l'organisation du travail en petits groupes, par rapport aux cours magistraux, par le renforcement des travaux dirigés et des travaux pratiques ;
-le développement de l'expérimentation notamment dans les filières scientifiques ;

[31] Discours « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur », Jack Lang, ministre de l'Education nationale, 14/01/2002.
[32] Discours « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur », Jack Lang, ministre de l'Education nationale, 14/01/2002.
[33] http://www.education.gouv.fr/presse/2002/arts/artssupldp.htm
[34] Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, « Budget coordonné de l'enseignement supérieur – Les priorités, année 2004 », octobre 2003.

-la généralisation dans toutes les composantes de toutes les universités d'une procédure d'évaluation des enseignements, véritable moyen de dialogue entre les enseignants et les étudiants et outil d'amélioration de la pédagogie à l'université.

Arts et culture

Afin de renforcer le rôle des établissements d'enseignement supérieur comme acteurs du développement culturel au plan régional, national et international, le Ministère accompagne les universités qui définissent dans leur contrat quadriennal une politique culturelle cohérente et ouverte sur leur environnement. Trois axes sont privilégiés : le développement des pratiques artistiques et culturelles des étudiants, les échanges entre les universités et les institutions du Ministère de la Culture afin de proposer aux étudiants des parcours plus riches dans le cadre des nouveaux cursus licence, master et doctorat et la mise en place dans les IUFM de formations complémentaires en arts.

Parallèlement, le protocole de coopération interministérielle (BOEN n°13 du 28 mars 2002) portant sur les enseignements artistiques et la mission culturelle des universités vise à favoriser la « mise en réseau » des établissements d'enseignement supérieur et des institutions culturelles, à mutualiser leurs ressources (intellectuelles, artistiques, documentaires) par grandes régions et à soutenir des projets de formations et de recherche innovants au croisement des démarches scientifiques et artistiques. »

Ces priorités montrent, de la part des autorités, leur prise de conscience de la nécessité d'un nouveau rapport au savoir avec le décloisonnement des disciplines, la transversalité et la pluridisciplinarité des formations, et du besoin d'un nouveau rapport entre les étudiants et les enseignants, et entre les étudiants eux-mêmes avec la mise en place de travaux collectifs, d'une procédure d'évaluation des enseignements, et la nomination de personnes ressources.

Sur le terrain, les actions semblent s'être réduites. Cette année, le **3 janvier 2005**, les ministères de l'Education nationale et de la Culture ont senti la nécessité de **relancer le plan sur l'éducation artistique et culturelle du 14 décembre 2000**. L'une des mesures de ce plan était de mettre à disposition des informations nécessaires à toutes les personnes souhaitant prendre leur place dans les actions artistiques et culturelles à l'école : le site de ressources Educart[35] a été créé sur le site du Ministère de la Culture et de la Communication. La relance de « la politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle, commune aux deux ministères, comporte quatre orientations :

-recentrer l'action de l'Etat et développer les stratégies partenariales,

-mieux former les responsables de l'éducation artistique et culturelle,

-mobiliser les établissements culturels, en leur demandant de produire une action éducative,

-mieux prendre en compte les nouveaux enjeux de la société : technologies de l'information, accès de tous à l'éducation artistique et culturelle (notamment aux handicapés). »[36].

Ce plan ne comporte **aucune ligne** sur l'éducation artistique et culturelle plus spécifique dans l'enseignement supérieur. Le soutien des ministères n'est pas assez constant, la légitimité n'est pas encore gagnée.

[35] http://www.educart.culture.gouv.fr

[36] Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, 03/01/2005.

2. Quelle action culturelle sur le terrain de l'enseignement supérieur aujourd'hui ? Quelques exemples caractéristiques

A partir d'une recherche Internet, d'une enquête, de visites in situ et de rencontres, nous allons voir quelles sont les différentes politiques culturelles définies aujourd'hui par les établissements d'enseignement supérieur, les projets conduits et les actions menées.

2.1. Méthode de la recherche, actions menées

Après avoir établi une **liste**[37] des acteurs culturels au sein des différentes universités et grandes écoles de France, une **enquête**[38] a été envoyée à tous ceux, dont l'adresse mail était connue. Ce questionnaire comporte une quarantaine de questions réparties en six parties : la présentation de l'établissement et la structure du service, l'histoire, les missions actuelles, les relations, les partenariats et les perspectives du service. Seulement onze structures culturelles ont répondu[39], il est vrai que le questionnaire était relativement long :
-Bureau Culture du Service des Etudes et de la Vie de l'Etudiant (SEVE) de l'Université François Rabelais de Tours,
-Culture à Nancy 2 de l'Université de Nancy 2,
-Mission Culture de l'Ecole Centrale de Nantes,
-Mission Culture et communication de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse (UAPV),
-Service Commun d'Action Culturelle (SCAC) de l'Université de Montpellier 2 (UM2),
-Service Culture de l'Université Paul Sabatier de Toulouse 3 (UPST3),
-Service Culturel de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rouen,
-Service Culturel de l'Université Claude Bernard de Lyon 1 (UCBL1),
-Service d'Action Culturelle et Artistique de l'Université Paris 8,
-Service des Affaires culturelles de l'Université Paris Sud 11,
-Service des Relations extérieures et culturelles de l'Université de Technologie de Belfort-Montbelliard (UTBM).

Parallèlement un travail de recherche Internet et bibliographique a permis de pointer les spécificités de certains établissements en matière d'action culturelle. Ce travail a été enrichi par les **rencontres**[40] de :
-Stéphanie Rycx, responsable des affaires générales et des actions culturelles de l'Université de Technologie de Troyes (UTT),
-Delphine Poirette, chargée de communication de l'Espace Culture de l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1 (USTL1),
-Paul Personne, directeur, et Marise Lion-Lec, administratrice du Service des Affaires Culturelles de l'Université Picardie Jules Verne (UPJV) à Amiens,
-Marie-Odile Belleil, directrice du Service Culturel de l'Université de Nantes (SCUN),
-Philippe Sarrade, chargé de mission de l'association Art+Université+Culture (A+U+C),

par les **visites** in situ des équipements culturels de :
-l'UTT,
-l'UPJV,
-l'Université de Nantes,
-l'INSA de Lyon,

[37] Cf. Annexe 2 : Base de données des acteurs culturels au sein des universités et des grandes écoles (constituée par Céline Thomasset).
[38] Cf. Annexe 4 : Questionnaire (vierge) destiné au Services Culturels des universités et grandes écoles.
[39] Cf. Annexe 4 : Questionnaires.
[40] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretiens.

et par la présence à deux **colloques**[41] sur le sujet :
-Colloque « A propos de la Culture », organisé par l'Espace Culture de l'USTL1 et Lille 2004 à Lille les 2, 3 et 4 novembre 2004,
-Colloque « Penser(z) les politiques culturelles universitaires », organisé par A+U+C à l'INSA de Lyon les 13 et 14 janvier 2005[42].

Des critères ont été définis pour pouvoir établir un état comparatif des structures et des actions culturelles des différents établissements et pour pouvoir indiquer l'intérêt spécifique apporté par tel ou tel exemple.
Enfin, une analyse fait l'état critique des éléments rapportés sur le terrain et indique les écueils et les perspectives pris par les politiques culturelles universitaires.

2.2. Présentation des établissements

D'autres universités, que je n'ai pu visiter, ont été ajoutées, notamment de par leur spécificité d'ancienneté et de par la présence d'équipements culturels sur leur campus :
-l'Atheneum, centre culturel de l'Université de Bourgogne (UB) à Dijon,
-le Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC) de l'Université de Franche-Comté (UFC) à Besançon,
-le service culturel de l'Université de Rennes 2.

a. Des structures inadaptées et des emplois non prévus

			Structure		
Université	**Acteur culturel**	**Nombre de la commu-nauté**	**Date de création**	**Statut**	**Personnel**
Ecole Centrale Nantes	Mission culture		2002	mission	1 personne bénévole : chargé de mission
INSA de Rouen	Service culturel	1 500	1999		2 personnes : 1 responsable, 1 emploi-jeune
UAPV	Mission culture et communicati on	11 000	1998	mission	5 personnes : 1 chargé de mission, 1 webmaster, 2 secrétaires, 1 agent technique
UB - Dijon	Atheneum	28 000	1971	centre culturel	9 personnes : 1 directrice, 1 chargé de la danse et des arts plastiques, 1 chargé du multimédia et du cinéma, 1 chargé de la musique, 1 directeur technique, 1 chargée de communication, 1 personne accueil, 1 administratrice, 1 comptable
UCBL1	Service culturel	32 000	2000		5 personnes : 1 chargé de mission, 2 administratifs, 1 régisseur, 1 emploi-jeune + 17 intervenants extérieurs
UFC - Besançon	Mission vie associative et culturelle	21 000	1986 : création du TUFC	TU	
Université François Rabelais - Tours, Blois, Chinon	Bureau Culture dans le SEVE	21 000		service central	2 personnes : 1 SASU, une animatrice culturelle, 1 personnel d'accueil et de secrétariat
UM2	SCAC	16 000	2002	service commun	4 personnes : 1 directeur, 3 emplois-jeunes
Université de Nancy 2	Culture à Nancy 2	20 000	1998	service central	3 personnes : 1 responsable, 1 assistant, 1 régisseur

[41] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretiens.
[42] Cf. Annexe 5 : Listes des personnes présentes au Colloque « Penser(z) les politiques culturelles universitaires », organisé par Art+Université+Culture à l'INSA de Lyon les 13 et 14 janvier 2005.

Université de Nantes	Service culturel	32 000	1994 : création du TU 2000: 1 poste missionné culture 2002 : création du service	service commun	3 personnes : 1 chargé de la culture et vice-président de l'université, 1 directeur, 1 employé administratif + 1 conseil d'orientation + tuteurs de kiosque
Université Paris 8	Service d'action culturelle et artistique	28 000	1991		1 personne : 1 directeur
Université Paris Sud 11	Service des affaires culturelles	30 000	2002	service général	5 personnes : 1 responsable, 1 IATOS A, 3 enseignant chercheurs chargés de mission, étudiants en vacation + 1 commission culture
UPST3	Service culture	31 000	entre 1994 et 2000 : conception 2000 : création		5 personnes : 1 responsable administratif, 1 chargé de communication, 1 chargé des conférences, 1 emploi-jeune comptable et administratif, emploi-jeune technicien
UPJV	Service des affaires culturelles	20 000	1994	service commun	5 personnes : 1 directeur, 1 directrice administrative, 1 SASU, 1 emploi-jeune, 1 technicien régisseur + moniteurs/correspondants dans le personnel
Université de Rennes 2	Service culturel	22 000	1985	service central	8 personnes : 1 responsable, 1 secrétaire, 1 graphiste, 1 assistant, 1 régisseur, 1 responsable de l'espace musical, 1 responsable de la galerie art et essai, 1 assistant pour la galerie
USTL1	Espace Culture	25 000	1992 : création du service 2000 : création du lieu	service central	15 personnes : 1 chargé de la culture et vice-président de l'université, 1 directrice, 1 chargé de mission, 1 chargé de communication, 1 chargé des éditions et de communication, 1 concepteur graphiste et multimédia, 1 chargé des relations jeunesse étudiants, 1 administratif, 1 secrétaire, 1 chargé des relations logistique/organisation, 2 assistants, 1 régisseur, 1 responsable café culturel, 1 accueil + comité scientifique (conférences) et comité de pilotage (expo)
UTBM	Service des relations extérieures et culturelles	2 100	2003		2 personnes : 1 directeur, 1 administratif
UTT	SUAC	2 000	accepté au CA le 23/03/2004	Service commun	1 poste : responsable des affaires générales et des affaires culturelles + 1 commission art et culture

• **Les différentes structures représentants les opérateurs culturels universitaires**

La décision de la création d'un service culturel doit venir exclusivement du CA de l'université. C'est une décision qui intervient dans la politique globale de l'établissement. Le service culturel doit être un service identifié : une composante de l'établissement à la vie de l'université.

Malgré les missions conférées aux universités, il n'a pas été donné de cadre précis pour la mise en œuvre des politiques culturelles universitaires. Les services culturels se sont généralisés à partir des années 1990 sous le modèle de structure intégrée à l'administration universitaire, qui est assez complexe. Cette intégration permet à la politique culturelle universitaire une visibilité et une légitimité.

Voici les différents **statuts** qu'un service culturel universitaire peut prendre :

-service commun (existe par décret officiel, mais les services culturels n'y sont pas inscrits officiellement), avec statuts de service commun,
-service dit commun sans statuts ou avec statuts hors décret,
-service général,
-service central,
-service inter-universitaire (ex : Service Universités Culture (SUC) service commun inter-universitaire des Universités de Clermont-Ferrand),
-mission rattachée à la présidence,
-mission intégrée aux services communication ou de la vie étudiante. Mais cette intégration n'est pas la meilleure solution. Généralement les budgets n'explicitent pas les mêmes lignes et se mélangent. Par exemple, le budget culturel du service de la vie de l'étudiant est de l'ordre de l'animation culturelle (soirée étudiante…), qui n'implique pas forcément un contexte de politique culturelle à l'université.
Les statuts de ce genre de service sont décidés directement par le CA de l'université.
Les sigles (SUAC, SCAC, SIASC, SUC…) ne représentent que les abréviations des noms des services, mais en aucun cas une catégorie administrative. Le nom du service est donné par le CA de l'Université.
Pour la plupart des services culturels, une **instance de définition de la politique culturelle** a été composée : le CEVU, le CA de l'université ou du service culturel, une commission ou un conseil culture, un comité de pilotage ou un comité scientifique, la présidence…
Ce sont les services de type généraux qui se sont le plus développés, car ils permettent un minimum de moyens et d'autonomie. Le statut conféré à la structure a un impact certain sur ses moyens d'action, sur la projection de ses projets dans l'avenir et sur l'intégration et la légitimité de cette structure dans l'établissement.
Seulement, autant de types de structure limitent leur véritable autonomie et leur pérennité. Il semble aujourd'hui, que le statut « idéal » d'un service culturel universitaire soit de **type commun**. Ces statuts généralement s'appliquent au sport, à la documentation, à la santé… aux secteurs transversaux finalement. Permettant une stabilité financière, une certaine autonomie et donc une pérennité, ce statut semble logiquement convenir, puisque l'action culturelle revêt une dimension transversale.

- **Des moyens humains très modestes**

Pour qu'un service culturel universitaire fonctionne, il faut que tous les acteurs de la communauté universitaire se sentent concernés, afin que tous adhèrent au projet. D'où la nécessité qu'un professeur, en position de négocier au niveau des Conseils (vice-président, chargé de mission…), soit impliqué dans le projet et la direction du service.
La meilleure solution est de mettre un **binôme à la tête du service** :
-un **enseignant-chercheur** (professeur de préférence), chargé de la mission culture (les modalités de la rémunération de son activité au sein du service étant décidées par le CA de l'université), sensible à la culture, qui donne une **orientation et une responsabilité politique** au service culturel. C'est un avantage si celui-ci fait déjà partie du CA de l'université, car les requêtes du service peuvent être mieux prises en compte.
-un **personnel administratif ou technique**, chargé des responsabilités administratives à temps plein, recruté sur compétences en administration culturelle, de préférence au niveau IGE.
A l'université, l'administration fait peur aux étudiants. L'administration des services culturels universitaires a besoin de se doter de personnes jeunes, afin d'éviter cette peur du contact de la part des étudiants. Généralement, le personnel administratif jeune de ces services sont d'anciens responsables d'association étudiante, qui ont pour certains une formation spécifique à la médiation culturelle. Ce sont des personnes qui savent donner du temps individuel, ce ne doit pas être des carriéristes.
En dehors de ce binôme, les personnels recrutés sont des IATOSS (ITARF ou AASU), des contractuels, des vacataires, sans parler du bénévolat des enseignants chercheurs et des étudiants, des emplois-jeunes sur leur fin… « Une majorité des gens regrettent la suppression des emplois-jeunes. Ce système était fondamental pour la vie associative. Beaucoup se demandent comment les associations vont poursuivre leur activité sans ces

emplois-jeunes. Ces emplois constituaient un levier d'intégration pour les jeunes et un moyen pour les associations de s'intégrer dans la durée. Néanmoins, ce système avait aussi ses limites notamment pour les jeunes en question, lorsqu'ils ne bénéficiaient pas de formation. Aujourd'hui, le contrat CIVIS peut s'affirmer dans le monde associatif. Ils sont actuellement peu nombreux : 60 000 alors que l'on dénombrait 300 000 emplois-jeunes. »[43]
En général, les **moyens humains** dans les services culturels sont insuffisants et précaires. Les postes de titulaires sont à l'inverse plutôt rares. Bien que largement souhaités pour l'assise qu'ils apportent, se pose le problème des compétences : **les métiers de la culture et les compétences culturelles ne sont pas reconnus par la fonction publique, ne sont pas prévus dans les cadres d'emploi**. Dans le cas où un concours aurait été organisé, on a pu constater des recrutements inadaptés au poste.
A+U+C travaille[44] actuellement, conjointement avec le Ministère de l'Education nationale, l'Observatoire des Métiers et la Conférence des Présidents d'Université, à la reconnaissance des métiers culturels dans les Branches d'Aptitudes Professionnelles (BAP) car, lorsque ces dernières ont été restructurées, les emplois culturels ont été oubliés.
Actuellement, dans la mesure où il n'existe pas de fiches de poste qui cadrent les emplois culturels, A+U+C conseille une demande de poste sur la BAP I (pour les administratifs) ou sur la BAP F (pour les techniciens) afin d'obtenir une personne adaptée au service culturel. Il est également nécessaire de **bien préparer la fiche de poste** afin qu'elle concorde avec l'emploi désiré. A+U+C peut aider à la rédaction de cette dernière. D'autre part, plusieurs membres d'A+U+C sont experts au concours et peuvent en cela être membre du jury[45].

Les moyens ne sont pas encore là pour que des équipes solides et compétentes prennent en charge les politiques culturelles universitaires. La difficulté des moyens humains est un des éléments qui **fragilisent** l'action culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur.

b. Un projet culturel ambitieux

		Politique culturelle		
Université	**Acteur culturel**	**Mission**	**Objectifs**	**Actions**
Ecole Centrale Nantes	Mission culture	-promouvoir le champ et l'environnement culturel dans l'établissement -proposer une ouverture culturelle à tous les usagers de l'école	-coordonner les activités culturelles et artistiques -relayer les événements culturels -assurer le soutien et l'encadrement d'événements majeurs -soutenir les actions humanitaires	-programmation : concours chorégraphique (centrale CréaDanse), expo, rencontre, débat, concerts, projections, conférences, temps forts nationaux -atelier : poésie -tarifs préférentiels dans les institutions culturelles de la cité
INSA de Rouen	Service culturel	-renforcer la culture générale des étudiants et du personnel -développer la culture scientifique (acteur +	-proposer un service de billetterie et obtenir des tarifs préférentiels -créer des événements à l'intérieur de l'école -organiser des sorties culturelles	-programmation : expo, colloques, conférence, spectacle -sorties culturelles

[43] Observatoire de la Vie de l'Etudiant, « Synthèse de la journée du 6 mai 2004 sur les engagements bénévoles des étudiants », 2004.
[44] Art+Université+Culture, « Propositions pour les cadres d'emplois des métiers de la culture au sein des établissements d'enseignement supérieur – 13 fiches d'emplois-type et tableaux des fiches emplois à proposer dans de nouvelles familles dans les Branches d'Aptitudes Professionnelles », 2002.
[45] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretiens
14/01/2005, Entretien avec Philippe Sarrade, chargé de mission de l'association Art+Université+Culture.

		spectateur) -introduire la culture comme support pédagogique dans certains enseignements	-développer et soutenir les projets artistiques et culturels des étudiants dans le cadre de leur cursus ou non et ceux des enseignants en lien avec la pédagogie	
UAPV	Mission culture et communi-cation	-contribuer à la vie culturelle et universitaire -favoriser la diffusion des savoirs et des informations	-organisation et encouragement des manifestations artistiques et culturelles présentées par les étudiants et le personnel -proposer des activités culturelles variées aux étudiants en partenariat avec des organismes extérieurs et des professionnels -mettre en œuvre la communication interne et externe de l'université	-Programmation : cinéma, musique, danse, multimédia, concours nationaux, radio, événements ponctuels, conférences -activités culturelles, intervention de professionnels -ateliers : arts plastiques, poésie, musical AJMI, musical steel band, théâtre, chorale, théâtre anglophone -formation : UFR « Arts, communication, culture », UE libres de pratiques culturelles -soutien : aide à la création et aux projets, conseil, domiciliation, financement
UB - Dijon	Atheneum	- développer l'action culturelle de l'établissement -enseignement et formation -recherche et valorisation	-concevoir et proposer des manifestations et des activités culturelles -contribuer à développer la place des pratiques artistiques dans les cursus de formation universitaire -être un point d'ancrage pour la recherche et la diffusion artistique ou scientifique	-programmation : spectacle, concert, expo, atelier, rencontre, café-débat, conférence, festival, projection -carte culture
UCBL1	Service culturel	-développer une politique culturelle ouverte sur la région et les cités, concertée avec les collectivités territoriales et les établissements culturels de la cité	-sensibiliser les étudiants et les personnels à la chose culturelle -décloisonner l'université -faire émerger les actions culturelles sur l'ensemble des sites de l'université -créer un centre culturel multiforme -encadrer pédagogiquement les ateliers de pratique artistique -diffuser les travaux réalisés au sein des ateliers, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement -intégrer les pratiques artistiques dans les cursus d'études	-programmation : spectacles, théâtre, danse -25 ateliers : théâtre, danse contemporaine, vidéo, musique, harmonie, chorale, photo, peinture, jazz, robotique, arts plastiques, rock, écriture, aquarelle/dessin/recherche plastique, arts du cirque -formation : validation d'UE par la pratique d'un atelier -réseau : accueil d'étudiants d'autres universités dans les ateliers, résidences -forum de présentation de saison -résidences, répétition publique
UFC - Besançon	Mission vie associative et culturelle	-améliorer la vie étudiante	-proposer des activités culturelles aux étudiants	-aide aux projets -carte avantage jeunes et étudiants -ateliers et clubs (avec le CROUS) : capoeira, percussion, pratiques artistiques, théâtre, vidéo-club, jeux -concours -programmation du TUFC : cours de théâtre, colloques, revue *Coulisses*, ateliers théâtre, Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire (RITU), diffusion de spectacles -annuaires des assos
Université François Rabelais -	Bureau Culture dans le	-inciter les étudiants à découvrir la culture sous toutes	-intégrer la culture dans l'enseignement -devenir un service commun à	-passeport culturel étudiant -programmation : spectacles théâtre, danse, concert

Tours, Blois, Chinon	SEVE	ses formes, aussi bien en tant qu'acteur que spectateurs	part entière	-ateliers : danse, cinéma, théâtre, voix
UM2	SCAC	-proposer au conseil d'administration de l'établissement, après avis du conseil des études et de la vie universitaire, une politique en matière culturelle	-fédérer les actions et les initiatives existantes, dans le but de les coordonner, en assurer la programmation, la promotion et la communication externe et interne -harmoniser l'utilisation des équipements culturels -étudier, soutenir, organiser, réaliser, gérer, seul ou par convention avec d'autres partenaires, tous projets, actions ou manifestations entrant dans le champ de ses attributions -proposer des conventions avec des partenaires potentiels	-programmation : concert (Série *Musique A6*), expo (*En quête d'artistes*) -ateliers : photo, création cinéma
Université de Nancy 2	Culture à Nancy 2	-développer une politique culturelle dans l'établissement	-développer les partenariats -aider les assos étudiantes -établir une programmation	-projet théâtral « formation, création, diffusion » avec le TU et le CROUS : festival (*Traverses*), créations, atelier lecture -aide aux projets
Université de Nantes	Service culturel	-proposer soutien et promotion de tous projets, actions ou manifestations à caractère culturel, présentés par les étudiants et les personnels de l'université	-étudier, organiser, réaliser, gérer, seul ou par convention avec d'autres partenaires, tous les projets, actions, ou manifestations entrant dans le champ de ses attributions	-ateliers : théâtre, danse, calligraphie… -programmation : cycle de conférences, festivals de cinéma, opérations ponctuelles en partenariat -soutien aux projets étudiants -programmation du TU : théâtre, danse, festival universitaire, festivals, ateliers, résidences
Université Paris 8	Service d'action culturelle et artistique	- fédérer des actions qui permettent à toutes les formes de la culture et des arts de se retrouver dans une université lieu de vie où l'action culturelle et artistique est la prolongement naturel de la pédagogie	-encourager et soutenir les initiatives des étudiants, associatives ou individuelles -mettre en place des activités régulières de diffusion, de création et de production de programmes artistiques de niveau universitaire et professionnel -tisser des liens de plus en plus étroits avec nos partenaires extérieurs	-programmation : concerts, rencontres, concours (nouvelles et poésie), exposition, spectacle, débat -atelier : écriture, chœur de St-Denis, chorale de Paris 8, théâtre -production co-production, résidences -forum de la culture (octobre)
Université Paris Sud 11	Service des affaires culturelles	- encourager les pratiques culturelles sur les campus	-introduire l'enseignement artistique dans les cursus scientifiques	-festival (*Printemps de la culture*) -20 ateliers culturels -UV
UPST3	Service culture	développement de : -la culture artistique -du dialogue Art/Science -de la culture scientifique	-doter l'université de projets susceptibles de donner vie au campus -valoriser son image à l'échelle de la ville, de la région et plus largement à l'échelle nationale et internationale	-programmation : rencontre, colloque, manifestation, concerts, théâtre, expo (arts plastiques, patrimoine scientifique) -aide aux assos
UPJV	Service des affaires culturelles	-sensibiliser le public à la culture -accompagner les étudiants dans leurs projets	-demander aux étudiants de fréquenter les structures culturelles	-journée d'info à la rentrée -programmation : rencontre, concert, expo, projection de films, théâtre, manifestations ponctuelles -ateliers : danse chorégraphie, musique, chant -aide et conseil aux projets étudiants

				-édition d'un journal mensuel
Université de Rennes 2	Service culturel	-soutenir, développer et initier des projets en liaison avec la vie culturelle du campus et de l'agglomération Rennes Métropole		-programmation : le *cours public* (conférences; rencontres, tables rondes), espace musical, festival, expo, concert, soirée, projection, spectacle
USTL1	Espace Culture	-mettre en place des lieux de réflexion, d'échange, de débats et d'épanouissement intellectuel ouverts à tous -créer une dynamique culturelle autour de la sensibilisation aux différentes formes d'expression artistiques et culturelles -engager le public jeune dans un processus d'épanouissement intellectuel en lui permettant de participer activement à l'action culturelle	-donner à l'établissement les moyens d'être une force de réflexion et de proposition autour des principales questions qui préoccupent notre société -être un lieu d'échange et de travail autour des arts et des pratiques artistiques -objectifs artistiques : être un espace de questionnement et de travail autour de la création contemporaine et des pratiques artistiques -objectifs culturels : valoriser la pensée et la réflexion -objectifs territoriaux : s'inscrire dans le territoire de la métropole lilloise comme un espace de questionnement et de travail autour des arts ouvert à tous	-programmation : conférence et débat (*RDV d'Archimède*), colloque, séminaire, université d'été, expo d'art contemporain, projection de films, spectacle théâtre danse, lecture, répétition publique, jounée d'étude -ateliers : jazz, théâtre, photo -aide aux projets étudiants et assos -échanges culturels inter-université et internationaux -édition : publication des *RDV d'Archimède* -plate-forme culturelle à disposition des partenaires et des structures culturelles régionales -prêt des salles -action culturelle en direction des collégiens et lycéens
UTBM	Service des relations extérieures et culturelles	-formation théâtre et peinture -interculturalité	-rendre cohérent toutes les activités culturelles -information -veille culturelle et initiatives	-programmation : représentations théâtrales, master class, colloques
UTT	SUAC	-mettre en œuvre la politique culturelle de l'établissement	-diffusion -formation -interface -interlocuteur -conseiller	-Programmation : cycle de conférence, représentation théâtrale, exposition, concert, manifestation exceptionnelle -10 UV TSH CG: 3 écriture et littérature, 1 théâtre, 3 musique, 3 arts plastiques -ateliers : théâtre

- **Le projet culturel global porté par les établissements**

La **mission** d'un service culturel universitaire est de porter un projet culturel pour développer la politique culturelle de l'établissement. Cette politique culturelle se définit par un projet culturel qui comporte un but, des objectifs et des moyens. Le service culturel est un moyen, un outil.

Le **projet culturel,** tout en étant doté d'une certaine exigence, doit s'adresser dans son objectif de développement culturel à tous les étudiants, il s'articule avec la formation et la création, et se réalise en partenariat avec l'ensemble de la communauté universitaire et en lien avec son territoire. Le rôle du service est bien sûr de soutenir, de repérer et d'impulser les projets de toutes formes culturelles et artistiques.

De manière générale, les objectifs des services culturels universitaires suivent trois orientations :

- proposer des **activités** culturelles et artistiques à la communauté universitaire, mais aussi, et on le sait peu, souvent ouvertes au public extérieur. Ces activités se font grâce à des collaborations avec les CROUS, les DRAC ou les institutions culturelles locales :

>de l'ordre de la diffusion et de la consommation :

-organisation de sorties culturelles

-proposition d'une programmation interne, due à la présence d'un équipement culturel aménagé : représentation de théâtre, de danse, concert, projection de film, de court-métrage, de documentaire, festival de théâtre, de danse, de musique, de cinéma, lecture, radio, cours public, conférence, débat, colloque, université d'été, rencontre, temps forts nationaux, exposition d'art contemporain, de photo…

>de l'ordre de la création et de la participation :

-concours de nouvelle, de poésie, de scénario

-ateliers de pratique artistique : théâtre, arts du cirque, danse, danse contemporaine, danse rock, musique, jazz, harmonie, big band, steel band, percussion, rock, orchestre universitaire, chœur universitaire, chorale, voix, chant, arts plastiques, calligraphie, peinture, aquarelle, dessin, sculpture, vidéo, photo, écriture, poésie, capoeira… encadrés par des professionnels, par des étudiants ou par des artistes en résidence sur le campus

-formation : UE, UV, UFR, section art-étude…

- **informer et communiquer** à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur[46] :

>relayer les informations de l'extérieur vers l'intérieur :

-journées de présentation des institutions culturelles, forum de la culture

-rencontres avec des artistes et des professionnels de la culture

-stand d'informations

>communiquer à l'extérieur et à l'intérieur :

-édition : acte de colloque, journal, mensuel, catalogue d'exposition…

-annuaire des associations et des activités culturelles

-site Internet

- **encourager et soutenir** les initiatives culturelles de la communauté universitaire :

>politique de tarifs préférentiels dans les équipements culturels du campus et dans ceux de la cité :

-carte ou passeport culture

-service billetterie

>aide aux projets :

-conseil, formation à la gestion de projet

-domiciliation, boîte aux lettres, locaux, matériels

-financement : FSDIE, CEVU…

- **Les caractéristiques culturelles de l'enseignement**

La **formation** et la création sont le point d'ancrage des politiques culturelles des universités, et plus particulièrement les formations. Sur ce terrain, de nombreuses filières relatives aux métiers de la culture ont vu le jour depuis le début des années 1990. Elles viennent répondre aux besoins de moyens humains pour porter les projets culturels des artistes sur le territoire. De plus, elles créent des dynamiques sur les campus, finalement terrain d'expérimentation des étudiants. Les formations artistiques se sont également développées, notamment avec l'intégration de modules de pratique artistique au sein des cursus : la pratique théâtrale dans les études d'arts du spectacle, la réalisation d'exposition dans les filières arts plastiques, la composition et la réalisation de concerts chez les étudiants en musicologie… Cette intégration est tout aussi valable dans les filières non artistiques et scientifiques, d'autant plus qu'elle a permis le développement des collaborations et des partenariats.

Nous allons voir quelques **exemples caractéristiques**[47] :

- Les **INSA,** instituts délivrant un diplôme d'ingénieur, de Lyon, Toulouse, Rouen et Rennes ont développé à partir de 1991 chacun une politique culturelle, qui a pour objectifs de développer une culture scientifique et technique, d'intégrer une dimension artistique dans les formations, de favoriser le prolongement professionnel des

[46] Cf. partie III. 2.2.c.

[47] Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, 14/01/2002.

compétences artistiques des étudiants, de collaborer avec les milieux artistiques professionnels et de conforter le rayonnement de l'INSA vers les autres campus, nationaux et internationaux. Cette politique s'est concrétisée notamment par la création et le développement des **sections art-étude** intégrées au cursus des élèves-ingénieurs. 450 étudiants sont concernés par les sections théâtre, musique, danse et arts plastiques-étude de l'INSA de Lyon. Ces sections sont encadrées par des professionnels et donnent lieu régulièrement à des résidences d'artistes, des stages et des ateliers encadrés par des artistes invités. Les étudiants peuvent alors suivre des stages dans des institutions culturelles (Opéra, TNP, institut d'art contemporain, centre culturel…) en mettant en pratique et en question leurs compétences techniques (travail sur les matériaux pour les instruments à vent, logiciels pour les décors, régies son et lumière…). De plus l'INSA de Lyon a mis en place un **master de directeur technique** avec l'ENSATT (Ecole Nationale des Arts et Techniques du Spectacle). Trois des cinq INSA sont concernées par les sections art-études :
-INSA de Lyon avec les sections danse, musique, théâtre et arts plastiques-études,
-INSA de Rouen avec les sections image, théâtre et création-innovation-études,
-INSA de Toulouse avec la section musique-étude.

• **L'Université Rennes 2** a ouvert en 2000 la **licence** professionnelle **« Arts appliqués, design »** en partenariat avec le lycée Coëtlogon et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts. L'objectif est de former des assistants de projet ou chargés de production dans le secteur de l'imprimé et du multimédia, ce qui suppose une polyvalence technique (maîtrise des outils numériques, compétences artistiques) et une adaptabilité à la diversité des opérations (techniques, juridiques, économiques). Cette formation se déroule sur les trois sites.

• **L'Ecole Supérieure de l'Image d'Angoulême (ESIA)** et **l'Université de Poitiers** se sont associées en 2001 pour ouvrir le **DEA « Arts numériques »**, qui institue un programme de recherches artistiques pluridisciplinaires et regroupe différents partenaires rattachés à l'ESIA, à l'Ecole doctorale « Sciences humaines, économiques et sociales » de l'Université de Poitiers et à l'Université de La Rochelle. Ce DEA associe des pratiques et réflexions, nourries par la formation artistique, avec des recherches menées en milieu universitaire. Les étudiants doivent assumer un programme de recherches conjuguant expérimentation pratique (la mise en œuvre d'un concept de création) et réflexion théorique (la traduction et l'analyse écrites de la démarche expérimentale). Ce DEA fonctionne comme un outil de prospection, sondant et défrichant de nouvelles pistes de création dans le paysage numérique. Les propositions de recherche s'ouvrent sur des secteurs d'activités et des problématiques questionnant le champ générique du rapport entre art et technologie et leurs effets sur le plan culturel, social et économique. Le porteur de projet est mis en situation de chef de projet. Les fonctions d'expertise et d'analyse, les fonctions coordinatrices et fédératrices dans l'activité pluridisciplinaire, la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques pour la conduite du projet, ainsi que celles requises au titre d'auteur réalisateur, constituent le fondement des objectifs professionnels.

• **Un mastère multimédia hypermédia** a été mis en place en 1994 grâce à la collaboration de **l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts** et **l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications**. Il s'agit de travailler dans la matière même du multimédia, matière virtuelle qui conditionne le médium : le lien, la mise en relation avec l'information. L'interactivité, maître mot de tout produit multimédia, touche à son essence même. La toile est un ensemble de liens, dont la richesse, à l'image du cerveau humain, provient de la multiplicité des synapses. Organiser ces liens, savoir les anticiper pour chaque internaute et pour chaque écran, c'est écrire un scénario interactif, décrire une structure, révélée par la navigation, la « liberté balisée » et l'intelligence des interfaces. C'est un nouveau lieu d'expression de la sensibilité et de l'intuition. L'originalité de la formation tient en deux points : organisation des contenus culturels, artistiques et ludo-éducatifs, et la multiplicité des points de vue.

• De 1994 à 1999, les étudiants de l'**Université de La Rochelle** ont eu la chance d'avoir dans leur cursus **un module d'histoire de la danse contemporaine**, animé par Régine Chopinot, directrice du Centre Chorégraphique National de La Rochelle. Depuis,

elle a constitué un binôme artistique et scientifique avec la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, antenne régionale de l'Université de La Rochelle, et le Laboratoire L3i, le laboratoire d'information de l'université. « Enseigner à des étudiants qui n'ont aucune pratique de la danse, aucune idée du monde dans lequel je travaille, me fait découvrir que je suis à la fois dans un champ sans repère, mais où tout est possible. L'enjeu est pour moi dans une situation de transmission, de trouver comment on peut toucher une personne dans sa totalité, mentale, perceptive, sensible, psychologique et de mettre en culture ces sensations, afin d'ouvrir chez l'autre des fenêtres, des portes sur sa propre créativité. Ce qui m'intéresse en outre avec les étudiants, ce sont les possibles échanges, la recherche commune sur des textes philosophiques et scientifiques, sur lesquels je travaille. L'idéal serait de nourrir une démarche théorique et de poursuivre son propre laboratoire artistique. »[48]

- Premier pôle français d'enseignement, de recherche et d'expérimentation de la construction et de la pensée constructive, les **Grands Ateliers de L'Isle d'Abeau** ont été fondés en 1995 par 11 établissements d'enseignement supérieur : 6 écoles d'architecture (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Languedoc-Roussillon, Paris-Villemin), 3 écoles d'art municipales (Grenoble, Lyon et Saint-Etienne) et 2 écoles d'ingénieur (INSA et ENTPE). Ils se sont fixés trois missions : une mission générale d'enseignement, une mission de recherche et d'expérimentation et une mission d'information et de diffusion des cultures constructives. Les objectifs généraux des Grands Ateliers se focalisent sur le thème de la rencontre entre les professionnels du cadre bâti, entre la formation, la recherche et les professions (rapprocher pédagogie et recherche, université et industrie), entre pensée et matière autour de la question de la construction, la pensée comme part indissociable de l'activité de projet. Cette année, une session de formation est proposée du 14 au 19 février 2005 par l'INRS, l'UTC et les Grands Ateliers sur le thème « Conception des espaces de travail, santé, confort et prévention des risques ».
- Le **festival *Interférences***, festival international d'arts multimédia urbains de Belfort, a été conçu et est organisé par le CICV Pierre Schaeffer dans le cadre des *Nuits Savoureuses* de Belfort (manifestation proposée par le Conseil Général du Territoire de Belfort et la Ville de Belfort). Le CICV est en collaboration permanente avec l'**UTBM** et assure l'UV « Art, création numérique et ingénierie culturelle » sur un semestre. Cette UV a pour objectif de sensibiliser de jeunes étudiants aux bases de l'art et de la création numérique. L'accent est mis sur l'étude des relations entre l'artiste et l'ingénieur dans le cadre des problématiques de l'art technologique. L'UV aborde deux aspects, théorique et pratique, puisque les étudiants doivent pour leur examen final concevoir un projet artistique utilisant des outils technologiques. Le cours aborde des sujets tels que : art contemporain et installations, performances et réseaux, capteurs et interfaces homme-machine, bases du son et de l'image numérique, montage numérique, images de synthèse, bases du web-design, méthodologie de gestion de projet, aspects financiers et légaux de la production multimédia. De plus, le CICV accueille en stage chaque année plusieurs étudiants, qui sont intégrés à la mise en œuvre de projets artistiques et culturels expérimentaux liés aux technologies numériques. Le CICV intègre également plus de 200 étudiants (pas seulement de l'UTBM) en stage lors du festival dans différents secteurs : régies techniques, logistique, programmation, administration, communication, scénographie, accueil des intervenants, des groupes, des visiteurs et du grand public…

- **Les actions culturelles mises en place par les établissements**

L'université n'est pas seulement un lieu de consommation de cours pur et simple, elle reste pour certains, un lieu où l'on peut s'investir, prendre des **initiatives**. Différents projets sont ainsi portés. Il semble alors essentiel que l'établissement puisse **impulser, repérer et soutenir** ces projets, qu'elle puisse mettre en relation les étudiants avec les acteurs culturels extérieurs. Ces projets sont riches et formateurs, car facteurs de créativité et d'autonomie pour les étudiants.

[48] Régine Chopinot.

Ci-après quelques **exemples de projets culturels**[49] directement portés par les établissements d'enseignement, les projets portés par les étudiants eux-mêmes seront développés plus bas :

- La ville est à la fois un lieu de passage où l'on arrive et d'où l'on peut partir, mais aussi pour chacun un lieu d'appropriation de l'espace public. De fait, elle nous invite à réfléchir aux moyens de vivre ensemble de manière à ce que chacun se pense et agisse en tant que citoyen. **L'Université Marc Bloch Strasbourg 2** a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la ville comme espace public : à la fois nœud de circulation, réseau de culture, plate-forme de rencontres sur la culture comme facteur de reconnaissance de l'autre et sur l'action dans la ville comme construction d'identité. Ce travail prend la forme, 8 jours par an au printemps, sous le titre de « **Villes et valises** » de manifestations culturelles et de débats. Chaque année, il permet à des récits de vie, des réflexions théoriques, des pratiques artistiques et des regards documentaires de se déployer dans une dynamique commune : arriver, partir, traverser, séjourner, errer, occuper, visiter, s'installer… Le programme « Villes et valises » est généralement construit autour d'une exposition photographique, de projections de documentaires et de réalisations étudiantes, de créations théâtrales, de débats et d'ateliers de pratiques artistiques thématiques.
- Abandonner son instrument de musique était le plus souvent la conséquence de l'inscription à l'université des étudiants musiciens, les études n'étant pas compatibles avec celles des conservatoires. Créés en 1993, **l'Orchestre et le Chœur des Universités de Paris** (OCUP) regroupent 280 étudiants musiciens, inscrits dans les disciplines les plus diverses des Universités de Paris, dans trois formations : un orchestre symphonique, un chœur et un jazz-band. L'OCUP participe pleinement à l'animation culturelle des universités, il donne de nombreux concerts à Paris et en Province. La participation des étudiants à l'OCUP est prise en compte dans les cursus universitaires sous forme d'UE ou de points supplémentaires. Pour répondre à des exigences de qualité, l'OCUP permet à de jeunes musiciens du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (CNSMP) de se professionnaliser en leur donnant la place de chef de pupitre dans l'orchestre ou en leur offrant la possibilité de jouer ou de chanter en soliste. De nombreux étudiants étrangers musiciens, venus étudier dans les universités parisiennes, rejoignent l'OCUP : en tout, 23 nationalités différentes sont représentées. L'OCUP a développé des échanges avec les orchestres des grandes universités d'Europe (Cambridge, Leipzig, Heidelberg), pour accompagner la création de l'Europe des universités.
- Dans le prolongement du programme *l'Ami littéraire,* action menée par la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication, la *Maison des écrivains* a initié en 1997 un programme national appelé ***le temps des écrivains*** à l'université et dans les grandes écoles. Destiné à favoriser la présence de la littérature contemporaine dans l'enseignement supérieur et le dialogue entre les écrivains et les étudiants, ce programme est soutenu par le Ministère de la Culture et celui de l'Education nationale. Son principe est celui du partenariat à parité entre les établissements et la Maison des écrivains, tant au niveau de la rémunération des intervenants, que pour la prise en charge de leurs frais de transport, de restauration et d'hébergement. Chaque année, près de **450 visites d'écrivains** sont réalisées dans tous les types d'établissement de l'enseignement supérieur. Les interventions se font sous des formes diverses : rencontre, débat, colloque, lecture publique, atelier de lecture, atelier d'écriture, atelier de traduction… En 2000-2001, 10% des écrivains invités étaient étrangers (Québec, Allemagne, Croatie, Espagne, Brésil…). Entre 1997 et 2002, 1 365 interventions ont été orchestrées, impliquant 391 écrivains. La communication du dispositif s'effectue en collaboration avec le réseau A+U+C, le CNOUS et les CROUS, et les associations étudiantes.
- Le Ministère de l'Education nationale a toujours été un peu à l'avant garde pour la **commande publique, au titre du 1%.** Il fut le premier ministère à mettre en œuvre

[49] Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, 14/01/2002.

cette procédure en 1951. Plus récemment, les modifications proposées par l'Education nationale et concrétisées par le décret et l'arrêté du 23 mars 1993 ont permis d'ouvrir le champ d'application du 1% ainsi que les domaines artistiques concernés. La déconcentration de la commission nationale vers des commissions régionales, ainsi que la création d'un comité de pilotage auprès du maître d'ouvrage ont permis de mieux associer les différents partenaires. La commande publique concernant les établissements d'enseignement supérieur doit être réappropriée par ceux-ci, en particulier à travers les comités de pilotage. Leurs choix doivent être éclairés par des structures et des personnes compétentes. Cette implication est la condition pour que les œuvres réalisées dans les campus ou dans les bâtiments universitaires soient entretenues et valorisées par la communauté universitaire. La commande publique doit devenir un des moyens de la politique culturelle des établissements et doit être l'occasion de créer des relations durables avec les structures culturelles de proximité (musées, Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), centres d'art…). Par exemple, à **l'Université de Bourgogne**, grâce à un partenariat entre la présidence de l'université et le Ministère de la Culture par la DRAC, s'est constituée, depuis le début des années 1970, une collection d'œuvres remarquables d'artistes majeurs : d'Agam à Bertrand Lavier en passant par Karel Appel, Gottfried Honegger, Alain Kirili. Cet ensemble d'œuvres fait aujourd'hui l'objet d'une mise en valeur assurée par l'Atheneum en liaison avec le centre d'art Le Consortium et la FRAC Bourgogne. Une campagne de restauration va être engagée concernant les œuvres les plus anciennes. A **l'Université du Maine** au Mans, le regroupement des crédits provenant du 1% de 6 bâtiments du campus a permis de passer commande d'une œuvre à l'artiste Jean-Luc Vilmouth. Cette œuvre, qui forme un espace paysager aux abords de la bibliothèque universitaire, a été inaugurée en octobre 2001, l'Ecole des Beaux-Arts du Mans ayant relayé cette inauguration par une exposition d'œuvres de Jean-Luc Vilmouth.

- **Focus sur les ateliers et/ou l'enseignement de pratiques artistiques et leur validation**

Concernant les **ateliers de pratiques artistiques** proposés par les services culturels des établissements d'enseignement supérieur, il y a aujourd'hui une forte demande chez les étudiants comme une forte tendance institutionnelle à y répondre. Les typologies des différents ateliers sont les suivantes :

-« les **ateliers de pratiques amateurs**, encadrés ou non, venant de l'initiative des étudiants ou proposés par les opérateurs culturels universitaires. Il s'agit de pratiquer réellement un art en amateur, pour le plaisir, à partir d'une compétence déjà là. Il s'agit d'une action de production collective aboutissant ou non à une représentation, et correspondant aux diverses pratiques sociales actuelles de l'art, sans protocole unificateur, portés par des organisateurs reliés à une officialité universitaire.

-les **ateliers de sensibilisation aux pratiques artistiques**, encadrés par des intervenants professionnels. Il s'agit, pour les participants, de s'inscrire dans un dispositif de formation, fondé sur une certaine expérience guidée des pratiques artistiques, nommée comme un enrichissement personnel, le plus souvent en termes de culture générale. Les intervenants artistes y sont plutôt pédagogues. La visée est plutôt individuelle. Il s'agit d'une pratique singulière de l'art : celle qui en dégage principalement la fonction éducative : apprentissage de la maîtrise des signes et des schèmes émotionnels, amélioration de l'expression de soi et de la relation aux autres, actualisation de la connaissance des modèles esthétiques, implication dans les modes contemporains de culture du corps et dans les formes esthétiques contemporaines, implication dans les transferts symboliques proposés.

-les **ateliers de formation** encadrés par des artistes formateurs. Ils visent à faire acquérir des niveaux de compétences, à intégrer des modèles d'actions et des attitudes spécifiques au champ artistique en général et au champ de chaque discipline en particulier. Il s'agit d'une confrontation réelle au champ de l'art, encadré par des intervenants visant la maturation esthétique des participants et leur entrée dans les processus spécifiques de l'art. Il s'agit de faire l'expérience de l'autonomie de l'art, de sa sociabilité singulière, ainsi que du rapport sujet-objet qui lui est spécifique. (…) Ces ateliers peuvent être ouverts à tous ceux qui s'intéressent à l'art et qui doivent

comprendre qu'il ne s'agit pas d'un droit nouveau, mais que ce droit implique le risque de la découverte intime d'un chemin singulier qu'il faut reconnaître, et sur lequel il faut avoir personnellement le désir, le courage et la volonté de marcher.
Il est important d'insister sur le **rapport différent à l'art** :
-pour la première typologie : le rapport est interne à l'art. Selon un modèle, où processus artistique et pratique sociale, par le biais du plaisir, trouvent leur tension et leur articulation, selon des motifs souvent intimes et secrets, souvent mouvants et en devenir, ayant à voir avec la liberté et l'appropriation individuelle et collective d'une culture.
-pour la deuxième typologie : le rapport est externe à l'art. On y donne accès. La pratique est guidée par des gens supposés compétents par les participants. L'art y est approché selon ses bénéfices culturels. La contradiction entre pratique sociale et pratique artistique est gérée par le dispositif de formation, qui est d'autant plus invisible, qu'il est perçu et choisi pour sa différence avec les autres dispositifs d'apprentissage. Les participants risquent donc d'y faire l'économie de cette altérité. Il y a là une pratique de l'art en danger d'être instrumentalisée par la demande culturelle du temps : réponse aux besoins d'expression de soi et aux revendications identitaires, liés à l'université et à la société de masse, démocratisation en surface des langages et des formes de l'art, intégration dans une culture, mais pas appropriation de celle-ci, encore moins invention.
-pour la troisième typologie : le rapport est interne à l'art. On est guidé dans un dispositif non d'enseignement, mais de passation qui vous convoque à devenir pairs. On est appelé à reconnaître la spécificité du processus artistique et à donner forme personnelle à la contradiction vécue entre pratique artistique et sociale. On est appelé à faire aussi des choix esthétiques et politiques dans une société donnée, à un moment précis de l'histoire. On est appelé à se confronter au statut social de l'artiste. (…)
Ces typologies ne correspondent pas à la réalité des ateliers où les choses sont souvent mélangées. Cependant, la demande étudiante et l'intérêt institutionnel des universités se portent principalement sur les ateliers de type 2. (…) Le risque, c'est d'étendre la pratique d'une forme banalisée de l'art, compatible avec une attitude de consommation et d'obéissance, une forme où le discours de l'Art devient compatible avec le discours du Maître et celui de la Science. (…)
Il faut donc faire prendre en compte, dans l'organisation et l'élaboration pédagogique, le souci d'éviter les risques dégagés dans cette deuxième typologie. Il est important de rester dans la dualité en cours dans les pratiques artistiques réelles :
-pratiques amateurs où volontariat et plaisir collectif sont des garde-fous centraux contre tout formatage idéologique éducatif ;
-lieux d'entraînement à la création artistique où la singularité du processus artistique est maintenue et garantie par la rigueur d'un apprentissage spécifique, régi par des artistes en situation de passation.
La première et la deuxième typologies font obstacle à la constitution de l'art comme privilège aristocratique. La troisième typologie fait obstacle aux protocoles sociaux, qui gèrent les formes protocolaires de la sociabilité du plaisir ou de la transmission culturelle.
Dans tous les cas, les modes d'apparitions de ces ateliers dans l'université (temps, espace, formes économiques, modes de gestion, instances organisatrices) ont tout intérêt à manifester clairement et à faire jouer : la différence entre loisir volontaire et apprentissage scolaire et universitaire, la différence entre les autres apprentissages disciplinaires et celui de l'expérience spécifique de l'art.

C'est dans ce cadre qu'on peut réfléchir aux incidences de la **validation des ateliers dans les cursus** et de la **gestion des options par les services culturels**. Si on ne prend pas certaines précautions, cela peut entraîner la disparition des deux différences posées plus haut.
La validation peut remplacer ou doubler le volontariat et le plaisir par les normes et les attitudes liées généralement à l'apprentissage.
La gestion ambiguë des options artistiques par les services culturels, mais validées par les UFR, semble à première vue faire la différence entre apprentissages disciplinaires et apprentissages artistiques. Mais elle peut aussi donner l'impression qu'il ne s'agit pas

d'un véritable endroit de formation, mais le lieu d'une activité de loisir, plus ou moins formative, intégrée par charité dans le cursus à la demande des étudiants, dont l'intégration devient transparente, en tout cas justifiée par des logiques culturelles. En tout cas, cette organisation extrade cet endroit de l'espace commun des disciplines universitaires et le confie, non pas à des universitaires qualifiés, mais à des partenaires impliqués dans des montage de projet culturel.

Il faut s'arrêter un moment sur les **enseignements artistiques** dans l'université et leur situation actuelle : les disciplines artistiques sont loin d'être présentes dans toutes les universités de Lettres et Sciences humaines, et quasiment pas dans les universités juridiques et scientifiques. (…)
Le rôle formatif de ces disciplines est encore entre deux tendances :
-**orienté exclusivement sur la science des arts** : études des œuvres et des phénomènes artistiques (cursus de spécialité). Les enseignants chercheurs sont des théâtrologues et les enseignements pratiques sont confiés à des artistes, relevant de légitimation extérieures et en situation précaire dans l'université.
-**orienté sur une formation à la pratique artistique en liaison avec les dimensions théoriques précédentes** : cette tendance réclame la présence à part entière des artistes dans l'université comme enseignants chercheurs de la discipline.
Qu'on ne se trompe pas, le choix entre ces deux tendances n'est pas articulé prioritairement à la question de savoir si l'université a pour mission de former des artistes professionnels, mais seulement à celle de savoir si l'université peut avoir pour mission d'intégrer la pratique réelle des arts dans ses dispositifs de formation. L'art comme pensée et comme acte est-il compatible avec l'espace universitaire ou est-il considéré comme exclu de son champ ?

Nous percevons une **contradiction**. Alors que la pratique des arts ne va pas de soi dans les départements d'arts, elle devient tout a coup un champ largement ouvert pour tous les cursus. Ouvert, mais dans les marges de la légitimité universitaire, hors champ disciplinaire et comme à la tangente des logiques d'UFR. Si le projet d'établissement est d'ouvrir largement un enseignement artistique en direction de la totalité du public étudiant, pourquoi les instances de direction ne se donnent pas les moyens de créer des postes d'enseignants chercheurs de la discipline, praticiens compris, et de leur confier la responsabilité pédagogique de ces enseignements ? (…)
En tout cas, ce mode de gestion extradé, où règne autonomie pédagogique des artistes intervenants, tout en donnant l'impression de développer la cause de l'art dans l'université, risque de renforcer encore sa marginalité et sa banalisation. Les dangers des ateliers de la deuxième typologies sont imminents : instrumentalisation éducative de l'art et faux respect de son autonomie.

Est-ce que cela veut dire que les ateliers de pratiques artistiques ne doivent pas être validés ? Leur condition de **validation** doivent être claires. Je propose les critères suivants :
-S'ils sont validés en tant que pratique associative et amateur, il n'y a pas lieu de faire la différence entre celles qui sont proposées par les services culturels universitaires et toutes celles qui sont pratiquées par les étudiants à l'extérieur. Elles ne doivent pas donner lieu à notation, mais doivent être validées sur attestation de participation.
-S'ils sont validés en tant qu'enseignements, ils doivent être placées sous l'autorité d'enseignants chercheurs de la discipline : ils doivent comporter une part théorique et une part pratique, évaluées selon des critères spécifiques à la nature de la légitimation de l'art.
Est-ce que cela veut dire que les services culturels ne doivent pas être impliqués dans la **gestion** de ces ateliers : là encore non, bien évidemment. Mais ils doivent veiller à l'être selon les modes où la visée formative et le projet culturel de l'établissement ne se recouvrent pas et sont tenus par des instances séparés.
Exemple :

-oui, à l'organisation de la présentation finale des travaux d'ateliers par le service culturel.
-oui, à l'implication des ateliers dans un projet culturel mené par le service.
-non, à l'inscription dans les ateliers au service culturel.
-non, au recrutement et au paiement des intervenants par le service même avec accord des enseignants.
-non, à la notation par des intervenants, non reliés comme chargé de cours à des UFR et suivis par des enseignants sur poste. »[50]

c. Les moyens nécessaires, très modestes

		Moyens		
Université	**Acteur culturel**	**Equipements culturels**	**Communication**	**Budget global**
Ecole Centrale Nantes	Mission culture			1 500 € (frais de fonctionnement)
INSA de Rouen	Service culturel	-halls d'entrée aménagé en espaces d'expo -studio-théâtre (80 places) -amphi -matériel d'expo (cadre, socle, grille…) -salle avec piano	-page Internet	36 000 € (hors salaires)
UAPV	Mission culture et communi-cation	-amphi aménagés -salle d'expo -halls et jardins	-page Internet	30 000 € (dont 14 000 € pour le FSDIE)
UB - Dijon	Atheneum	-salle de spectacle (scène 12*8m, 190 places) -café	-site Internet	
UCBL1	Service culturel	-amphi Astrée dit Théâtre Astrée	-page Internet	près de 200 000 €
UFC - Besançon	Mission vie associative et culturelle	-le petit théâtre de la Bouloie -TUFC -MDE	-site Internet -revue *Coulisses*	
Université François Rabelais - Tours, Blois, Chinon	Bureau Culture dans le SEVE	-salle de spectacle (598 places) -petite salle aménagée pour les ateliers	-lettre d'informations mensuelle -programme culturel	150 000 €
UM2	SCAC	-amphi aménagé (répétition, représentation) -MDE	-page Internet	27 000 €
Université de Nancy 2	Culture à Nancy 2	-amphi rénové et aménagé en salle de spectacle -salle d'expo -salle de répétition -institut de musicologie, institut de cinéma		35 000 € (hors salaires)
Université de Nantes	Service culturel	-aménagement de halls pour expo -2 amphis couplables (900 places) -aménagement acoustique d'un amphi -TU (scène conventionnée théâtre) : 1 salle de répétition, 1 salle de spectacle (scène 17*11m, 312 places), 1 hall + café, 3 loges, 4 bureaux, 1 hall à décor, locaux techniques	-affiches (fonds d'affiche fixe) -site Internet -presse (*Prisme* journal de l'administration, presse locale) -kiosque d'information sur chaque site	440 000 € (dont 270 000 € pour le TU)
Université Paris 8	Service d'action culturelle et artistique		-édition d'un recueil des œuvres primées au concours de nouvelles	200 000 F en 2000

[50] BRE Danielle, « Eléments de réflexion sur les ateliers de pratique artistique proposés par les services culturels ou les opérateurs culturels de l'Université », Art+Université+Culture, 2004.

			-page Internet	
Université Paris Sud 11	Service des affaires culturelles	-amphi de maths aménagé en salle de spectacle (scène, éclairage)	-page Internet	120 000 €
UPST3	Service culture	-salle de spectacle *le Cap* -auditorium -salles de répétition -un lieu pour les assos	-site Internet	90 000 €
UPJV	Service des affaires culturelles	-aménagement de 2 amphis (600 et 400 places) -2 amphis couplés (800 places) -4 lieux d'expo -l'Espace culture (bureaux, atelier technique, espace d'expo, scène)	-programme annuel papier -journal *JV Info culture de l'UPJV* -site Internet -tracts -catalogue d'expo -relais sur chaque site	100 000 € (dont 5 000 € pour la communication, 15 000 € pour l'affranchissement, 8 000 € pour les moniteurs)
Université de Rennes 2	Service culturel	-Le Tambour (auditorium) -galerie art et essai	-site Internet	
USTL1	Espace Culture	-Espace Culture : bureaux, café culturel (lecture, scène 20m2), salle expo art contemporain, galerie amateurs, amphi (160 places), salles de répétition (théâtre danse, musique), labo photo	-site Internet -édition	450 000 €
UTBM	Service des relations extérieures et culturelles			
UTT	SUAC	-grand amphi (466 places, scène 10*5m) -*snack* salle d'expo -salle de répétition de musique -*la rue* pour la vie associative (BDE, assos, accueil, cafet') -foyer des étudiants	-en interne : mail, affichage, écran vidéo -site Internet, presse (*Ellipse* journal de l'administration, *UTPP* journal étudiant), annonce presse locale	18 300 €

- **L'aménagement des campus en matière culturelle**

L'université, en tant qu'opérateur culturel, nécessite la mise en œuvre **d'équipements culturels** et d'une **communication spécifique** pour légitimiser et rendre visible le projet culturel à l'extérieur. Cela contribue à rétablir les échanges culturels entre l'université et son environnement, que l'éloignement des campus avait tendance à raréfier. Cela constitue un atout pour le développement culturel des villes et des régions concernées, engagées dans son financement avec le Ministère de l'Education nationale et celui de la Culture.

La plupart des services culturels correctement implantés et distincts du reste de l'administration universitaire possède soit une page particulière sur le site Internet de l'université, soit leur propre site. Certains développent même leur propre système d'édition.

Proposer des activités culturelles et artistiques au sein de l'université est un des objectifs du projet culturel, mais pour cela, l'établissement doit se munir de locaux spécifiques : salle de répétition, studio, salle d'ateliers, salle de stockage technique, maison des étudiants, salle d'exposition, salle de représentation et pour les mieux lotis leur propre théâtre ou centre culturel. Cependant, il ne s'agit en aucun cas d'enfermer les étudiants dans un « cocon » universitaire, ni de concurrencer les autres équipements culturels de la Ville.

Nous allons voir deux exemples de théâtres implantés sur des campus :

- Les **Théâtres Universitaires (TU) de Franche-Comté et de Nantes**, construits en 1986 et en 1994 respectivement, se sont créés bien avant les services culturels des universités concernées.

Les principes qui ont présidé à la construction du **TU de Nantes** sur le campus sont d'une part la coordination entre la formation artistique et l'animation des campus, le

développement de la vie culturelle de l'université en un lieu privilégié et d'autre part, la mise en œuvre d'une collaboration entre l'université et les diverses instances culturelles et les milieux professionnels. Devenu « scène conventionnée - théâtre » en 2000, le TU de Nantes a défini son projet, porté en collaboration avec le service culturel de l'Université de Nantes, de la manière suivante :
-le TU est un lieu de **programmation** et de **création professionnelle** (près de 70 représentations par an). Il accueille au moins trois créations dramatiques par an dont une en résidence. Il reçoit également des créations et des spectacles de danse contemporaine.
-le TU est un lieu de **formation**. Il accueille les enseignements artistiques inscrits dans les différents cursus universitaires. Il propose avec le service culturel des ateliers d'art dramatique ouverts à tous les étudiants. Il permet la mise en place de stages, étroitement liés à la programmation, et d'un atelier de création permanent, qui associe création, formation et diffusion.
-le TU organise en fin de saison (2 semaines en mars-avril) un **festival universitaire** destiné à recevoir les productions des troupes et groupes étudiants (théâtre, danse, musique, performance et arts plastiques). Il accueille entre 40 et 50 projets par an.
-le TU fait vivre un **café culturel** ouvert tous les midis et les soirs de spectacles. Ce café est un lieu d'animation du campus, fréquenté par les étudiants, il propose une programmation légère de musique actuelle et des expositions.
Le TU de Nantes est un atout majeur pour le développement des activités culturelles de l'université. Il contribue à désenclaver le campus, notamment par son ouverture au public de la ville, en proposant une programmation professionnelle et en développant des partenariats avec d'autres structures culturelles de l'agglomération nantaise. Il co-réalise avec ces derniers des spectacles qui peuvent être présentés dans différents lieux de la ville. Le public n'est pas seulement étudiant, il est Nantais avant tout (17 000 entrées payantes dont 40% de spectateurs de la ville). Le TU est inséré dans le tissu culturel professionnel. Dans une optique « école du spectateur », le TU incite les étudiants à fréquenter les salles de spectacles de Nantes ou de la région. Par sa proximité avec les étudiants et le milieu universitaire, le TU est devenu, dans le domaine des arts de la représentation, un relais entre les différents interlocuteurs culturels de la région et les étudiants. Il s'est imposé à Nantes comme un lieu de création singulière, un espace de recherche intellectuel et esthétique, mais aussi un lieu de confrontation artistique et critique. A ce titre, il a affirmé son engagement dans la création contemporaine et soutient plus précisément la « **jeune création** ». En marge des institutions culturelles, le TU est devenu dans la région le lieu repéré d'expérimentation artistique pour des étudiants et des jeunes artistes.
Le **budget global** du TU de Nantes est de 270 000€, il est géré par le service culturel de l'Université de Nantes. Il reçoit des financements multiples, notamment de la Ville de Nantes et du Conseil Général de Loire-Atlantique, il est spécialement conventionné avec la DRAC Pays-de-la-Loire.
A l'exemple du TU de Nantes, le TUFC a participé, depuis 1986, à la création d'une quarantaine de spectacles, dont la thématique générale est axée sur les pièces d'auteurs classiques et contemporains. Il organise depuis 1990 les Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire (RITU) qui offrent la chance à de nombreuses troupes étudiantes françaises et étrangères de se représenter. Il organise également des stages encadrés par des professionnels (Armand Gatti en 2003, auquel un étudiant de l'UTC à participer). Le TUFC édite également une revue théâtrale bi-annuelle *Coulisses* sur la vie théâtrale régionale avec des critiques et des dossiers thématiques (dont un sur la vie associative et théâtrale de l'UTC[51]).

- Le **Théâtre Antoine Vitez** à Aix-en-Provence est une structure originale, intégrée au campus de **l'Université de Provence**. Il est géré par l'association *Présences* en convention avec l'université. Le Théâtre Vitez a su trouver un fonctionnement qui lui permet de remplir tout à la fois les missions suivantes :

[51] Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC), « Coulisses n°29 », revue bi-annuelle, Besançon, janvier 2004.

-**Théâtre en prise avec un territoire** : Le milieu universitaire (Aix et Marseille) dans ses différentes dimensions :
>Programmation professionnelle : une quinzaine de spectacles par an et de 2 à 4 coproductions.
>Ateliers de pratiques amateurs pris librement par l'ensemble des étudiants et non intégrés au cursus, aboutissant tous à des spectacles faisant l'objet d'un festival en collaboration avec le Théâtre de Lenche : entre 1 et 15 suivant les années.
>Travail de médiation, mise en relation du territoire universitaire avec l'offre théâtrale régionale (passeport Vitez). Le Théâtre prend soin de relier ce territoire aux autres, de ne pas faire du ciblage de publics jeunes notamment en invitant des pratiques amateurs non universitaires.
>Politique tarifaire très basse, adaptée au territoire, facilitant l'accès des étudiants et du grand public au théâtre, favorisant leur participation à la vie associative, et à une pratique culturelle dépassant la simple consommation.
-**Théâtre assimilable à un théâtre de ville à dimension régionale** :
S'inscrivant dans le maillage et les enjeux de diffusion du théâtre vivant sur l'ensemble de la région PACA, avec une politique artistique spécifique : programmation thématisée, résolument contemporaine, dialoguant avec la jeune création et ouverte à un large public, mis au centre de l'échange théâtral, sollicité comme destinataire d'une adresse et émetteur d'une parole potentielle à mettre en relation avec celle des artistes.
-**Théâtre de recherche lié à l'université** :
Comme potentiel de recherche appliquée dans le domaine des arts de la scène et des politiques culturelles (et non plus comme territoire) non pas tellement sur le plan des formes artistiques mais davantage sur la question des politiques liées aux métiers du spectacle vivant, ceci dans l'horizon d'une avancée en matière de démocratie de l'art :
>Refusant la constitution des lieux culturels en labels,
>Favorisant la mise en réseau des structures autour d'axes artistiques et professionnels communs en prise avec le développement artistique d'une région,
>Travaillant à l'émergence de nouvelles cellules de production en relation vraiment partenariale avec le circuit de diffusion,
>Mettant en œuvre une réelle articulation entre médiation et création artistique et menant des expérimentations sur le renforcement des relations entre société civile et artiste : Intégrales d'auteurs impliquant compagnies de création, autres théâtres, laboratoires de recherche universitaires (Lagarce, Bond, Novarina),
>En collaboration active et financière avec la structure *Opening-Nights* et ses différents programmes : notamment le dernier, sur la question des relations « entre Je et Nous » posée conjointement aux artistes (acteurs, danseurs, metteurs en scène, auteurs) et 8 groupes issus de la société civile.
-**Théâtre d'application en relation avec les formations professionnelles du domaine, présentes sur le campus**.
Le Théâtre Vitez est donc une structure exemplaire quant à l'articulation entre les besoins et potentialités de la formation disciplinaire qui y est étroitement reliée, la participation des filières artistiques au développement de la vie culturelle au sein des campus et à la sensibilisation artistique de l'ensemble des usagers de l'Université de Provence. Il participe également à l'augmentation et à la diversification de l'offre théâtrale sur Aix-en-Provence, avec une reconnaissance, à cet égard, régionale et nationale. Enfin, il contribue au nécessaire rayonnement régional de l'université et à la participation du potentiel universitaire à la vie artistique et professionnelle de la Région PACA. Il travaille depuis 5 ans sur les campus des deux villes d'Aix-en-Provence et de Marseille. Le budget global du Théâtre Antoine Vitez est de 350 000 €, dont 70 000 € proviennent de l'université. Les partenaires financiers du Théâtre sont la DRAC, les collectivités locales et l'université.

- **Situation géographique et aménagement territorial**

La **situation géographique** légitimise également un projet culturel. Non seulement, la situation des universités **sur leur territoire** : au centre-ville, à l'extérieur de la ville, éclatées sur plusieurs sites ou concentrées sur un seul. En termes d'urbanisme, un

regard nouveau sur l'université a permis de créer une rupture par rapport aux choix d'aménagement qui avaient cours depuis les années 1950 : la construction de sortes de grands ensembles d'enseignement sur des campus périphériques. L'université faisait symboliquement un **retour en centre-ville**. De nombreuses opérations, depuis, relèvent de ce mouvement : réhabilitation de bâtiments anciens pour des fonctions universitaires, reconstruction des universités en centre-ville, inscription des nouveaux pôles universitaires dans le tissu urbain. Par ailleurs des schémas d'aménagement universitaire ont été réalisés afin de planifier l'implantation des bâtiments. Les grands campus souvent isolés sont reliés aux centres des villes par des transports en commun lourds (métro, tramway). Pour les nouvelles constructions, une volonté constante de qualité architecturale s'est accompagnée du désir de donner à voir une image valorisée de l'institution universitaire. Il y a aujourd'hui un **renouveau de l'architecture universitaire**. Cette même volonté de qualité doit guider la réhabilitation des bâtiments anciens. La réflexion sur l'aménagement universitaire a été relancée à l'occasion de la mise en œuvre du schéma U3M.
La **situation du service culturel et des équipements culturels de l'établissement dans l'université ou sur le campus** est aussi un facteur pour le bon fonctionnement de l'action culturelle. Il s'avère que les services culturels situés au milieu d'un lieu de passage, à la fois pour les étudiants et pour le personnel, sont d'autant plus visibles et utilisés, que ceux situés dans les étages administratifs des bâtiments. Dans le même ordre d'idée, les services culturels et les équipements culturels proches géographiquement rendent le projet culturel beaucoup plus lisible, que s'ils étaient éclatés et séparés à travers le campus.

d. Les relations et les partenariats, un acteur sur son territoire

		Relations		
Université	**Acteur culturel**	**Vie associative culturelle**	**Partenariats financiers**	**Partenaires en nature**
Ecole Centrale Nantes	Mission culture	-assos étudiantes : BDA, clubs (musique, théâtre, photo, cinéma…)	-Ministère de l'Education nationale (contrat quadriennal) > Université de Nantes (1 500 € du CA)	-institutions culturelles : Lieu Unique, Audencia, musée des Beaux-Arts
INSA de Rouen	Service culturel	-assos étudiantes : danse (africaine, orientale), festivals (théâtre, musique), photo, musique	- Ministère de l'Education nationale (contrat quadriennal) > INSA de Rouen -Ministère de la Culture > DRAC -CR	-réseaux : A+U+C, Pôle Universitaire Normand (PUN), INSA
UAPV	Mission culture et communi-cation	-assos étudiantes : *les nuits des cinéfils et filles* (projections cinéma), *culture.com* (festivals , projections, concerts, ateliers, premier prix de la culture du CNOUS 2003 pour le festival *Multimédi@rts* 2003), *curtain call* (théâtre anglais), *Lindau* (poésie), RAJE (radio), AVCOME, chorale universitaire	-à part égale : DGF, Ministère de l'Education nationale (contrat quadriennal)	-réseau : A+U+C -institutions culturelles : Orchestre Lyrique de la Région Avignon-Provence (OLRAP), Opéra-Théâtre d'Avignon, Association pour le Jazz et les Musiques Improvisées (AJMI), Théâtre des Carmes
UB - Dijon	Atheneum	-assos étudiantes : Radio Dijon Campus, club photo…	-CR, CG, Ville de Dijon	-institutions culturelles : Auditorium de Dijon, cinéma Eldorado, Théâtre National Dijon Bourgogne, Le Consortium
UCBL1	Service culturel	-Collectif *Jets d'encre* (concours de nouvelles) -peu d'assos culturelles	-DRAC (160 000 €) -CR (25 000 €), Ville de Villeurbanne (1 000 €) -CROUS	-institutions culturelles : CNSM, CNR, Ecole Nationale de Musique, Centre National de la Danse, Centre de

			-SACEM (2 000 €)	Formation Chorégraphique Le Creuset, Ateliers de pratique théâtrale de l'Iris, du Théâtre Gérard Philippe, de la Cie Kastor Agil, de la Nième Cie ou des Trois Huit…
UFC - Besançon	Mission vie associative et culturelle	-environ 70 -assos étudiantes : orchestre universitaire, orchestre symphonique, big-band, Ligue Universitaire d'Improvisation de Franche-Comté (LUDI FC : atelier, spectacle, festival), Musique vocale (petit-chœur, grand-chœur), radio campus (émissions, festival)…	-CROUS -DRAC -pour le TUFC : CROUS, Direction de la Jeunesse et des Sports, CR, Ville de Besançon, CNOUS, UFC	-institutions culturelles : Centre polyphonique de Franche-Comté
Université François Rabelais - Tours, Blois, Chinon	Bureau Culture dans le SEVE	-environ 80 -assos étudiantes : une dizaine (festival, spectacle)	-DRAC -CG, Ville de Tours -CROUS	-Ville de Tours
UM2	SCAC	-environ 25 -assos étudiantes : Théâtre Amateur à l'Université des Sciences et Techniques (TAUST), Musique à l'Université des Sciences et Techniques (MUST), Ensemble Instrumental Universitaire de Montpellier (EIUM), Déclic (club photo), BDE Polytech (cours de danse, ciné-club)	-DRAC -CROUS	-institutions culturelles : Théâtre des 13 Vents (centre dramatique national), Orchestre national de Montpellier -réseau : A+U+C
Université de Nancy 2	Culture à Nancy 2	-assos rattachées à des filières d'enseignement -assos étudiantes : Théâtre Universitaire (club), chorale U, Aye aye VO (cinéma, court-métrage), pose B (photo), action (vidéo)…	- CROUS -DGF, Ministère de l'Education nationale (contrat quadriennal) -Ville, CG, CR	-institutions culturelles : Festival du film italien de Villerupt, Opéra de Nancy et de Lorraine, Orchestre symphonique et lyrique, Centre culturel André Malraux, Forum IRTS, Théâtre Universitaire -réseau : A+U+C
Université de Nantes	Service culturel	- assos étudiantes (pas de répertoire d'assos) -Comité du Personnel de l'Université de Nantes (CPUN)	-DRAC (25 000 €) -partenaires ponctuels : Ville de Nantes, communauté de communes, CR -pour le TU : DRAC, Ville de Nantes, CG, Université de Nantes	-institutions culturelles : Ville de Nantes (pour *les Folles journées*), les assos étudiantes (pour *Campus en musique*), le Lieu Unique (tarifs, préférentiels, manifestations communes), le Fanal à Saint-Nazaire, le Manège à la Roche-sur-Yon, cinéma Katorza -CROUS (mutualisation des moyens)
Université Paris 8	Service d'action culturelle et artistique	-assos étudiantes : troupe de théâtre universitaire, la petit-chœur de Saint-Denis, *Fou du roi* (club d'échec), *etcetera* (match d'impro), *Tikli* (culture berbère, concerts, théâtre, rencontre), *Arc en ciel* (culture comorienne, débat, musique, expo) -résidences : *Soli-tutti* (ensemble vocal	-Ministère de l'Education nationale (contrat quadriennal), DRAC -partenaires ponctuels : Ville de Saint-Denis, CROUS, CR, CG, festival *Banlieues bleues*, Ville du Pré-Saint-Gervais	-institutions culturelles : AFAA, musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis, TGP, Théâtre de la commune d'Aubervilliers, bibliothèque municipale de Saint-Denis, Centren Inernational de Création d'Espaces Poétiques (CICEP), association *Densité 93*

		professionnel), *Futurs-musiques* (ensemble instrumental)		
Université Paris Sud 11	Service des affaires culturelles	-assos étudiantes : troupe de théâtre, fanfare, arts visuels.	-CG, villes avoisinantes (Orsay, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette) -DRAC, Ministère de l'Education national (contrat quadriennal) -Université Paris Sud 11 -CROUS -RATP, FNAC	-institutions culturelles (tarifs préférentiels, co-production)
UPST3	Service culture	-environ 20 -assos étudiantes : musique, débat-citoyen, arts plastiques, science, cinéma, théâtre, Amérique latine…	-DRAC, Ministère de l'Education nationale (contrat quadriennal), DGF -CNRS	-institutions culturelles -réseaux : A+U+C, AMSCTI, ICOM
UPJV	Service des affaires culturelles	- assos étudiantes : (pas de répertoire d'assos), Orchestre universitaire et Chœur universitaire de Picardie… -amicale du personnel	-UPJV (90 000 €) -CROUS -Caisse des dépôts et consignations (5 000 ou 7 000 €)	-institutions culturelles : Maison de la Culture d'Amiens, Comédie de Picardie, Théâtre Impérial de Compiègne, Orchestre de Picardie -ASSECARM (prof d'ateliers) -Crédit Agricole (impression des *JV infos culture*)
Université de Rennes 2	Service culturel	-une dizaine d'assos étudiantes partenaires avec le service culturel : radio campus Rennes, *Clair obscur* (festival cinéma), *paroles traverses*, *Station arts électroniques*, *Scén'art*, *Amphithéâtre*, *Dièse plus six, CabAzArt, d'Art-H-Pié, Doc A Billy*	-CROUS	-institutions culturelles : Théâtre National de Bretagne, Conservatoire National de Région, Centre Chorégraphique National de la Région Bretagne, Société Française de Photographie, Agence Magnum -établissements supérieurs
USTL1	Espace Culture	-assos étudiantes : la LUDI Toulouse (impro), théâtre, *le Zinc* (musique, festival)	-DRAC -CR, villes de Lille et Villeneuve d'Ascq -FAS -USTL -partenaires ponctuels : Lille 2004, Pôle universitaire européen	-réseau : A+U+C
UTBM	Service des relations extérieures et culturelles	-assos étudiantes : *les Eurockénnes* (festival), Festival International de Musique Universitaire (FIMU), *la Bohème* (journal), club théâtre, club zik, orchestre, club vidéo		-réseaux : A+U+C, UT
UTT	SUAC	-clubs étudiants : danse, photo, vidéo, gala, journal, projections vidéo, jonglage, musique, BD, expression artistique (10 000€ de subvention par l'UTT) -Amicale du personnel	-Ministère de l'Education nationale (contrat quadriennal) CROUS -partenaires ponctuels : DRAC, CR, CG, Mairie de Troyes, entreprises	-institutions culturelles (locaux/ateliers) -réseau : UT

- **La vie associative sur les campus**

Le projet culturel se légitimise lorsque toute la communauté universitaire se l'approprie. Il doit prendre en compte les initiatives déjà présentes sur le campus, portées par les étudiants ou le personnel de l'établissement par l'intermédiaire des **associations**.

Les **associations du personnel**, substituant les Comités d'entreprises, proposent des activités culturelles à tous les membres du personnel universitaire, adhérents, de l'ordre

de sorties dans des institutions culturelles (musée, parc d'attraction…) ou de tarifs préférentiels (passeport culturel, ticket cinéma).
Les **initiatives étudiantes** sont de multiples ordres, elles vont du festival reconduit chaque année, au projet d'animation ou de création occasionnel. Certaines portent des projets quasi-professionnels. C'est le cas du festival *Travelling* à Rennes, organisé par l'association *Clair-obscur*. Ou de l'association *Culture.com* des étudiants de l'IUP Métiers des arts et de la culture de l'Université d'Avignon, créée en 2001, dont l'objectif est de créer une dynamique culturelle au sein du milieu étudiant et de développer des projets préparant à la **professionnalisation** dans le domaine de la culture. *Culture.com* organise des visites de lieux culturels, des concerts et des événements, comme le festival *Multimédi@rt* qui a été primé par le CNOUS en 2003. Ou des festivals de Belfort comme le FIMU (Festival International de Musique Universitaire) et les *Eurockéennes*, initiés par les étudiants de l'UTBM, qui ont pris en quelques années une renommée internationale. Le degré de vie associative va de paire avec le dynamisme et l'agitation culturelle d'un campus. Les projets étudiants, par un phénomène de proximité, peuvent toucher, sensibiliser un nombre important d'étudiants. Les radios étudiantes présentent à cet égard un champ d'actions intéressant. Pour l'étudiant qui s'y implique, son plaisir l'amène au statut de médiateur et la pratique radiophonique peut être de surcroît professionnalisante. Pour l'étudiant qui l'écoute, elle est un foyer de découverte musicale et d'informations sur la vie du campus et de la cité. Pour le service culturel, elle est un partenaire privilégié dans la mise en œuvre de projets communs et dans la diffusion d'informations.
L'implication des étudiants dans l'organisation de projets culturels est forte (26% des étudiants appartiennent à une association bénévolement aujourd'hui[52]), mais bien souvent individuelle et peu corporatiste. Chaque projet est lié à une ou deux personnes, qui trouvent là un moyen de se faire plaisir, de s'engager, et aussi de se donner des atouts pour entrer dans la vie active.

- **Les moyens de l'université pour accompagner cette vie associative**

L'université, par le biais de son service culturel, doit pouvoir impulser, appuyer, faciliter et développer ces projets. Pour l'instant, les universités se contentent d'apporter de l'aide matérielle et des subventions aux associations et aux projets étudiants. « Les crédits du **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)** sont affectés d'une part à l'aide aux projets étudiants, et d'autre part à une aide sociale aux étudiants en difficulté. Ce FSDIE est alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants auprès de leur université, dont le montant est fixé chaque année par l'arrêté qui détermine les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education nationale. Dans chaque université, après avis du CEVU, le CA détermine les pourcentages de crédits attribués à chacun des domaines dans les limites de 70% à 80% pour l'aide sociale. (…) Les projets étudiants doivent faire l'objet d'un dossier définissant les objectifs, les actions, les modalités d'évaluation et présentant un budget équilibré. »[53]. « Les universités devraient être en mesure d'apporter une aide supplémentaire lors du montage de projet, en lançant des appels à projet et en développant des politiques de conventionnement avec les associations. Les universités devraient en partie financer les frais de fonctionnement des associations, indispensables à leur survie. Le système actuel présente une certaine lourdeur qui de surcroît privilégie les grosses associations. La question de le représentation des associations au sein des commissions du FSDIE est posée par un certain nombre. On peut s'interroger sur la pertinence d'intégrer des associations au sein des commissions, qui pourraient être juges et parties si elles-mêmes sollicitaient une aide financière. Un rééquilibrage entre le financement de la vie

[52] Observatoire de la Vie de l'Etudiant, « Synthèse de la journée du 6 mai 2004 sur les engagements bénévoles des étudiants », 2004.
[53] Circulaire n°01-159 sur « Le développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes », Ministère de l'Education nationale, 29/08/2001. BO n°32 du 06/09/2001.

associative elle-même et le financement d'actions à vocation sociale semble nécessaire. (…)
Concernant la reconnaissance de l'engagement étudiant dans le cursus universitaire :
De nombreuses divergences existent quant à la « matérialisation » et l'importance de cette reconnaissance. Certains craignent de tomber dans un système de « récompense ». Donner un diplôme validant l'engagement n'est pas forcément une bonne solution, pouvant conférer un statut privilégié à cet engagement étudiant. Enfin, reconnaître l'engagement étudiant et le récompenser peut aussi dénaturer l'essence même du bénévolat. Il faut donc rester vigilant. »[54]

- **Les différents acteurs du territoire pour développer des partenariats**

La légitimité du projet culturel d'un établissement d'enseignement supérieur passe également par son implantation dans le tissu local, par l'intermédiaire de **collaborations** et de **partenariats** avec les institutions territoriales et culturelles locales.

- Le **Ministère de l'Education nationale**, par l'intermédiaire des contrats de développement quadriennaux, soutient et encourage chaque établissement d'enseignement supérieur pour leur projet d'établissement, et notamment le volet sur l'action culturelle inséré dans ce contrat.
- Le **Centre National des Œuvres Universitaires et scolaires (CNOUS)** et ses antennes régionales les **CROUS** ont été fondés dans les années 1950 pour favoriser l'accès aux études, et leur continuité, des étudiants les moins favorisés. Leurs actions s'inscrivaient avant tout dans le champ social et de la vie universitaire : bourses, restauration, logement, santé… Mais ont également occupé une place de plus en plus importante dans le domaine de l'action culturelle. En 1989, le CNOUS met en place le dispositif *Culture ActionS*, permettant aux CROUS de soutenir les projets étudiants à dimension culturelle et artistique. Cette nouvelle orientation a donné lieu à l'émergence de délégués à l'action culturelle et de services culturels dans les CROUS. Parallèlement à l'essor des politiques culturelles universitaires, leur implication dans ce domaine n'a cessé de croître depuis le début des années 1990. Elle a dépassé l'aide aux pratiques et aux projets pour investir le champ de l'aménagement des campus avec la construction d'équipements culturels ou l'aménagement de lieux à vocation culturelle. Cet investissement a rapproché les CROUS des universités et les a conduits à développer des partenariats et des conventionnements. Ceux-ci peuvent porter sur l'exploitation commune d'un lieu, la mise en œuvre de projets spécifiques ou même sur la conduite totalement partagée d'une politique culturelle. Les moyens dont peuvent disposer les CROUS pour le développement des lieux culturels et leur animation, le soutien qu'ils apportent aux activités artistiques et aux projets étudiants font qu'ils sont les partenaires privilégiés des politiques culturelles universitaires.
- Fort d'un encouragement mené par les ministères au début des années 1990, les collaborations **DRAC-Universités** se sont développées et ont progressivement donné lieu à des conventionnements, qui apportent un soutien annuel et renouvelable à la politique culturelle de l'établissement, dans le domaine des formations et des ateliers de pratiques artistiques avec l'intervention de professionnels, dans l'animation culturelle des campus, la recherche et la création, le fonctionnement de lieux de diffusion culturelle et le développement des pratiques culturelles étudiantes. Mais pour certains, ces partenariats se résument souvent à une implication de surface des DRAC, alors que celles-ci devraient avant tout inciter les universités à concevoir une politique culturelle complète et cohérente. Les partenariats DRAC-Universités demandent au préalable, et comme tout partenariat, une clarification des termes de l'échange autour des objectifs partagés.
- Les **collectivités locales et territoriales** (Ville, commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, CR, CG) occupent une place de plus en plus importante dans le soutien aux politiques culturelles universitaires. Cela se traduit généralement dans le soutien financier apporté au projet global, à un équipement (plan

[54] Observatoire de la Vie de l'Etudiant, « Synthèse de la journée du 6 mai 2004 sur les engagements bénévoles des étudiants », 2004.

Etat/Région) ou à la politique d'incitation tarifaire. Ces partenariats contribuent à l'ouverture de l'université sur son environnement et vice versa.
Depuis le début des années 1990, et en particulier depuis le lancement du schéma U2000, les universités sont devenues pour les décideurs, pour les élus, un enjeu majeur en termes symbolique, économique et social. Cet intérêt, qui a été fortement suscité par l'Etat, a induit une réflexion de fond sur le rôle de l'université et sur ses **rapports avec la cité**. Cela s'est traduit par le renouvellement de l'architecture et de l'urbanisme universitaires. Les universités ont été comprises par les aménageurs comme un **facteur essentiel de qualification urbaine**. En même temps, l'institution s'est **rapprochée des habitants**. Parallèlement à un rapprochement physique, certains établissements ont engagé des actions de diffusion de la culture scientifique et technique, d'autres ont donné une place plus importantes aux arts et à la culture. Un certain nombre d'initiatives prises par des universités montrent un rapprochement du monde de la création avec le monde de l'enseignement et de la recherche : compagnies en résidence, relations avec les institutions culturelles de proximité… **C'est une relation renforcée avec la ville et les structures culturelles que l'université doit s'inventer et se construire une politique culturelle** et devenir un lieu reconnu, au sein de la cité, où se pensent, se recherchent, se discutent, se créent la société et la culture de demain.
Le partenariat avec les **institutions culturelles** s'étend sur plusieurs domaines : l'incitation aux pratiques culturelles, l'intégration des pratiques artistiques et culturelles aux enseignements universitaires et le soutien à la création et à la diffusion artistique sur les campus. Le partenariat se traduit par l'échange de ressources, de savoirs et de savoirs-faire et par les collaborations visant un élargissement du public étudiant aux manifestations culturelles. A partir de 1992, ces partenariats se sont concentrés sur les dispositifs « carte culture », ou « passeport culturel ». Ces dispositifs visent par une collaboration globale des équipements culturels de la ville et parfois de la région, à proposer des avantages tarifaires aux étudiants. Différentes études ont été réalisées sur ces dispositifs et ont montré que la seule incitation tarifaire n'opérait pas un élargissement significatif. Le plus important est de travailler sur l'offre et davantage sur la demande étudiante. Ces partenariats se développent de façon totalement inégale sur le territoire, leur mise en place dépend de la bonne volonté des responsables universitaires et surtout des responsables culturels de la ville, ce qui est parfois difficile à obtenir. D'un autre point de vue, certaines institutions ont vu là l'opportunité que les services culturels leur rapportent des étudiants, dans l'optique d'afficher un bon taux de remplissage et d'avoir la bonne conscience d'accueillir un jeune public. La relation de ces deux partenaires ne peut pas se réduire à une simple prestation de service, qui serait à sens unique. Non seulement ces derniers partagent un projet commun, celui du développement des pratiques culturelles, et dans cette entreprise, chaque partenaire à un rôle à jouer, notamment en matière de sensibilisation et de transmission. Cela demande des partenariats aigus entre les universités et les institutions culturelles.
A l'heure de l'ouverture européenne et de la concurrence entre les établissements, le rayonnement culturel d'une université peut être un facteur déterminant en terme d'attractivité.
Alors que les universités, voire les écoles, sont encore trop souvent peu liées à leur environnement, les **étudiants engagés** dans les associations peuvent s'avérer d'efficaces médiateurs. Le bénévolat étudiant, dans certains cas, a pu contribuer à l'essor des politiques culturelles de sites. « Le soutien de la part des villes peut se traduire par une aide financière. Ce soutien dépendant souvent de la taille de l'association. Les étudiants engagés attendent de ce soutien une optimisation de la coordination et une pérennisation du financement de leur action associative. Les conventions ville-université, les conventions ville-association, les contrats d'établissement quadriennaux et les contrats plan Etat/Région sont les différents cadres possibles pour « fixer » ces aides. Les soutiens peuvent revêtir plusieurs formes. A Saint-Etienne, les associations ont recours à des vacations payées. A Rouen ou à Grenoble, la reconnaissance de l'engagement se traduit par des aides à la formation ou par l'obtention d'un diplôme universitaire. A Lyon,

les étudiants engagés bénéficient d'une aide sur Internet pour monter et faire vivre leurs projets associatifs. »[55]

- **La coopération nationale et internationale**

• Faire partie d'un **réseau** permet de bénéficier d'un apport supplémentaire, notamment en reconnaissance et en expérience. Au niveau des établissements d'enseignement supérieur, il existe de nombreux réseaux, nous pouvons citer les réseaux des établissements fonction de leurs statuts : le réseau des INSA et celui des UT par exemple.

• Au niveau des opérateurs culturels dans l'enseignement supérieur, il existe un seul réseau : celui de l'association **Art+Université+Culture**, qui regroupe actuellement une cinquantaine d'établissements, ainsi que des CROUS, des établissements culturels et des associations étudiantes. Cette association est financée par les ministères de la Culture et de l'Education nationale, les recettes d'activités et les cotisations des membres actifs. Elle a pour objet le développement de l'action culturelle universitaire dans le cadre d'un partenariat entre les étudiants, les personnels de l'université, l'administration de la Culture, l'administration de l'Education nationale, les professionnels des arts et de la culture. Il s'agit de donner un statut stable et pertinent à l'action culturelle des universités, en évitant sa dilution dans la vie de l'étudiant ou son instrumentalisation par l'une ou l'autre des composantes du dispositif de formation. Cet objectif passe par une confrontation des expériences, une mutualisation des compétences et des outils et, d'une façon générale, la circulation de l'information sur l'action culturelle des universités. Le principe d'action est d'intégrer la culture au projet d'établissement universitaire en assurant un lien permanent entre les différentes missions d'enseignement, de recherche, d'animation des campus, en garantissant la présence d'artistes sur les campus et en participant à la production d'événements artistiques et culturels ouverts sur la cité. Les moyens d'action sont d'ordre différent : la publication d'une revue *Les cahiers d'A+U+C*, l'édition et la publication d'ouvrages, l'organisation de journées de rencontre et de réflexion sur les différents aspects de l'action culturelle en milieu universitaire et l'élaboration de propositions transmises aux tutelles afin de favoriser le développement de cette action[56].

• D'autre part, chaque établissement d'enseignement supérieur est appelé à définir les axes de sa **politique internationale**. A cet égard, les disciplines artistiques et culturelles tiennent une place éminente. En effet, l'image de la France est très liée à son espace culturel, à la place accordée aux créateurs et à la création. Les étudiants, qui ont choisi de s'orienter dans le domaine des arts et de la culture (filières relativement jeunes en France), envisagent leur avenir professionnel dans le monde artistique et le passage de l'université doit signifier l'ouverture des perspectives internationales. A **l'échelle européenne**, il s'agit non seulement de faciliter la mobilité des étudiants, mais aussi l'accueil des artistes-intervenants et des professeurs associés. Dans l'espace européen, l'art et la culture à l'université font cause commune pour accélérer la mobilité des étudiants. Ils doivent effectuer leur parcours dans des situations artistiques différentes, notamment dans les villes où le monde de l'art et l'université fonctionnent en étroite relation, ce qui est plus souvent le cas à l'étranger. Aucun chemin n'aurait de sens dans ces départements, s'il ne trouvait de résonance dans les départements des universités voisines. Les universités européennes ont, dans les filières arts et culture, une expérience et une légitimité précieuses. A l'inverse, il faut profiter de l'image culturelle de la France pour conforter l'accueil des étudiants étrangers dans les établissements français, en valorisant les filières artistiques et culturelles. Ainsi, les **universités européennes d'été** permettent aux étudiants étrangers (près de 15 000 par an) de découvrir le patrimoine culturel des différentes régions françaises. Certaines d'entre elles portent sur les arts et la culture en Europe : la mobilité artistique à Strasbourg, la littérature francophone, la culture et la musique celtiques à Brest, les politiques

[55] Observatoire de la Vie de l'Etudiant, « Synthèse de la journée du 6 mai 2004 sur les engagements bénévoles des étudiants », 2004.
[56] Entretien avec Philippe Sarrade, chargé de mission de l'association Art+Université+Culture, 14/01/2005.

culturelles à Lille… Ces séminaires intensifs favorisent l'échange des points de vue et la circulation des étudiants, des enseignants et des professionnels de la culture dans les universités européennes partenaires. Par ailleurs, le système universitaire français peut profiter des compétences de l'étranger, grâce à des dispositifs tels qu'artistes en résidences ou professeurs associés.
D'autres **perspectives** plus larges se dessinent. **L'ouverture aux cultures du monde** dans les formes nouvelles de la culture, que prennent les coopérations Nord-Sud et Est-Ouest, implique la nécessité d'associer les départements arts et culture à ces coopérations dans le cadre d'échanges durables, de mobilités croisées, pour la promotion de nouveaux métiers. La constitution de réseaux professionnels, la multitude de confrontations artistiques dans le monde (biennales, festivals, lieux) invitent encore plus aujourd'hui l'université à s'ouvrir à la diversité des cultures et à se connecter à des foyers artistiques. Les formations culturelles intègrent aujourd'hui de mieux en mieux la spécificité des métiers de la culture et ne peuvent prendre toute leur légitimité, que si elles se situent au cœur même des **enjeux de la création et des idées à l'échelle de la planète**. Les filières artistiques et culturelles des universités peuvent passer des accords avec les collectivités territoriales à l'occasion de grands événements comme Lille 2004, capitale de la culture par exemple. La France, à travers ses établissements d'enseignement supérieur, offre une étonnante multiplicité dans les **stratégies internationales**. L'université nomade, la véritable coopération internationale, le compagnonnage sont encore autant d'approches pour dessiner de nouvelles directions à l'université.

Les années 1990 ont marqué l'âge d'or des politiques culturelles universitaires. Près des trois quarts des établissements d'enseignement supérieur déclarent avoir une politique culturelle aujourd'hui (85 sur 96 établissements recensés, selon les sources de l'association A+U+C).

3. Les écueils et les perspectives[57]

Incontestablement, l'action culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur a gagné du chemin, mais se trouve aujourd'hui confrontée aux dangers de l'instrumentalisation et de l'institutionnalisation. Son enjeu central reste la démocratisation culturelle. Si les projets se sont développés et qu'une prise de conscience s'est généralisée sur les campus, il faut s'interroger sur les réels moyens de cette démocratisation pour ne pas qu'à terme, les inégalités culturelles se creusent entre les étudiants.

3.1 A termes, une réduction des ambitions

Dans les établissements d'enseignement supérieur, le projet culturel est à la fois un **outil de communication** et un **apport à l'établissement** : il est vecteur de communication par les productions visibles qu'il met en place et il est constitutif d'une identité et d'une image. Ce pouvoir **d'extérioriser l'établissement** est un moyen pour faire évoluer l'université et son image. Il permet de réelles confrontations entre le monde universitaire et les artistes, il contribue à une ouverture sur la cité et à la participation des universitaires aux débats et aux manifestations. Cependant, il peut être utiliser à des **fins démagogiques**. Demander au service culturel d'apporter une image dynamique et attractive du campus dans le seul but d'attirer ou de conserver des étudiants. Ou encore d'organiser en majorité de l'événementiel et du spectaculaire médiatique. Dans un contexte où le nombre d'étudiants stagne et commence à diminuer, et où les budgets d'universités sont fonction de leurs effectifs, ce genre de stratégie, que l'on pourrait

[57] MARCAULT Tiphaine, « Quelle action culturelle à l'université ? », mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, IUP Métiers de la culture, de l'éducation et de la formation, filière culture, suivie par Claude Patriat et Serge Chaumier, octobre 2001.

qualifier de **« détournement » d'objectifs**, risquent de se développer sur certains sites. Les porteurs de projet doivent se préserver de cette **instrumentalisation** et si l'événementiel, fédérateur et source de dynamisme et d'émulation, reste important, il ne peut constituer le seul axe d'une politique culturelle. L'autonomie du service culturel est une parade à ce type d'écueil.

Dans l'argumentaire de l'action culturelle, le **caractère utile** des projets et des actions (à l'égard d'une formation plus générale, d'une professionnalisation, d'une ouverture, d'un aspect responsabilisant) est mis en avant. L'utilité est bien réelle, mais on la **sur-valorise** et ce, pour mieux convaincre les institutions et toucher les étudiants. Car finalement, cette approche rejoint un point de la pensée des étudiants, qui pour la majorité, portent un intérêt exclusif à tout ce qui est utile pour l'obtention de leur diplôme. Ce concept rejoint donc le **caractère rentable**. Ce comportement n'est pas l'apanage de l'étudiant, mais celui de la société dans laquelle nous évoluons. Dans un tel contexte, l'université devrait s'affirmer comme résistante à la rentabilité. Si elle le fait déjà, dans une certaine mesure, vis-à-vis de ses missions de recherche et de création, il faudrait qu'elle puisse l'insuffler au niveau des comportements de sa communauté et dans les rapports que celle-ci entretient avec l'université. Il s'agit de reconstituer la **notion de plaisir**. Car c'est effectivement un plaisir gratuit, qui motive aussi les pratiques artistiques et culturelles. Un plaisir, qui ne doit pas échapper au discours et que l'université doit autant que possible favoriser en ses lieux.

Le projet culturel vise la **démocratisation culturelle**, l'implication de l'établissement comme **acteur ouvert sur la cité**, engagé dans la critique et la production culturelle et artistique. Mais cette vision n'est pas partagée par tous. Certains services culturels se **réduisent** à l'animation, qui peut être un simple moyen d'améliorer le cadre de vie de l'étudiant, ou au soutien donné aux projets étudiants. L'action culturelle est par nécessité transversale et engage les différents acteurs de la communauté universitaire. **Assimiler projet d'action culturelle et vie de l'étudiant** prive l'université de projets pérennes et ambitieux. Se restreindre à l'animation ou au soutien aux projets étudiants ne permet pas d'œuvrer autant que possible pour la démocratisation culturelle. L'action culturelle est un élément de la vie de l'étudiant, mais ne doit pas s'envisager uniquement sous cet angle.

3.2 Institutionnalisation de l'action culturelle : une force ou une limite ?

L'action culturelle en milieu supérieur est en passe de s'institutionnaliser. La généralisation des services culturels depuis les années 1990, l'encouragement et le soutien croissant de la part des autorités ministérielles pour les initiatives de terrain, sont autant de constats. Cependant, cette institutionnalisation présente des forces et des limites.

Au sein des établissements, l'institutionnalisation traduit une **reconnaissance** du rôle de l'université sur le terrain de l'art et de l'action culturelle. Cette reconnaissance, comme nous l'avons vu, n'est pas toujours accompagnée d'une légitimité de fond. Mais elle n'en constitue pas moins une force qui permet d'acquérir cette légitimité. Cette reconnaissance est néanmoins un appui majeur, qui fait bénéficier les débuts difficiles de la conduite d'un projet. Ce poids devrait permettre un engagement plus généralisé des responsables d'université, l'essor et l'affermissement des partenariats.
Si la motivation et l'innovation sont des pièces importantes de l'action culturelle, elles nécessitent des **moyens** structurels, financiers et humains. Or, la dimension institutionnelle s'accompagne d'un aménagement des structures et d'une attribution de moyens. Elle pourrait ainsi réduire le « bricolage » propre à l'action culturelle et réduire la précarité des emplois. Concernant les **ressources financières**, cette perspective d'institutionnalisation peut laisser présager un engagement plus important de l'Etat ou

une possibilité plus large pour les établissements de gérer leurs ressources. Ce dernier cas est peu probable, puisque les droits d'inscriptions complémentaires sur lesquels l'action culturelle pouvait être en partie financée dans plusieurs universités, ont été largement remis en question récemment. Reste que la reconnaissance de plus en plus étendue de cette action avec le temps devrait impliquer une solution financière.
La reconnaissance, l'apport de moyens et une certaine structuration viendrait raréfier la fragilité dont peut pâlir l'action culturelle à l'université et lui apporter une **pérennité**. L'action dans la durée est facteur de l'efficacité et de la qualité d'un projet, d'une politique.
Finalement, cette institutionnalisation semblerait, selon cette première approche, résoudre bien des maux auxquels se confrontent les porteurs du projet culturel à l'université.

L'action culturelle est une **action de terrain**. La qualité de l'équipe porteuse du projet culturel réside dans la **proximité** et **l'écoute**. Cette relation, investie au terrain, est d'autant plus primordiale face au caractère morcelé et impersonnel de l'université. Elle constitue le pilier central de l'action. Il serait vain de mener de tels projets en étant détaché du milieu et de l'environnement universitaire, et plus particulièrement étudiant. Si l'aspect institutionnel est une force en terme d'assise, il présente le risque d'une organisation repliée sur elle-même, autosuffisante et sans remises en cause. Les limites seraient que l'action culturelle dans le milieu universitaire s'oriente vers des projets détachés de la complexité du terrain, venant en premier lieu satisfaire les directives. Le second écueil étant que ce projet devienne l'affaire de quelques uns alors qu'il est l'affaire de tous.
Dans leur première génération, les projets culturels menés dans les établissements d'enseignement supérieur sont très différenciés et se sont développés autour des conceptions de leurs auteurs et d'environnements spécifiques. « Le projet de chaque établissement sera spécifique »[58]. Cette **spécificité** doit autant résulter d'un environnement que de l'innovation et de la créativité des porteurs du projet. Or, on remarque que l'appui de plus en plus conséquent des ministères, par leurs directives ou leur soutien financier, ne s'est pas accompagné d'une diversification des projets. On tendrait davantage vers une **homogénéisation**. L'institutionnalisation pourrait donc être un **obstacle** à l'innovation, nécessaire à la sensibilisation du public étudiant, et venir affadir la teneur des projets.
Les créations de **postes de la fonction publique** s'accordent petit à petit dans les services culturels universitaires. Elles vont dans le sens d'une attribution de moyens plus conséquente et d'une plus grande reconnaissance. Elles apportent une certaine pérennité et allègent les fortes charges de personnel. Mais les **métiers relatifs à l'action culturelle** en général, et en particulier dans le milieu universitaire, requièrent une importante **motivation** et des **compétences spécifiques** (engagement et conviction). L'ensemble des projets, qui ont pu être mis en œuvre, l'ont été par des personnes motivées, inventives et optimistes. Il n'existe pas de formations qui formeraient à ce type de qualités. Les concours de la fonction publique n'intègrent pas les compétences spécifiques du secteur concerné. Dans la configuration actuelle des concours, la **fonctionnarisation** de ces emplois serait facteur d'inertie et pourrait creuser un fossé entre les services culturels et leur terrain d'action.

L'idéal serait donc que l'action culturelle puisse se préserver des écueils d'une institutionnalisation tout en essayant de bénéficier des forces, que celle-ci peut lui apporter en matière de développement et de pérennité.

3.3 Vers une démocratie culturelle

En vingt ans, l'engagement des établissements d'enseignement supérieur sur le terrain de l'action culturelle a largement progressé. La prise de conscience s'est

[58] Art+Université+Culture, Manifeste de Villeneuve d'Ascq, mai 1990.

généralisée sur les missions de développement culturel, de création, de recherche et de diffusion adaptées à l'aspect culturel, imparties aux établissements. L'évolution la plus sensible semble se situer au niveau de l'animation, de l'offre de formations et de la création artistique. Les secteurs de la formation et de la recherche sont investis progressivement. Bien qu'ils entraînent une collaboration avec les professionnels des arts et de la culture, ils s'inscrivent dans les missions traditionnelles de l'université.
Différentes enquêtes de l'OVE relevaient la subsistance des déterminants d'ordre social, géographique, sexuel et disciplinaire à l'égard des pratiques culturelles, et du **clivage** encore présent entre les pratiques populaires et celles réputées élitistes. Il semblerait donc que l'université de masse ne s'est pas encore véritablement donnée les moyens de transmettre équitablement tous les attributs de la culture. Dans un contexte d'**inégalités persistantes**, il est primordial que l'action culturelle ne se limite pas simplement à une offre (spectacle, exposition, atelier, formation). A l'usage, ceci aggraverait les inégalités entre les étudiants : ceux qui participent ou profitent du projet culturel, et ceux qui passent à côté, ne se sentant ni concernés ni attirés. Cela est valable également pour la vie associative. Il faut donc que l'université et sa communauté s'interrogent sur les moyens possibles pour sensibiliser ces « exclus ».

Le profil et l'environnement de l'université conditionnent plus ou moins l'action culturelle dans ses moyens de mise en œuvre et dans son offre. L'appartenance disciplinaire peut révéler le degré de participation et de réceptivité des étudiants à cette action. Cette inégalité devant cette action se traduit dans un premier temps par la chance d'en bénéficier ou pas. Aujourd'hui, près d'un quart des établissements d'enseignement supérieur n'ont toujours **rien engagé** dans cette direction.
Dans le contexte de la mise en place d'un projet, encore faut-il que les porteurs aient le souci et l'énergie que leurs actions puissent **profiter à l'ensemble de la communauté** universitaire quelle qu'elle soit. On pourrait vite se satisfaire d'attirer toujours les mêmes personnes.
L'environnement culturel des étudiants finalement est conditionné par le dynamisme de leur université et par l'offre proposée sur le **territoire** sur lequel ils vivent (ville, campus…). Selon l'établissement qu'ils fréquentent, les étudiants ne sont pas égaux. Par exemple, les universités dans les petites villes sont plutôt culturellement défavorisées. Si la **taille d'une ville** détermine l'importance de son offre, en conditionne-t-elle la qualité ? Reste donc, que la taille de la ville est un paramètre qui aura un impact sur la nature et sur la fréquence des pratiques culturelles étudiantes et sur les partenariats possibles avec l'opérateur culturel universitaire. Quant à la **taille de l'université**, elle conditionne les moyens, dont l'attribution, notamment par l'Etat, reste en fonction de ses effectifs. Bien qu'elle bénéficie des aides de plus en plus importantes des collectivités territoriales, il n'en demeure pas moins de grandes **disparités** entre les universités implantées dans les capitales régionales et les autres.
Le dynamisme culturel d'un établissement et l'efficacité de son projet d'action culturelle sont conditionnés par la nature des formations qu'il dispense. Les **filières littéraires, artistiques et celles des métiers de la culture** assurent la présence d'un **public réceptif**. Elles entraînent naturellement des collaborations avec le milieu culturel et artistique et favorise l'émergence des projets étudiants à caractère culturel et artistique. Ces étudiants font l'objet, de la part des institutions culturelles et des opérateurs culturels universitaires, d'une attention soutenue. Une démarche totalement cohérente, mais qui doit s'accompagner d'une action étendue à tous les cursus. Ainsi, dans **les universités davantage scientifiques et techniques**, la réceptivité est plus difficile, ce qui tend à limiter les projets de ce caractère. Le travail sera certainement considéré comme ardu, mais il contribuera à **sortir ces filières de leur isolement culturel et d'une position de laissés pour compte**.

L'action culturelle tend donc à creuser ces inégalités entre étudiants par son existence disparate sur le territoire, mais aussi en ne profitant qu'aux étudiants, déjà les plus favorisés, au sein de l'université. Ainsi, nous pouvons dire que la **requalification**

constante de la demande est l'élément constitutif d'une démocratisation culturelle en milieu universitaire.
La floraison des services culturels universitaires a permis de multiples initiatives, visant le développement des pratiques culturelles et artistiques des étudiants. On a longtemps pensé qu'avec la présence des œuvres et des artistes sur les campus, on allait nécessairement provoquer des rencontres et des adhésions et développer un bouillonnement culturel à l'université. Cela s'est produit, mais pour une **frange minoritaire de la population étudiante** : une catégorie déjà curieuse, réceptive, culturellement privilégiée. Cette catégorie s'est donc **intéressée** à l'offre culturelle de l'université et à celles des institutions culturelles, elle participe pleinement à la vie culturelle du campus comme public et acteur. Cependant, **une majorité** d'entre eux ne semble **pas réceptive** à ces offres, faute d'un désir de culture, faute de pouvoir se reconnaître dans les attributs de la Culture et de l'Art, que peuvent être le théâtre, la danse, la musique classique… Voilà pourquoi une simple offre est insuffisante, quand elle est seulement proposée sur les campus ou financièrement facilitée à l'extérieur. Le caractère financier d'ailleurs n'est pas le premier critère d'attraction pour les étudiants, contrairement à ce que l'on pourrait penser. « Ceux-ci sont tout d'abord sensibles à la proximité (géographique et relationnelle), à la programmation, à l'information et enfin au tarif »[59]. Mais imposer une offre ne serait pas une meilleure solution.
Le **désir de culture** est aujourd'hui de moins en moins partagé par les étudiants. D'une part, les étudiants d'origine modeste, pourvus d'un faible capital culturel, sont de plus en plus nombreux dans les universités, et d'autre part, les enseignants ne sont plus les modèles d'antan, qui pouvaient susciter l'adhésion immédiate. De même, on ne fréquente plus l'université pour se cultiver librement. Dans un tel contexte, le désir culturel est souvent absent, et c'est pourquoi l'offre culturelle est assimilée par une minorité d'étudiants finalement. Le travail de requalification de la demande semble se situer pleinement dans cet éveil du désir de culture.
Eveiller ce désir, ce serait à la fois **provoquer des émois et favoriser l'aisance culturelle**. L'émoi artistique se produit au cours d'expériences intimes et révélatrices, du spectateur ou de l'acteur. Favoriser ces émois serait favoriser la rencontre avec les œuvres et avec les artistes, qui, en touchant les étudiants, leur donneront l'envie de reproduire cette expérience. Il est primordial que ces professionnels de la culture et de l'art soient présents dans l'université et sur les campus. L'aisance culturelle, quant à elle, s'acquiert par les savoirs que la scolarité transmet, elle se gagne aussi par l'expérience et l'expression personnelle (formuler son ressenti, exprimer ses émotions). L'enseignement supérieur doit permettre et favoriser l'épanouissement de cette expression. Cet apprentissage devrait conduire l'étudiant sur le chemin des pratiques autonomes, qui viennent forger son identité culturelle.

La **culture en milieu étudiant** se caractérise par un certain « **tribalisme** » : des groupes se forment autour de pratiques et d'univers de références communs. Les centres d'intérêt « traditionnels » cohabitent désormais avec des **formes culturelles plus diversifiées** et davantage « populaires », qui sont l'expression du **cosmopolitisme** culturel étudiant. L'université, lieu de la transmission de la culture « savante », ne reconnaît pas ces formes de culture, qui pourtant sont vecteurs d'expression pour les étudiants. Il semble nécessaire que l'action culturelle **s'adapte** à ces différents univers de références. Venir chercher les étudiants, reconnaître leurs pratiques et essayer de construire des passerelles, voilà la **démarche plurielle** des opérateurs culturels universitaires. Imposer la pratique d'un modèle de culture conduit dans la plupart du temps à l'échec et ne favorise pas de surcroît les formes d'expressions nouvelles dont les jeunes générations sont porteuses.
Quelle est donc la **véritable démarche de l'action culturelle à l'université** : la **démocratisation culturelle**, l'accès d'un plus grand nombre à un modèle de culture

[59] Nicole Phoyu-Yedid, chargée de mission pour l'enseignement supérieur, DDAI, Ministère de la Culture.
Colloque « Penser(z) les politiques culturelles universitaires », organisé par Art+Université+Culture à l'INSA de Lyon, 13 et 14/01/2005.

dominant, ou la **démocratie culturelle**, l'acquisition d'une aisance, d'une autonomie culturelle permettant à l'individu de faire ses propres choix, dans son expression, ses pratiques et la construction de son identité ?
Or, dans le primaire, le secondaire et pour l'instant le supérieur, le processus de démocratisation culturelle est largement entamé. En 2000, il a connu un déploiement avec la mise en œuvre d'un plan à 5 ans, de la part des ministères de l'Education nationale et de la Culture, sur « l'éducation artistique pour tous », et un redéploiement depuis la relance de ce plan le 3 janvier 2005. Mais dans ce contexte, il convient de situer l'université dans un registre plus particulier : l'idéal serait de faire germer un état de **démocratie culturelle**, qui dénouerait la stagnation des inégalités et éviterait surtout leur aggravation.
Pour développer cet état de démocratie culturelle, il s'agit non seulement d'être ouvert aux différentes formes d'expressions et de les favoriser, mais aussi de viser en premier lieu **l'autonomie culturelle des étudiants**. Cette action culturelle demande donc la transmission d'une curiosité et une incitation à l'éclectisme. L'itinéraire culturel de chaque étudiant est lié à des choix, qui visent l'accès à une vie culturelle plurielle, le développement de l'esprit critique et l'apprentissage d'une autonomie.

Certains services culturels se sont engagés dans cette démarche. Mais du côté des enseignants, la situation est plus difficile. Le phénomène de scolarisation ne fait que détériorer la situation et se pose comme un obstacle à l'action culturelle. La situation ne peut s'améliorer qu'en **abordant le système éducatif dans son ensemble** : en désamorçant le malaise enseignant, en développant davantage l'action culturelle sur les campus pour en faire émerger une réelle légitimité, et en les sensibilisant aux missions culturelles de l'université, à leurs responsabilités vis-à-vis des étudiants, jeunes adultes, et aux nouveaux publics à qui ils ont affaire. Les enseignants oublient qu'ils ont été eux aussi étudiants auparavant et que leur mission est de leur transmettre leurs savoirs. Le personnel de l'université oublie également et rapidement que s'ils sont présents dans cet établissement, c'est bien à cause ou grâce aux étudiants. On ne peut les oublier, les mettre de côté et éviter d'évoluer avec leurs mentalités.
Enfin, **l'enseignement doit se réformer : privilégier l'expression des étudiants, développer leur autonomie et leur permettre une disponibilité d'esprit et de corps**. Pour cela, l'université doit privilégier le modèle de démocratie culturelle et d'ouverture, par une action plurielle.

L'action culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur a gagné du terrain depuis 20 ans. Les campus ne sont plus ces « déserts culturels » comme l'écrivait Claude Domenach dans son rapport en 1984. Une évolution que l'on doit avant tout à l'énergie et à la conviction des acteurs, qui portent des projets d'action culturelle en milieu supérieur. Ces projets de plus en plus nombreux marquent une prise de conscience et de responsabilité en matière de développement culturel, d'ouverture et d'engagement dans les domaines artistiques et culturels. Ils concernent à la fois les étudiants, la communauté universitaire entière, mais aussi l'institution, la cité et la société. Il est vrai que les établissements et les étudiants sont loin d'être concernés dans leur ensemble et les projets culturels développés en milieu universitaire restent encore inégaux. Mais la volonté et la détermination des acteurs du terrain sont de plus en plus encouragés et soutenues par l'engagement des responsables d'établissement.
Les difficultés structurelle, géographique et territoriale semblent se résorber progressivement au gré du temps et des initiatives, par l'aménagement des campus, par la généralisation des services culturels et par l'appui des instances ministérielles. Mais certaines caractéristiques de la communauté universitaire font office de contre-courant. Le comportement actuel des étudiants, qui finalement reflète notre société, constitue une motivation de l'action culturelle

au sein des universités, mais essouffle les moyens humains et les acteurs du terrain. Le cloisonnement des formations et le malaise des enseignants, qui sont dépassés par l'évolution des mentalités du public étudiant, montrent le caractère indispensable de réformer plus ou moins globalement le système éducatif.
Dans leur mission de formation, les universités seraient en passe de devenir de simples organes à production de diplômés, conformes aux attentes du marché de l'emploi. Elles ne peuvent s'y réduire. Les projets d'action culturelle viennent déjouer cette évolution en contribuant à l'apport d'une formation générale et d'un esprit critique aux étudiants, notamment par l'incitation des pratiques artistiques et culturelles.
Ces missions doivent désormais se préserver des risques de l'institutionnalisation et de leur instrumentalisation. Elles doivent toujours s'interroger sur les procédures qui permettront d'offrir au plus grand nombre les moyens de découvrir le plus de formes possibles de la culture et d'acquérir une autonomie en matière culturelle. L'enjeu central est la démocratisation culturelle, mais l'environnement favorable à l'autonomie culturelle est bien la démocratie culturelle. L'action menée doit donc être ouverte, plurielle, favoriser l'expression des étudiants et de la communauté universitaire en général et permettre des passerelles entre les diverses formes de culture.

Regardons maintenant quelle est et où en est l'action culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne.

2e partie

L'action culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne

I. L'UTC, un projet d'établissement au centre d'enjeux

1. L'UTC, une expérience

Dans le contexte de la crise du milieu universitaire de 1968, le Ministère de l'Education nationale a su répondre rapidement mais insuffisamment avec la Loi Faure du 12 novembre 1968. Pourtant, à l'abri des regards et des oreilles, un groupe d'industriels et d'universitaires commandé par le Ministre réfléchissait déjà à la création d'un établissement d'enseignement supérieur qui combinerait tous les avantages et les nécessités des universités et des Grandes Ecoles, faisant référence au modèle ango-saxon, sans engager une réforme totale de l'enseignement français. On décida d'intégrer cette expérience, qui prenait de plus en plus l'ambition d'un exemple et d'un succès, dans la petite ville de Compiègne, en Picardie.

1.1. Accorder les statuts au fil des époques

Créée par décret n°72-893 du 2 octobre 1972, une Université de Technologie a vu le jour à Compiègne sous la catégorie des **Etablissements Publics à Caractère Scientifique et Culturel (EPCSC)** soumis aux dispositions de la loi du 12 novembre 1968[1], dite Loi Faure, sur l'orientation de l'enseignement supérieur.
Puis par décret n°85-80 du 22 janvier 1985, le statut de l'UTC fut remise à jour dans la catégorie des **Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP)** soumis aux dispositions de la Loi Savary du 26 janvier 1984 et aux missions qui lui incombent[2], et classé comme **école extérieure aux universités**, statut défini aux articles 34 à 36 de la même loi [3].

En clair, « les EPCSCP sont des **établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche** jouissant de la personnalité morale et de **l'autonomie** pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ces établissements sont gérés de façon **démocratique** avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de **personnalités extérieures**. Ils sont **pluridisciplinaires** et rassemblent des enseignants chercheurs, des enseignants et des chercheurs de différentes spécialités, afin d'assurer le **progrès de la connaissance** et une **formation scientifique, culturelle et professionnelle**, préparant notamment à l'exercice d'une profession. Ils sont autonomes. »[4].
Les EPCSCP sont classés, par décret, selon trois types :
-les universités auxquelles sont assimilées les Instituts Nationaux Polytechniques,
-**les écoles et instituts extérieurs aux universités**,
-les écoles normales supérieures, les écoles françaises à l'étranger et les grands établissements.

L'article L711-3, spécifique aux Universités de Technologie, explique que ce sont « des EPCSCP qui ont pour **mission principale la formation des ingénieurs, le développement de la recherche et de la technologie** » et qu'ils sont classés soit dans le 2e, soit dans le 3e type des EPCSCP. L'UTC a été classée dans le 2e type en 1985, au même titre que les INSA et l'Ecole centrale. Ce 2e type de statut précise la structure

[1] Cf. 1ère partie : II. 1.2.
[2] Cf. 1ère partie : II. 1.2.
[3] Université de Technologie de Compiègne, Statuts, avril 2001.
[4] Article L711-1 du code de l'éducation.

interne des instances des établissements[5] : ceci sont administrés par un Conseil d'Administration, assisté par un Conseil Scientifique et un Conseil des Etudes (type CEVU), et dirigés par un directeur.

1.2. Historique de l'UTC : à partir de 1970…

a. Le contexte historique : l'enseignement supérieur en crise

Dans le contexte des années 1960, le développement des universités en France a été provoqué par **trois facteurs**, que nous rappelons :
-la **massification des étudiants**, due à la forte croissance démographique de la Seconde Guerre Mondiale, qui avait déjà obligé les ministères de l'Education nationale à accroître, en hâte, la capacité d'accueil des établissements d'enseignement primaire et secondaire et dont personne n'envisageait le nombre incroyable d'inscriptions pour les universités ;
-la **démocratisation de l'enseignement supérieur**, qui, jusque-là réservé à la grande et moyenne bourgeoisie, s'ouvrait doucement aux classes modestes et à la petite bourgeoisie ;
-le **cloisonnement de la crise sur les universités**, qui ne touchait pas les Grandes Ecoles, productrices de la majorité des cadres responsables de l'économie.
« C'est pourquoi, à l'inverse de l'Angleterre qui se préoccupait dès 1950 des réformes universitaires fondamentales pour son développement, la France tentait de **résoudre au coup par coup les problèmes de croissances des universités**, sans même tenter de procéder aux modifications de structures indispensables pour répondre aux nouvelles conditions imposées par un enseignement de masse. Ce qui ne signifie pas que, la création des nouvelles universités ou les transferts provoqués par les insuffisances de locaux se soient effectués au hasard de l'inspiration ou des capacités financières du Ministère de l'Education nationale.
Bien qu'à aucun moment le rôle de l'université dans la nation n'ait été abordé, ni qu'ait été défini une politique pédagogique cohérente, les instances de la planification française virent vite, dans le contrôle des nouvelles implantations universitaires, un des **moyens pour mettre en œuvre le plan de décentralisation et de développement des métropoles d'équilibre**. C'est l'époque où furent implantées les universités de la couronne parisienne, puis plus tard la politique de création d'universités fut liée à celle des villes nouvelles associées aux métropoles d'équilibres. Dans le premier cas, comme celui de Nanterre et de Villetaneuse, l'université, implantée dans des sites dégradés et peu touchés par la spéculation foncière, servit à « assainir » le milieu social environnant et à stimuler ainsi la spéculation dans les banlieues les plus défavorisées. Ce processus ne peut être dissocié des opérations de transfert de certains établissements d'enseignement supérieur en banlieue ou en province, dont le résultat immédiat consistait à libérer, au centre des villes, de larges espaces laissés disponibles à la spéculation. Après le transfert de l'HEC, de l'ESSEC, de l'Ecole Centrale, ceux de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole normale de Saint-Cloud illustrent de façon exemplaire ce mécanisme.
Il est certain qu'en l'absence de toute doctrine d'implantation universitaire autre que celle imposée par les opérations de substitution, on se trouvait dans la nécessité de créer des ensembles baptisés « **campus** », mais dont la nature ségrégative était identique, y compris dans sa forme architecturale, aux grands ensembles de logements sociaux construits à la périphérie de nos villes.
C'est paradoxalement dans un de ces vases clos, Nanterre, que s'élabora la critique la plus violente et que surgit l'étincelle de **Mai 68**.

La **loi d'orientation, élaborée par Edgar Faure le 12 novembre 1968**, récupéra de la contestation étudiante juste ce qu'il en fallait pour calmer la crise et anesthésier la clientèle petite bourgeoise, qui se vit ainsi confirmer son droit à l'enseignement

[5] Article 34 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite Loi Savary.

supérieur. Mais, sous le couvert d'une politique libérale, tous les problèmes fondamentaux furent laissés en suspend et aucun moyen réellement efficace ne fut accordé à ceux, qui auraient pu mener une transformation radicale ; de sorte qu'une fois retombée l'agitation, on se retrouva devant une **situation de crise encore plus aiguë qu'avant 1968**. L'autonomie et la participation montrent leur vrai visage : la gestion dérisoire d'une pénurie à peine suffisante à la reproduction du système, d'une recherche exsangue qui s'épuise trop souvent en travaux frivoles et d'une pédagogie incapable d'affronter les problèmes posés par l'enseignement de masse. En dépit des souhaits ministériels, concernant une meilleure insertion urbaine des universités grâce à la création d'équipements intégrés, l'ouverture des locaux d'enseignement aux habitants et l'insertion des étudiants dans les ensembles de logements sociaux, aucune modification substantielle n'intervint dans la politique d'implantation : **on retrouve sur les campus les mêmes ghettos universitaires**. »[6]

b. La volonté d'expérimenter pour faire face à la crise

Dans ce contexte, la dernière université créée par Olivier Guichard, alors Ministre de l'Education nationale, « marque un **tournant très net de la politique universitaire française**, tant par ses objectifs que par son implantation. (…) Elle préfigure peut-être une évolution de la politique officielle – en matière d'universités »[7].

« Certains font remonter la naissance du projet d'une Université des Sciences Appliquées à l'époque où M. Pierre Guillaumat était Ministre de l'Education nationale. A la suite du colloque de Caen de 1966, cette idée fut reprise par M. Aigrain, alors directeur des enseignements supérieurs. Dans le courant de 1969, M. Giraud, directeur du cabinet de M. **Olivier Guichard** demande à un groupe d'universitaires et d'industriels (dit « groupe Paris Nord ») de concevoir les grandes lignes d'une Université des Sciences et Techniques dont l'implantation devait se situer » consécutivement à Olivet, près d'Orléans, puis à Villetaneuse… « A la fin de 1969, la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) s'appuyant sur les travaux de l'OREAV de Picardie, recommandait l'implantation d'une université à **Compiègne**. Il fut donc envisagé de faire à Compiègne ce qui était prévu pour Villetaneuse, c'est-à-dire une université « parisienne » des Sciences et Techniques. Cependant, tout en maintenant le projet Villetaneuse, qui a pris une orientation différente, on décida de réaliser à Compiègne un établissement d'un type entièrement nouveau, à savoir une **université « pilote » de Technologie**. Dans le courant de 1970, M. Delapalme (directeur des recherches d'ELF-ERAP) fut chargé par M. Guichard de donner un contenu plus précis au projet. C'est vers la fin de l'année 1970 qu'il remit un rapport complet, définissant notamment les grandes lignes des enseignements. Fin 1970-début 1971, fut par ailleurs menée une étude d'ordre plus général sur les « universités expérimentales », proposant des institutions et un modèle de fonctionnement assez différents de ceux prévus par la Loi d'orientation de 1968. Il fut alors envisagé de reprendre certaines de ces propositions pour les **expérimenter** à Compiègne. Ceci impliquait cependant des dérogations à la Loi d'orientation. L'autorisation de principe en fut donnée par le législateur en juillet 1971. Reprenant ses propres propositions et celles qui étaient envisagées par le groupe de réflexion sur les universités expérimentales, M. Delapalme fit une note de synthèse en août 1971. Il sembla alors nécessaire de passer du stade conceptuel à la **réalisation pratique**. M. Guichard nomma dans ce but un chargé de mission à temps plein, M. J. L. Gueydon de Dives, en octobre 1971. Le noyau du premier Conseil de l'Université fut constitué et se réunit pour la première fois en février 1972. Le premier président du Directoire de l'Université, M. **Guy Deniélou**, fut choisi en mai 1972 par M. Guichard. »[8]

[6] L'Architecture d'Aujourd'hui n°183, « Université, ville et territoire », janvier-février 1976.
[7] L'Architecture d'Aujourd'hui n°183, « Université, ville et territoire », janvier-février 1976.
[8] Ministère de l'Education nationale, « UTC – Compte-rendu d'avancement du projet n°1 », 01/10/1972.

1.3. L'UTC, un terrain d'expérimentation

a. Une université supplémentaire ?

« L'idée de créer une université supplémentaire plutôt que de développer une université existante procède d'une réflexion sur la **dimension optimale** à donner aux établissements universitaires. Un établissement universitaire ne peut fonctionner convenablement que si d'une part, il est **apte à atteindre une certaine masse critique** et si d'autre part, il **évite le gigantisme**. Ce dernier inconvénient est particulièrement grave lorsqu'il s'agit d'innover sur le plan pédagogique et lorsqu'il faut par conséquent être en mesure d'affecter d'emblée à l'expérience des hommes, des locaux et des équipements en quantité suffisante. C'est en ce sens que le rapport de la commission Education du VI[e] Plan indique que « le chiffre de 10 000 étudiants par université devrait être dépassé le moins souvent possible ».
En 1972, il existe en France 68 établissements universitaires (57 universités, 8 centres universitaires et 3 INP) pour un effectif de 697 000 étudiants. L'effectif moyen par université est ainsi supérieur à 10 000. Certaines universités, notamment dans le Bassin Parisien, sont très au-dessous de ce chiffre. »[9] Effectivement, leur développement serait susceptible d'arrêter l'implosion de certaines universités de la capitale. La simple raison numérique ne semble pas constituer le meilleur terrain possible pour une expérience de l'enseignement.
« Il est apparu que la réforme de l'université ne pouvait se contenter de partir de l'existant : une **création ex-nihilo** (pourvu qu'elle ne soit pas si éloignée de l'ordinaire qu'elle ne puisse avoir aucun effet d'entraînement) servirait à rassembler un certain nombre d'expériences pédagogiques et de gestion difficiles à généraliser à l'époque. »[10]

La **nature des expériences**, que le Ministère de l'Education nationale voulût finalement tenter à Compiègne, suivit plusieurs directions :
-« la création d'un enseignement universitaire supérieur de type nouveau, axé sur la Technologie,
-le nécessaire rapprochement de l'université et de l'industrie,
-une très grande ouverture de l'établissement sur le monde extérieur, sur l'étranger,
-la recherche d'un type d'implantation et d'un mode de fonctionnement permettant une réelle intégration de la Ville et de l'Université. »[11]

b. Répondre aux besoins de la société

Plusieurs enquêtes à l'époque, effectuées par l'INSEE et par la commission Emploi du VI[e] Plan entre autres, « ont mis en évidence l'existence d'un écart important entre les **besoins d'ingénieurs** et de cadres de formation scientifique ou technique dans les années qui allaient venir (estimés entre 15 et 20 000 par an) et le nombre des personnes de ce type annuellement formées (qui ne dépassait pas 9 à 10 000). (…) L'accroissement prévu des effectifs des écoles d'ingénieurs ne dépassait pas 4% par an, ce qui correspondait à une augmentation du flux annuel de sortie extrêmement faible. Une analyse plus fine des besoins, qui s'exprimaient sur le marché de l'emploi, mettait en évidence l'importance toute particulière du déficit prévu dans les domaines correspondants au génie mécanique, au génie biologique et au génie chimique, qui sont précisément les domaines qui ont été proposés d'assigner à l'Université de

[9] Ministère de l'Education nationale, Direction chargée de la Prévision, « Résumé du rapport présenté par M. FREDET, directeur chargé de la Prévision, devant les commissions plan et prospectives et réglementation et statut du CNESER », 16/06/1972.
[10] Ministère de l'Education nationale, « UTC – Compte-rendu d'avancement du projet n°1 », 01/10/1972.
[11] Ministère de l'Education nationale, « UTC – Compte-rendu d'avancement du projet n°1 », 01/10/1972.

Compiègne »[12]. La **sectorisation des milieux scientifiques universitaires et industriels** se fait de plus en plus ressentir : « il manque une systématique dans les échanges ou mieux, dans la formation de gens qui parleraient un langage commun ou tout au moins inter-compréhensible »[13].
Pour répondre à ses besoins, deux solutions étaient possibles : multiplier les écoles d'ingénieurs du type INSA ou poursuivre la création de maîtrises sciences et techniques. La première voie comportait le danger d'accentuer la coupure entre les universités et les Grandes Ecoles, et entre la finalité culturelle et la finalité professionnelle des enseignements. La deuxième voie montrait la volonté de participer à la promotion d'une université soucieuse de ses responsabilités sociales, ouvertes sur le monde extérieur, ses besoins et ses préoccupations. Cette deuxième voie a été poursuivie.
Mais le Ministère de l'Education nationale souhaitait tout de même aller plus loin, tenter une expérience plus complète de l'enseignement de la technologie, sans perdre de vue l'intérêt qu'il y avait d'associer à un tel enseignement une formation générale à caractère pluridisciplinaire.

c. Développer des nouveaux domaines dans l'enseignement

Dans les années 1970, l'intérêt était puissant de la construction d'un établissement ayant valeur d'expérience et si possible d'exemple, tant par les matières qui y étaient enseignées que par la manière dont elles l'étaient. L'UTC préfigurait les « **Universités de la 3e génération** ». L'ensemble était susceptible de revêtir un caractère unique et original allant bien dans le sens des souhaits ministériels et combinant d'une certaine manière les avantages et les caractéristiques des universités et des Grandes Ecoles. Le projet tentait de donner à Compiègne le triple aspect d'une **université ouverte, efficace et moderne**.
A l'époque, bien que convenablement implantée en Angleterre, la **Technologie,** science fondamentale permettant l'étude des produits matériels de l'activité humaine, était très peu développée en France. « Jusque là peu de gens s'étaient aperçus que les objets techniques ne pouvaient s'expliquer ni par les seules lois de la physique ou de la chimie, ni par celles de l'économie ou de l'industrie. A l'université, régnait l'opinion que la physique suffisait à fonder la Technologie. Au contraire, dans les milieux industriels, la position prévalait que les exigences propres aux marchés et à la fabrication l'emportaient sur tous les autres. Des deux côtés, on se refusait à reconnaître l'irréductibilité du technique et l'émergence d'une nouvelle discipline. En fait, la technologie est aux objets techniques un peu ce que la biologie est aux êtres vivants. (…)
Le choix de la Technologie comme pôle organisateur de l'Université de Compiègne se prête à merveille à **l'expérience pédagogique**. C'est en effet un lieu commun de remarquer que l'enseignement a une tendance naturelle à conquérir la généralité en se réfugiant dans l'abstrait, à moins qu'il ne s'en tienne au concret, mais en demeurant étrangement étroit et spécialisé. Notre ambition serait de **marier** heureusement **le concret et le général**. C'est là, quand il s'agit des objets fabriqués par l'homme une véritable nécessité. De la même manière que, dans une société agricole, il importait de rendre aux paysans le monde des vents et des semailles intelligible, ainsi, doit-on rendre connu et familier aux enfants le monde de la télévision et du réfrigérateur. »[14]
Une nouvelle vision pédagogique se fait ressentir par le Ministère de l'Education nationale : le **décloisonnement des matières scientifiques** et la **pluridisciplinarité de l'enseignement**. A l'UTC, dès sa création, les premiers **départements génie chimique, génie biologique et génie mécanique** sont développés, soumis aux missions recherche et enseignement. Un quatrième département est prévu au niveau du

[12] Ministère de l'Education nationale, Direction chargée de la Prévision, « Résumé du rapport présenté par M. FREDET, directeur chargé de la Prévision, devant les commissions plan et prospectives et réglementation et statut du CNESER », 16/06/1972.
[13] PEYCHES Ivan, « Remarques sur le projet de Note concernant l'UTC à l'intention de M. DELAPALME », courrier du 18/12/1970.
[14] Guy Déniélou dans Ministère de l'Education nationale, « UTC – Compte-rendu d'avancement du projet n°1 », 01/10/1972.

3e cycle et de la formation permanente, mais finalement pas développé dans les années qui suivirent : **l'Institut de Technologie des Villes**, « excellente idée d'avoir pensé à fabriquer des gens qui penseront la Ville moderne non en poète, mais en maintenant un solide contact avec les réalités »[15].
L'enseignement des **humanités**, pour comprendre l'homme, son langage, son état d'esprit, ses rencontres, ses communications, et des **langues**, dont la pratique de l'anglais est nécessaire, occupe une place de choix dans les premières orientations du programme pédagogique de l'UTC. Est prévu également **l'apprentissage des modes de communication** essentiels : l'informatique, le travail en groupe, les techniques d'expression écrite ou orale… Ces enseignements « doivent être considérés comme des outils modernes de la pensée scientifique et technique et ne pas constituer des spécialités refermées sur elles-mêmes »[16].

Dès 1973, un **animateur** se charge de l'action culturelle de l'Université à Compiègne. A l'époque, le Centre Culturel du Valois occupait les Salles Saint-Nicolas au centre-ville. A l'approche de la construction d'un véritable centre culturel municipal (projet du CACCV-EJL), prévu à l'origine comme celui de l'Université, Jean-Pierre Sihl tente de définir une stratégie d'action culturelle à Compiègne en relançant dans un certain nombre de secteurs une vie culturelle. Pour la rentrée de septembre 1973, il essaiera de proposer des animations et des ateliers pour les étudiants, en collaboration avec de nombreux animateurs culturels de la ville (musique jazz, théâtre, cinéma, musique classique, chant, ateliers d'enfants, club peinture…). Il pensera également à développer le côté recherche artistique dans les domaines de la musique électroacoustique et du théâtre[17].

d. Oser des innovations pédagogiques

Ni université, ni Grande Ecole, l'UTC combine tout de même les avantages et les caractéristiques de ces deux institutions. La structure interne, la mission de recherche et le fonctionnement de l'enseignement pour la première. La qualité du diplôme délivré, le découpage des études (2 ans de tronc commun et 3 ans de branche) et la sélection à l'entrée par exemple pour la deuxième.
En dehors des matières enseignées, de nombreuses autres innovations pédagogiques, prises la plupart sur le modèle anglo-saxon, vont faire de l'UTC une expérience unique et originale au niveau de l'enseignement français :
-structure : directoire et conseil d'administration (composé notamment de personnalités extérieures à l'université et de personnalités du monde industriel),
-tuteur ou conseiller pour chaque étudiant,
-professeurs contractuels,
-section d'étude correspondants à des groupes d'enseignants,
-enseignement par semestre et par UV,
-rentrée à mi-année universitaire,
-lien université-vie active (industrie) pour les étudiants : enseignements « alternés » avec deux stages en industrie + stages industriels courts,
-options « dépaysantes » (ex : design),
-création de nouvelles filières (ex : design, acoustique…),
-accent mis sur les langues (stage, échanges à l'étranger)…

Sur le plan des structures institutionnelles, l'UTC nécessita des **dérogations** à la loi d'orientation du 12 novembre 1968 : notamment concernant le régime de recrutement des étudiants, le rôle et la structure des organes directeurs de l'université.

[15] PEYCHES Ivan, « Remarques sur le projet de Note concernant l'UTC à l'intention de M. DELAPALME », courrier du 18/12/1970.
[16] PEYCHES Ivan, « Remarques sur le projet de Note concernant l'UTC à l'intention de M. DELAPALME », courrier du 18/12/1970.
[17] SIHL Jean-Pierre, « Note sur l'animation culturelle de l'UTC », juin 1973.

En ce qui concerne le **recrutement des étudiants**, le souhait était de pouvoir proportionner leur nombre aux moyens de l'établissement et d'être en mesure de s'assurer de leur motivation, pour que l'expérience eût sa pleine signification. Les admissions se sont donc faites dès le début sur dossiers et motivations de chaque étudiant.
Au niveau du **rôle et de la structure des organes de direction** de l'établissement, les dérogations permettaient d'une part, de donner au Conseil de l'Université, dont le nombre de membres était limité à 25 personnes, un caractère d'équipe se consacrant principalement à la définition stratégique des grandes orientations d'études et de recherches de l'université. D'autre part, d'instituer sous la forme d'un président assisté d'un directoire, volontairement léger et composé des directeurs de départements et d'autres membres appartenant à l'établissement, un organe capable d'assurer la gestion quotidienne de l'université avec la plus grande liberté d'action. Le décret accepté prévoit donc que le président du directoire est nommé pour 5 ans par arrêté du Ministre de l'Enseignement supérieur, le Conseil de l'Université ayant toutefois la possibilité à la majorité des deux tiers de proposer la cessation de ses fonctions.

e. Ouvrir sur le monde extérieur

Extrêmement nécessaire, mais à l'époque rencontré très rarement, ce caractère de l'ouverture sur le monde extérieur figura dès la conception du projet dans les objectifs de l'UTC.
« **Ouverture** tout d'abord **sur la vie industrielle du pays.** La présence de nombreuses personnalités extérieures dans le Conseil de l'Université (Conseil d'Administration) devait permettre d'aller dans ce sens. »[18] Faire appel au niveau de l'enseignement aux cadres responsables de la vie économique et sociale du pays aussi.
« **Ouverture** également **sur les pays étrangers**, et en particulier l'Europe, par la présence de nombreux enseignants et étudiants étrangers, ainsi que par l'établissement de liens étroits avec les universités étrangères.
La **formation continue** des adultes a été largement développée et a permis, grâce à ses besoins spécifiques, d'ouvrir encore plus l'université sur le monde économique.
La pratique des stages dans l'industrie, le passage temporaire des étudiants dans d'autres établissements d'enseignement avec qui sont passés des accords réciproques, tant en France qu'à l'étranger, le découpage « en tranche » de l'enseignement permettant des flux d'entrée et de sortie à différents niveaux, font également de Compiègne une Université où **l'étudiant n'est pas confiné dans une vision trop étroite du monde extérieur**. »[19]
Les innovations dans ce domaine de l'ouverture touchait essentiellement :
-le jumelage avec d'autres institutions,
-l'obligation des étudiants à sortir de l'établissement (stages, laboratoire, à l'étranger…),
-l'accueil d'étudiants et de professeurs étrangers,
-la participation de personnes extérieures à l'établissement au CA,
-la formation permanente,
-le quadruple débouché recherché : entreprise, administration, recherche, enseignement…

f. Intégrer la ville et l'université

Le **choix de Compiègne** correspond parfaitement à un tournant important de la politique d'aménagement du territoire : l'abandon progressif des métropoles d'équilibre et de leurs villes nouvelles au profit des villes moyennes.
Ce choix constituait un compromis entre deux exigences :

[18] Ministère de l'Education nationale, « UTC – Compte-rendu d'avancement du projet n°1 », 01/10/1972.
[19] Ministère de l'Education nationale, « UTC – Compte-rendu d'avancement du projet n°1 », 01/10/1972.

-la première exigence était une **relative proximité de Paris** et ceci pour deux raisons : la première était la nécessité de faire recruter les étudiants de l'UTC dans le Bassin Parisien pour apporter à l'université une dimension nationale et pour concurrencer les autres établissements déjà implantés dans cette région. La deuxième portait sur la nécessité de situer l'établissement dans un milieu scientifique et industriel porteur. A cet égard, une implantation à proximité de Paris garantissait la possibilité de faire appel à une palette d'enseignants prédiversifiés et était de nature à faciliter les liaisons entre l'enseignement, la recherche et l'industrie.
-La **politique de décentralisation** constituait une deuxième exigence avec laquelle il fallait composer. Pour une population inférieure à 20% de l'ensemble de la population nationale, la région parisienne comptait, dans les années 1970, 31% du nombre total des étudiants, 50% de l'effectif des écoles d'ingénieurs et 61% de l'ensemble des chercheurs travaillant en France[20]. Au moment où l'accent était mis sur la décentralisation et le desserrement des activités tertiaires, il n'était pas raisonnable d'accroître ce surdéveloppement en implantant sur la région parisienne une nouvelle université.
« Quant au choix de Compiègne, la logique géographique devait l'imposer. (…) Ce sera surtout une université encore parisienne en en recueillant les avantages (proximité des grands centres culturels) sans en avoir les inconvénients (caractère des cités périphériques qui hésitent entre la zone et le dortoir). »[21]
Par conséquent, le choix de Compiègne constituait un **compromis**. Située dans la vallée de l'Oise à 75km de Paris, Compiègne permet d'utiliser la logistique parisienne tout en servant au développement régional de la Picardie. Compiègne occupe une **position privilégiée** sur l'axe de développement Paris et le Nord. Bénéficiant de liaisons ferroviaires régulières avec Paris, de liaisons routières vers Paris (Autoroute A1) et vers Reims, à proximité de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, Compiègne convenait au rôle d'accueil des activités parisiennes desserrées et de structuration du développement industriel de la vallée de l'Oise et de l'Aisne. Du point de vue de l'objectif universitaire, il ne s'agissait pas de concurrencer l'Université d'Amiens. L'UTC avait le but d'être une pièce maîtresse de l'aménagement du Sud de la région et devait conduire la ville et la zone à devenir un relais tertiaire d'Amiens en Picardie.

L'implantation de l'université au cœur de la ville et le long d'un axe d'équipements partant du centre vers la périphérie, était également une nouveauté qui préfigurait les changements de la politique d'urbanisme de l'époque. Ces opérations légères et dispersées dans le tissu urbain correspondaient au nouveau « réalisme libéral » préconisé par Giscard d'Estaing. Au lieu de s'évertuer à inventer les termes d'une future intégration, l'UTC s'est accommodée des structures urbaines préexistantes.
« L'idée d'intégrer la nouvelle université au « tissu » urbain est le seul moyen d'éviter ces micro-universités concentrationnaires que constituent certains campus et qui ne peuvent conduire qu'à une explosion. L'université doit, comme autrefois, s'entrelacer avec la rue et ses métiers. C'est déjà un moyen de ne pas faire vivre deux civilisations dont les rencontres finales entraînent tant d'incompréhension sinon de heurts. »[22]
Le souci des porteurs du projet a été visiblement **d'éviter le campus**, synonyme de monde clos coupé géographiquement et socialement de la ville, et de permettre, par une implantation des bâtiments en pleine ville, que l'étudiant devienne un citoyen dans le même temps que l'université en fait un ingénieur. L'intégration était tout d'abord physique : les implantations choisies devaient se disséminer dans le tissu urbain existant ou en cours de création. Pour participer au schéma prévisionnel de développement de la ville, l'UTC devait à la fois conforter le centre et s'associer au mouvement d'extension vers les zones d'accueil d'activités industrielles et de recherches. Il était donc prévu que

[20] Ministère de l'Education nationale, Direction chargée de la Prévision, « Résumé du rapport présenté par M. FREDET, directeur chargé de la Prévision, devant les commissions plan et prospectives et réglementation et statut du CNESER », 16/06/1972.
[21] PEYCHES Ivan, « Remarques sur le projet de Note concernant l'UTC à l'intention de M. DELAPALME », courrier du 18/12/1970.
[22] PEYCHES Ivan, « Remarques sur le projet de Note concernant l'UTC à l'intention de M. DELAPALME », courrier du 18/12/1970.

la ville se développe autour de l'université et que l'université se développe avec la ville. Cette contrainte a conduit à retenir un parti d'**implantation multipolaire**. C'est ainsi qu'ont été délimités le long de l'axe majeur de l'agglomération parallèle à l'Oise les différents pôles constituant l'UTC :
-un pôle central lié à la ville ancienne, propice à la localisation des activités d'enseignement général et des fonctions administratives de l'université (le centre Jean Mermoz, renommé centre Benjamin Franklin),
-un pôle intermédiaire lié à la ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) de l'époque propice à la localisation des résidences (résidence Roberval du Clos des Roses),
-un pôle périphérique lié à la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et aux zones d'activités industrielles au bord de l'Oise (Centre de Recherche de Royallieu).

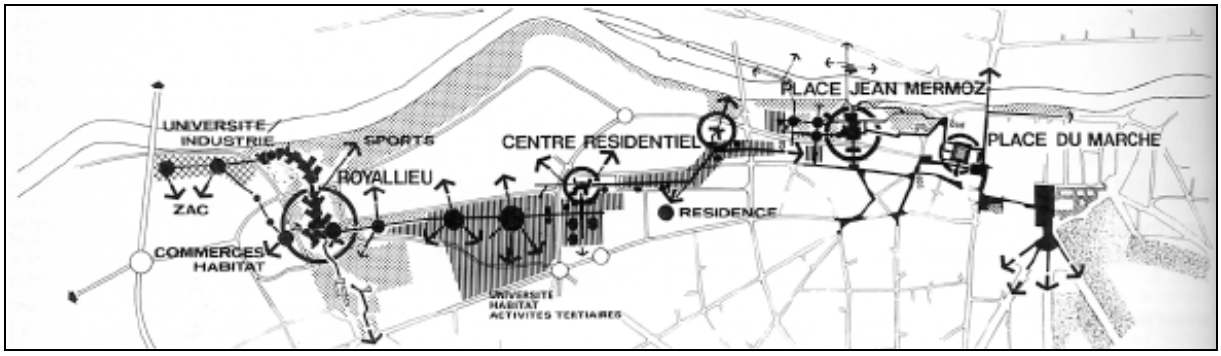

La **volonté d'interpénétrer l'université et la ville** imposait aux personnels de l'établissement et aux étudiants des règles de résidence dans la ville, de présence et de participation aux activités municipales. Cette intégration devait faciliter les rencontres, les échanges et l'animation aussi bien de la ville que de la « zone universitaire » (on ne peut pas parler de campus à Compiègne).
« L'option fondamentale d'intégration de l'université dans la ville devrait pouvoir être prise du fait que la ville doit croître de 50 000 à 100 000 habitants entre 1970 et 2000. Cette idée doit non seulement amener à développer la ville de part et d'autre de l'université, mais même à intégrer l'université dans le milieu des tissus urbains nouveaux de manière que l'animation essentielle « des rues et des bistrots » ne soit pas étrangère à la vie universitaire. »[23] En suivant le raisonnement de l'accroissement de la population, le développement de l'université devait suivre trois tranches au niveau de l'admission des étudiants : 3 000 pour 1978, 6 000 puis 9 000 en 2000. L'UTC accueillit ses cents premiers étudiants à la rentrée de septembre 1973.
L'intégration ne semblait pas suffisante si des **liens fonctionnels** ne se créaient pas également. Des activités communes, en particulier sportives et culturelles, devaient donc se développer dans des locaux si possible gérés en commun par la ville et l'université. Dans ce sens, il était prévu trois stades :
-les bâtiments seulement utilisés par l'université,
-les bâtiments ouverts sur l'extérieur,
-les bâtiments à caractère banal, qui pouvait se traduire par une participation d'organismes extérieurs à leur financement et à leur fonctionnement. « A titre d'exemple, on peut imaginer que le bâtiment des « matières à options libres » constitue une maison de la culture. »[24]
Dans une note relative à la définition des **besoins en locaux** du 13 décembre 1970, les créateurs du projet de l'UTC déclaraient :
« Définition des types de locaux nécessaires : (…)
-des établissements spécialisés communs à l'ensemble de l'université : (…)
1 centre culturel

[23] UTC, « Note pour Monsieur le Ministre de l'Education nationale », 13/12/1970.
[24] UTC, « Note pour Monsieur le Ministre de l'Education nationale », 13/12/1970.

NB : Ces locaux n'auront pas à être regroupés dans quelques campus, mais à s'inscrire dans le tissu urbain, ancien ou nouveau, d'où l'importance du schéma organique de l'ensemble. »[25]
« La question des activités culturelles et sportives n'a pas été traitée au titre du « programme des enseignements ». Elle aurait pu l'être, mais ne doit en tout cas pas être oubliée, car elle est fondamentale. La situation de Compiègne peut, de ce point de vue, être un exceptionnel intérêt. Les terrains de sport existants ou en projet, les développements culturels peuvent offrir aux étudiants des occasions exceptionnelles d'activités dans un environnement qui ne soit pas purement universitaire. »[26]
L'intégration des établissements et de la communauté universitaire dans la ville n'encourageaient pas la construction d'**équipements** spécifiques à l'institution, mais plutôt l'utilisation de ceux de la ville. Pourtant, dès 1970, un centre culturel semblait nécessaire au développement culturel de l'université dans la ville. Et la sensibilité culturelle de la Ville de Compiègne animée par son Maire, déjà en poste depuis plus de vingt ans, Jean Legendre, se faisait de plus en plus ressentir. Dès 1973, la collaboration UTC, Ville de Compiègne, ministères de la Culture et de l'Education nationale présageait la mise en œuvre de ce genre de projet, vite décliné finalement.

Enfin, il n'est pas inutile de préciser que l'intégration devait se faire également au niveau de **l'architecture**, et en particulier pour les bâtiments situés au centre-ville. Pour le **Centre Benjamin Franklin** (architecte : Adrien Fainsilber, assisté de H. Robert-Charrue ; 1% culturel réservé aux peintures faites sur les façades (bonhommes), bientôt repeintes), le parti architectural répondait à la volonté d'intégrer l'université dans l'environnement existant ou à venir et d'affirmer le pôle structurant de l'université, susceptible d'orienter le développement du quartier des bords de l'Oise qui allaient être rénové. La première pierre de ce centre a été posée par Joseph Fontanet, alors Ministre de l'Education nationale à la suite d'Olivier Guichard, le 6 juillet 1973. A la rentrée de septembre 1973, le bâtiment n'était donc pas achevé. Dans l'urgence des besoins, « la structure était composée d'éléments en béton armé préfabriqués bruts de décoffrage, permettant une adaptabilité aux besoins imprévisibles »[27]. Le bâtiment fut terminé en 1975.

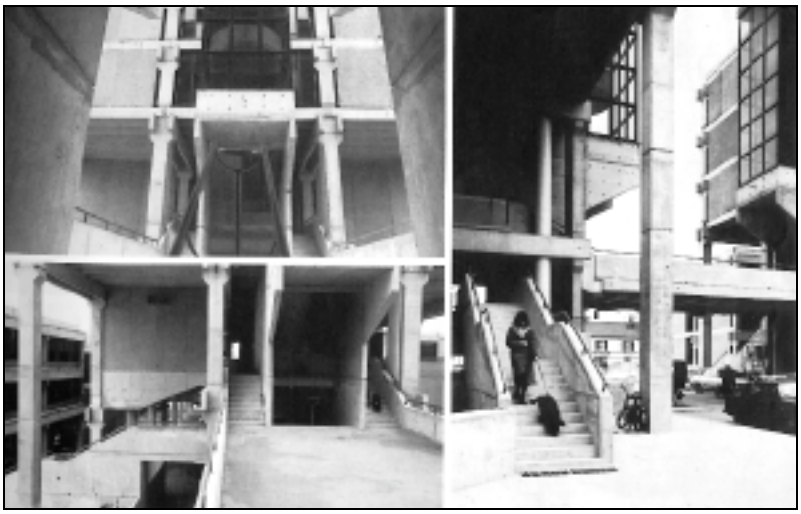

[25] UTC, « Note relative à la définition des besoins en locaux », 13/12/1970.
[26] UTC, « Note pour Monsieur le Ministre de l'Education nationale », 13/12/1970.
[27] L'Architecture d'Aujourd'hui n°183, « Université, ville et territoire », janvier-février 1976.

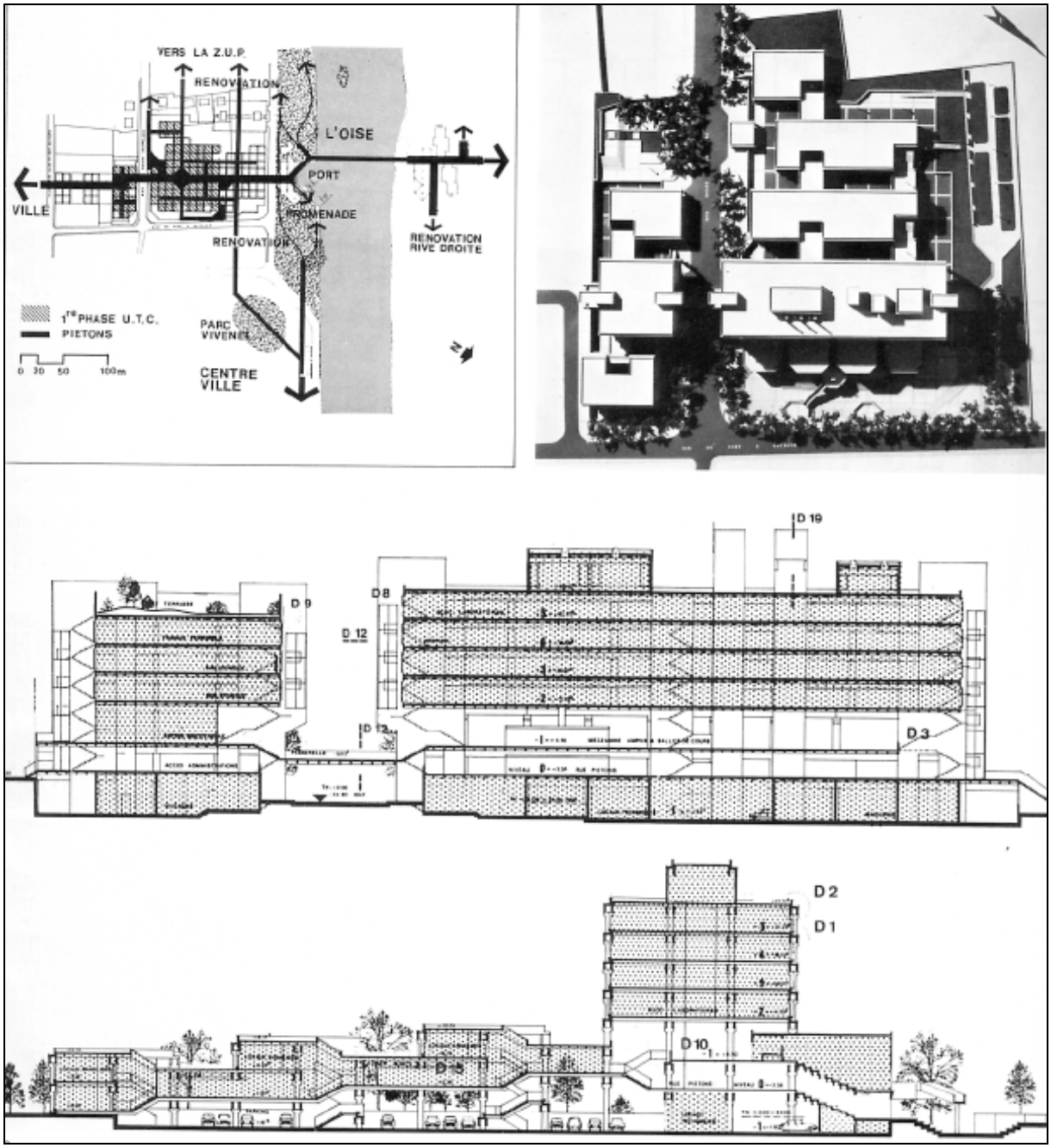

Hall du Centre BF

A la suite de nombreux problèmes humains, relationnels et financiers, l'UTC ne réussit pas à poursuivre son développement dans les temps et avec autant d'ambition que dans le projet d'origine. Les admissions des étudiants étaient volontairement réduites, car la commande des différents bâtiments était ralentie. C'est seulement en 1976 que la première **résidence du CROUS** vit le jour à Compiègne dans la ZUP du Clos des Roses,

à l'époque en complète construction. La résidence Roberval représentait le premier pas de l'éclatement de l'université dans la ville, et notamment dans les nouveaux quartiers. Etaient prévus dans ce même quartier deux autres résidence de 200 chambres chacune, un restaurant universitaire de 700 places et un centre culturel comportant un amphithéâtre de plus de 700 places. La résidence Roberval (architecte : Hogna Sigurdardottir-Anspach), avec ses 400 chambres réparties sur 6 niveaux autour d'un jardin central, présentait l'exemple même de l'aménagement fonctionnel des habitats étudiants. Les chambres se situaient aux étages, disposées autour d'espaces communs (salons, salles de travail, sanitaires, cuisines…), et les locaux collectifs communs (halls, foyers, cafétérias…) au rez-de-chaussée bénéficiant d'un prolongement naturel vers le jardin.

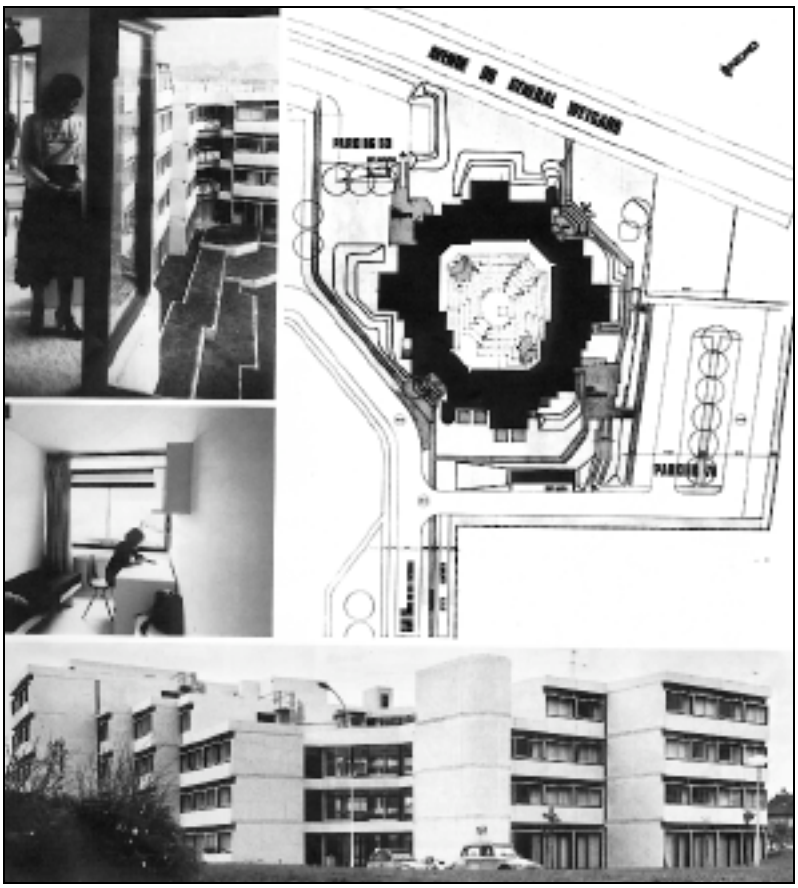

Résidence Roberval (1976)

Remplaçant des préfabriqués installés à côté du parc de l'Abbaye de Bayser à Royallieu depuis 1973, le **Centre de Recherche** (architecte : René Dottelonde, assisté de Jean-Pierre Porchain ; 1% culturel réservé aux peintures faites sur les façades, déjà repeintes pour cause de dégradation) ne vit pas le jour avant 1976. A l'époque, Royallieu, ancien village à côté du parc, se situait à la limite de l'agglomération de Compiègne. Encore peu rattaché à la ville, ce quartier préfigurait le développement d'une nouvelle zone, entre le parc et l'Oise, où l'université devait être l'élément structurant et où des activités industrielles devaient s'installer. Finalement, ce quartier prit une fonction à dominante résidentielle et la ZAC se repoussa au niveau du quartier de Mercières, toujours le long de l'Oise. Afin de répondre à l'évolutivité des besoins, le parti architectural du Centre de Recherche choisit de se développer selon un système d'assemblage de molécules et de locaux, classés suivant le type d'utilisation et de relations et absents de toute composition fermée. Les volumes devaient volontairement être accessibles à tous, traversés par des axes piétonniers. Seules les zones d'expérimentation devaient être clôturées. Prévu sur deux tranches, seule la première tranche de 25 000m^2 entre le parc

et la quatre-voies fut achevée en 1979. La deuxième tranche, prévue pour les activités de recherche et de travaux pratiques plus près de l'Oise, ne vit jamais le jour.

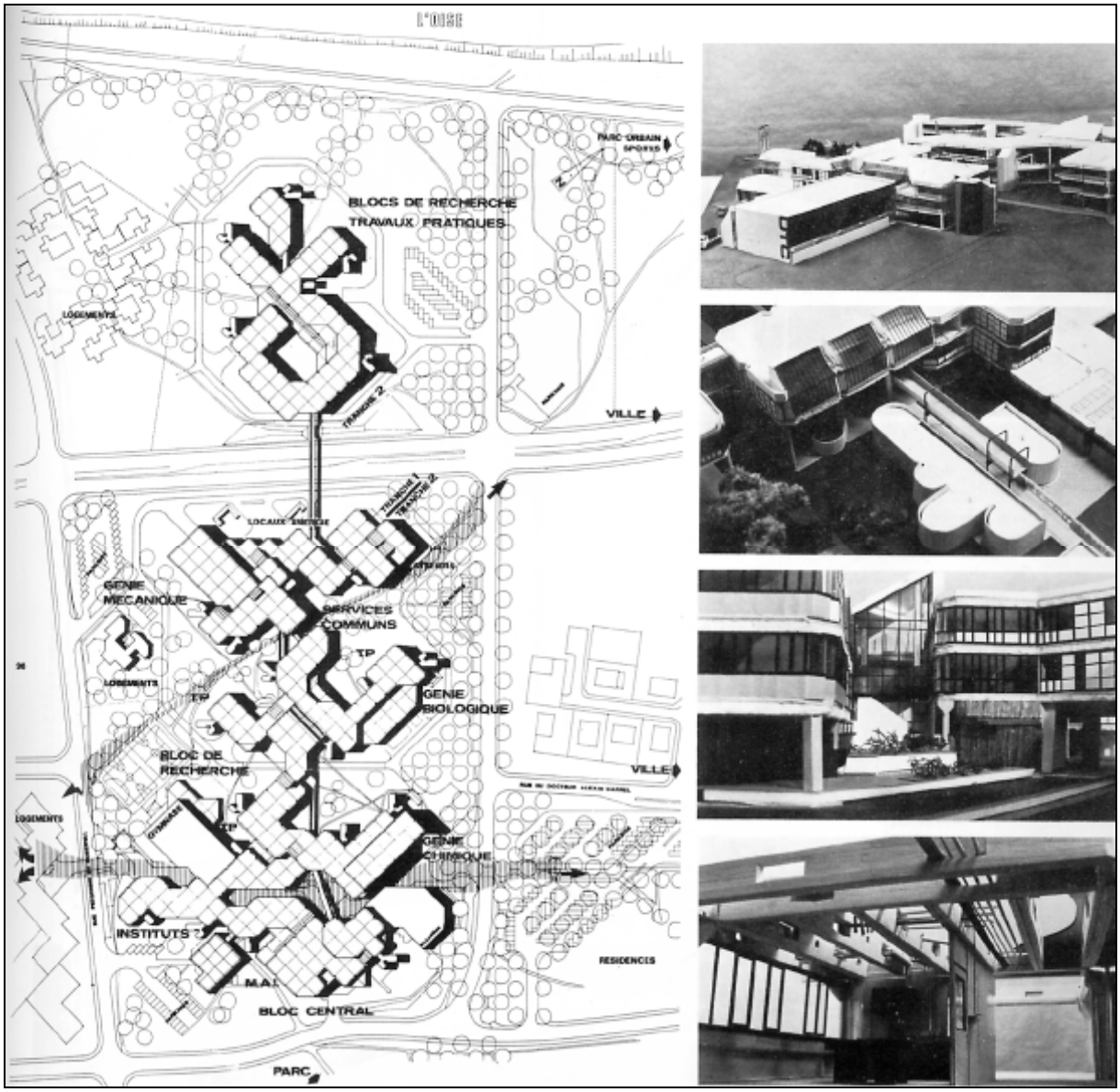

Hall du Centre de Recherche de Royallieu

Le projet de l'UTC prévoyait par la suite des aménagements au niveau de la place du Château, de la place du marché aux Herbes et de l'autre côté de l'Oise relié par des passerelles, mais ceci resta à néant.

L'importance accordée aux sciences humaines dans l'enseignement général, la volonté d'intégration pleinement dans la ville et le développement de structures culturelles

communes à la ville et à l'université semblent apporter un cadre avant-gardiste à la réflexion concernant l'action culturelle en milieu universitaire de l'époque. L'UTC est-elle devenue l'exemple escompté ? Comment s'est-elle développée en 30 ans et quelles nouvelles directions culturelles a-t-elle su prendre ?

2. Le développement du projet d'établissement de l'UTC jusqu'à aujourd'hui

2.1. La stagnation du développement territorial de l'UTC

Après l'exemple des trois pôles cités ci-dessus, **l'éclatement de l'UTC dans la ville stagna** rapidement. En 30 ans, trois résidences furent construites au milieu du Clos des Roses, une résidence internationale à côté du parc de Royallieu et un restaurant universitaire en centre-ville rue du Port-à-Bateaux, pour ce qui concerne la vie de l'étudiant en collaboration avec le CROUS Amiens Picardie. D'autres logements de la ville se sont affiliés.

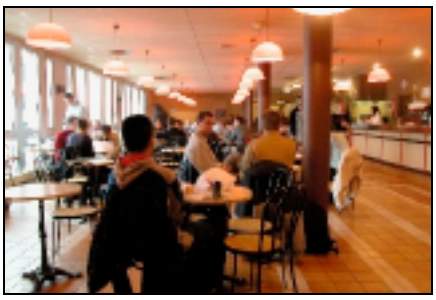

Au niveau des bâtiments mêmes de l'université :
-une Maison des Etudiants a vu le jour en 1993, à l'extrémité du bâtiment C du Centre Benjamin Franklin au centre-ville (Plan Etat/Région 1990-1995),

Le centre de transfert et son hall

-le Centre de Transfert université-entreprises a été créé en 1991 (Plan Etat/Région 1990-1995) par le même architecte que le Centre de Recherche de Royallieu. Quinze ans après, René Dottelonde reprit ses plans et remplaça la 2e tranche du Centre de Recherche prévue en 1976 par ce Centre de Transfert, qui abrite un ensemble de services offerts aux entreprises (service des relations industrielles, services liés à la gestion de l'innovation, une pépinière d'entreprise et un centre de congrès) ; le Relais Etudiants-Entreprises-Emploi complète ces services. Ces deux bâtiments sont situés à Royallieu près de l'Oise, le Centre de Transfert est rattaché au Centre de Recherche par une passerelle.

-le Centre Pierre Guillaumat (architecte : Arval), situé près du parc de Bayser toujours à Royallieu, complète les fonctions du Centre de Recherche et du Centre Benjamin Franklin, après la création de nouvelles branches d'enseignement et de nouveaux départements (Technologie et Sciences de l'Homme, Génie des Systèmes Mécaniques, Génie Informatique et Génie des Systèmes Urbains). Prévu dans le Plan Etat/Région 1995-2000, le bâtiment vit le jour en 1996.

Le centre PG et son hall

L'éclatement de l'université dans la ville n'est pas aussi assidue que le souhaitaient les créateurs du projet. Effectivement, le fonctionnement d'un système multipolaire s'appuie sur le progrès technologique, notamment le développement des moyens de communication, mais je ne pense pas que ce soit la raison principale de cette **stagnation**.

En 1988, après un « règne » de près de 40 ans de Jean Legendre à la Mairie, Compiègne change de Maire avec Philippe Marini. Ayant acquis une surface extrêmement importante à Royallieu, l'UTC n'a que le choix de se regrouper dans ce quartier, puisque le tissu urbain du centre-ville étant dorénavant hyper-concentré. Effectivement, la vocation du centre des villes a évolué en quelques années. Après la **désertification industrielle du centre**, inadapté aux besoins de communications qu'impliquait la croissance industrielle et commerciale, on assista à une réorganisation de la ville pour la rendre « pénétrable » (construction de grands axes routiers, de quartiers piétons…). Le centre devient alors le **lieu privilégié de la consommation** des marchandises et de plus, il doit devenir lui-même consommable. La **ségrégation du tertiaire** et la **spéculation immobilière** gouvernent la nouvelle évolution de la ville. Dans ce contexte, la culture ne peut jouer qu'un rôle marginal. La ville, devenue épicentre de la spéculation ne peut accueillir la croissance de l'université, à laquelle il ne reste que les miettes négligées par le marché foncier. L'université, comme les organismes pour le logement social, se trouvent

rarement en mesure d'assumer la rente foncière correspondant aux prix des terrains dans le centre.
Sans parler de campus pour l'UTC, puisqu'à Royallieu se trouve peu de logements étudiants (une seule résidence), on se rend compte que, malgré l'ambition de départ, le **phénomène de ségrégation de l'université** a tout de même lieu à Compiègne. Ce nouveau « ghetto » scientifique, dorénavant grillagé et isolé au milieu du quartier résidentiel de Royallieu, risque peu de « contaminer » socialement la ville qui jusqu'alors l'avait fait vivre et avait créé cette inter-relation culturelle. L'université se réfugie dans sa propre reproduction, renforçant par là-même, le **phénomène de sclérose d'un enseignement extérieur aux problèmes de la société**.
Au fur et à mesure que l'université s'isole, on assiste à la **fracture entre les habitants de la ville et la communauté universitaire**, entre la société et ses intellectuels, qui volontairement se retranchent dans l'université. Inversement, la société prend horreur de cette université coupée de toutes les réalités sociales. D'où la mentalité des enseignants, qui, habitants de la ville également, ne voient l'université que comme leur lieu de travail. Heureusement, en gardant le Centre Benjamin Flanklin comme lieu de l'enseignement général et en permettant aux enseignants chercheurs, mais aussi aux étudiants, d'habiter dans la ville et le centre (hors résidences spécifiques), l'université peut lutter contre sa propre ségrégation.

2.2. Les instances de direction et la structuration interne en bref

La structure administrative, une des caractéristiques de l'UTC restée depuis sa création, a pour mission la **gestion globale de l'établissement au quotidien** et la **définition d'une politique générale pour le futur.** Afin de réussir cette mission, cette structure est divisée en plusieurs instances ayant chacun une mission bien définie :

- Le **Conseil d'Administration (CA)**, équivalent au Conseil de l'Université pour les autres universités, « détermine la politique générale de l'établissement, se prononce, sous réserve de la réglementation nationale, sur l'organisation générale des études, ainsi que sur les programmes de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale. **Il propose des mesures propres à favoriser la vie de la communauté**. Il vote le budget et approuve les comptes, il fixe la répartition des emplois qui sont alloués par les ministres compétents… »[28] Il comprend 28 membres, dont la moitié de personnalités extérieures à l'université (3 représentants des collectivités locales – Ville, département, région, 3 représentants des activités économiques concernés par les activités de l'UTC, son développement et ses produits, 1 représentant du département ministériel ayant la charge de la Recherche et de la Technologie, 2 représentants des cadres salariés et des employeurs issus notamment des organisations syndicales, 5 personnalités qualifiées désignées par le CA à titre personnel en raison de leurs compétences en matière scientifique, industrielle ou de culture technique), 4 étudiants élus, 8 représentants du corps enseignant et 2 représentants des personnels (administratifs, techniques, ouvriers ou de services). Sont présents de droit le recteur ou son représentant, le directeur, le secrétaire général et l'agent comptable. Le CA élit pour un mandat de 3 ans, au sein des personnalités extérieures, celui de ses membres qui est appelé à le présider. Christian Estève, secrétaire général adjoint de Renault, succède à Rémy Carle en janvier 2005 à la présidence du CA. Cet organe de décision permet à chacun de se faire entendre et de prendre part aux décisions importantes de l'université.
- Le Comité de Direction, dit **Directoire**, met en œuvre cette politique. Le président du Comité de Direction assure dans le cadre des orientations définies par le CA la direction et la gestion de l'établissement. Il est nommé pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois, sur proposition du CA, par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur. François Peccoud est directeur de l'UTC depuis 1995, il a succédé à Michel Lavalou, qui

[28] Article L715-2 alinéa 3 du Code de l'Education.

lui-même succédait à Guy Déniélou. Il doit quitter son poste en automne 2005. Le Directoire comprend les directeurs de départements et les directeurs fonctionnels (le directeur aux enseignement et à la pédagogie, le directeur aux relations industrielles, le directeur à la recherche et le directeur aux relations internationales).

• Le **Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)** « propose au CA les orientations ainsi que la répartition et l'organisation des enseignements de formation initiale et continue, instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Il prépare les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active, à **favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants**, et à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Il examine, notamment, les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et centres de documentation. Il est garant des libertés politiques et syndicales des étudiants »[29]. Le CEVU comprend 27 membres, dont 10 représentants des enseignants, 10 représentants des étudiants (2 en tronc commun, 5 en branche, 3 en 3e cycle et/ou formation continue), 3 représentants des personnels et 4 personnalités extérieures représentant les établissements où l'UTC recrute ses étudiants et les milieux professionnels. Le CEVU est présidé par François Peccoud, celui-ci élit pour un mandat de 2 ans un vice-président (Luc Ziegler jusqu'à février 2005) qui l'assiste dans la préparation de l'ordre du jour du CEVU et dans son rôle de rapporteur auprès des instances.

D'autres conseils et commissions existent notamment pour le recrutement du personnel.

L'UTC est organisée en départements et en services :

Départements	Génie Biologique (GB)	
	Génie des Procédés Industriels, anciennement Génie Chimique (GC)	
	Génie Informatique (GI)	
	Génie Mécanique (GM)	
	Génie des Systèmes Mécaniques (GSM)	
	Génie des Systèmes Urbains (GSU)	
	Technologie et Sciences de l'Homme (TSH)	
	Bibliothèque de l'UTC (BUTC)	
Services communs	Services Administratifs et Techniques (SAT), services centraux dirigés par le secrétaire général	Service des Affaires Générales, Imprimerie et publication
		Service du Personnel
		Service Financier
		Service Intérieur
		Service Technique
		Agence comptable
		Service Informatique de Gestion et assistance micro
		Service juridique
		Service Accueil et information
	Services Pédagogiques (SP)	Coordination
		Service des moyens d'enseignement (SME)
		Service Admissions et Orientation
		Service Etudiant, Entreprises, Emplois (3E)
		Service Administration des Etudes
		Service Formation Universitaire Internationale (FUI)
		Communication et Vie Etudiante
		Cellule Master
	Service des Relations avec les Entreprises	Valorisation, Innovation et Création d'Entreprises
		Mission Europe, PCN Innovation
		Relations Contractuelles avec les Entreprises
		Animation et Logistique

[29] Article L716-6 du Code de l'Education.

	Services de la Recherche	Administration de la recherche, Ecole doctorale, Conseil Scientifique
		Service d'Analyse Physico-Chimique (SAPC)
		Service Electronique
	Services des Relations Internationales	Coordination et Projets
		Accueil et visites
		Coordination des relations avec l'Amérique Latine
		Direction commune UTC-UTT
	Service Informatique Commun	Service Informatique (SI)
		Cellule Veille Technologique
	Service de la Formation Continue	Chefs de projets
		Chefs de projets externes
		Gestion administrative et financière
		Cellule VAE
	Service de la Communication	UTC-Infos
		Communication électronique
		Communication graphique
	Services Scientifiques	
Services réglementés	Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS)	
	Service Universitaire de Médecine Préventive (SUMP)	
	Service de Médecine de Prévention (SMP)	
Institut	Institut de Management de l'Information (IMI) à Paris	

2.3. Les populations universitaires actuelles

La communauté universitaire de l'UTC est composée de trois corps : les étudiants, les enseignants chercheurs et les personnels.

• Les **étudiants**, dont le projet d'origine de l'UTC prévoyait une croissance importante jusqu'en 2000 (près de 9 000 étudiants), ne sont finalement que 2 729 inscrits en septembre 2004[30]. Sachant que beaucoup partent en stage (629), en stage à l'étranger (72) ou en étude à l'étranger (235) durant un ou deux semestres, cela signifie que 1 793 étudiants se trouvent donc sur le site de Compiègne, près de la moitié des étudiants inscrits.
Les étudiants sont répartis selon les différents niveaux d'enseignement : 626 (soit 23%) en Tronc Commun, 2 103 (soit 77%) en Branches, en plus près de 700 étudiants sont inscrits en 3e cycle. Près de 500 étudiants sont diplômés tous les ans (475 en 2004).
Les étudiants ont entre 18 et 26 ans.
Malgré le **déficit d'effectifs dans les filières scientifiques** actuellement, **l'UTC** ne semble **pas vraiment touchée** et est même de plus en plus demandée. En juin 2004, Pierre Orsero, directeur à la pédagogie, annonçait près de 500 dossiers de candidature supplémentaires par rapport à l'année d'avant : 6 229 candidats[31] pour toutes les UT contre 5 700 en 2003, car l'UTC s'occupe des admissions pour les 3 UT (2 897 candidatures pour le tronc commun et 3 332 pour les branches). Au niveau de l'UTC, les étudiants candidats ont été 2 156 à choisir l'UTC dans leur premier choix pour le tronc commun et 2 039 pour les branches (soit 4 195 en tout, soit 67% de la totalité des candidats pour les 3 UT).
L'UTC est une université **démocratique**, les frais d'inscription s'élèvent à 381,12€ par an (identiques à ceux des universités françaises). Les **admissions** se font selon la motivation et les résultats scolaires, et non par les origines sociales. De nombreuses aides et bourses étudiantes existent pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur. Dans le dossier de candidature, une demande supplémentaire est faite de la part de l'UTC

[30] UTC, « Situation des inscriptions 1er et 2e cycles – semestre d'automne 2004 », Administration des études, novembre 2004.
[31] UTC, « Situation des candidatures 1er et 2e cycles – semestre d'automne 2004 », Service des admissions, novembre 2004.
Tous les chiffres correspondent au semestre d'automne 2004.

concernant les **domaines de compétences**. Dès l'entrée à l'UTC, il est demandé à l'étudiant s'il pratique des activités de haut niveau (sport et musique) ou très prenantes (activités à caractère culturel, social, technique)[32] et s'il souhaite les continuer durant son cursus, dans ce cas, il lui est possible d'obtenir des aménagements de cursus. Le niveau demandé en musique est un niveau de fin de 2e cycle de conservatoire.
La **population féminine** est peu représentée, du fait de la caractéristique scientifique de l'établissement : 1 923 garçons pour 806 filles inscrites. Cependant, dans certaines branches, cette population est sur-représentée : par exemple, en GB nous avons 92 garçons pour 201 filles. Dans d'autres branches, les deux populations sont équivalentes : par exemple, en GC, nous avons 106 garçons pour 96 filles, ou en GSU, 89 garçons pour 81 filles.
Au niveau des **origines géographiques**, 2 505 étudiants sont français et 224 sont étrangers. 17% des étudiants sont d'origine picarde (soit 435), rares sont ceux originaires de Compiègne même (une quinzaine en tout), certains ont de la famille dans la région. Toutes les régions de France, ainsi que les DOM-TOM sont représentées à l'UTC : 494 viennent de l'académie de Versailles (soit 20%), 213 de l'académie de Lille (9%), 7 de La Réunion, etc. 8% des étudiants sont **étrangers** (inscrits pour une formation initiale et un cursus ordinaire), 38 nationalités sont représentés : 28 étudiants sont européens (5 belges, 5 espagnols, 3 portugais…), 131 étudiants sont africains (76 marocains, 12 tunisiens, 8 algériens…), 58 étudiants sont asiatiques (19 chinois, 18 vietnamiens, 15 libanais…) et 7 étudiants sont américains (2 brésiliens, 3 mexicains, 2 péruviens, 1 colombien). En plus de ces étudiants français et étrangers inscrits pour une formation initiale (1er et 2e cycle), l'UTC, en **conventionnement avec des universités étrangères**, accueille des étudiants étrangers dans le cadre d'échanges et de double diplôme, durant un ou deux semestres : 93 étudiants. 18 pays sont représentés : 26 brésiliens, 12 espagnols, 8 coréens du sud…

Les différents types de **comportements** étudiants (adaptation, individualisme et retrait), que nous avons vus dans la première partie du rapport, semblent exister aussi au sein de l'UTC :
-La majorité des étudiants s'adapte au système pédagogique de l'UTC. Généralement, ceux, qui ne s'adaptent pas, abandonnent ou se font réorienter dans les deux premières années (près de 30% des admis).
-Certains effectivement, comme dans d'autres établissements, fréquentent l'UTC à des fins purement utilitaires. L'UTC a une réputation, le diplôme de l'UTC est reconnu internationalement, certaines filières ont plus de débouchés professionnels que d'autres. Certains étudiants choisissent les UV du profil-type d'une certaine branche et d'une certaine filière, sans s'évader ; cela leur permet de se caler dans un moule prédéfini de la formation, qui a du succès.
-A l'inverse, il y a les étudiants qui profitent entièrement du système : UV de culture générale, mineurs supplémentaires, filière libre ou transversale, semestres à l'étranger, vie associative… Ils ont raison, cela peut leur apporter une expérience supplémentaire et peut être toujours une caractéristique originale de leur formation à mettre en avant sur leur CV. Attention, par contre, à ne pas trop s'aventurer, certains se perdent à vouloir trop en profiter et obtiennent difficilement leur diplôme. Ce système est fait davantage pour les étudiants qui ont un projet personnel et professionnel défini, cela leur permet de construire eux-mêmes leur propre formation en suivant une idée précise : ils sont « **entrepreneurs » et responsables de leur propre vie**, et c'est cela que cherche à développer véritablement l'UTC.
Au niveau de la **sociabilité** des étudiants, il semble que les mentalités se rapprochent davantage des universités que des Grandes Ecoles. Entre-aide et relations amicales sont les principales valeurs sociales. Il y a peu de concurrence entre les étudiants et ceux-ci ne sont pas cloisonnés dans leurs disciplines et dans leurs promotions. Comme le système des UV ne fonctionne pas en « classe », il n'est pas rare (surtout dans les UV de

[32] Cf. Annexe 6 : Page 3 du dossier de candidature pour les UT concernant « les domaines de compétences particulières ».

CG et de CO) de retrouver des étudiants de disciplines et de niveaux d'étude différents. Cela permet de **brasser** les individus, de leur faire prendre **conscience de l'Autre** (tout le monde n'est pas identique au niveau de la discipline et du niveau d'étude surtout) et donc de **développer leur esprit critique**. Nous nous rapprochons du nécessaire « nouveau rapport au savoir », expliqué dans la première partie.

• Près de 300 **enseignants chercheurs** se trouvent à l'UTC, dont 17 chercheurs CNRS.
Bien que la pédagogie et la recherche soient deux missions obligatoires pour les enseignants chercheurs, l'UTC ne fait pas exception à la règle. Certains se consacrent davantage à la recherche, d'autres à la représentation du travail et à l'administration, et d'autres encore à l'enseignement. La plupart des enseignants sont contractuels, d'autres sont PAST (Professeur Associé à Temps Partiel).
Regardons de plus près la notion du « **nouveau rapport au savoir** », appliquée à l'UTC.
Les pédagogies actives fondées sur l'apprentissage par projet et résolution de problèmes font de l'étudiant un acteur de sa propre formation au sein d'un groupe où l'enseignant joue un rôle de facilitateur. Il est donc essentiel d'assurer la formation de ce dernier à cette tâche.
Contrairement aux autres universités et grandes écoles, l'UTC a mis en place à partir de la rentrée d'automne 1996 (contrat quadriennal 1996-1999) un **système d'évaluation systématique de tous les enseignements**. Un questionnaire, constitué en deux parties, l'une couvrant les aspects indépendants de la nature de l'enseignement concerné, l'autre plus spécifique de la discipline, permet de fournir les éléments nécessaires au suivi de l'application des mesures d'évolution pédagogique, du respect des contenus des différents enseignements, des besoins en matériels pédagogiques, de l'insertion des nouvelles technologies éducatives, de l'adéquation des contenus et de la forme pédagogique des UV à l'auditoire. Conjointement à ce système, les responsabilités des UV ont été limitées à 3 ans, pour favoriser la révision régulière des contenus et l'insertion de nouvelles méthodes pédagogiques.
D'autre part, le **rapport enseignant-étudiant** ne se limite pas au seul rapport pédagogique. L'UTC souhaite favoriser les relations entre les étudiants et les enseignants. Dès son admission à l'UTC, on assigne un « **conseiller** » à chaque étudiant. Ce conseiller est un enseignant, un chercheur ou un membre du personnel. Son rôle est d'être un intermédiaire qui facilite les démarches et les contacts avec l'établissement et aide l'étudiant dans les choix qu'il doit effectuer au cours de sa scolarité. Il a aussi un rôle d'écoute et, par sa compétence et son expérience, il peut lui apporter compréhension et soutien en cas de difficultés. Dans le même esprit, deux **suiveurs** sont assignés à l'étudiant lorsque celui-ci effectue un stage d'un semestre : l'un appartenant à l'entreprise accueillante, l'autre faisant partie des enseignants de la filière concernée.
Si l'UTC a mis en place les ressources techniques et méthodologiques pour intégrer les TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) dans l'enseignement, une véritable mutation culturelle doit néanmoins encore s'accomplir pour assurer une bonne mise en œuvre de ces moyens en formation initiale. A cet effet, une **cellule TICE** (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education) sera mise en place (contrat quadriennal 2004-2007), qui contribuera à l'ingénierie pédagogique, à la structuration des contenus et à la formation aux outils informatiques. Son action, orientée vers la **rénovation des processus pédagogiques**, vient compléter et amplifier l'opération de numérisation de l'ensemble des supports pour l'enseignement, menée par la Bibliothèque de l'UTC. Pour l'essentiel, les missions de la cellule TICE se déclinent en 3 axes :
-la formation des enseignants aux outils de scénarisation et d'écriture des contenus numériques ;
-l'établissement de règles générales sur la propriété intellectuelle liées à ces contenus numériques ;
-la définition d'une typologie d'activités d'un enseignant chercheur qui permet de gérer, à volume constant de ressources enseignantes, les nouveaux processus pédagogiques mis en œuvre.

Au-delà de l'accessibilité et de la disponibilité des enseignants envers les étudiants sur leur lieu de travail, les relations entre les deux corps s'arrêtent là. Aucune activité, extra-scolaire, ne permet de les faire se rencontrer dans d'autres contextes.

• Le corps des **personnels** représente les responsables de services ainsi que les attachés d'administration. Au sein de l'UTC, ils sont une centaine.
Quelques **contraintes** de comportements rendent les relations difficiles entre chaque corps :
-le cloisonnement des services,
-le cloisonnement des activités au sein même des services, ce qui engendre d'une part l'individualisme du travail sur des projets normalement collectifs (type site Internet de l'UTC : chacun fait sa propre page web qu'il raccroche au site global) et d'autre part, la totalité des responsabilités sur une seule personne (généralement le responsable du service),
-l'oubli que le premier rôle d'un service est bien de « rendre service », pour ce qui concerne l'UTC, aux étudiants et aux enseignants chercheurs,
-la stagnation, l'immobilisme et le manque de motivation et d'enthousiasme, qui entraînent la lourdeur et la lenteur du système administratif, et l'essoufflement des innovations et des remises en questions.
Cependant, ces **comportements** sont loin d'être partagés par tous, il existe comme partout des gens de bonne volonté, créatif, ambitieux et dynamique.
Les corps enseignants chercheurs et personnels sont très peu corporatistes. Il existe très peu d'organes représentatifs, la syndicalisation et l'engagement sont faibles. Pourtant à l'UTC, *l'Amicale du personnel de l'UTC* est une association qui regroupe près de 300 membres appartenant à ces deux corps.

2.4. La réponse aux missions de l'enseignement supérieur

L'UTC, établissement d'enseignement supérieur, doit répondre aux quatre missions fondamentales définies par l'article 4 de la loi Savary du 26 janvier 1984 :

a. La formation initiale et continue

« Grâce à son fonctionnement pédagogique innovant, son ouverture internationale et ses relations étroites avec le monde professionnel, l'UTC a su développer depuis sa création un système de formation dans lequel **chaque étudiant peut construire sa propre voie et faire épanouir son projet personnel**.
L'ambition de l'UTC est de préparer les étudiants à devenir « entrepreneur » de leur propre vie : vie professionnelle, vie personnelle, vie citoyenne ; de leur apprendre à faire plutôt qu'à regarder faire, à avoir un projet à moyen terme, à travailler en équipe, à savoir prendre des risques… Les entreprises qui les recruteront comme stagiaires ou jeunes diplômés auront le même objectif : rechercher des acteurs et non pas des consommateurs, des créateurs et non pas des spectateurs. »[33]
L'UTC prépare principalement au diplôme d'ingénieur.
Caractéristiques du fonctionnement de l'enseignement :
-2 rentrées par an (septembre et février),
-enseignement par semestres et par UV → pas de scolarisation de la formation,
-alternance de semestres d'étude et de stage, à l'étranger ou à Compiègne,
-contrôle des connaissances par semestre et par UV : examens (partiels, médians et finaux), soutenances orales, rapports écrits, travaux pratiques, travaux dirigés, réalisations, projets collectifs, ateliers-projets…,
-apprentissage par projet et résolution de problèmes,
-validation des UV : notation par lettres : A (mention), B, C, D, E (obtention de l'UV) à F et Fx (non obtention),

[33] UTC, Guide de l'étudiant ingénieur 2004-2005, 2004.

-obtention du diplôme selon l'acquisition d'un nombre d'UV minimum dans certaines catégories.

- **Tronc Commun** ou 1er cycle :

Durée : 4 semestres
Diplôme : DEUTEC (Diplôme d'Etudes Universitaires de TEChnologie), sans finalité professionnelle
Obtention : 20 UV en 3 semestres ou 22 UV en 4 ou 5 semestres.
Les UV sont réparties en différentes catégories : « sciences et langages scientifiques » (scientifique), « techniques et méthodes » (technique), « projets et période de travail à l'extérieur » (stage ouvrier d'1 mois en industrie ou à l'étranger), « expression et communication » (CO), « culture générale » (CG).

- **Branches** ou 2e cycle :

Durée : 6 semestres
Diplôme : ingénieur
L'étudiant choisit sa formation parmi 6 branches (formation initiale les 3 premiers semestres) et se spécialise grâce aux filières (les 3 derniers semestres).
Branches : -Génie Biologique (GB),
-Génie Chimique (GC) ou Génie des Procédés Industriels (GPI),
-Génie Informatique (GI),
-Génie Mécanique (GM),
-Génie des Systèmes Mécaniques (GSM),
-Génie des Systèmes Urbains (GSU).
Répartition des étudiants par branches (chiffres de 2003) : 13,7% en GB, 14% en GC, 23,5% en GI, 28,6% en GM, 18% en GSM et 2,2% en GSU.
Obtention : 22 UV en 6 semestres
+ le niveau pratique dans une langue (niveau 3),
+ 1 semestre (GX03) de stage technique en milieu industriel
+ 1 semestre (GX06) de projet de fin d'étude (PFE) en milieu industriel
Les UV sont réparties en différentes catégories : « compétences fondamentales (CF) et professionnelles (CP) », « culture générale » (CG), « expression et communication » (CO).
Il existe une filière transversale à toutes les branches : Management des Produits Innovants (MPI).
L'étudiant peut également construire son propre profil de filière, qui doit être validé par le directeur de la pédagogie et celui de la branche : Filière libre.

- **Mineurs** :

Tout en suivant la formation d'ingénieur, l'UTC propose des mineurs spécifiques, afin d'acquérir une seconde spécialité transversale. C'est un « **plus** » pour l'étudiant. Sans finalité professionnelle directe, ils nécessitent néanmoins un effort supplémentaire de la part de l'étudiant.
Mineurs actuellement proposés :

- Philosophie des Technologies Cognitives (PHITECO)
- Formation à l'innovation et aux relations mondiales des entreprises (FIRME)
- Etudes européennes (EE)
- Technologies Culturelles Numériques (TCN)
- Intensive Entrepreneur Training (IntEnT)

Un autre mineur est en cours de création : Développement durable.
Obtention : conditions différentes pour chaque mineur (UV obligatoires, séjours à l'étranger, niveau de langue minimum, présence au séminaire, aux ateliers…).

- **Master :**

L'UTC délivre un diplôme national de Master en **Sciences et Technologies** qui compte 3 mentions et 11 spécialités à finalité soit recherche, soit professionnelle.

• **3e cycle** :
Le Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (**DESS**) « Gestion de la Technologie et de l'Innovation (GTI) », à finalité professionnelle, se déroule sur une année. Il est géré par TSH.
Un Diplôme d'Etudes Spécialisées (**DES**), le DESMI (Diplôme d'Etudes Supérieures du Management de l'Information) se déroule en alternance sur 8 mois à l'Institut de Management de l'Information (IMI) à Paris.
Le **Mastère Spécialisé** (MS) est un « label » attribué par la Conférence des Grandes Ecoles à des formations spécifiques post-diplôme organisées par les écoles d'ingénieur ou de gestion. 4 mastères sont actuellement proposés.
Le **doctorat** se prépare en 3 ans. Il est ouvert aux étudiants titulaires d'un master, d'un DEA ou d'un diplôme français ou étranger équivalent. L'étudiant doit être encadré par un directeur de thèse. Il travaille sur un sujet original, soit dans le cadre d'un laboratoire de l'université, soit en collaboration avec un contractant extérieur. Parallèlement, l'étudiant doit poursuivre sa formation théorique en validant, au cours de ses années de thèse, un total de 100h (40h + 60h). L'UTC encourage les doctorants à donner une dimension internationale à leur thèse. Pour permettre à ses doctorants une bonne insertion professionnelle, l'Ecole Doctorale met en place des manifestations de type *Doctoriales* (une semaine de séminaire résidentiel pour aider le doctorant à préparer son projet professionnel), organise des visites d'entreprises, des prolongements aux *Doctoriales* (séminaire « création d'entreprises, d'activités, de produits »), propose des modules de formation complémentaires (gestion de projets innovants, gestion de l'entreprise et économie).

• **Formation continue :**
Dès 1972, l'UTC a inscrit la formation continue parmi ses objectifs prioritaires. Depuis 1989, l'UTC est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur au titre de la formation continue, dans le cadre de la loi Fontanet (1974). Elle propose à des cadres et techniciens des formations diplômantes en cycle long ou des stages courts. Certains peuvent être suivis à distance grâce à des supports multimédias en évolution constante.
S'appuyant sur un solide réseau de relations industrielles et internationales, la formation continue est animée par le souci de servir au mieux ses partenaires dans les domaines d'expertise des trois UT : Compiègne (UTC), Belfort-Montbéliard (UTBM) et Troyes (UTT).
Missions :
- Mettre en oeuvre des contenus, des dispositifs ou des programmes de formation pour servir les besoins d'individus, d'entreprises ou de collectivités publiques.
- Concevoir, réaliser, développer des outils et méthodes de production de contenus pédagogiques et de modules de formation.
- Promouvoir et transférer les produits élaborés par ses équipes.
- Trois types d'activités différenciées :
- Formations longues, diplômantes ou qualifiantes,
- Formations courtes ou sur mesure,
- Innovation, ingénierie, développement : enseignement à distance, systèmes et dispositifs, contenus numériques.

La formation à distance a été l'un des axes de développement majeur du service de formation continue. Toutes les formations initiales sont proposées en formation continue.
Le diplôme d'ingénieur est accessible par la **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience). La condition requise est d'avoir exercé une activité d'une durée minimale de 3 ans en rapport avec le diplôme d'ingénieur envisagé.

• La formation d'ingénieur à l'UTC nécessite une **ouverture sur le milieu industriel**. Au minimum, la validation de trois stages en milieu industriel est demandée pour l'obtention du diplôme :
- Un **stage ouvrier** ou un **stage à l'étranger** entre TC01 et TC02 de 4 semaines.
- Un **stage de technicien** d'un semestre en GX03 en France ou à l'étranger.

- Un **projet de fin d'étude** d'un semestre en GX06 en France ou à l'étranger.

• **L'harmonisation du système de l'enseignement** de l'UTC dans le système européen est en cours, comme pour la plupart des autres universités et grandes écoles de France. L'organisation en semestres et en modules capitalisables montrent une certaine avancée, avant-gardiste en 1972, de la part de l'UTC dans ce domaine. Restent la mise en place des crédits ECTS (European Credits Transfert System) et une restructuration des 5 années d'études, qui passent d'un système 2+3 à 3+2. « Cette nouvelle organisation doit permettre une meilleure prise en compte des aspirations des étudiants, qui souhaitent aborder les problèmes concrets plus tôt dans le cursus et une aide plus efficace dans leur choix d'une spécialité. La 1ère année sera consacrée à l'apprentissage des matières fondamentales et de la démarche scientifique, ainsi qu'à la préparation du projet professionnel personnalisé ; les 2e et 3e années à la poursuite de l'acquisition de la formation générale scientifique et à l'apprentissage des compétences de l'ingénieur. Enfin, les 4e et 5e années seront centrées sur les formations d'ingénieurs et, au dernier semestre, sur le projet de fin d'études. »[34]
C'est dans cette optique que l'UTC, en collaboration avec les deux autres UT, vient de créer le master unique Sciences et Technologies, vu plus haut, dont le cursus a également une conception modulaire. Cette évolution, associée à la mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat), permettra en outre de développer la capacité d'offrir des parcours individualisés et notamment des formations individuelles « à la carte » aux divers publics de la formation continue aussi. Enfin, le concept de « formation tout au long de la vie » constitue un objectif social important que l'UTC souhaite progressivement matérialiser dans la diversité de ses formations. De ce fait, la mixité des publics de formations initiale et continue devra être prévue et gérée dans l'ensemble des programmes de formation.

b. La recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats

La recherche à l'UTC est organisée autour de 9 **thèmes de recherches**. Elle est structurée en 10 **unités de recherche**, dont 6 sont mixtes (UMR) avec le CNRS, et en 3 **Plates-formes et Plans Pluri-Formations** (PPF).
La politique de recherche de l'UTC est caractérisée par :
• Une limitation du nombre de **thèmes de recherches**, aucun de ces thèmes n'est d'ailleurs consacré à une seule unité.
• Une structuration en un nombre faible d'**unités de recherche**.
Les unités ont pour mission de développer une recherche de qualité dans leurs domaines de compétences, en partie en partenariat avec le monde extérieur, dans le cadre des politiques de leurs tutelles et d'encourager ou de susciter toute valorisation possible de ces recherches.
Les axes mobilisateurs permettent de développer des recherches pluridisciplinaires entre les unités dans les priorités scientifiques de l'établissement.
• Pour aider à la mise en œuvre de projets scientifiques pluridisciplinaires, la création de **plates-formes** est encouragée. Une plate-forme est un projet scientifique de durée minimum de 3 à 4 ans, pour lequel 2 unités ou plus mettent en commun des moyens humains et financiers. 4 plates-formes ont d'ores et déjà été validées par le CS de l'UTC.
• L'UTC a décidé de tester sur le contrat quadriennal 2004-2007 un nouveau concept d'unités, appelé **unité d'innovation**. Ces unités ne demandent pas une inscription au contrat quadriennal recherche de l'établissement, car elles n'ont pas un objectif de recherche. Leur objectif est un objectif d'innovation. Ces unités rassemblent des acteurs préoccupés d'une logique de développement orientée vers la réalisation de prototypes et/ou la validation de concepts.

[34] Contrat de développement de l'UTC 2004-2007 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rédaction de l'UTC, 21/09/2004.

• Les unités de recherche se doivent de développer des relations contractuelles fortes et diversifiées avec le monde économique. Afin d'accentuer ces collaborations et passer à un niveau supérieur, il a été décidé de lancer une politique de **laboratoires communs** avec l'industrie. Ces laboratoires communs peuvent avoir une structure juridique mais, généralement, l'UTC souhaitent qu'ils restent sous forme de convention. Leur caractéristique essentielle est d'impliquer du personnel identifié des deux partenaires, unités de recherche et industrie, pour un projet scientifique défini pour une durée de 3 ou 4 ans. Plusieurs laboratoires communs ont d'ores et déjà été créés et d'autres sont en gestation.
• L'implication dans les nouveaux instruments du Programme-Cadre Recherche et Développement (PCRD) 2002-2006.
• Depuis sa création, l'UTC favorise l'essaimage d'entreprises à partir de ses laboratoires. Elle a créé en 1997 la société SECANT, société de capital d'amorçage destinée à une prise de participations en fonds propres au sein des sociétés créées. Afin de coordonner et de suivre l'ensemble des forces intervenant dans la **création d'entreprises**, l'UTC a mis en place un groupe informel : « Comité de valorisation ». Par ailleurs, l'UPJV et l'UTC ont décidé **de s'unir pour constituer une dynamique** régionale de valorisation des savoirs et des savoir-faire des établissements d'enseignement supérieur picards. Désormais, les structures nécessaires existent, la volonté politiques des établissements d'aller vers la création d'entreprises est claire, cependant un certain nombre d'outils doivent être créés, améliorés et amplifiés : fonds d'aide à la prise de propriété industrielle et incubation et portage d'entreprises.
Ce dispositif s'accompagne d'un effort de promotion de l'entrepreunariat dans les établissements. Cette promotion se lance à l'UTC et avec l'UPJV par les *Doctoriales*, relayée par les *Professoriales*.

c. La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique

• La **diffusion de la culture** est relayée par différents organes au sein même de l'UTC, en fonction du type de la population universitaire visée ou pouvant être visée inconsciemment. Nous ne pouvons pas dire que la mission culturelle ne s'effectue pas, au contraire, l'action culturelle bouillonne à l'UTC. Cependant l'établissement n'a **jamais mis en œuvre une politique culturelle** émanant de la décision et de la motivation de ses instances décisionnelles. Dans chaque contrat quadriennal, la vie culturelle de l'établissement est insérée dans le volet de la vie associative ou de la vie de l'étudiant. L'action culturelle aurait alors pris un caractère légitime, tout autant que la pratique sportive, et non ce caractère informel, qui ne la rend ni cohérente, ni lisible de l'extérieur. C'est seulement dans le contrat quadriennal 2004-2007 que l'UTC montre sa volonté de définir une politique culturelle globale, dans un volet culturel spécifique[35], notamment par l'intermédiaire de la création d'un SUAC (Service Universitaire d'Action Culturelle), dont nous exposerons les missions, les objectifs et les modalités de mise en place dans une prochaine partie du rapport.
Nous développerons cette partie plus en détail dans le II.

• La diffusion de la **culture scientifique et technique**, par ailleurs, a pris une place importante dès la création de l'établissement. Elle se réalise par l'intermédiaire des services fournis par la Bibliothèque de l'UTC (BUTC) et par les différentes actions menées par le Service Sciences de l'Information et de la Communication.
Les orientations de la **politique documentaire** sont définies à chaque renouvellement du contrat quadriennal. La principale mission de la **BUTC**[36] est de combler les besoins de

[35] Cf. Annexe 7 : Extrait du volet culturel du contrat de développement de l'UTC 2004-2007 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rédaction de l'UTC, 17/01/2005.

[36] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Annie Bertrand, directrice de la Bibliothèque de l'UTC, 26/10/2004.

l'enseignement et de la recherche de l'université : accroissement des collections pour répondre aux demandes de fourniture de documents en augmentation régulière, actualiser les collections dans des disciplines technologiques en constante évolution, accompagner les nouveaux enseignements, soutenir la recherche dans les domaines retenus par l'université, couvrir les besoins en nouveaux médias… Actuellement, la BUTC n'a pas encore de mission d'archivage, cependant sont prévus pour 2007 la création d'un centre de numérisation à Royallieu, et par là-même un service d'archives. En outre, aucune mission culturelle n'est définie dans la politique de la BUTC.
La BUTC est située sur 2 pôles : dans le Centre Benjamin Franklin (BF), particulièrement destiné aux étudiants de 1er et 2e cycle, avec une vidéothèque de cours, la consultation de la presse, des salles de lecture scientifique, technique et de culture générale ; dans le Centre de Recherche de Royallieu, destiné aux étudiants de 3e cycle et aux enseignants chercheurs, avec une collection scientifique et technique spécialisée (fonds de revue, thèses, fonds de normes : catalogue, recueil et fascicules).
Structurellement, la BUTC est un département autonome de l'établissement. Elle gère son propre budget. Son financement provient essentiellement du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche (par l'intermédiaire du contrat quadriennal) et de l'UTC. Les fonds de l'UTC viennent pour une part des frais d'inscription des étudiants, d'autre part des équipes de recherche qui désirent financer la BUTC. En plus de cela, la BUTC met en place des partenariats avec la Bibliothèque Nationale de France (BNF), le Centre National du Livre, les Archives Nationales, l'Imprimerie Nationale… afin d'obtenir des soutiens scientifiques, des aides pour la mise en valeur du fonds, des subventions particulières (par exemple, lorsque le Département GSU a été créé à l'UTC, la BUTC a obtenu une subvention spéciale pour créer et combler un fonds documentaire pour ce département).
La BUTC reçoit entre 2 000 et 2 500 personnes par jour. Ce public est essentiellement étudiants. Cependant, comparé au nombre total d'étudiants présents à Compiègne, ce chiffre reste très marginal. Face à ce nombre de visiteurs très importants, la BUTC souhaite améliorer les conditions d'accueil des usagers, afin de garder son image de lieu de rendez-vous et de lieu de vie. Peu de bibliothèques se développent dans ce sens, la BUTC consacre énormément de place à des activités autres que la collection d'ouvrages : cosmothèque, BDBDEC (BDthèque), abonnement à de nombreux journaux et magasines…

Parallèlement, le **Service Sciences de l'Information et de la Communication[37],** sous le couvert du Service des Affaires Générales, participe pleinement à la diffusion de la culture scientifique et technique. La communication et la culture scientifique permettent la dissémination des connaissances, ce qui est une des missions de l'université. Ce service organise principalement 2 événements, reconnus nationalement, la *Fête de la Science* et le *Prix Roberval*.
Le point de départ de la réflexion du service était la remarque concernant le manque de livres scientifiques et sur la recherche. Le **Prix Roberval** a donc été créé dès 1986, en collaboration avec le Conseil Général de l'Oise, afin d'encourager les auteurs scientifiques. Ce prix a pour intention politique de :
-diffuser des connaissances (encouragement des auteurs, création de supports). 4 prix sont distribués : le prix grand public, le prix de l'enseignement supérieur, le prix télévision et le prix multimédia.
-favoriser la langue française, afin d'éviter toute communication scientifique seulement en anglais, et de promouvoir la diversité culturelle et linguistique.
Le Prix Roberval est une initiative reconnue dans les milieux scientifiques. Les lauréats sont réédités et pour certains traduits en anglais. Le prix multimédia est encore assez difficile à instaurer, car les productions d'images scientifiques et les échanges de tournage sont très onéreux. Le Prix Roberval est un moteur et une reconnaissance pour

[37] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Liliane Vézier, responsable du Service Sciences de l'Information et de la Communication à l'UTC, 16/12/2004.

les émissions scientifiques. Cela permet aux auteurs de se rencontrer. Cette année, une opération a été lancée pour la première fois : la distribution des livres lauréats du Prix Roberval dans les librairies de la région.
Les **Conférences Roberval** présentent les lauréats français du Prix Roberval précédent, ainsi que les mentions spéciales. Il y en a entre 6 et 9 par an, elles ont lieu à l'UTC.
En 1992, à la suite de la Fête des 10 ans du Ministère de la Recherche et de la Technologie, l'UTC a lancé l'idée d'une Fête de la Science, pour laquelle elle a obtenu un contrat de ce même Ministère. Cet événement est ensuite devenu national : *la **Fête de la Science***. Depuis, la manifestation a lieu sur le site de Royallieu (le Centre de Recherche et le centre Pierre Guillaumat). En 2004, la manifestation a attiré plus de 11 000 visiteurs. Le schéma de programmation est identique depuis 4 ans et il fonctionne : dans la première partie de la semaine ont lieu les conférences dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) puis les vendredi-samedi-dimanche, le village de la technologie in situ. 300 personnes s'engagent dans l'organisation : 55 organismes extérieurs participent dont 39 entreprises, 100 étudiants sont animateurs ou coordinateurs. Cette année, un étudiant a été chargé de la scénographie de la manifestation. Près de 40 ateliers sont mis en place tous les ans. En 2003, Claudie Haigneré, Ministre déléguée à la Recherche et à la Technologie de l'époque, a été invitée pour la manifestation.
La Fête de la Science est une manifestation qui a la volonté de vulgariser le travail scientifique, de convaincre le public de l'intérêt vital des chercheurs. Cela permet de rendre la science moins élitiste (aspect citoyen) : « tout le monde a le droit de savoir ».
La dernière initiative du service est l'action et l'animation des **clubs technologiques** dans les centres municipaux. Ces clubs technologiques permettent aux enfants de la ville de :
-donner une crédibilité au discours scientifique,
-leur ouvrir une perspective d'avenir,
-leur donner le plaisir et la soif d'apprendre (pas d'autorité),
-changer le regard des gens et leur propre regard sur eux-mêmes.
Les clubs technologiques existent depuis 2001. Il ont lieu une fois par semaine dans 6 centres municipaux. Ils sont dirigés par des étudiants de l'UTC selon 6 thèmes scientifiques. Il existe 16 clubs.

d. La coopération internationale

La coopération internationale est un élément fort et structurant de la stratégie de développement de l'UTC depuis sa création et elle contribuera encore au dynamisme de l'établissement.
En 2003, les CA de l'UTC et de l'UTT ont validé la création d'une **direction commune aux relations internationales**. Les deux établissements ont donc décidé de mettre en place une politique internationale commune, qui leur permet de mutualiser, coordonner et optimiser leurs ressources pour faire face à la concurrence nationale, européenne et internationale, et qui leur permettra d'acquérir une taille critique indispensable sur la scène internationale.
Au niveau de la recherche, un **laboratoire international** a été mis en place : le Laboratoire Franco-Mexicain d'Automatique Appliquée (LAFMAA). Cette expérience sert de modèle pour d'autres projets de laboratoires internationaux avec le Brésil, la Russie, la Chine…

Parallèlement, la **mobilité internationale des étudiants** se poursuit en collaboration avec 35 pays. Un déséquilibre entre la mobilité entrante et sortante s'est tout de même fait ressentir. Le volume de la mobilité sortante (étudiant de l'UTC partant en semestre d'études ou de stage à l'étranger) est de 67% d'étudiants d'une promotion. Afin de soutenir cette politique, le Ministère accorde 32 bourses de mobilité par an à l'UTC. La mobilité entrante, au contraire, est beaucoup moins élevée. Pourtant l'UTC aimerait voir en 2007, 20% de sa population étudiante étrangère. Pour accroître l'attraction de l'UTC, celle-ci sanctionne tous les séjours des étudiants étrangers par des qualifications

particulières : soit un diplôme national, si l'étudiant est inscrit à une formation diplômante, soit un certificat, si l'étudiant n'effectue qu'un séjour de 6 mois. L'université veille également aux modalités d'accueil et d'intégration de ces étudiants étrangers : facilitation des conditions de logement, de transport, de restauration, et accompagnement pédagogique (cours de français langue étrangère…). L'UTC, en collaboration avec d'autres universités étrangères (Allemagne, Brésil, Espagne, Grande-Bretagne et Italie), a mis en place l'obtention d'un double diplôme (2 semestres d'études dans l'université étrangère et 1 semestre de stage dans le pays concerné). Ce dispositif sera poursuivi avec des partenaires brésiliens, italiens et suédois. Proposés au niveau master et au diplôme d'ingénieur, ces doubles diplômes peuvent permettre d'envisager des spécialisations nouvelles, s'appuyant sur les caractéristiques des universités partenaires.

L'exportation du concept d'UT, associant formation, valorisation et recherche, est l'un des axes importants de la politique de l'établissement pour la nouvelle période 2004-2007. Le réseau UT souhaite organiser un partenariat dans trois zones géopolitiques majeures : Brésil, Chine et Moyen-Orient. Il serait responsable de la pédagogie des établissements conçus sur le même modèle que les UT françaises et conserverait le contrôle de tous les facteurs garantissant la qualité de l'enseignement dispensé. Ce partenariat pourrait aboutir à la mise en place de parcours, permettant aux étudiants étrangers de commencer les 3 premières années d'étude dans leur pays et de terminer les 2 dernières années dans une des UT françaises. Et inversement, les étudiants français pourraient terminer leur parcours par 2 années dans l'une des UT étrangères.

Nous venons de voir que l'UTC répond consciencieusement aux quatre missions attribuées aux établissements d'enseignement supérieur par la Loi Savary. Seule la mission de la diffusion culturelle n'est pas définie précisément par une politique culturelle propre à l'université.

2.5. Quelle visibilité à l'extérieur ?

Malgré sa grande modestie in situ, l'UTC est tout de même **reconnue nationalement**. Ses bonnes relations avec le monde industriel, son implantation au niveau international, la qualité de sa recherche plusieurs fois félicitée et l'esprit autonome et responsabilisant de sa formation vis-à-vis des étudiants sont les caractéristiques positives qui ont fait sa renommée et qui permettent de la placer dans une catégorie encore à part. L'UTC est souvent placée dans les dix premières dans les classements des grandes écoles.
Malgré la soudaine aversion des matières scientifiques par les lycéens, nous avons vu que l'UTC attirait toujours et même de plus de plus les **nouveaux bacheliers.** Pourtant, présente sur les salons étudiants et organisant des journées portes ouvertes, l'UTC ne déploie pas énormément de force à la promotion de sa formation. Il s'est avéré que la plupart des étudiants connaissait l'UTC, d'une part, parce qu'un membre de leur famille a fréquenté l'école avant eux, d'autre part, par le **bouche à oreille** (parce que tous les étudiants connaissent au moins une personne de leur proche ou lointain entourage qui a suivi l'UTC).
Cette renommée a bien évidemment des répercussions sur la ville et les environs géographiques, même si peu de gens s'accorde à le dire. Compiègne, « ville impériale », a bénéficié du label « technopôle ».
Aujourd'hui, à l'heure de la refonte du système de l'enseignement supérieur par l'harmonisation européenne, l'UTC retourne-t-elle dans la course, va-t-elle faire face à la concurrence ? Pour éviter cela, l'UTC et le réseau des UT se doivent de toujours plus innover en la matière.

3. L'avenir de l'UTC, un projet en cours[38]

3.1. 2005 : l'année du changement

Les profondes mutations de son environnement et le besoin de régénérer sa dynamique interne ont incité l'UTC à s'engager dans un processus sur son avenir.
La singularité de l'UTC dans le paysage universitaire français tend à s'émousser, et les thématiques fondatrices ont perdu de leur originalité dans le monde d'aujourd'hui. Les **mutation profondes de l'environnement** socio-économique ont un impact direct sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : contexte de concurrence internationale, importance accrue de la capacité à innover et à créer de nouveaux champs d'activités, diffusion des TIC, besoins de formation tout au long de la vie… L'environnement institutionnel sera aussi sujet à de nombreux bouleversements au cours des prochaines années : généralisation des cursus LMD, impact des PCRD européens sur les équipes de recherche, nouvelle organisation nationale de la recherche, pouvoir des régions en évolution…
L'UTC souhaite fédérer rapidement les **besoins et les envies de se réinventer** dans un grand projet mobilisateur. Les constats faits sur l'essoufflement des principes fondateurs et sur les multiples bouleversements de l'environnement sont pour la plupart partagés au sein de l'UTC. La proximité des échéances de renouvellement des instances dirigeantes de l'université (nouveau président du CA depuis janvier 2005, départ du secrétaire général en février 2005, départ du président du directoire en septembre 2005) plaide pour clarifier rapidement les lignes directrices selon lesquelles va se construire son futur. Afin de conforter et d'amplifier une première initiative de débat mise en place au sein de l'UTC (groupes de réflexion « Avenir UTC »), un groupe de travail a été constitué par le président de l'UTC, avec pour mission de synthétiser l'ensemble des débats et suggestions dans une recommandation formelle sur l'avenir de l'UTC, qui a été soumise au CA du 23 septembre 2004. Le président de l'UTC a souhaité que le travail du groupe soit facilité par une société de conseil, *Dydésys Management*. Enfin, une troisième approche a été lancée sur l'évaluation du « ressenti » Qualité avec une vingtaine de responsables de l'UTC.
Plusieurs points ont été mis en évidence :
-L'UTC continue à asseoir son développement sur la formation d'ingénieur, alors que le nombre annuel de diplômés ingénieurs a augmenté de plus de 65% depuis 1990.
-Le lien entre les activités des unités de recherche et l'activité pédagogique n'est pas évident.
-L'UTC se situe au centre d'un environnement complexe (institutions territoriales, enseignants-chercheurs, étudiants, entreprises et société de technologie), dont ressortent des menaces et des opportunités qui structureront le devenir de l'UTC.
-Des réflexions récentes ont illustré les évolutions nationales engagées. Devant ces évolution l'UTC dispose d'atouts certains, mais présente aussi des fragilités qui pourraient l'handicaper.
-Des faits marquants sur l'organisation interne de l'UTC ressortent des débats et incitent à progresser dans le fonctionnement matriciel de l'UTC.

3.2. Projet « avenir UTC, vision 2010 »

Des **objectifs** de l'UTC dans 10 ans ont été définis :
-Affirmer son identité (mission, valeurs et marque),
-Identifier et affirmer quelques domaines d'excellence de formation et de recherche,
-S'inscrire dans une dynamique tant européenne que régionale,
-Accroître son rayon d'action dans le monde de la formation,
-Etre une université-pilote en matière d'innovation,

[38] UTC, « Visions 2010 et lignes d'actions directrices – Synthèse des débats du 8 septembre 2004 », 07 et 08/09/2004.

-Contribuer à la politique nationale en matière d'innovation en liaison avec les collectivités territoriales.
Les **grandes orientations** seraient :
-Définir et développer des domaines d'excellence en formation et en recherche,
-Privilégier le développement du rayonnement international de l'UTC,
-Préserver l'identité de l'UTC dans une politique de partenariat, tant en France qu'à l'étranger.
Pour cela des chantiers de clarification et une liste d'améliorations à court et à moyen termes ont été exposés dans le document de synthèse du Projet.

Avant-gardiste dans de nombreux domaines de l'enseignement supérieur depuis 1970 (formation, innovation pédagogique, recherche, coopération internationale…), l'UTC semble garder son caractère singulier à plusieurs niveaux. Dans un contexte de mutations de l'environnement socio-économique actuel, l'UTC n'hésite pas à s'interroger et à se remettre en question. L'établissement répond scrupuleusement aux missions de l'enseignement supérieur décrites dans la Loi Savary. Cependant, malgré la présence des humanités dans la formation et d'un certain esprit critique en général, l'UTC semble avoir oublié de définir une politique culturelle cohérente et lisible au sein de son établissement.

II. Panorama de l'UTC en matière culturelle

Dans son projet d'établissement, défini dans chaque contrat quadriennal, l'UTC n'exprime jamais clairement la volonté et la décision de définir une politique culturelle propre à l'établissement, comme il existe une politique sportive, une politique pédagogique, une politique internationale, etc. Se confortant de la présence in situ de la plupart des étudiants et de l'ensemble du personnel, l'université se repose sur l'animation et le bouillonnement créés par ceux-ci. Ainsi, elle propose tout de même un volet culturel dans le chapitre sur « les conditions de vie de l'étudiant ».
A Compiègne, contrairement aux activités sportives, que 60% des étudiants pratiquent régulièrement, aucun chiffre ne nous renseigne sur le pourcentage des étudiants qui pratiquent une activité culturelle et artistique. L'UTC est un « établissement sportif »[1], oui ; mais ne serait-ce pas aussi un établissement culturel au sens général du terme ?

Dès la conception de l'établissement, le caractère culturel émergeait pourtant. Au sein de l'université, la formation prenait déjà en compte les humanités, afin de développer l'esprit critique des étudiants. La ville de Compiègne avait justement été choisie pour son épanouissement, son cadre de vie et son passé richement culturel, qui permettaient d'envisager la construction commune d'un centre culturel parmi les multiples polarités de l'UTC[2]. Les activités culturelles et sportives devaient se développer en partenariat avec la municipalité. *Comenius* fut la première association étudiante. En 1973, un premier animateur culturel à l'UTC fit l'état des lieux des structures culturelles de Compiègne et proposa un ensemble d'ateliers ouverts aux étudiants[3]. Cette initiative ne vit jamais le jour et le projet de centre culturel fut accaparé par la Ville, lorsque le Ministère de l'Education nationale (représentant le parti de l'UTC) se retira. Le Centre d'Animation et Culturel de Compiègne et du Valois (CACCV) fut créé en 1979 dans le quartier du Clos des Roses et bien évidemment l'UTC établit différentes conventions entre les deux structures au fil des années. Mais cette dernière ne mit jamais en place un service dont la mission était culturelle spécifiquement. En 1986, l'UTC créa la bourse des *Activités de février*, qui soutient toutes formes de projets étudiants ayant lieu à l'intersemestre (février). Le service en charge de cette bourse s'occupa quelque temps des activités culturelles, mais avec la mobilité des postes, personne ne continua. Parallèlement, le département Technologie et Sciences de l'Homme (TSH) se développa et ouvrit des UV de pratiques artistiques de musique et de théâtre. En 1998, l'UTC officialisa son partenariat avec l'Espace Jean Legendre, CACCV nouvellement conventionné « théâtre de Compiègne », en établissant une convention tripartite avec la DRAC Picardie. Cette convention avait pour but d'accorder des facilités d'accès à la culture et aux spectacles pour les étudiants, de réaliser un *Festival Art et Technologie* annuel et de mettre en place un atelier théâtre dirigé par des comédiens professionnels, que pouvaient suivre les étudiants. Cet atelier est devenu une UV de TSH. Pour de nombreux problèmes financiers et relationnels, la convention fut dénoncée au début de l'année 2004. Parallèlement, la vie culturelle des étudiants se développa au sein même de la vie associative, de nombreux clubs, associations et événements virent le jour.

Par faute de politique culturelle oubliée, la vie culturelle de l'UTC est donc disséminée dans différents organes de l'établissement et par les différentes catégories de la population universitaire. Nous allons trier tout cela.

---

[1] Contrat de développement de l'UTC 2000-2003 entre le Ministère de l'Education nationale et l'UTC, 20/03/2001.
[2] SERETE, « Programme du Centre Socio-culturel de Compiègne – UTC », Paris, 25/04/1973.
[3] SIHL Jean-Pierre, « Note sur l'animation culturelle de l'UTC », juin 1973

Les actions culturelles existantes à l'UTC suivent des objectifs clairs auprès de la communauté universitaire : la diffusion culturelle et artistique, la démocratisation et la sensibilisation culturelles.

1. L'aspect culturel et artistique de la formation[4]

La formation d'ingénieur à l'UTC prend en compte depuis sa conception la nécessité d'interroger ses étudiants sur le monde qui les entoure. Présente ponctuellement dans des filières spécifiques, l'éducation artistique et culturelle est davantage pourvue par le département TSH.

1.1. Un département transversal : Technologie et Sciences de l'Homme

Le département TSH a pour mission de développer ses enseignements avec les objectifs suivants :

- Améliorer les aptitudes à s'exprimer, à communiquer par écrit ou oralement en français et dans d'autres langues. Les **langues** actuellement enseignées à l'UTC sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le japonais, le portugais, l'italien, le chinois et le français langue étrangère. L'une des conditions nécessaires pour l'obtention du diplôme d'ingénieur est l'acquisition d'un niveau pratique d'expression et de compréhension dans l'une de ces langues.
- Apporter des connaissances sur la **vie** et le **fonctionnement des entreprises** et, d'une façon plus générale, sur les mécanismes économiques et juridiques, les rapports sociaux et les implications socio-politiques de l'activité industrielle. Les stages en entreprise permettent bien sûr de valoriser ces enseignements en les rendant très concrets.
- Permettre d'amorcer une réflexion personnelle sur la finalité des **organisations** et la **signification de l'activité humaine** en les replaçant dans leur développement historique et leur contexte culturel. C'est dans cette optique que les enseignements d'histoire des sciences, d'épistémologie ou de philosophie sont développés.
- Ouvrir à de nouveaux champs de connaissance pour favoriser l'**épanouissement** et la **créativité** : sport, art, urbanisme, droit…

Si la base de compétence d'un ingénieur peut être fondée sur la qualité de sa formation dans les disciplines scientifiques et techniques, celle-ci cependant est loin d'être suffisante. Les moyens d'expression, la connaissance des hommes, des sociétés et des grandes formes de pensée ne sauraient en aucun cas être considérés comme supplémentaires aux sciences et aux techniques dans la formation d'un cadre ; en fait, ils conditionnent souvent sa réussite professionnelle.

Les UV de ce département sont réparties en deux catégories : « Culture générale » (CG) et « Expression et communication » (CO). En tout, il existe **45 UV CO et 62 UV CG**. La plupart de ces UV sont ouvertes à tous les étudiants de 1er et 2e cycles, certaines nécessitent un pré-requis particulier (notamment les UV de langues). Au 1er comme au 2e cycle, l'étudiant doit obtenir 2 UV CO et 3 UV CG pour l'obtention de son diplôme respectif, DEUTEC et diplôme d'ingénieur.

a. Les UV « expression et communication »

Ces UV se répartissent en UV de langues (34 UV LA et 1 UV SL), UV de technique d'expression écrite ou orale (3 UV SI) et de réalisation audio-visuelle (2 UV AV), et UV de musique (3 UV MU) et de théâtre (2 UV SA).

[4] Cf. Annexe 2 : Base de données des enseignants des UV à caractère culturel de l'UTC (constituée par Céline Thomasset).

• Huit **langues** sont enseignées à l'UTC : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le japonais, le portugais, l'italien, le chinois et le français langue étrangère. Pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol, il existe jusqu'à 5 niveaux d'apprentissage. Il faut obligatoirement suivre la progression des niveaux. Obtenir un niveau 3 par exemple est un pré-requis pour faire le niveau 4 de la même langue. Le niveau 3 est le niveau pratique, niveau minimum demandé pour l'obtention du diplôme. Le suivi linguistique (SL) est une UV particulière qui est fondée sur un travail autonome de l'étudiant suivi par un enseignant et qui peut être exercée pour toutes les langues.

• Nous poursuivons avec le **descriptif spécifique des UV de pratiques** artistique et culturelle :

UV	Intitulé	Enseignant et poste	Temps	Effectif A2004	Travail	Relations
AV01	Initiation à l'analyse et à la réalisation audiovisuelle	Xavier Lemarchand PAST	1 semestre A et P - 51h	28	Réalisation de court-métrages	
AV02	Atelier de réalisation audiovisuelle ou numérique	Georges Collins PAST	1 semestre A et P Pas de cours Travail autonome Suivi par 2 enseignants	Par groupe ou binôme 28	Réalisation d'une œuvre ou d'un produit audiovisuel ou multimédia	
MU01	Musique : pratique instrumentale classique 1	Isabelle Lenay vacataire	2 semestres consécutifs A+P - 84h	6	Pratique en soliste et pratique dans un orchestre de chambre	Conservatoire municipal de musique, Stravaganza
MU02	Musique : pratique instrumentale classique 2	Isabelle Lenay vacataire	2 semestres consécutifs A+P - 84h		Pratique en soliste et pratique dans un orchestre de chambre	Conservatoire municipal de musique, Stravaganza
MU03	Musique : pratique instrumentale jazz	Stéphane Krégar vacataire	2 semestres consécutifs A+P - 84h	6		Conservatoire municipal de musique, Batterie-fanfare de Compiègne, Ocata
SA11	Pratiques théâtrales	Emmanuel Ostrovski vacataire	1 semestre A et P - 51h	11		
SA12	Atelier de pratiques théâtrales	Jérôme Wacquiez vacataire	2 semestres consécutifs A+P - 60h	15 (dont 8 inscrits)	-Formes improvisées en décembre, -Représentation en juin, -Tournée (France et étranger)	Espace Jean Legendre, Festivals de théâtre universitaire, FESTUPIC
SI11	Expression orale – parole publique	Emmanuel Ostrovski vacataire	1 semestre A et P - 51h	39		

• A l'UTC, il existe trois **UV de pratique musicale : MU01, MU02 et MU03**[5].
MU01 et MU02, intitulées « **Musique : pratique instrumentale classique** niveau 1 et niveau 2 », sont enseignées par Isabelle Lenay. MU03 « pratique instrumentale jazz » existe depuis 4 ans et est enseignée par Stéphane Krégar. Isabelle Lenay est professeur de piano au Conservatoire municipal de musique de Compiègne et soliste de piano également.

[5] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Isabelle Lenay, enseignante des UV MU01 et MU02 « Musique : Pratique instrumentale classique : niveau 1 et 2 » à l'UTC, 23/11/2004.
Entretien avec Stéphane Krégar, enseignant de l'UV MU03 « Musique : Pratique instrumentale jazz » et chef d'orchestre du collectif jazz Ocata à l'UTC, 02/12/2004.

MU01 et MU02 sont identiques sur le principe. Les deux UV existent depuis une quinzaine d'années. MU02 est une redite de MU01 pour inciter les étudiants à continuer la musique.
MU01 a été créée pour les étudiants qui étaient arrivés à un **niveau d'excellence en musique** et qui souhaitaient poursuivre la pratique instrumentale à l'UTC. La sélection des élèves des UV MU est faite par un jury d'enseignants. Les débutants ne sont pas admis. Les étudiants admis doivent avoir l'équivalent d'un niveau de fin de 2e cycle du Conservatoire, c'est-à-dire 7 ou 8 ans de pratique instrumentale.
Les UV sont organisées en deux volets : des cours individuels et la pratique d'un instrument soliste ; des cours collectifs et la pratique de l'instrument dans un orchestre de musique de chambre. Les **cours** sont très **individualisés**, ce qui permet l'évolution plus rapide de certains étudiants par rapport à d'autres qui ont déjà le niveau d'excellence. Les instruments ne sont pas fournis (sauf le piano), ils appartiennent aux étudiants.
MU01 et MU02 durent 1 an chacune, c'est-à-dire deux semestres consécutifs (automne et printemps). Généralement, chaque UV MU est suivie par une dizaine d'étudiants. Il y a des demandeurs tous les ans. Ces deux UV ne sont pas conseillées aux TC01 et aux TC02. Les étudiants qui suivent ces UV, sont obligatoirement en TC03-TC04 ou en GX01-GX02.
La **salle** C113 est réservée à l'UV. Petite pièce ronde de 7m^2, elle possède un **piano droit** (qui ne correspond pas au niveau des étudiants). A la suite du concert à l'église Saint-Germain du 21 décembre 2004, organisé par Stravaganza, M. Peccoud a annoncé qu'il offrait un **piano quart de queue** aux étudiants. Ce piano pourrait être stocké dans la salle A212, ce qui donnerait l'occasion désormais de réserver cette salle aux pratiques artistiques. Toutefois, tous les cours individuels et collectifs n'ont pas lieu à l'UTC. La salle C113 peut également être prêtée aux étudiants qui ne font pas les UV MU, mais qui souhaitent pratiquer le piano. La plupart des cours des UV MU ont lieu **au Conservatoire et chez les professeurs de musique**.
Les **professeurs de musique** sont **vacataires** à l'UTC, ils n'ont pas de statuts universitaires. La plupart des professeurs sont également professeurs au Conservatoire de Compiègne. Isabelle Lenay est professeur de piano et responsable des deux UV MU01 et MU02. Philippe Ténart (qui s'occupe de l'Atelier de Musique de Compiègne) est professeur de musique de chambre. Les professeurs d'instruments communs proviennent du Conservatoire de Compiègne ou de la région. Les professeurs d'instruments moins communs sont recherchés à la demande (des étudiants) et pris en charge par les budgets de la pédagogie en accord avec P. Orsero.
L'orchestre de musique de chambre des UV MU joue deux **concerts** par an à l'église Saint-Germain. Ce semestre, c'était le 21 décembre 2004. Ces concerts sont organisés par l'association Stravaganza. Généralement les étudiants des UV MU appartiennent à cette association, mais à l'inverse tous les membres de Stravaganza n'ont pas fait les UV MU.
Pour l'obtention de l'UV, une audition finale est organisée en juin devant un jury, composé toujours d'un directeur de Conservatoire. Il y a eu le directeur du CNR d'Amiens, cette année c'était le directeur du CNR de Clermont.
Il y a eu un **échange** à la Pentecôte avec Belfort. L'intersemestre 2004 a permis d'organiser un stage et une rencontre pour préparer l'échange et le concert de Belfort.
Les UV MU sont une **passerelle pour relier l'UTC au Conservatoire de Compiègne**. Après les UV MU, si l'étudiant désire encore continuer la pratique instrumentale, généralement il s'inscrit au Conservatoire. Les inscriptions ont des tarifs particulièrement avantageux pour les étudiants de l'UTC. Il y a des instrumentistes étudiants dans l'orchestre du Conservatoire. Une quinzaine d'étudiants s'y inscrivent tous les ans. Des relations sont instaurées également avec **l'Atelier de Musique** (rue Pierre Sauvage), qui est une école de musique privée, par l'intermédiaire de Philippe Ténart.

L'UV MU03 est enseignée par Stéphane Krégar. Elle dure un an, c'est-à-dire deux semestres consécutifs (automne puis printemps). Elle est enseignée le mercredi soir durant 3 heures (de 21h à minuit) une semaine sur deux **au Conservatoire** municipal de musique de Compiègne.

Le **but** de l'UV MU03 est de développer la sensibilité des musiciens à travers la création, l'arrangement et l'improvisation pour les musiques actuelles. La plupart des étudiants de MU03 viennent de la pratique musicale classique.
L'UV suit l'enseignement suivant : apprentissage du vocabulaire des musiques actuelles, création et improvisation à partir de musique du choix des étudiants, **cours collectifs** obligatoires (les musiques actuelles sont des musiques d'échange, il est nécessaire d'avoir des interactions avec les autres).
Cette année (A2004-P2005), l'UV MU03 est ouverte à 7 étudiants : 1 piano, 1 guitare, 2 flûtes, 1 violoncelle, 1 trompette et 1 chanteur.
Le parcours de chaque étudiant est particulier. Pour être admis dans l'UV, l'étudiant ne doit pas forcément sortir du Conservatoire, il doit savoir lire la musique et connaître son instrument. Les étudiants de MU03 ont envie de s'ouvrir sur d'autres répertoires, pour improviser et pour se corriger. Chaque personne se complète. Grâce aux cours collectifs, les lacunes se corrigent plus rapidement.
Stéphane Krégar était professeur pour les UV MU01 et MU02, il dirigeait également **Ocata**. Lorsque les étudiants d'Ocata ont fait les démarches nécessaires il y a 4 ans pour ouvrir l'UV MU03, il s'est donc retrouvé en charge de cette UV. **Stéphane Krégar** est aussi : professeur de tuba et de jazz (1h par semaine) au Conservatoire de Compiègne (les cours de jazz au Conservatoire n'attirent pas grand monde), directeur de l'école de musique de Ressons-sur-Matz, musiciens dans plusieurs groupes de musique : *A'Brass* (connu dans la région, concert au Ziquodrome le 21 décembre 2004), *Pulsar* (connu dans la région de Troyes) et dans 3 groupes parisiens.

Constats :
Les relations entre Ocata et l'UV MU03 sont identiques que les relations entre Stravaganza et les UV MU01 et MU02. Cependant, on remarque que l'étudiant jazz est beaucoup plus dynamique que l'étudiant classique. L'étudiant est frileux en général, dès qu'on lui demande de participer à une activité en dehors des cours, il ne s'y aventure pas.
Les UV MU sont trop discrètes, il n'y a pas de diffusion. Les examens des UV ont lieu d'habitude dans la salle classique et au Conservatoire, ils devraient être publics.

• Il existe deux **UV de pratiques théâtrales**[6] : SA11 « Pratiques théâtrales » est enseignée par Emmanuel Ostrovski et SA12 « Atelier de pratiques théâtrales » par Jérôme Wacquiez. Ces deux UV ne se prolongent pas. Elles ne correspondent pas à un niveau de pratique théâtrale particulièr, mais à une manière différente de travailler.
L'UV SA11 est encadrée par Emmanuel Ostrovski les semestres d'automne et de printemps. L'UV SA11 est la première UV de théâtre qui a été ouverte à l'UTC (début 1996). L'UV dure 1 semestre (51h de travaux dirigés). L'UV est enseignée tous les mardis matin de 9h15 à 12h15 (3h) en FA400.
L'UV est composée tous les semestres d'un groupe de maximum 12 étudiants. L'UV est ouverte à tous les étudiants de l'UTC (sauf les TC01). Le niveau théâtral n'est pas recommandé. La majorité des étudiants sont en branche. Sont privilégiés les étudiants qui ont déjà fait l'UV SI11 auparavant (toujours 3 ou 4 étudiants parmi les 12).
Le **but** de l'UV est d'apprendre les rudiments de la pratique théâtrale : qu'est-ce que jouer ? Qu'est-ce qu'un acteur ? Comment dire un texte ? Le travail d'acteur est calqué sur le travail d'Emmanuel Ostrovski dans son atelier à Paris. Emmanuel Ostrovski a une éthique du théâtre qui lui est propre : constamment en recherche. La particularité de son théâtre est qu'il n'est ni classique, ni psychologique. Les étudiants travaillent sur la création d'un geste, d'une parole : « comment écrire le théâtre ». Il faut revenir à la

[6] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Emmanuel Ostrovski, enseignant des UV SA11 « Pratiques théâtrales » et SI11 « Expression orale – Parole publique » à l'UTC, 09/11/2004 et 23/11/2004.
Entretien avec Jérôme Wacquiez, enseignant de l'UV SA12 « Atelier de pratiques théâtrales » à l'UTC, 09/11/2004 et 15/11/2004.

source du théâtre. L'étudiant « est » acteur le temps de l'atelier. Il ne fait pas « croire » qu'il est acteur.
Il n'y a pas de production théâtrale, ni de représentation devant un public. Après SA11, les étudiants portent un regard différent sur le théâtre.

Au semestre A1998 est créé un atelier théâtre, dans le cadre d'une convention tripartite signée entre l'UTC, la DRAC Picardie et l'Espace Jean Legendre (EJL). Ce premier atelier est dirigé par Olivier Peyronnaud (alors directeur de l'EJL) et Jérôme Wacquiez (intervenant rémunéré par l'EJL), il attire 8 personnes, dont 5 de l'UTC ; toutes les séances se déroulent à l'EJL. Deux spectacles sont montés, l'un présenté à FESTUPIC mis en scène par Jérôme Wacquiez et l'autre offert à tous les abonnés de l'EJL, mis en scène par Olivier Peyronnaud. En 1999, Eric Rouchaud arrive en co-direction de l'EJL au côté d'Olivier Peyronnaud. En 2000, au départ d'Olivier Peyronnaud, l'UV SA12 est créée et ouverte à 15 étudiants. La plupart des interventions et des séances se déroulent à l'EJL, dans les deux salles. Un spectacle est créé et présenté à FESTUPIC en juin, parallèlement le spectacle de l'année passée est offert aux abonnés de l'EJL. Jérôme Wacquiez encadre seul cette UV et est payé par l'EJL (financement de la DRAC). A partir de 2000, les séances de l'UV se raréfient dans l'enceinte de l'EJL, jusqu'à en devenir nulle en 2003. Les spectacles montés sont repris pour une tournée l'année suivante selon la volonté des étudiants, mais ne sont plus offerts aux abonnés de l'EJL. Le spectacle n'est donc joué qu'une seule fois à l'EJL, à l'occasion du FESTUPIC. Le salaire de Jérôme Wacquiez est augmenté d'1,14€ en 5 ans, puis arrêté en 2003. Aujourd'hui, toutes les répétitions se font à l'UTC, Jérôme Wacquiez est rémunéré par l'UTC. La convention tripartite a été dénoncée début 2004.

L'UV SA12 existe donc depuis 2000 et est dirigée par Jérôme Wacquiez. Elle est ouverte à tous les étudiants : tous niveaux confondus dans le cursus universitaire (exceptions) et dans le domaine de la pratique théâtrale. L'UV dure deux semestres consécutifs, automne et printemps. L'enseignement de l'UV est réparti comme suit : 15h de cours, 35h de travaux dirigés et 15h de travaux pratiques, par semestre. Généralement l'UV se déroule le jeudi de 19h à 22h30 (3h30) en A400.
Généralement l'UV est limitée à **15 étudiants**. Cela oscille entre 12 et 15 selon les années ; cette année (A2004-P2005) ils sont 14. Les 15 étudiants sont sélectionnés par l'administration selon leur possibilités : l'UV n'est pas conseillée aux TC01 ; la combinaison des semestres automne-printemps consécutifs est difficile à obtenir pour les fins de branche (pour cause de stages, semestres à l'étranger…). Résultat, l'UV compte majoritairement des TC03-TC04 et des GX01-GX02. Le **niveau théâtral** n'est **pas demandé**, mais en général 2 ou 3 étudiants ont déjà pratiqué le théâtre au lycée et la majorité n'en a jamais fait. L'UV semble intéresser davantage les GSU (toujours 3 ou 4 tous les ans). De plus, certains étudiants, comme ceux de l'UTBM, demandent à changer d'UT et donc à venir à l'UTC, notamment pour les UV de pratiques artistiques.
Pour l'adhésion définitive à l'UV SA12, les étudiants sélectionnés sont soumis à une première évaluation (préparation d'un texte, audition) devant Jérôme Wacquiez. Le premier semestre consiste à **appréhender la scène et le public**, par des exercices sur le corps, la voix, la respiration, l'articulation, l'équilibre, la maîtrise de soi, la mémoire, l'écoute, etc. Les 3h30 d'atelier sont répartis comme suit : trois quart d'heure d'échauffement (voix, espace, mémoire sensorielle et affective, gestes) ; 1h à 1h30 de travail sur les émotions et la construction de personnage ; 1h à 1h15 d'improvisation pour les premières séances (travail sur les conflits, l'écoute, les enjeux relationnels), puis de travail sur la mise en scène de textes pour les autres séances (gestes, paroles, prévoir les déplacements…). Depuis 2003, les étudiants de SA12 trouvent en la **Soirée « Rouge et Noir »**, organisée par FESTUPIC en décembre au Picolo, un premier achèvement de leur apprentissage : ils présentent devant un public étudiant des **saynètes improvisées et travaillées**. La deuxième évaluation a lieu fin janvier devant un jury, composé de Luc Ziegler, Georges Collins et Jérôme Wacquiez habituellement. Cette évaluation consiste à présenter une improvisation travaillée durant le semestre.

Au deuxième semestre, Jérôme Wacquiez propose deux textes, dont la distribution des personnages est équitable pour l'ensemble des étudiants. Le travail consiste essentiellement à **créer un spectacle**, qui est présenté en juin à l'Espace Jean Legendre, à l'occasion de FESTUPIC. Ce spectacle constitue l'évaluation finale de l'UV, car il met en jeu clairement la gestion d'un projet collectif, l'investissement personnel…

Les étudiants de SA12
à la Soirée Rouge et Noir
de décembre 2003

Molière et son dernier sursaut
représentation SA12
FESTUPIC 2004

En plus de la pratique théâtrale, Jérôme Wacquiez demande deux travaux supplémentaires : aller voir au moins un spectacle et en faire la critique écrite, s'occuper de la communication autour du spectacle final (vidéo, photo, texte de présentation, affiche, tract, costume…).
Généralement, **l'aventure SA12** ne s'arrête jamais là. Jérôme Wacquiez propose aux étudiants s'ils souhaitent rejouer le spectacle dans le cadre d'une **tournée** qui aurait lieu l'année suivante. Depuis 4 ans, cela s'est toujours produit. Les spectacles ont été programmés dans des **festivals de théâtre universitaires français et étrangers**, dans les universités du réseau UT et dans des salles de spectacles de la région compiégnoise. Depuis le semestre A2003, ce projet d'organiser une tournée est commandé à une équipe d'étudiants dans le cadre de l'UV GE37 « Gestion de projet ». Cette tournée n'est pas un travail obligé pour les étudiants SA12. C'est un **prolongement** bénéfique hors cursus universitaire. Cela permet aux étudiants de voir et d'appréhender le métier de comédien dans sa globalité : des exercices à la création d'un spectacle jusqu'à la réalisation d'une tournée. Cela leur permet de jouer dans des salles et des ambiances différentes, devant des publics différents. L'idée de cette tournée est d'être un **élément promotionnel** de l'UTC dans les autres universités françaises et étrangères.
Ce projet n'appartient pas à un budget particulier. Il est financé par les « activités de février » et le CEVU généralement ; des crédits supplémentaires sont attribués lorsqu'il s'agit d'un voyage à l'étranger.
L'UV SA12 demande donc une forte présence et un fort engagement de la part des étudiants : 1 an pour le suivi de l'UV, et environ 1 an supplémentaire pour le suivi de la tournée (qui n'est pas comptabilisé comme UV et non obligatoire). Malgré le fait que cela demande à l'étudiant une projection de deux ans vers l'avenir et de son engagement à Compiègne (ce qui est peu concevable pour un étudiant à l'UTC, dont le fonctionnement est de l'ordre du semestre), heureusement, depuis la création de l'UV, les étudiants sont prêts à poursuivre l'aventure.
L'UV SA12 est particulièrement appréciée par les étudiants qui la suivent, mais aussi par d'autres, ceux-ci s'en inspirent comme sujet pour **d'autres UV** :
-TX sur la réalisation d'un site Internet pour SA12,
-réalisation de documentaires vidéo dans le cadre de AV02 (environ 4 depuis le création de l'UV),
-GE37 depuis l'année dernière, au semestre d'automne, pour l'organisation des tournées,
-AV01 pour la recherche de comédiens, pour jouer dans les court-métrages,
-UB06 pour la réflexion sur les lieux de représentation.

Constats :
Après avoir suivi SA11 (1 semestre) et SA12 (1 an), beaucoup d'étudiants aimeraient continuer à pratiquer le théâtre à l'UTC, mais il n'y a pas d'autres encadrements (ni enseignement, ni association).
L'enseignement de théâtre ne semble pas se renouveler, il n'y a pas d'innovations en la matière.
Les activités annexes mais rattachées aux enseignements de théâtre (tournée, représentations…) semblent peu favorisées par l'université, car elles n'ont pas de lignes budgétaires précises.
Il n'y a pas d'archivage des enregistrements audio et visuels des travaux effectués dans les UV de pratiques artistiques.

• **L'UV SI11 « Expression orale – parole publique »** est encadrée depuis 17 ans par Emmanuel Ostrovski les semestres d'automne et de printemps. Dans les premières années, l'UV était encadrée par 4 intervenants. Depuis 12 ans, Emmanuel Ostrovski en est le seul animateur. L'UV dure 1 semestre (51h de travaux dirigés). Il y a 3h de pratique par semaine. L'UV est divisée en 3 groupes de TD de 13 étudiants (donc 33 étudiants en tout) ce semestre (A2004).
L'UV est ouverte à tous les **étudiants** de l'UTC (sauf les TC01 et TC02). Il n'existe pas de profil type de l'étudiant SI11. La sélection est faite par l'administration. En général, la répartition se fait comme suit : 80% d'étudiants en branche et 20% en tronc commun. Il y a beaucoup de demandeurs. Ce serait intéressant de faire venir un autre intervenant.
L'enseignement et le suivi artistique se fait comme suit : exercices sur le corps, le maintien, la respiration… Le travail de TP est divisée de la manière suivante : 20 minutes de travail technique de la parole, ensuite improvisation sur des thèmes (préparée, collectif ou individuel), puis travail sur les improvisations : meilleure articulation, davantage en relation avec les interlocuteurs…
Le **but** de l'UV est d'apprendre à parler en public et à écouter, apprendre à avoir une parole singulière, à se distinguer, à travailler avec son corps. Car le corps fabrique du discours, il est aussi une parole. Ce n'est pas un travail théâtral. La parole publique, c'est mettre en scène sa propre parole à partir de son propre corps en sortant des stéréotypes. Emmanuel Ostrovski fait parler les étudiants sur des sujets divers, sans préparation.

Constats au niveau des UV de pratiques artistiques :
Les locaux pour la pratique artistique sont réduits dans l'UTC : 1 salle de piano et une salle de répétition (peu adaptée) pour la pratique musicale et la pratique théâtrale s'effectue dans une salle de travaux dirigés non spécifique.
Au niveau des enseignants de pratiques artistiques, ceux-ci ont un statut de vacataires. Ils ne bénéficient donc ni de bureaux, ni de numéros de poste de téléphone interne, et pour la plupart ni d'adresses mail UTC, ni de boîtes aux lettres internes. Ils ne font pas partie des annuaires et autres répertoires de l'UTC. C'est donc assez difficile de les joindre et donc de les rencontrer.
Peut-être à cause de cela, les responsables des UV de pratiques artistiques ne se rencontrent jamais et se plaignent que leurs UV n'ont pas d'interactions entre elles. Effectivement, les pratiques sont cloisonnées : pas d'interactions entre les UV de pratiques artistiques, entre ces UV et d'autres UV du département TSH qui permettraient d'interroger la pratique, entre ces UV et les autres activités artistiques et culturelles de l'université.

b. Les UV « culture générale »

Les UV de cette catégorie se répartissent en UV de sciences de l'information et de la communication (8 UV SI), UV de gestion et d'économie (15 UV GE), et UV de cultures et de technologies : études européennes (3 UV EI), Histoire et épistémologie (2 UV HE), Philosophie (5 UV PH), sciences cognitives (8 UV SC), sciences sociales (3 UV SO),

Initiation à la Recherche (1 UV IR), art (3 UV AR), sport (4 UV SP), design (2 UV DI), technique (3 UV TN) et industries culturelles (5 UV IC).
Voici la liste de **quelques UV** qui pourraient nous intéresser et qui montrent l'ensemble des domaines concernés :

UV	Intitulé	Enseignant et poste	Temps	Effectif A2004	relations
AR01	Art et société	Didier Masseau vacataire	1 semestre A - 51h	24	Histoire l'art
AR02	Art et technologie de communication	Georges Collins PAST	1 semestre A et P - 51h	24	exposé
AR03	Problèmes de l'art à l'époque des industries culturelles	Georges Collins PAST	1 semestre A et P - 51h	16	exposé
DI01	Initiation au design industriel	Didier Wallaert PAST	1 semestre A et P - 34h	73	Conception d'un produit
DI02	Initiation au design graphique	Lucien Magnon EC	1 semestre A et P - 84h	25	Conception d'une charte graphique et dessins/photos
GE21	Economie de l'innovation et du numérique	Pascal Jollivet MC	1 semestre A et P - 51h	25	
HE01	Epistémologie et histoire des sciences	Charles Lenay EC	1 semestre P - 51h	0	
HE03	Logique, histoire et formalisme	Dominique Fontaine MC Bruno Bachimont ECC	1 semestre A et P - 51h	23	
IC01	Histoire et prospective des industries culturelles	Bruno Bachimont ECC Bernard Stiegler PAST	1 semestre A et P - 51h	0	exposé
IC02	Propriété littéraire et artistique	Mélanie Dulong de Rosnay vacataire	1 semestre P - 51h	0	exposé
IC03	Le numérique des formats aux chaînes de production	Nicolas Esposito[7] PRAG	1 semestre A et P - 68h	24	Photos Application numérique Exposé Relations : Numéo, FESTUPIC
IC04	Gestion de production audiovisuelle et hypermédia	Antoine Spire PAST	1 semestre A et P - 51h	0	
IC05	Technologies pour la documentique et l'indexation dans l'hypermédia	Mathias Gérard vacataire Franck Ghitalla MC	1 semestre A et P - 68h	17	Rapport
IR	Initiation à la recherche	Liliane Vézier EC	1 semestre A et P - 4h Travail autonome	Par groupe ou binôme	Rapport Soutenance
PH01	Introduction à la philosophie	Jean-François Gaudeaux vacataire	1 semestre A - 68h	21	
PH02	Philosophie des sciences et des techniques	François Sebbah EC	1 semestre A et P - 68h	0	
PH05	Science, technique et politique	Jean-François Gaudeaux vacataire	1 semestre P - 51h	0	
PH09	Ethiques : approche pluridisciplinaire	François Sebbah EC	1 semestre A et P - 52h	26	
PH10	Analyse phénoménologique des objets audiovisuels	Bernard Stiegler PAST	1 semestre A et P - 51h	25	Exposé
SC01	Séminaire interdisciplinaire sur la cognition	Charles Lenay EC	1 semestre A - 51h	0	Séminaire
SC02	Séminaire de recherche sur la	Véronique	intersemestre	0	Séminaire

[7] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Nicolas Esposito, enseignant de l'UV IC03 « Le numérique : des formats aux chaînes de production » à l'UTC, 15/11/2004.

	cognition	Havelange EC	A - 50h		
SC11	Théorie des sciences cognitives	John Stewart EC CNRS	1 semestre A et P - 51h	26	
SC12	Technologie et cognition	Charles Lenay EC	1 semestre A et P - 51h	22	
SC21	Philosophie du langage et linguistique	Joseph Sanchez PRAG	1 semestre A et P - 51h	18	
SC22	Sociologie cognitive, organisation et techniques	Véronique Havelange EC	1 semestre A et P - 51h	0	
SC23	Analyse de l'activité et conception des situations	Barbara Olszewska EC	1 semestre P - 48h	0	
SC24	Sciences cognitives et apprentissage	Olivier Gapenne EC	1 semestre A et P - 68h	29	
SI01	Initiation aux sciences de l'information et de la communication	Laurence Monnoyer-Smith EC	1 semestre A et P - 68h	19	
SI07	Les enjeux contemporains des médias d'information	Isabel Guglielmone EC	1 semestre A et P - 68h	73	
SI22	Sémiotique des contenus	Laurence Monnoyer-Smith EC	1 semestre A et P - 68h	45	
SI27	Technologies de la communication et société	Laurence Monnoyer-Smith EC	1 semestre A et P - 51h	11	
SI28	Ecriture interactive et multimédia	Serge Bouchardon EC	1 semestre A et P - 68h	50	Site Internet
SP01	Un corps pour comprendre et apprendre	Hervé Henssien SUAPS	1 semestre A et P - 68h	55	
SP02	Conduire un projet sportif	Hervé Henssien SUAPS	1 semestre A et P - 12h projet autonome	1	
SP11	Physiologie de l'effort sportif	Didier Gamet MC	1 semestre P - 43h	0	
SP22	S'apprendre pour mieux gérer	Marc Monetti Professeur EPS	1 semestre A et P - 56h	37	
TN18	Culture technique	Bruno Jacomy vacataire	1 semestre P - 32h	0	Histoire des techniques

L'UV IR « Initiation à la recherche » mérite d'être relevée. Elle permet aux étudiants de s'initier à la méthodologie d'une recherche, en particulier d'une recherche d'informations, en traitant un sujet personnalisé, sous la direction d'un enseignant chercheur du domaine concerné. Les sujets peuvent être variés. A titre d'exemple, j'ai suivi cette UV en traitant le sujet de l'évolution des villes contemporaines, appliquée à Madras en Inde du Sud, encadré par Frédéric Seitz, directeur du département TSH actuellement, ancien directeur du département GSU. L'obtention de l'UV se fait sur le rendu d'un rapport et l'exposé d'une soutenance.

c. Les mineurs

Le département TSH a de plus, mis en place des **mineurs** qui permettent au futur ingénieur, en suivant un cursus spécifique d'enseignements, d'acquérir une seconde spécialité. Il en existe actuellement 5 :

- **Philosophie des Technologies Cognitives (PHITECO) :**

Les sciences cognitives (psychologie, intelligence artificielle, neurosciences, linguistique…) sont en plein développement et l'on parle de l'avènement d'une « société cognitive ». Mais dans quelle mesure les technologies cognitives affectent-elles nos façons de créer, de percevoir et de raisonner ? Quels sont les savoirs philosophiques et scientifiques sur l'esprit en général, comme pouvoir d'une conscience réfléchissante, comme cerveau vivant ou comme ordinateur calculant ? Ce dispositif d'enseignement vise à préparer les étudiants ingénieurs à réfléchir et agir avec l'objet le plus présent et le plus insaisissable : la pensée elle-même.

UV concernées : AR03, AV01, GE21, HE01, HE03, IC02, IC04, IC05, PH02, PH10, SC01, SC02, SC11, SC12, SC21, SC22, SC23.

- **Formation à l'Innovation et aux Relations Mondiales des Entreprises (FIRME) :**

Ce mineur prépare les étudiants aux activités des entreprises innovatrices en concurrence internationale. Cette préparation s'appuie sur des enseignements en économie, gestion et langues et sur une expérience à l'étranger (stage, séjour, projet) de six mois au moins.

- **Etudes Européennes (EE) :**

Les ingénieurs du XXI^{e} siècle évolueront dans un contexte européen qu'ils devront connaître, ce qui implique de parler les langues des européens, mais également de comprendre les institutions européennes et la situation de la science et de la technologie dans ce nouvel environnement.

- **Technologies Culturelles Numériques (TCN) :**

Le numérique est transversal et l'ingénieur le rencontre partout dans son quotidien. Le mineur TCN porte sur les contenus numériques et leur traitement : textes, images, sons, vidéos. Il a pour objectif de s'approprier les outils numériques (formats, chaînes de production, création) et d'en mesurer l'importance culturelle (société, art, droit, économie).

UV concernées : AV01, AV02, GE21, HE01, HE03, IC01, IC02, IC04, IC03, IC05, PH02, PH10, SC21, SC22, SC23, SC24, SI22.

- **Intensive Entrepreneur Training (IntEnT) :**

La structuration d'une idée jusqu'à sa réalisation en projet comporte des aspects multiples liés tout aussi bien à l'élaboration du business plan qu'au changement de perspectives intégrant la dimension managériale. Le mineur IntEnT apportera la capacité d'agir dans un contexte économique qui se mondialise, d'en appréhender les fonctionnements et de dynamiser l'activité de son entreprise. Le mineur IntEnT innove par une admission sur projet, l'utilisation d'enseignement à distance et un cursus pour les élèves ingénieurs et les doctorants.

Ces mineurs sont composées d'un profil d'UV, à la fois du département TSH et des départements de branches. L'obtention des mineurs comporte différentes conditions.

1.2. Les innovations en matière culturelle dans les formations de 1er et 2^{e} cycles

a. Dans la formation du Tronc Commun

Dans la formation initiale du Tronc Commun, le caractère culturel est surtout présent par l'intermédiaire des UV de TSH. Cependant, dans les UV « techniques », les étudiants de 1er cycle doivent obtenir une UV particulière : **TN04 « Réalisation »**. Cette UV demande à un binôme d'étudiants de réaliser et de construire un projet technique commandé par des membres de l'UTC. La caractéristique de cette UV est qu'elle fait appel à l'imagination et aux compétences manuelles et techniques des étudiants. Les projets peuvent être de tout ordre : maquette, modélisme, fusée, étagère, barbecue… Les projets peuvent être demandés par des membres du personnel de l'UTC, mais aussi par des étudiants de branches ou des associations. Certains projets peuvent donc avoir un caractère davantage culturel : costume de défilé, décor de spectacle…

Les projets se réalisent dans les **ateliers TN04** au Clos des Roses, près de l'Oise. Ces ateliers sont également en relation, par l'intermédiaire d'Alain Lorriaux, avec la **compagnie l'Acte théâtral**. Celle-ci commande aux ateliers régulièrement des structures de décors de spectacles, ou d'une structure couvrant la cour de leur lieu de travail par exemple (projet en cours).

Certaines branches ont développé des innovations au niveau de la spécialisation de leur formation.

b. Dans le département GI : l'ancienne filière IIC

L'ancienne filière « Ingénierie des Industries Culturelles » avait pour ambition de mélanger enseignements artistiques et culturels et enseignements techniques et philosophiques sur l'utilisation des moyens multimédia dans notre société. Cette filière a été remplacée par le mineur « Technologie Culturelles et Numériques » et la filière « Ingénierie des Connaissances et des Supports d'information » (ICSI), sans les enseignements artistiques.

c. Dans le département GM : les filières AVI et IDI

La **filière « Acoustique et Vibrations Industrielles » (AVI)** forme à analyser et résoudre les problèmes d'acoustique et/ou de vibrations et leurs effets sur la fatigue des équipements, leur sûreté de fonctionnement et bien sûr les nuisances apportées à l'environnement. Sa compétence est recherchée autant dans le bâtiment que dans la conception de machines industrielles ou celle de produits de consommation.

UV	Intitulé	Enseignant et poste	Temps	Effectif A2004	Travail
MS03	Pratique expérimentale en acoustique et vibrations	Jean-Michel Ville EC	1 semestre A et P - 68h	17	Projet
PS05	Fondement de l'acoustique et modélisation	Patrick Lanceleur EC	1 semestre P - 68h	0	
PS09	Eléments d'acoustique industrielle	Jean-Michel Ville EC	1 semestre P - 88h	0	
PS10	Analyse modale en acoustique et vibration	Mohamed Ali Hamdi EC	1 semestre A - 68h	30	
PS12	Les ultrasons – fondements et applications	Noëlle Mercier EC	1 semestre A - 68h	15	
PS13	Problèmes vibroacoustiques : analyse et modélisation	Jean-Michel Ville EC	1 semestre A - 68h	24	
SY06	Analyse et traitement du signal	Patrick Simard MC	1 semestre P - 92h	0	
SY16	Méthodes de traitement du signal et applications	Jérôme Antoni EC	1 semestre A - 34h	30	

La **filière « Ingénierie du Design Industriel » (IDI)** fournit aux étudiants les éléments nécessaires à la conception des produits en tenant compte des facteurs techniques, économiques, esthétiques et ergonomiques. C'est une formation à l'ingénierie de la création industrielle. Un certain nombre d'entreprises recherche des ingénieurs créatifs capables d'intégrer la technologie aux valeurs liées aux produits. Acteurs de la conception, ce sont de bons gestionnaires de projets. Ils savent jouer avec les contraintes sans perdre les objectifs de qualité et de créativité.

UV	Intitulé	Enseignant et poste	Temps	Effectif A2004	Travail
DI03	Conception formelle des produits	Lucien Magnon EC	1 semestre P - 64h	0	
DI06	Analyse de produits de consommation	Anne Guénand EC	1 semestre P - 68h	0	
DI07	Design transport	André Cayol EC	1 semestre P - 60h	0	
DI08	Design industriel et développement de produits	Claude Sainz EC	1 semestre A - 116h	16	
LO18	Projets multimédia pour la formation	Philippe Trigano Prof	1 semestre P - 92h	0	
TN08	Communication graphique	Claude Sainz EC	1 semestre P - 102h	0	

d. Dans le département GSM : la filière MOPS

L'objectif de la filière « Modélisation et Optimisation des Produits et Structure » (MOPS) est de former des ingénieurs aptes à concevoir des produits et des structures à l'aide des outils informatiques d'analyse du comportement, de simulation des procédés de mise en forme et d'optimisation. L'ingénieur MOPS joue un rôle déterminant dans tous les secteurs industriels et les entreprises faisant appel à la modélisation numérique en ingénierie assistée par ordinateur.

UV	Intitulé	Enseignant et poste	Temps	Effectif A2004	Travail
LO12	Infographie et image de synthèse	Véronique Cherfaoui MC	1 semestre A - 102h	38	
RV01	Réalité virtuelle	Indira Thouvenin EC	1 semestre A - 68h	52	Projet collectif
SY23	Vision et image	Djamal Boukerroui EC	1 semestre P – 68h	0	

e. Dans le département GSU : la filière ECU

La filière « Ingénierie pour les espaces culturels » (ECU) répond aux enjeux du montage et de la mise en œuvre d'un projet culturel devant conduire à la création ou à la modification d'un espace architectural ou urbain, bâti ou non bâti. Les ingénieurs ECU seront à même de mettre en projet ces espaces supports de biens culturels, c'est-à-dire d'en définir les objectifs d'aménagement et d'usage, les conditions de mise en œuvre, ainsi que la gestion dans le temps.

UV	Intitulé	Enseignant et poste	Temps	Effectif A2004	Travail
AP20	Atelier projet – projets culturels	Richard Edwards ECC Claudia Enrech ECC	1 semestre A et P - 136h	20	Projet collectif Rapport Soutenance
AR04	Art, ville et architecture	Frédéric Seitz ECC	1 semestre A - 68h	40	Projet Rapport Soutenance
RE01	Droit urbain de la construction et de l'environnement	Christian Lemaître prof	1 semestre P - 68h	0	
UB04	Ambiance et environnement lumineux	Claudia Enrech ECC	1 semestre P - 68h	0	Projet
UB06	Mises en scène	Jean-Jacques Raynaud ECC PAST	1 semestre A - 68h	15	Projet Soutenance
UB07	La mémoire et le projet	Richard Edwards ECC	1 semestre P - 68h	0	Projet Rapport Soutenance

Cette filière a déjà entrepris quelques relations avec des organismes culturels extérieurs : notamment avec l'EJL lors de la conception du projet *Les nuits transurbaines*, réalisé en juin 2003 sur l'Oise à Compiègne ; avec la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris qui commanda 3 ateliers-projets ; avec le Centre culturel de la Tourette près de Lyon qui commanda également un atelier-projet… Aujourd'hui des UV TX, PR et IR se mettent en place pour les étudiants de GSU en collaboration avec la Compagnie ALIS de Fère-en-Tardenois (02).

f. Les UV communes à toutes les branches

Certaines UV à projets collectifs sont communes à toutes les branches. Elles permettent de développer des projets dans différents domaines, pourquoi pas dans les domaines artistiques et culturels.

UV	Intitulé	Enseignant et poste	Temps	Effectif A2004	Travail	Relations
GE37	Gestion de projet	Thierry Gidel EC	1 semestre A et P - 51h	162	Projet collectif Rapport Soutenance	associations
PR	Réalisation de projet	Bruno Ramond EC	1 semestre A et P Projet autonome	Par groupe ou binôme 18	Projet Rapport Soutenance	Toutes branches Toutes associations
TX	Etude expérimentale	Guy Fontenier EC	1 semestre A et P Projet autonome	Par groupe ou binôme	Projet Rapport Soutenance	Toutes branches Toutes associations

Le **travail accompli** dans la majorité des UV décrites ci-dessus et notamment dans les UV de pratiques artistiques fait régulièrement l'objet d'une **présentation publique** : sous forme de concert, de spectacle ou d'exposition. Les spectacles et les concerts se poursuivent en tournées dans les festivals universitaires, dans les universités partenaires avec l'UTC, dans les autres UT, dans des salles de spectacles de la région.

1.3. Le calendrier universitaire des étudiants

Le calendrier des étudiants de l'UTC est rythmé par des temps forts récurrents : vacances et examens. Durant ces temps forts, ses sorties sont limitées. La semaine, l'étudiant a cours du lundi au vendredi. Les cours ont lieu de 8h à 10h, de 10h15 à 12h15, de 13h ou 14h15 à 16h15 et de 16h30 à 18h30 ou 19h30. Le jeudi après-midi peut être réservé aux activités sportives (SPJE). L'étudiant est donc libre tous les soirs de la semaine à partir de 18h30. Le week-end, il est courant de dire que l'étudiant part : en week-end, chez des amis ou chez ses parents, dans tous les cas, il ne serait pas à Compiègne. Cependant, nous avons vu que seulement 23% des étudiants de l'UTC sont picards, il est vrai que Paris n'est pas très loin, mais l'étudiant est-il si riche pour partir en week-end tous les week-ends ?

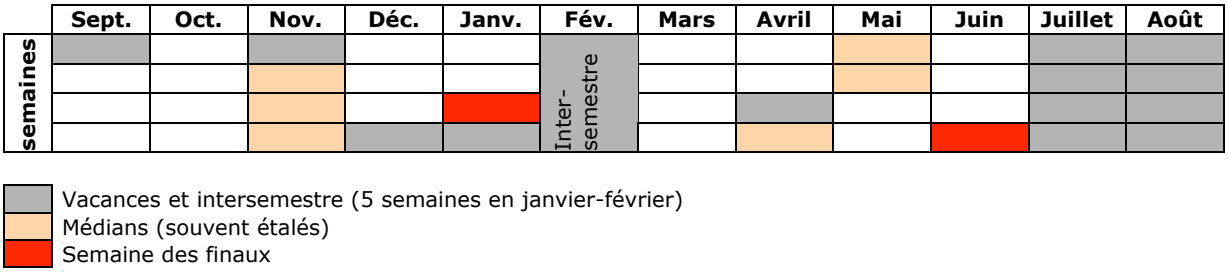

2. Les structures en charge de l'action culturelle

En dehors du caractère culturel et artistique de certaines UV dans l'enseignement de l'UTC, plusieurs organes au sein de l'université mettent en place des actions culturelles, qui ne sont pas forcément dans leur mission : services et associations, du personnel ou des étudiants…

2.1. Les services desquels émanent certaines actions culturelles

a. Le secrétariat général

Le secrétaire général, Luc Ziegler, avait un certain penchant pour les affaires culturelles. C'est surtout pour cette raison que quelques actions culturelles émanaient de son service et plus particulièrement de sa part. Il réservait dans le budget de son service une ligne culturelle qui permettait de mettre en place :
-un concours de poésie à l'occasion du ***Printemps des Poètes***, initiative nationale,
-des spectacles de chant et de lecture à son initiative,
-une partie du budget du voyage des étudiants SA12 qui présentent leur pièce dans des festivals de théâtre universitaires étrangers (Canada, Lituanie, Turquie…),
-une partie du prix des stages de théâtre de la Compagnie L'Acte théâtral ouverts à tous les étudiants de l'UTC (environ 5 stages par an proposés, environ 15 étudiants intéressés par an),
-une subvention pour l'association de musique classique Stravaganza,
-une enveloppe pour *l'Amicale de l'UTC* pour l'organisation de « l'arbre de Noël » des enfants du personnel…

b. Le service communication et information scientifique[8]

Cf. II.2.4.c.
Le service communication et information scientifique, dirigé par Liliane Vézier, organise :
-le *Prix Roberval* et les *conférences Roberval* tout au long de l'année,
-La *Fête de la Science* en octobre chaque année,
-des clubs technologiques tous les soirs de la semaine dans les centres municipaux.

c. La Bibliothèque de l'UTC[9]

Malgré le rapprochement trop facile entre les « livres » et la notion de « culture », au contraire, la BUTC développe une politique documentaire dans laquelle la mission culturelle n'a jamais été définie. Il existe bien au 5e étage, une collection d'ouvrages sur la culture générale, ce fonds est fourni par les départements GSU et TSH.
Lorsque Liliane Vézier était directrice de la BUTC (avant 1986), elle avait pris l'initiative de créer un **poste de conservateur chargé de la culture**. Celui-ci a donc mis en route le *Prix* et les *Conférences Roberval*, ainsi qu'organisé d'autres manifestations régionales, ayant lien avec la technologie. De même, une programmation d'expositions dans le hall de la BUTC a été mise en place, toujours avec un thème tourné vers la technologie ; or, il faut avouer qu'autour de Compiègne, ce thème est désert. Aujourd'hui, Liliane Vézier dirige le Service de l'Information et de la Communication Scientifique. Elle a donc gardé avec elle les activités concernant *Roberval* et la *Fête de la Science*. Le poste chargé de la culture à la BUTC a été remplacé. Il n'y a donc **plus personne chargée de s'occuper des activités culturelles**. Les expositions ont donc cessé, pour différentes raisons :
-suppression du poste de la personne chargée de cette mission,
-problème d'organisation au sein du personnel de la BUTC,
-problème d'accueil des étudiants lorsqu'une exposition a lieu dans le hall de la BUTC.
Actuellement, seule la fonction d'**accueil des expositions** subsiste à la BUTC. Cela signifie que la BUTC offre le lieu (le hall d'accueil) et les supports (les grilles) d'exposition, mais ne se charge ni de l'organisation, ni du montage de celle-ci. Résultat,

[8] Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Liliane Vézier, responsable du Service Sciences de l'Information et de la Communication à l'UTC, 16/12/2004.
[9] Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Annie Bertrand, directrice de la Bibliothèque de l'UTC, 26/10/2004.

seuls les étudiants sollicitent la BUTC pour ce genre de service, à l'occasion de la Journée des Associations, des Activités de Février, du Printemps de la Maison des Etudiants (PMDE), ou pour les associations étudiantes désirant présenter leurs actions. La communication sur ces expositions reste de l'ordre du discret, aucune annonce ni en interne, ni à l'extérieur, n'est faite à leur sujet. Seule la visite surprise permet de découvrir les expositions dans le hall de la BUTC.
Quelques exceptions subsistent :
-la BUTC va accueillir une exposition sur le quartier St Germain dans le but de sensibiliser les étudiants à leur quartier d'accueil ;
-elle organise des **ateliers de reliures et d'écriture** lors de la *Fête de la Science* au Centre de Recherche de Royallieu ;
-elle organise des séances de **rencontre avec des auteurs scientifiques** de l'UTC (à leur demande), lorsque ceux-ci sortent un ouvrage en librairie.
Cependant les activités culturelles, à l'initiative de la BUTC, restent minimes : la BDBDEC, le fonds de presse, la cosmotec…
Cependant, elle souhaite vivement reprendre une activité de programmation d'expositions, si on lui propose. Les lieux sont ouverts (le hall d'accueil, les escaliers jusqu'au niveau 5), il suffit juste de les aménager pour accueillir les expositions : petits travaux de peinture, aménagement au niveau du matériel et de l'éclairage. Les thèmes à choisir doivent être propres à l'UTC (au niveau de la technologie), ou propres à la BUTC (au niveau des livres). Dorénavant, la BUTC possède un portail web très pratique, l'idée est d'y créer également un espace d'expositions virtuelles…

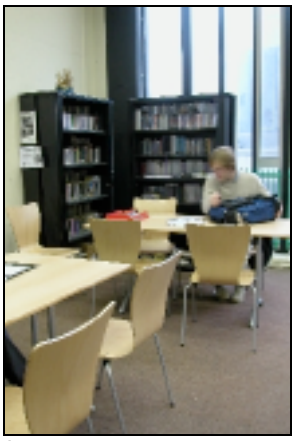
la BDBDEC

le hall de la BUTC

l'escalier de la BUTC

d. Le service communication[10]

Le service communication s'occupe exclusivement de la **communication « institutionnelle »** de l'UTC, c'est-à-dire qu'il essaie de répondre à la problématique : Comment « vendre » l'UTC auprès des étudiants et des industriels ? Dans les plaquettes faites sur l'UTC et envoyées à l'extérieur, un paragraphe traite du campus compiégnois en général (vie associative, culturelle et sportive). Comme les destinataires de ces plaquettes sont souvent des futurs étudiants, il est nécessaire de « vendre l'environnement dans lequel ils vont être ». Le fait que Compiègne se situe à moins d'une heure de Paris est accentué.
Le service communication s'occupe également des supports de communication de l'UTC, que nous traiterons dans un paragraphe plus tard.
Le service communication **ne s'occupe pas de la communication interne** (responsabilité de l'affichage et tri des informations à transmettre à la communauté universitaire), exceptions faites avec *l'Info-news* et les annonces exceptionnelles des associations qui souhaitent s'adresser à toute la communauté universitaire UTC.

[10] Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Nadine Luft, directrice du Service Communication de l'UTC, 16/11/2004.

Le service communication ne s'occupe pas des informations culturelles et de la vie culturelle de l'UTC, contrairement à certaines autres universités où les étudiants vont directement voir le service communication pour monter un projet. Il ne s'occupe pas non plus des relations avec la ville. C'est le secrétaire général qui s'occupe de ces deux pôles, ici, à l'UTC.

e. Le Service Universitaires des Activités Physiques et Sportives

Le SUAPS existe depuis une vingtaine d'années. Il propose une vingtaine d'ateliers de pratiques sportives, individuels ou collectifs, aux étudiants et à tout le personnel de l'UTC. Au niveau artistique, il propose des ateliers de **danse** : danse jazz, danse contemporaine, gymnastique…
Le SUAPS coordonne tous les projets sportifs émanant de la communauté étudiante. Parmi ceux-ci : ***Masala*** est une **compagnie de danse contemporaine** qui existe depuis 6 ans. Elle compte de 3 à 10 danseurs étudiants, qui se renouvellent chaque semestre. Tous les ans, la compagnie crée deux spectacles, qu'elle présente à l'UTC devant les étudiants, mais aussi dans des festivals universitaires de France (Jussieu, Nantes, Besançon…) et de l'UTC (soirée Rouge et Noir, FESTUPIC). Cette compagnie est autonome, elle n'a jamais eu de professeurs chorégraphes. Depuis deux ans, elle n'a plus de lieu spécifique où répéter (en dehors des salles de cours de l'UTC), avant elle avait un créneau au gymnase des Jardins.

Masala à la Soirée Rouge et Noir en décembre 2003

Ca va ?
Spectacle de Masala à FESTUPIC 2004

f. Les projets autonomes du personnel

Certains enseignants proposent des activités artistiques aux étudiants, ne rentrant dans le cadre d'aucune UV. C'est le cas de Jérôme Wacquiez, enseignant de l'UV SA12, qui organise une **résidence de théâtre** à l'occasion du *Printemps des Poètes*, une semaine durant l'intersemestre, ouverte aux étudiants. Une première résidence a eu lieu en 2002, avec les partenariats de l'UTC, de l'EJL et de la Mairie de Compiègne. Le spectacle a été alors présenté dans les bibliothèques municipales, au cloître, au Picolo et au Ziquodrome. Puis une autre résidence a eu lieu à l'UTC en 2004. Le spectacle « *Théâtre et poésie* » a été créé et présenté au Picolo, au Ziquodrome et à St Jean aux Bois. Cette année, en 2005, la résidence a lieu au centre culturel de Pont-Ste-Maxence, où la troupe *Kamélya* (originaire de l'UTC et anciens étudiants de SA12) a résidé une semaine en février 2004 afin d'affiner son spectacle « *Ma Famille* ». Cette résidence se réalise du 26 février au 2 mars 2005 et a pour thème « le carnaval ».
D'autres **membres du personnel** participent activement à la vie culturelle et au rayonnement de l'université. En exemple, nous citerons **Jean-Pierre Gilson**, **photographe** de l'UTC, mais aussi photographe de paysage, qui sortit de nombreux livres de photos et qui réalisa de nombreuses expositions, dont la plus connue « *Territoires de France* » sur les grilles du Sénat à Paris. Natif de Compiègne, il fit de nombreuses photos sur la ville et sa forêt, qui firent l'objet d'expositions récurrentes à Compiègne.

Félix Foucart, technicien au GM, mais aussi musicien et plus particulièrement **percussionniste**. Il fait partie de nombreux groupes de musique, autant de l'UTC (*Ocata* et *Chupa Chuva*), que de la région (*Mandale quartet* et la batterie-fanfare de Compiègne). Il est présent dans la vie associative musicale locale avec *Ici live*, association de production de concerts, et avec *Crémerie Prod*, association de services en ingénierie pour les projets culturels, dont il est membre des bureaux. Il possède également des relations avec le milieu associatif local : *Traces-et-cie* à Ollencourt et *l'Acte théâtral* de Margny, mais aussi avec de nombreuses écoles de musique des environs de Compiègne.
Ou encore **Nicolas Esposito**[11], responsable de l'UV IC03, qui a participé à une conférence sur les arts numériques le 24 novembre 2004. Y a eu lieu des échanges entre universitaires et artistes et des expositions d'œuvres numériques. Il collabore avec des **artistes « art numérique »,** qui ne sont pas forcément des ingénieurS ou des techniciens, mais qui ont besoin de la technologie pour créer. Certains contactent le personnel de l'UTC, qui travaille dans le domaine de la 3D et de la réalité virtuelle (GSM). Il est en contact avec des photographes professionnels qui travaillent avec du numérique (appareils-photos, acquisition sur ordinateur…). Il peut fournir les contacts en cas de besoin pour organiser des expositions, des installations ou des conférences sur le sujet. Il a collaboré avec Miguel Chevalier (artiste numérique : www.miguel-chevalier.com) sur la réalisation de quelques-unes de ses œuvres interactives ou passives. Celles-ci sont des projets réalisés pour des espaces publics et ont été diffusées lors d'inaugurations et d'expositions. Il a le projet de créer une revue numérique sur le numérique sous l'angle de réflexion de l'art et de la culture, sur le modèle de la revue « Art absolument » dont il connaît les concepteurs. Cette revue pourrait servir d'organe de communication pour d'autres organismes, tels que ceux issus de l'UTC.

2.2. Les associations à vocation culturelle et artistique

Bien évidemment, la majorité des activités culturelles émane de la vie associative de l'UTC.

a. Du personnel

• ***L'Amicale de l'UTC***[12] est l'association du personnel de l'UTC. Elle existe depuis 20 ans. Elle est l'équivalent du CE dans une entreprise et propose à ses cotisants (exclusivement membres du personnel de l'UTC, non étudiants) toutes sortes d'avantages tarifaires : achats sur catalogues, voyages sur catalogues, sorties culturelles, sorties en groupe. Sur 700 membres du personnel à l'UTC (comprenant des enseignants, des enseignants chercheurs et des IATOS), l'Amicale a environ 300 adhérents. La cotisation est de 14€ par an. Le bureau de l'association est composé de 14 personnes, dont seulement 7 ou 8 sont réellement impliqués.
Parmi les activités de l'Amicale, voici les actions particulières menées dans le domaine culturel :
-Avantages tarifaires sur les places des spectacles proposés par l'EJL et le Théâtre Impérial. Deux partenariats ont été mis en place : l'association UTC-Amicale-EJL et l'association UTC-Amicale-TIC. L'Amicale achète aux deux structures des abonnements en début de saison, elle choisit de 5 à 8 spectacles et pour chaque spectacle choisi, elle achète entre 10 et 20 places. Ensuite l'Amicale revend les places aux cotisants à un prix minoré : sur le prix d'une place en abonnement, l'UTC prend en charge 3€ et l'Amicale 4€. C'est Maïté Roussel, directrice de l'accueil de l'UTC, qui s'occupe de la vente des places auprès des adhérents.

[11] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Nicolas Esposito, enseignant de l'UV IC03 « Le numérique : des formats aux chaînes de production » à l'UTC, 15/11/2004.
[12] Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Christiane Hervagault, présidente de l'association *l'Amicale de l'UTC*, 25/10/2004.

-Avantages tarifaires sur les places de cinéma aux cinémas Les Dianes et Majestic : Les tickets cinéma, achetés par les cotisants à 5€ à l'Amicale, équivalent à un ticket au tarif réduit au cinéma.
-Organisation d'une **sortie socio-culturelle** par an pour un groupe de 60 personnes : La sortie doit être ludique, culturelle et sociale. Les adhérents doivent payer le moins cher possible. Une partie des frais (le transport en bus) est géré par le secrétariat général dans le budget du volet socio-culturel du contrat quadriennal. A titre d'exemple : en 2004, visite de Bruges et de Lille ; en 2003, visite de Bruxelles ; les années précédentes, visite des Châteaux de la Loire, d'Amiens et du spectacle Nausicaa… Les sorties sont toujours accompagnées de visites de musées, de caves, de confiseries…
-Organisation de **deux sorties culturelles** par an pour un groupe de 60 personnes : La sortie se déroule généralement à Paris et est calquée sur le modèle : visite d'un musée ou d'une exposition le matin, spectacle parisien (généralement une comédie) l'après-midi. Le transport en bus est toujours financé directement par l'UTC, et le prix de la sortie est minoré pour les adhérents.
-Organisation de « **l'Arbre de Noël** » des enfants du personnel : Cette soirée est entièrement financée par l'UTC (enveloppe globale de 14 000€). Elle se déroule selon le modèle : un spectacle pour enfants, puis distribution des cadeaux aux enfants. Le spectacle est proposé directement par l'EJL et le TIC, l'Amicale choisit selon la qualité de celui-ci.
-Organisation d'un spectacle exceptionnel (et d'une tombola) en 2003 pour l'anniversaire des 20 ans de l'Amicale de l'UTC.
-Vente de beaux livres à la BUTC par le grossiste Cyrège deux fois par an : dictionnaires, encyclopédies, livres sur l'art, la peinture, la cuisine, les photos, les voyages…
En dehors de ces activités de diffusion culturelle, il n'existe aucun atelier de pratiques artistiques par exemple, ouvert au personnel de l'UTC. Les communautés étudiantes et membres du personnel ne se mélangent pas dans le domaine culturel, seulement dans les activités sportives (SUAPS). Pourtant, ces activités citées attirent du monde et sont bien souvent complètes en moins d'une semaine. Il y a des demandeurs.
Le bureau de l'Amicale est composé de 14 personnes bénévoles, seulement 7 ou 8 se sentent impliquées et participent à l'organisation et la mise en place des activités. L'Amicale manque de bénévoles engagés, pour répondre à la demande des 300 adhérents. De plus, certaines relations, notamment avec le personnel de l'EJL, sont difficiles à entretenir. L'Amicale de l'UTC n'a aucun contact régulier et annuel avec le Théâtre, et se sent indifférent par rapport aux autres abonnés individuels. Au contraire, les rapports avec le TIC sont plus respectueux et mieux suivis, les discussions sont plus faciles.
Le **budget** de l'Amicale n'est pas très élevé : Recettes :
14€ x 300 adhérents = 4 200€
+ 3% sur le prix des ventes sur catalogues,
+ les transports en bus des sorties payés par l'UTC,
+ l'enveloppe de l'UTC de 14 000€ pour « l'Arbre de Noël » des enfants du personnel.
Cependant, la mission de l'association n'est pas d'organiser des manifestations gratuites pour ces adhérents, mais de leur offrir des avantages financiers.
L'Amicale a très peu de moyens (bénévoles et financiers) à mettre dans la **communication**. Celle-ci a lieu par affichage dans les points accueil de l'UTC, par mail pour les adhérents de l'association, dans *l'Info-news* pour les autres membres de l'UTC (annonce dans *l'UTC-Infos* seulement pour « l'Arbre de Noël »).
L'Amicale a déjà travaillé avec le MAD (association des étudiants de 3^{e} cycle) pour l'organisation de sorties communes, et avec la Comédie Musicale pour l'achat de places du spectacle tous les deux ans. Cependant, un constat est présent : il y a une frontière entre les étudiants et les membres du personnel de l'UTC, mais aussi entre le personnel de Royallieu et celui de Franklin.
Nombreux sont les **projets** qui ont été évoqués par Christiane Hervagault, présidente de l'association, mais dont la réalisation reste du domaine de l'utopie ; à titre d'exemple :
-Organisation d'une sortie culturelle dans un pays étranger européen, non limitrophe à la France (visite de la Hongrie, week-end à Prague…) ;

-Organisation d'une sortie culturelle à Compiègne en partenariat avec le TIC : visite du TIC, suivi d'un goûter, puis d'un spectacle en soirée ;
-Partenariat avec la compagnie l'Acte théâtral pour deux types d'activités : mise en place d'un atelier théâtre pour le personnel de l'UTC, organisation d'une soirée particulière (repas + spectacles) sous le chapiteau de la compagnie, pour le personnel et pourquoi pas les étudiants de l'UTC.

• ***Stravaganza*** est aussi une association du **personnel**, gérée par des membres du personnel de l'UTC (Denis Masquelier est son président, également adjoint au chef du service des admissions), mais ouverte et animée par des **étudiants**. Elle regroupe la plupart des **musiciens** et des **choristes** de l'UTC, une soixante de personnes en tout dont 50 étudiants et dont Isabelle Lenay, responsable des UV MU01 et MU02.
Dès l'arrivée des **dossiers de candidature** des étudiants, le service des admissions enregistre le **domaine de compétence en musique** de chaque candidat (niveau fin du 2e cycle de conservatoire). Ces candidats effectuent un entretien de motivation avec un psychologue et un professeur de musique. Lorsque les candidats sont admis puis inscrits à l'UTC, Denis Masquelier les contacte pour les informer sur l'association Stravaganza. La plupart s'y inscrive. Et la plupart des étudiants de Stravaganza ont suivi les UV MU lors de leur cursus.
Stravaganza existe depuis 6 ans. Elle réalise une dizaine de **concerts** par an : régulièrement à Compiègne et dans les environs, à l'église Saint-Germain deux fois par an… En 2003, elle a participé au Festival International de Musique Universitaire (FIMU) à Belfort sur le thème des musiques de film. Etudiants et personnels de l'UTC, musiciens et choristes, se rassemblent à l'occasion de ces concerts. Stravaganza participe entièrement à **l'image culturelle de l'UTC**, à la promotion extérieure de l'université.

b. Des étudiants

La majorité des initiatives culturelles de l'UTC viennent effectivement des étudiants, qui trouvent en l'association une structure très adéquate à la réalisation de leur projet. Il existe une soixantaine d'associations étudiantes à l'UTC, étudiants des 1er, 2e et 3e cycles. Entre 5 et 10 associations se créent chaque année, autant que d'associations mourantes. Les associations touchent les domaines artistique, culturel, technologique, sportif, citoyen, événementiel, humanitaire, social, logistique…
Parmi la soixantaine d'associations, voici celles qui pourraient spécialement nous intéresser[13] :

Association	Commission, club	Objet	Evénement	Relation, partenariat
BDBDEC		Bibliothèque de bande-dessinées		BUTC
Bureau des Etudiants (BDE)	11 commissions	Fédération des associations étudiantes de l'UTC		UTC, Mairie, Ziquodrome, commerces de Compiègne, Société générale, Francetélécom
	Best Year	Annuaire des étudiants		
	Groupement pour l'Inscription des Etudiants de Compiègne sur les Listes Electorales du Compiégnois (GIECLEC)	Promotion de la citoyenneté des étudiants, en leur facilitant l'inscription sur les listes électorales de Compiègne		Mairie

[13] Cf. Annexe 2 : Base de données des associations à caractère culturel de l'UTC (constituée par Céline Thomasset).

	Larsen Mutin	Prêt de matériels sonores, gestion des 2 salles de répétition musicale	Concerts, bœufs	Ziquodrome, autres associations
	Le Fil	Journal bimensuel des étudiants		
	Le Picolo	Bar-foyer des étudiants	Soirées, concerts, spectacles	Autres associations
	L'Estu	Organisation de soirées étudiantes	Soirées	Ziquodrome, discothèques de Compiègne
	Sous-sol production	production de musique et de vidéo étudiante	Production de films, de court-métrages, d'albums sur cassette vidéo et CD	Larsen, Comédie musicale, intégrations…
Coulisses	3 commissions et des projets étudiants	Coordonner et soutenir les activités étudiantes à vocation artistique et culturelle	3 événements	UTC
	La Comédie Musicale		Comédie musicale	Mairie, UTC, Théâtre Impérial de Compiègne
	Festival de Théâtre Universitaire de Picardie (FESTUPIC)		Soirées Rouge et Noir, festival de théâtre, de théâtre de rue, danse, musique…	Mairie, UTC, EJL, UV, autres associations, UPJV
	Numéo		Soirées Numéo, festival audiovisuel, création numérique et nouvelles images	Mairie, UTC, cinéma Les Dianes, château de Compiègne, UV, autres associations
Espéranto		Rencontre entre étudiants étrangers	Soirées, sorties, repas…	
Etuville		Organisation du gala de l'UTC	Gala	UTC, Mairie
Graf'hit		Radio indépendante (fréquence 94.9), diffusion sur Compiègne et sa région	Soirées, rencontres avec des artistes, débats politiques	Férarock (Fédération des Radios Associatives Rock), Granc'Oise (Groupement des Radios Associatives Non Commerciales de l'Oise), UTC, la Grange à Musique à Creil
Mouvement Associatif des Doctorants (MAD)		Association des étudiants de 3e cycle	Soirées, sorties	
Mobydisk		Prêt de CD de musique		
Objectifs	20 projets	Encadrer, aider et guider des projets humanitaires, technologiques et événementiels étudiants	Soirées	UTC, BDE, commerces…
	Argentina 2005	Voyage humanitaire en Argentine	Show floral	
	Atelier de Capoeira			
	BD Humanum Est		Festival de BD	
	Les Montgolfiades		Evénement rassemblant des montgolfières	UTC, Mairie
	Intégrations de septembre et de février, tronc commun et branches	Bizutage des nouveaux étudiants	Soirées, visite de Compiègne	
	Désintégration		Soirée des diplômés de l'UTC	

Ocata		Ensemble jazz de l'UTC	Soirées, concerts	UTC, Conservatoire municipal de musique, Batterie-fanfare de Compiègne
Tremplin-UTC		Animer, fédérer, proposer des services aux diplômés de l'UTC	Rencontres	
Upsilon	25 clubs	Fédération des clubs étudiants	Soirées	
	club chant ou Chor'UTC	Chorale (professeur de chant)	Chœur	Conservatoire municipal de musique
	Club Animés		Projection de dessins-animés en amphi	
	Club ciné-UTC		Projection de films en amphi	
	Club dance dance révolution	Atelier danse		
	Club danse de salon salsa	Atelier danse		
	Club danse orientale	Atelier danse		
	Club Gob'trotter	Atelier jeux		
	Club japon	Echange de culture		
	Club jonglage	Atelier de jonglage	Démonstration	
	Club Kréacion	Atelier arts plastiques	Fresques	
	Club Mirages	Atelier d'infographie, création numérique	Production	Numéo, Sus-sol production
	Club photo	Atelier photo	Développement et expositions	
	Club rock	Atelier danse au Picolo		
	Club russe	Echange culture étrangère, cours e russe par les étudiants		
	Club salle classique	Gestion de la salle de répétition (par Larsen)		
	Club semaine animés		Projection de dessins-animés en amphi (1 semaine par semestre)	
	Club théâtre	Atelier théâtre	Représentations	

Chaque association, commission et club entraîne une dizaine d'étudiants, exception pour certaines d'entre elles : ainsi près de 600 étudiants sont intégrés dans la vie associative de l'UTC, c'est-à-dire 22%. Cet effectif est représentatif du développement du tissu associatif de l'UTC et de la volonté d'« entreprendre » de la part des étudiants.

Nous allons décrire certaines d'entre elles plus précisément :

• Le ***Bureau des Etudiants (BDE)***[14] se définit comme tel : « Le BDE propose des activités aux UTCéens et organise la vie étudiante. Il est **fédérateur** des associations de l'UTC. Le BDE est l'interlocuteur privilégié entre l'administration, les étudiants et les associations. ».

Le BDE gère 11 **commissions**. Voici la liste des commissions concernant les activités en lien avec le culturel :

-*BestYear* : annuaire des étudiants sur papier et sur Internet. A ce jour, seul annuaire des associations.

[14] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Charles Curtit, président du BDE UTC, 12/11/2004.

-*GIECLEC* (Groupement pour l'Inscription des Etudiants de Compiègne sur les Listes Electorales du Compiégnois) : association apolitique qui a pour but de promouvoir la citoyenneté des étudiants de Compiègne, en leur permettant de s'inscrire sur les listes électorales. La population étudiante pourra ainsi se faire entendre par la Ville également dans le domaine culturel.
-*Larsen Mutin* : association possédant du matériel sonore, afin d'organiser des concerts, des bœufs, en collaboration avec les autres associations. Elle s'occupe également de la gestion des salles de répétitions musicales de la MDE (salle rock et salle classique).
-*Le Fil*[15] : journal des étudiants, bimensuel gratuit (sort le mardi), publié à 1 200 exemplaires.
-*Le Picolo* : foyer-bar associatif des étudiants, lieu ouvert à l'organisation de soirées, concerts, spectacles, en collaboration avec les autres associations.
-*L'Estu* : organisation des soirées étudiantes au Ziquodrome ou dans les discothèques de Compiègne.
-*Sous-sol Production (SSP)* : promotion de la musique et la vidéo étudiante et locale, par l'intermédiaire de la production.
Une équipe d'étudiants est en charge pour chaque commission.
Au **niveau culturel**, le BDE ne propose pas grand chose :
-Il **soutient** les associations par l'intermédiaire d'une subvention annuelle (budget du BDE distribué en subvention : 50 000€) et du prêt des locaux (Maison des Etudiants (MDE)).
-Il permet aux associations de **communiquer** et d'annoncer leurs activités ou leurs manifestations par l'intermédiaire de deux supports de communication propre (hors *Le Fil*) :

- le site Internet (wwwassos.utc.fr/bde/web),
- le *weekmail*[16], qui est un mail d'informations hebdomadaire destiné à tous les cotisants au BDE. Les informations proviennent des associations et de personnes extérieures.

-Il établit une **convention BDE-Ziquodrome**, soutenue par la Mairie et l'UTC, qui permet aux associations étudiantes de l'UTC de louer la salle du Ziquodrome pour organiser des événements (soirées de l'Estu, concerts, spectacles, événements culturels de Coulisses…). Ce partenariat sera davantage développé dans la partie III. Sur les équipements culturels de la ville de Compiègne.
Le **budget** total du BDE est de l'ordre de 100 000€. 50% sont distribués aux associations sous forme de subvention.
Ce bugdet provient :
-des cotisations des étudiants : 2 500 cotisants en général ; 15€ la cotisation par an. La cotisation n'est pas réservée qu'aux étudiants de l'UTC, elle permet l'entrée et la consommation au Picolo. Les étudiants engagés dans les associations doivent cotiser au BDE.
-de la Société Générale et de Francetélécom (en fonction du nombre d'ouvertures de lignes/comptes),
-de l'UTC (par le biais du contrat quadriennal).
Dans la ville, le BDE est **partenaire** avec quelques commerçants. Des réductions sont acceptées spécialement pour les étudiants de l'UTC (voir le carnet-avantage).
Quelques manifestations organisées par les associations ont des liens avec la Ville :
-L'Estu avec le Ziquodrome et les discothèques,
-Larsen, Graf'hit, Festupic, Numéo avec des bars…
Dans le carnet-avantage, le BDE est partenaire plus particulièrement avec trois bars de Compiègne : le Pampam, le Baroque et le Bureau.

Le **Groupement pour l'Inscription des Etudiants de Compiègne sur les Listes Electorales du Compiégnois (GIECLEC)**[17] (cantons de Compiègne, Margny, Venette,

[15] Cf. Annexe 9 : Supports de communication de l'UTC : Le Fil.
[16] Cf. Annexe 9 : Supports de communication de l'UTC : weekmail.
[17] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien

Jaux…) est une commission du BDE. Son but est de faire réaliser aux étudiants qu'ils habitent dans une ville, d'inciter les étudiants au civisme et d'obliger la Mairie à prendre en compte les étudiants.
Le but de l'association n'est pas de devenir une puissance politique étudiante, ni d'établir des relations avec la Mairie.
La Mairie de Rennes a mis en place ce genre d'initiative, car une grosse partie de la population de la Ville est étudiante. A l'exemple de Rennes, le GIECLEC à Compiègne est la première initiative de ce genre mise en place par des étudiants.
Depuis un an, c'est devenu un **automatisme** : des feuilles et les modalités d'inscription sur les listes électorales sont distribuées dans les dossiers d'inscription à l'UTC aux nouveaux étudiants. Les modalités sont très simples, il suffit à l'étudiant de ramener une photocopie de sa carte d'identité, une photocopie d'un justificatif de domicile et de signer une procuration pour que les membres du GIECLEC aillent l'inscrire à la Mairie à sa place. A la rentrée de février 2004, il y a eu une dizaine d'inscription ; à la rentrée de septembre, il y en a eu une centaine.
Le GIECLEC est un bon argument pour les associations qui ont des rapports avec la Ville : « les étudiants votent à Compiègne ».

Trois autres associations étudiantes fonctionnent en fédération de projets, de commissions ou de clubs : Upsilon, Objectifs et Coulisses. Au CA du BDE, ces trois associations ont 3 voix chacune.

- ***Upsilon*** est la plus ancienne des associations de l'UTC, elle a été fondée il y a 30 ans. Elle **fédère 25 clubs à but ludo-culturel** et leur fournit un cadre légal et une aide matérielle. Ces clubs proposent à tous les étudiants de l'UTC, adhérents au BDE, le plus souvent gratuitement, un vaste panel d'activités. Upsilon est donc composée d'un bureau de trois personnes (président, trésorier et secrétaire) qui soutiennent et coordonnent les présidents de clubs dans l'organisation de leurs activités. Les clubs d'Upsilon se présentent pour les étudiants comme une alternative permettant d'avoir une activité extra-scolaire via l'UTC sans pour autant s'engager dans une vie associative trop contraignante. Le service rendu aux étudiants par cette association est ainsi considérable :
-Elle donne à tout étudiant les moyens de fonder un club, susceptible d'attirer à son tour d'autres étudiants.
-Les contraintes des clubs étant moindres, les clubs Upsilon touchent un maximum de personnes au travers d'activités très variées, et notamment des personnes parfois étrangères à la vie associative UTCéenne. On peut s'imaginer que pour beaucoup c'est un premier pas.
Upsilon touche près de 2 000€ de subvention de la part du BDE.

- ***Objectifs***[18] est une association qui encadre, aide et guide des **projets humanitaires, technologiques et événementiels** des étudiants de l'UTC. Cela représente environ **20 projets** suivis. Le bureau d'Objectifs est composé d'une dizaine de personnes. Les 20 projets d'Objectifs touchent environ 200 étudiants. Chaque projet constitue son propre bureau et son propre budget.
Le **budget** propre d'Objectifs est un budget de fonctionnement et sert d'avances de trésorerie pour les projets en difficulté (17 000€). Le trésorier d'Objectifs a vu sur les budgets de tous les projets (plus de 200 000€ au total - notamment Ski UT's avec 100 000€ et les Montgolfiades avec 60 000€).
A l'origine, Objectifs était une **pépinière d'associations**. Objectifs aide à monter une idée sous forme de projet, puis ce projet doit se lancer en association. C'est le cas de Team Utécia. Mais aujourd'hui, on remarque que certains projets sont sous Objectifs depuis des années… Objectifs donne ses statuts aux projets, ce qui leur permet d'acquérir plus de **crédibilité** et de **possibilité**. Objectifs leur fournit une structure

---

Entretien avec Camille Maussang, président de l'association UTC *Coulisses* 2004 et secrétaire de l'association UTC *Coulisses* 2005, président de la commission du BDE GIECLEC, 17/11/2004.
[18] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretiens
Entretien avec Xavier Dessogne, président de l'association UTC *Objectifs*, 16/11/2004.

bancaire, des locaux et des conseils. Il aide au montage de projet et suit de près les projets, et particulièrement les projets qui nécessitent un important budget (comme Ski UT's). Objectifs possède un fond d'aide aux projets au cas où ceux-ci se passeraient mal.
Il existe une **synergie entre les projets**. Objectifs organise des soirées de partage de connaissance. Des intervenants extérieurs réalisent des mini formations sur les outils nécessaires à la vie associative, puis les projets s'auto-critiquent devant tous les autres projets, en bien comme en mal. Cela permet d'élever et de faire avancer les projets.
La **part culturelle** tenue par Objectifs est mineure et concerne quelques projets :
-*Argentina 2005* organise chaque année un show floral, cette activité est tournée vers la ville,
-*les Montgolfiades* est un événement regroupant de nombreuses montgolfières,
-durant la semaine *d'Intégration*, un rallye (sorte de chasse au trésor) dans Compiègne est organisé, cela permet aux étudiants de visiter et de découvrir la Ville,
-*BD Humanum Est* organise un festival de BD, en même temps que le Gala de l'UTC, mais en 2004 il a été annulé,
-chaque projet organise des permanences au Picolo avec dégustations culinaires, projections de photos et de films, expositions…
Les Montgolfiades est un événement majeur, qui a déjà eu lieu deux fois. Aucune équipe n'a repris ce projet en 2004. Ce projet a trop d'ampleur, le budget (de 60 000€) est énorme, il fait peur, donc les équipes ne se renouvellent pas.
La Désintégration organise la soirée des diplômés en octobre chaque année. Cette année, personne n'a voulu reprendre le projet, alors que la passation avait été pensée. Du coup, le bureau d'Objectifs s'est occupé de l'organisation de cette soirée cette année en 1 mois ! Voilà un projet qui aurait pu disparaître !
Faute de renouvellement d'équipes, les projets disparaissent et meurent. Pourquoi les étudiants ne souhaitent plus s'engager ?

• ***Coulisses***[19] est une association qui a pour objet de **coordonner et soutenir des activités étudiantes à vocation artistique et culturelle**. L'association fonctionne par projets et commissions. Tous les présidents de Coulisses ont été auparavant présidents d'une des trois commissions.

Coulisses permet donc à des étudiants de l'UTC de soutenir leur **projet culturel et/ou artistique**. Ces projets sont ponctuels et uniques. En exemple, voici les projets parrainés par Coulisses depuis 2000 :

-***Kamélya*, troupe de théâtre étudiante**, qui a créé un spectacle « Ma Famille » d'après Carlos Liscano : 11 dates en 1 an dans des festivals de théâtre universitaires (FESTUPIC à Compiègne, Reuteuleu à Lyon, Metz, etc.) et dans des salles de théâtre, 19 dates en 1 mois avec l'adaptation de la pièce en théâtre de rue, 1 résidence au centre culturel la Manekine de Pont-Sainte-Maxence pour la création lumière ;

[19] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Camille Maussang, président de l'association UTC *Coulisses* 2004 et secrétaire de l'association UTC *Coulisses* 2005, président de la commission du BDE GIECLEC, 17/11/2004.

-***Chupa Chuva*, groupe de musique étudiant** : composition de ses propres morceaux, tournée au Pays-Basque avec 6 dates en 1 semaine, projet de réalisation d'une maquette CD 5 titres durant l'intersemestre 2005 ;

-Prise en charge de la **tournée SA12** au P2004, présentant « Peines d'amour perdues » de Shakespeare dans des festivals de théâtre universitaires,
-***ArtDécouvrir*, journée de promotion de la création artistique à l'UTC** au P2003 au Centre Benjamin Franklin, qui a attiré des étudiants et des membres du personnel de l'UTC (avec leurs enfants),
-***Artvivantisnotdead,* journée de promotion du spectacle vivant picard** au P2004 au Ziquodrome,
-Prise en charge (responsabilité) de la **résidence théâtre**, organisée par Jérôme Wacquiez, ouverte aux étudiants durant l'intersemestre 2005 à la Manekine à Pont-Sainte-Maxence dans le cadre du *Printemps des Poètes*.
Un nouveau projet est en train de se mettre en place : (e-crea), un **réseau européen de création numérique** entre différentes institutions du milieu (école, université, institutions culturelles…).

Coulisses fédère et coordonne également **trois commissions**. Chaque commission possède son propre bureau et fonctionne de manière indépendante :
-la **Comédie Musicale**, création d'une comédie musicale tous les deux ans au Théâtre Impérial de Compiègne (la prochaine, prévue pour décembre 2005, sera la 5e),
-**FESTUPIC**, le Festival de Théâtre Universitaire de Picardie a lieu tous les ans début juin en collaboration avec l'Espace Jean Legendre et la Ville de Compiègne, en 2005 ce sera la 13e édition,
-**Numéo**, le Festival audiovisuel, création numérique et nouvelles images a lieu tous les ans en mars au cinéma Les Dianes de Compiègne. Il organise un forum numérique qui sera cette année 2005 au Château de Compiègne, ce sera la 4e édition.
Coulisses est donc **présente dans Compiègne** et établit des **partenariats avec les trois institutions culturelles de la ville**. C'est la seule association de l'UTC qui fonctionne de cette manière. D'ailleurs, Numéo et FESTUPIC font dorénavant partie du calendrier culturel de la Ville[20].

Historiquement, FESTUPIC est la plus ancienne des commissions de Coulisses. Le Festival a été créé en 1993 de la volonté de plusieurs étudiants et de professeurs de théâtre de l'UTC, d'abord sous le club théâtre *L'Amateur* de l'association Upsilon, ensuite a été repris en 1996 sous l'association Etuville, puis est devenu une association de loi 1901 à part entière à partir de 1998, et enfin une commission de Coulisses en 2000 à la création de celle-ci.
La Comédie Musicale, association de loi 1901 à l'époque, est née en 1996 avec la création du spectacle « Rocky Horror Picture Show », présenté dans le cadre du 4e FESTUPIC à l'EJL.
La volonté de fédérer les activités théâtrales de l'UTC est née de l'idée des présidents de FESTUPIC et de la Comédie Musicale. Cette volonté a donné naissance en 2000 à l'association Coulisses, présidée à l'époque par le président du 8e FESTUPIC. Ce désir de rendre indépendante les activités culturelles dans la MDE (pas nombreuses à l'époque) permettait d'une part de faire de Coulisses un interlocuteur privilégié et d'autre part d'avoir une meilleure visibilité pour l'extérieur de l'UTC.

[20] Office de Tourisme de Compiègne, « Compiègne 2005 », bulletin municipal annuel d'information de Compiègne et de l'Agglomération de la Région de Compiègne, Compiègne, 2005.

En 2002, l'édition anniversaire du 10e FESTUPIC donne l'occasion de parrainer un nouvel événement : Numéo, une journée consacrée à la réalisation audio-visuelle numérique, qui deviendra fin 2002 une commission à part entière de Coulisses et un Festival.

Depuis 2000, l'association Coulisses existe bien sur les statuts, cependant elle n'a jamais appliqué à la lettre son règlement intérieur et est toujours restée **en retrait** par rapport à ses commissions. Celles-ci, très indépendantes et organisant des événements visibles à l'échelle urbaine, n'ont jamais trouvé nécessaire de communiquer sur l'association. C'est seulement en 2002 que la question de la **politique de Coulisses** a été abordée, ce qui a donné lieu à un changement de statuts le 13 décembre 2003. Aujourd'hui Coulisses a adopté un logo, une charte graphique et un site Internet (wwwassos.utc.fr/coulisses), ce qui lui donne une **visibilité** plus claire. Elle communique en avant-scène sur ses projets et ses trois commissions, même si celles-ci sont toujours aussi indépendantes financièrement, humainement et logistiquement. La politique culturelle de Coulisses a été explicitée dans des rapports réalisés au sein de différentes UV : UB07 « Mémoire et projet », AV02 « Réalisation d'un projet numérique » et une TX « Etude expérimentale ». Ces rapports sont disponibles sur le site de l'association : wwwassos.utc.fr/coulisses/dossiers

Le projet de Coulisses est de se positionner comme un **carrefour culturel étudiant** :
-**orienté culturellement sur le territoire local**,
-**développant une synergie entre les étudiants qui veulent réaliser des projets**.
Cependant avant d'être une structure complète, les réseaux culturels sont souvent dus aux personnes qui ont des contacts et qui les relient ensemble. C'est d'abord un réseau de personnes avant d'être un réseau de structures. Coulisses marche surtout comme cela depuis sa création. Or, si beaucoup de ces personnes partent, les réseaux éclatent. Cette année, FESTUPIC a réussi à passer ce cap en formant une équipe dans laquelle personne n'avait fait partie de la commission auparavant ! Coulisses est en train de **se renouveler** et de **changer de génération**.
La **synergie entre les étudiants** et la **création de réseaux humains** sont également dues au fait que Coulisses prend aussi un rôle de **mémoire vivante** des projets et des commissions. Coulisses doit transmettre les connaissances, son histoire et doit donner conseil à tous les nouveaux participants.
La **synergie entre les étudiants, les associations et les instances de l'UTC** est très difficile à mettre en place. Coulisses ne peut pas coordonner toutes les activités culturelles étudiantes. Pour cela, il faudrait regrouper toutes les associations culturelles dans une seule structure. Or, les associations demandent chacune leur indépendance. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, Coulisses ne tisse pas énormément de lien avec Graf'hit (la radio), ils n'ont pas de projet commun non plus. De plus, les relations avec les différents organes de communication dans l'UTC sont difficiles.
Cependant, la **synergie entre les associations de l'UTC** existe au moment voulu. Coulisses et ses trois commissions travaillent généralement avec Larsen, Graf'hit, l'Estu, Etuville, le club jonglage, le club kréacion, le BDE, le Polar, Ocata, le Fil, le Picolo, Sous-sol Production, le club Mirages, le club photo, le club chant, le club théâtre (lorsqu'il existe), etc.
Depuis fin 2003, Coulisses augmente son **importance** et son poids **au sein de la MDE** et face au BDE. En 2004, le CA du BDE a voté en faveur des grosses associations Coulisses, Objectifs et Upsilon et a accepté de leur donner 3 voix chacune.
Cette année, au dernier CA du BDE (en novembre 2004), le BDE a distribué près de 25% de son budget de subvention à Coulisses, accompagnée de ces trois commissions : 2 800€ pour FESTUPIC, 2 100€ pour Numéo et 1 300€ pour la Comédie Musicale (soit 6 200€ pour Coulisses en totalité sur 25 310€ de subvention totale du BDE).
Coulisses a de plus en plus d'influence au sein de la MDE et a acquis une meilleure **visibilité** (logo, charte graphique…). Coulisses s'est imposée en association de grosse envergure avec beaucoup d'ambitions, notamment celle de devenir un acteur culturel étudiant et picard reconnu. La visibilité de l'association et le **professionnalisme** de ses participants ont permis d'instaurer des automatismes auprès des étudiants, des

nouveaux arrivants à l'UTC et des nouveaux arrivants dans la vie associative. Par exemple, FESTUPIC, arrivant à sa 13e édition en 2005, est dorénavant vue de l'extérieur comme une association d'un niveau semi-professionnel. Ce sont les moyens (graphisme, structure humaine, plan de bataille) et les supports de communication (mises en page, documents, affiches…) unifiés par une même charte graphique depuis trois ans qui prouvent le sérieux du travail de FESTUPIC.
Le problème, comme pour toutes les commissions, c'est que le noyau humain de la commission s'investit toujours énormément (2 à 4 personnes), ensuite au dernier moment de nombreuses personnes « satellitaires » (amis, entourage, gens motivés et intéressés) viennent se raccrocher au noyau. Résultat, très peu de gens osent prendre des initiatives et des responsabilités.

Coulisses utilise le système d'enseignement pour servir ses commissions, ses projets et surtout ses participants. Beaucoup d'**UV à projet** sont en **relation** avec Coulisses :
-**GE37** « Gestion de projet » n'est pas très adaptée aux projets culturels et pas très adaptable sur le terrain associatif, mais permet le sérieux de la gestion des projets ;
-**TX** « Etude expérimentale » et **PR** « Réalisation de projet » : les sujets sont proposés à tous les étudiants, en accord avec un enseignant. Il peut y avoir tous les types de sujets : l'année dernière à FESTUPIC, il y avait beaucoup d'étudiants GSU, alors les sujets proposés ont été : Conception et réalisation d'une exposition à l'EJL, Réalisation du projet *Festu'Ville* et *Festu'Parc*, Les Festivals en France… D'autres sujets sont proposés aux GI : Réalisation d'un site web, Conception d'un outil informatique particulier…
-**IC03** « Le numérique : des formats aux chaînes de production » : les étudiants peuvent réaliser leurs projets de fin de semestre sur les événements de FESTUPIC : photo-reportage, etc.
-**UB06** « Mises en scène » : Une réflexion a été faite sur la scénographie naturelle de lieux urbains dans Compiègne, afin de réaliser un parcours de théâtre de rue. Cette réflexion a donné lieu au projet *Festu'Ville* du FESTUPIC 2004.
-**UB07** « Mémoire et projet » : Le projet de la nouvelle politique culturelle de Coulisses a été développé dans le cadre de cette UV.
-**IC02** « Propriété littéraire et artistique » : Un sujet a été réalisé sur les propriétés littéraire et artistique dans le cadre d'un festival de théâtre, ce qui a abouti à l'écriture d'un règlement pour FESTUPIC.
-**SI28** « Ecriture interactive et multimédia » : Cette UV a permis la réalisation de sites Internet.
-**AV02** « Réalisation de projet numérique » : La conception d'un portail Coulisses a été lancée, cet outil servirait essentiellement à créer des réseaux dans le milieu culturel étudiant et picard.
-**AV02** « Atelier de réalisation audiovisuelle » (ancien titre de l'UV) : Des reportages ont été réalisés sur la tournée SA12 2002, sur la tournée de la troupe *Kamélya*, etc. L'un d'entre eux a été diffusé lors du 1er Festival Numéo.
-**AV01** « Initiation à l'analyse et à la réalisation audiovisuelle » : Plusieurs court-métrages réalisés par des étudiants dans le cadre de cette UV ont été diffusés lors du Festival Numéo, d'autres ont été réalisés sur les différentes éditions de FESTUPIC et de la Comédie Musicale.

Coulisses a des **partenariats officiels** avec :
-la Mairie,
-l'Espace Jean Legendre par l'intermédiaire de FESTUPIC,
-le Théâtre Impérial par l'intermédiaire de la Comédie Musicale,
-le cinéma Les Dianes et le Château de Compiègne par l'intermédiaire de Numéo.
Les **rapports avec la Mairie de Compiègne** se sont rapidement améliorés, alors qu'ils étaient tendus depuis 6 ans à propos de FESTUPIC. Depuis 2003, tout est rentré dans l'ordre.
Coulisses commence à tisser des **liens avec des associations culturelles locales** : *l'Acte Théâtral* à Margny-lès-Compiègne (centre régional de création des arts de la rue), la batterie-fanfare de Compiègne, *Traces et Cie* à Ollencourt (promotion de la culture

dans le milieu rurale), *Ici label* à Ollencourt (label de musique actuelle), *Ici Live* à Compiègne (production de musique actuelle)… Coulisses demande une coordination de tous ces acteurs pour développer un projet commun.
L'année dernière, des **relations** plus concrètes se sont tissées avec le **GSU** :
-3 personnes du bureau FESTUPIC et la plupart de l'équipe étaient en GSU,
-une UV PR et une TX GSU ont été réalisées,
-pour l'édition 2003, une UV PR avait pour sujet de réaliser l'exposition.
C'est vrai que FESTUPIC possède des objectifs culturels à l'échelle du territoire qui ont beaucoup d'intérêt pour la formation GSU. **FESTUPIC est un terrain de pratique pour GSU**. Si GSU se rend de plus en plus présent, plusieurs alternatives sont à envisager, selon le président de Coulisses :
-soit GSU prend complètement en charge FESTUPIC et le réalise avec les étudiants tous les ans. A l'exemple du FIMU (Festival International de Musique Universitaire) à l'UTBM, qui a le même principe que FESTUPIC mais dans le domaine musical : avant, ce festival était organisé par des étudiants de l'UTBM, maintenant il est pris en charge par la Ville et réalisé avec des étudiants (le bureau est solide et municipal, et l'esprit est resté bénévole et étudiant), c'est devenu un des plus grands Festivals universitaires de musique de France. Or, ici à Compiègne, on sait que la Mairie n'osera jamais reprendre FESTUPIC, mais alternativement GSU pourrait et y mettrait les moyens pour que FESTUPIC décolle. Dans le cas où FESTUPIC serait repris par GSU, cela signifierait que les étudiants d'autres branches ne pourraient participer à son organisation, ce qui est dommage.
-en deuxième alternative, si GSU ne veut pas s'engager davantage dans FESTUPIC, alors Coulisses arrête de proposer des UV pour les étudiants GSU. Pourquoi l'association favoriserait les GSU à obtenir des UV ?
Cependant, pour FESTUPIC, la Mairie ne donnera pas davantage que ce qu'elle a donné cette année-là : les parcs, les rues, la scène au Parc Songeons, l'EJL, les salles Saint-Nicolas et 1 000€ de subventions. D'ailleurs, pour 2005, la Mairie ne donnera plus de subvention à FESTUPIC. Il faudrait que la Mairie considère FESTUPIC comme un véritable événement compiégnois et non comme un événement que les étudiants ont juste plaisir à organiser. FESTUPIC fait partie du calendrier culturel de Compiègne. Il faudrait mieux coordonner FESTUPIC et les différents événements de Compiègne (la Fête aux vins et aux fromages, Parc en Fête…).
Du côté de **Numéo**, de nombreuses filières sont également intéressées pour travailler avec la commission :
-le mineur TCN (Technologies Culturelles Numériques),
-GI ICSI (filière Ingénierie des Connaissances et des Supports d'Information),
-GSU ECU (filière Ingénierie pour les Espaces Culturels),
-GSM RV (Réalité Virtuelle).
Numéo est donc devenu un lieu pour réaliser des choses, là où avant il ne se passait rien. C'est un secteur demandeur des étudiants et des enseignants chercheurs.
FESTUPIC et Numéo sont les deux événements associatifs qui relient réellement les étudiants et les enseignants (par l'intermédiaire des UV).
La **Comédie Musicale** est finalement l'événement qui **attire le plus de monde**. La réalisation et l'organisation de cet événement sont toujours identiques et récurrentes depuis 7 ans, la Comédie Musicale a adopté un modèle qui marche. Cette manifestation n'est pas appelée à se développer et à se densifier davantage, ce n'est pas son ambition, contrairement aux Festivals. Sa seule ambition pourrait être de se développer au niveau artistique.

Prenons en exemple supplémentaire l'association Ocata et le club chant, appelé Chor'UTC, qui font beaucoup parler d'eux :

- Il existait un big band (répertoire jazz standard américain) à l'UTC qui était dirigé par Alain Rémy (actuellement chef de l'orchestre de chambre de Compiègne (*Col'egno*), chef d'orchestre de l'Harmonie de Compiègne et professeur de trompette au Conservatoire de Compiègne).

Depuis 6 ans, Stéphane Krégar, responsable de l'UV MU03 également, dirige **l'orchestre *d'Ocata***[21] (le big band a pris le nom d'Ocata à son arrivée) bénévolement, car les étudiants avaient envie de s'ouvrir sur de nouvelles couleurs. Ocata travaille davantage sur les musiques de l'Est, d'Afrique, tziganes, les musiques du monde…

Stéphane Krégar est le chef d'orchestre d'Ocata, il écrit la musique et les arrangements. De leurs côtés, les étudiants s'occupent de l'association Ocata (pour l'organisation et la logistique). Ocata n'est pas le « groupe de Stéphane Krégar » et les étudiants d'Ocata ne sont pas « consommateurs ». Au contraire, Ocata est un groupe à part entière qui s'organise de lui-même. L'association possède un bureau entièrement étudiant.
Résultat, Ocata est devenu le seul **ensemble jazz étudiant** qui joue sa propre musique. Stéphane Krégar compose des musiques et travaille des arrangements pour Ocata en fonction des étudiants et des instruments présents (travail : 50%-50%). Chaque semestre, il reformule les orchestrations, afin de retravailler l'ambiance.
Le **nombre** d'étudiants présents dans Ocata varie chaque semestre. C'est une force et une faiblesse : il peut arriver de très bons musiciens, comme il peut en partir… Cette année (A2004), Ocata n'est composé que de nouveaux étudiants, seulement 2 sont anciens. En tout, ils sont une vingtaine d'étudiants. Stéphane Krégar se permet d'inviter des amis à lui, musiciens professionnels, à rejoindre Ocata de temps en temps. Les répétitions d'Ocata ont lieu dans la salle classique (sous le Picolo) les lundis soirs. Cette salle est trop petite et de moins en moins adaptée. Certains étudiants d'Ocata peuvent suivre l'UV MU03 en même temps. Cette année, ils sont 3. D'habitude, près de la moitié des étudiants d'Ocata suit cette UV en même temps. La plupart des étudiants d'Ocata font partie d'autres groupes en même temps. Stéphane Krégar côtoie régulièrement le groupe étudiant *Chupa Chuva.*
Ocata est le seul orchestre qui **joue debout**. Cela lui donne plus d'énergie. Stéphane Krégar remarque que les étudiants d'Ocata sont toujours motivés.
Ocata réalise des **concerts** assez régulièrement. Les derniers ont eu lieu le 25 novembre 2004 à l'UPJV d'Amiens et le 16 décembre au Picolo. Ocata est relativement connu dans la région et dans la Somme, ils ont beaucoup de demandes pour des concerts, notamment par l'ASSECARM. Malheureusement, ces demandes ne viennent pas de la région de Compiègne. Ils jouent une fois à Compiègne, pour la Fête de la Musique. Ils font aussi des concerts dans les autres UT à Troyes et à Belfort. Par exemple, le 7 janvier 2005, ils étaient à l'UTT. Depuis qu'un autre big band s'est créé à l'UTT, les échanges vont être plus faciles.
En 2001, Ocata avait réalisé un **CD** pour les vœux de l'UTC. L'idée était bonne et avait bien fonctionné. Le CD avait permis la promotion du groupe.
Ocata organise également des **tournées** durant l'intersemestre tous les deux ans, dans le cadre des *Activités de février*. En 2000, il sont partis à Alicante en Espagne. En 2002, ils ont organisé un échange avec une chorale du Burkina Faso. Et en février 2004, ils ont mis en place un échange avec une troupe de danse folklorique en Hongrie. Ces tournées font généralement l'objet d'un sujet pour l'UV GE37 « Gestion de projet ».
Ocata est très énergique, travaille professionnellement et est régulièrement demandé dans la région pour des concerts. Beaucoup de **rêves** veulent prendre envol, seulement, l'association a très peu de moyens financiers :
-travailler davantage avec des musiciens professionnels,
-passer une commande à des compositeurs (car tout le répertoire d'Ocata est arrangé par Stéphane Krégar pour l'instant)…
Un **nouveau projet** d'Ocata est en cours de réalisation : les **anciens d'Ocata** (étudiants et anciens étudiants de l'UTC) veulent monter un **big band**. Tout est déjà organisé :

[21] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Stéphane Krégar, enseignant de l'UV MU03 « Musique : Pratique instrumentale jazz » et chef d'orchestre du collectif jazz *Ocata* à l'UTC, 02/12/2004.

Stéphane Krégar est toujours chef d'orchestre, les répétitions ont lieu en week-end et sont réservées 4 mois à l'avance. Une première date est déjà programmée : les 12 et 13 mars 2005 au Festival de jazz du Mans.

• Il existe une **chorale étudiante** depuis 2004, appelée également **club chant** ou Chor'UTC. Cette chorale a été formée à la suite de la Comédie Musicale 2003. A la demande des étudiants qui désiraient poursuivre cette expérience de chant, un professeur de chant a été chargé de les diriger. Cette chorale fait partie des clubs de l'association Upsilon, c'est une activité hors cursus universitaire. Le professeur est vacataire et rémunéré sur les budgets du secrétariat général. La chorale comprend une vingtaine d'étudiants, elle répète une fois par semaine le soir dans un amphi du bâtiment A du Centre Benjamin Franklin. Elle s'est déjà représentée au FESTUPIC 2004 et à la Soirée Rouge et Noir de décembre 2004 dans le Picolo. L'avantage de cette formation est que cette activité étudiante peut faire la **vitrine** de l'UTC. Une chorale est facilement « déplaçable », il n'y a pas d'instruments. L'inconvénient, c'est que les étudiants ont tous un niveau différent dans la discipline, ce n'est pas forcément harmonieux. A cause de leurs études, les étudiants ne restent jamais très longtemps.

Deux autres associations méritent d'être signalées :
• Le **Mouvement Associatif Doctoral (MAD)** est l'association des étudiants de 3e cycle de l'UTC (151 adhérents en 2004). Ses objectifs sont de défendre les intérêts des étudiants de 3e cycle, de favoriser l'insertion professionnelle et de développer la vie associative au sein du Centre de Recherche.
Le MAD souhaite, entre autres, **promouvoir les activités culturelles**, sportives ou d'autres loisirs des étudiants[22]. Le MAD propose des activités : des séminaires, des visites d'entreprises, un ciné-club et des sorties thématiques. A titre d'exemples, la dernière sortie culturelle a eu lieu le 8 janvier à Disneyland Paris ; le *MAD-MAG* est le journal des étudiants de 3e cycle. D'autres projets culturels se dégagent de l'association, notamment le lancement d'un groupe musical rassemblant des étudiants de 3e cycle, des enseignants chercheurs et des membres du personnel (en tout, 11 personnes).
Un volonté forte de l'association concerne son **rapprochement avec les autres associations** étudiantes des 1er et 2e cycles. Il est vrai que les étudiants sont très cloisonnés.

• ***Tremplin-UTC*** est **l'association des diplômés** de l'UTC. Comptant plus de 12 000 adhérents, l'association permet notamment de garder le contact avec la majorité des anciens étudiants de l'UTC, aujourd'hui diplômés, et donc de développer un réseau d'entre aide dans le même esprit que les grandes écoles. Les diplômés, qui étant étudiants participaient à la vie associative de l'UTC, ont toujours leur cœur attaché… Aujourd'hui, entrés dans la vie active et pour certains d'entre eux dans de grandes entreprises, ils pourraient participer au soutien des associations de l'UTC.

En dehors des associations étudiantes, il existe de nombreux **projets étudiants** sans statut particulier et se raccrochant à aucune association. C'est le cas dans le domaine de la musique, des nombreux **groupes** étudiants qui se rassemblent pour répéter ou composer de la musique.

c. Les événements culturels

• La vie associative étudiante est rythmée par des **rendez-vous annuels**, pour la plupart culturels :
-la **journée des associations** le jeudi de la semaine de rentrée de septembre et de février, rassemble toutes les associations étudiantes en une sorte de forum dans le Centre Benjamin Franklin.

[22] Mouvement Associatif Doctoral de l'UTC (MAD-UTC), « Statuts de l'association », UTC, 24/01/2002.

-la ***Fête de la Science*** au Centre de Recherche de Royallieu en octobre,
-le Forum COMUTEC en octobre rassemble de nombreuses entreprises à la Halle des sports, afin de faciliter la recherche de stage, de projet ou de premier emploi aux étudiants.
-l'Estu organise des soirées thématiques tout au long des semestres au Ziquodrome ou dans des discothèques de Compiègne, les plus connues : l'Estu de rentrée, l'Estu d'Halloween, l'Estu de Noël, l'Estu des finaux ; l'Estu des finaux, après les finaux, est la plus importante, elle est gratuite et se déroule dans le parking du Centre Benjamin Franklin (près de 500 étudiants).
-la **Soirée Rouge et Noir**, organisée par FESTUPIC en décembre au Picolo (existe depuis deux ans), a pour but de promouvoir le spectacle et le théâtre étudiant, généralement une 2e soirée Rouge et Noir a lieu au semestre de printemps. Cette soirée se déroule en deux parties : une 1ère partie de soirée accueille des spectacles du club chant, du club théâtre, de la compagnie de danse contemporaine *Masala*, des saynètes des étudiants de SA12, des improvisation et des lectures de la compagnie *l'Acte théâtral* de Margny, la 2e partie de soirée accueille des concerts de groupes étudiants connus et reconnus (*Chupa Chuva*, *Gaspar*…).
-la **Comédie Musicale** a lieu tous les deux ans en décembre (3 soirs de suite) au Théâtre Impérial de Compiègne. Elle fait participer une cinquantaine d'étudiants dans cette aventure (chanteurs, musiciens, danseurs, choristes…), sans la moindre aide de professionnels artistiques. En 2005, ce sera la 5e Comédie musicale et la 4e se déroulant au Théâtre Impérial. Son public est majoritairement UTCéen, il compte près de 1 500 personnes en trois soirs.
-le **concert Stravaganza** à l'Eglise Saint-Germain a lieu en décembre, juste avant les vacances de Noël,
-le ***Printemps des Poètes*** début mars, avec un concours de poésie, une exposition au Restaurant Universitaire du Port-à-Bateaux, en collaboration avec la CROUS Amiens Picardie pour cette année, et une résidence de théâtre organisée par Jérôme Wacquiez, également responsable de l'UV SA12.
-le Festival **Numéo** en mars durant un week-end. Les projections de courts-métrages ont lieu au cinéma Les Dianes au centre-ville de Compiègne, et cette année pour la 4e édition, le forum numérique a lieu au château de Compiègne. Ce festival rassemble une vingtaine de participants étudiants et une dizaine d'associations. Il attire chaque année de plus en plus de monde. Pour 2005, ils attendent 500 entrées.
-le **Festival de BD** a lieu cette année en avril. Organisé par le projet Objectifs BD Humanum Est, le Festival rassemble des auteurs de BD et propose un concours thématique de BD à tous les étudiants.
-le Raid inter-UT en mai, rassemble près de 2 000 étudiants des UT de France, qui à partir de Compiègne, rejoignent les ville de Troyes et de Belfort en vélo, en roller ou à pied.
-le ***Printemps de la MDE***, coordonné par le BDE, propose pendant toute une semaine fin mai la promotion des associations étudiantes de l'UTC. Organisées par thématiques, les associations s'exposent et proposent des activités et des soirées tous les jours. Une visite officielle est réalisée lors de la journée réservée à la citoyenneté, avec les représentants des instances de l'UTC (président et secrétaire général), les partenaires principaux du BDE, un représentant du Ministère de l'Education nationale ou de la Jeunesse et des Sports, chargée de la vie associative, et les représentants à ce titre du Conseil Régional de Picardie.
-le **Gala de l'UTC** (association Etuville) a lieu tous les ans fin mai durant un week-end, soit au Centre Benjamin Franklin, soit au Centre de Recherche de Royallieu. Il organise des concerts en 1ère partie de soirée, puis des bars à thème tenus par les étudiants, un défilé de mode, un spectacle cabaret… Il attire près de 2 000 étudiants et personnes non étudiantes (personnel de l'UTC ou jeunes de la ville).
-**FESTUPIC** a lieu tous les ans durant une semaine début juin. Cette année 2005, il fêtera sa 13e édition. Il se déroule dans de nombreux endroits de Compiègne et propose de nombreux thèmes de spectacles : dans les rues piétonnes, dans les parcs municipaux, dans le cloître Saint-Corneille, dans des bars de Compiègne, à l'Espace Jean Legendre,

aux salles Saint-Nicolas, à l'UTC, aux ruines gallo-romaines de Champlieu (dans la forêt de Compiègne), avec du théâtre en salle, du théâtre de rue, du jonglage, des matchs d'improvisation, des concerts, des spectacles de danse contemporaine et de hip-hop, des soirées et une exposition. Le Festival accueille une vingtaine de troupes et une dizaine de groupes de musique étudiants, ainsi que des troupes étudiantes étrangères (en 2003, une troupe algérienne ; en 2004, trois troupes brésilienne, ukrainienne et hollandaise). Le festival compte une cinquantaine d'étudiants organisateurs, une centaine d'invités participants, près de 1 500 spectateurs payants (théâtre à l'EJL) et environ 3 000 spectateurs pour tous les spectacles gratuits. Il entretient d'excellentes relations avec la Mairie de Compiègne et fait dorénavant partie des rendez-vous culturels compiégnois[23]. FESTUPIC est l'un des festivals de théâtre universitaire le plus connu de France. Pour cette année 2005, FESTUPIC a la voloté de s'exporter à Amiens, en collaboration avec l'UPJV.
-le **concert Stravaganza** à l'église Saint-germain a lieu fin juin.

• En plus de ces grands événements pratiquement récurrents et annuels, la vie associative est rythmée cette fois la semaine, à plus petite échelle, par les **soirées organisées au Picolo**, le foyer-bar associatif de la MDE, par les associations étudiantes.

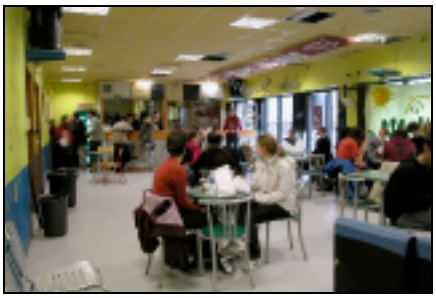

Le Picolo fonctionne en tant que **bar associatif** d'une part. C'est un lieu de consommation de boissons alcoolisées (licence II) ou non, qui accueille les cotisants BDE. Il propose à ceux-ci tout un choix de bières, belges et françaises, brunes ou blanches, à moindre prix, que d'autres bars compiégnois ne proposent pas par exemple (Affligem, Bière de Noël, la cuvée des Trolls, Leffe, Chimay…). Le bar est tenu par des permanences étudiantes bénévoles, le midi (pour les cafés), en début de soirée et le soir. Chaque permanence est chargée de s'occuper de l'ambiance (décoration, thématique et musicale) du bar lors de son créneau horaire. Certaines permanences sont effectuées par des associations étudiantes. Celles-ci peuvent vendre des boissons et de la nourriture particulières pour subvenir doucement mais certainement à leurs besoins financiers.
C'est alors que le Picolo devient **foyer**. Ouvert toute la journée (le bar ouvert seulement à l'heure des créneaux indiqués), c'est un lieu de repos, de travail, de rencontre, de rendez-vous et de sortie pour les étudiants. Chaleureux, il est constitué de canapés, de tables et de chaises, disposés comme dans une cafétéria. A l'occasion, il sert de salle d'exposition, de salle de projection, de salle de concert, de salle de spectacle, de salle de jeux, de discothèques, de billetterie événementielle… N'ayant aucun autre lieu à disposition, le Picolo se transforme au fur et à mesure des nécessités. Les associations, effectuant des permanences le soir, organisent des soirées régulièrement. Certaines soirées sont même réservées à certaines associations depuis des années : par exemple, le mardi soir est réservé à Espéranto qui organise des soirées spécialités en fonction des nationalités des étudiants étrangers présents à Compiègne (musique, nourriture, boisson, danse, film…), le mercredi soir est réservé au club rock qui envahit la piste, le jeudi soir est réservé aux soirées Estu (davantage discothèque)… D'autres associations réservent

[23] Cf. Annexe 8 : Calendrier culturel de Compiègne, extrait du « Compiègne 2005 », bulletin municipal annuel d'information de Compiègne et de l'Agglomération de la Région de Compiègne, édité par l'Office de Tourisme de Compiègne.

une soirée au Picolo ponctuellement, c'est le cas pour Numéo qui organise des *Numéo Nights*, pour FESTUPIC et ses Soirées Rouge et Noir, pour Etuville et ses soirées Champagne, pour Ocata et ses concerts, etc.
Cependant, le Picolo ne se considère pas comme une salle de spectacles, il n'établit **pas de programmation** en général. La programmation des soirées normales n'est jamais connue à l'avance. Par contre, pour annoncer les soirées thématiques spécifiques ou les concerts, chaque association organisatrice informe par affichage au moins une semaine à l'avance. Le manque de programmation, alors que les événements sont là, montre le manque d'ambition de la part de l'équipe du Picolo. Si une **coordination des événements** avait lieu, le Picolo aurait peut-être une visibilité plus importante et meilleure dans la région. Au lieu d'avoir une réputation de « bar alcoolique », il pourrait être reconnu pour son dynamisme constant et sa programmation culturelle hétéroclite organisée bénévolement par les étudiants eux-mêmes. Il pourrait accueillir davantage les troupes de théâtre associatives et les petits groupes de musique émergents de la région, afin de s'implanter comme une scène ouverte pour la jeune création locale. Le public, non adhérent au BDE, payerait seulement la cotisation d'entrée pour la soirée de 2€ (ce qui se fait déjà régulièrement).

Au printemps, la MDE ouvre son **jardin** à tous les étudiants toute la journée et le soir (sans boisson alcoolisée). Le midi, les associations peuvent organiser des permanences **barbecue** pour vendre des sandwitchs, qui permet de combler leurs besoins financiers.

2.3. Le calendrier des événements culturels de l'UTC

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Mois				Soir. RN		Intersemestre	Intég. JdA			Festupic		
	Intég.	FdelaS					Estu					
	JdA		Estu				PdP					
	Estu			Comédie				Fest. BD				
				Stravag.								
				Estu	Estu					Stravag.		
							Numéo					
		Comutec							PMDE	Estu		
									Gala			

Vacances et intersemestre (5 semaines en janvier-février)
Evénement culturel à part entière : Soirée Rouge et Noir (Soir. RN), Comédie musicale (Comédie), concert Stravaganza (Stravag.), Printemps des Poètes (PdP), festival Numéo, festival BD (Fest. BD) et FESTUPIC.
Evénement associatif : journée des associations (JdA), Printemps de la MDE (PMDE).
Soirée étudiante : Estu et gala de l'UTC.
Evénement scientifique et étudiant, rendez-vous important : la Fête de la Science (FdelaS), COMUTEC.

3. Les moyens actuels pour développer cette vie culturelle

Nous allons voir les moyens mis en œuvre pour développer, soutenir et favoriser la vie culturelle actuelle de l'UTC.

3.1. Les moyens financiers de la part de l'UTC

a. Le contrat quadriennal

Le contrat quadriennal est un contrat entre le Ministère de l'Education nationale et un établissement d'enseignement supérieur qui prend effet pour 4 ans. Dans ce contrat, l'établissement définit son projet de développement pour les 4 années concernées.
Dans le contrat quadriennal de l'UTC 2004-2007 (pas encore validé par le Ministère), l'établissement expose sa volonté de favoriser l'action culturelle durant cette période. Cependant cette volonté semble encore pour le moins discrète, car le préambule du contrat ne fait pas mention de la définition d'une quelconque politique culturelle. Un **volet sur « la mission de diffusion de la culture scientifique et technique »** est inséré dans le paragraphe concernant la valorisation de la recherche (140 000€ en 4 ans). Ce volet expose les actions du service Sciences de l'Information et de la Communication (Prix et Conférences Roberval, Fête de la Science et clubs technologiques). Puis un **volet sur « le développement de la vie associative et culturelle »** est inséré dans le paragraphe « une vie étudiante et dynamique »[24] (240 000€ en 4 ans), qui lui-même est décrit comme un moyen de promotion de l'UTC. Ce volet expose la volonté de l'établissement de continuer à favoriser, développer et soutenir les pratiques et les activités culturelles des étudiants, de renforcer les collaborations avec la ville, la région et les organes culturels locaux, de mettre en place un Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC) qui consolidera les synergies entre les différentes structures et les différentes populations de l'UTC et de réaliser une salle polyvalente de représentation et de répétition pour le théâtre, la danse et la musique.
Généralement, cette ligne budgétaire est distribuée :
-au BDE (pour toutes les associations des étudiants de 1er et 2e cycles),
-à l'Amicale de l'UTC (pour « l'Arbre de Noël »),
-à Stravaganza (pour le fonctionnement),
-au secrétariat général (pour les activités annexes des UV SA et MU, pour la rémunération du professeur de chant du club chant, pour les subventions en nature aux étudiants (ex : cocktail de FESTUPIC), pour les stages de l'Acte théâtral…).

b. Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Le CEVU est une **commission sociale étudiante**, qui gère le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) à l'UTC. « Les crédits du FSDIE sont affectés d'une part à l'aide aux projets étudiants collectifs, et d'autre part à une aide sociale aux étudiants en difficulté. Ce FSDIE est alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants auprès de leur université, dont le montant est fixé chaque année par l'arrêté qui détermine les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education nationale. Dans chaque université, après avis du CEVU, le CA détermine les pourcentages de crédits attribués à chacun des domaines. (…) Les projets étudiants doivent faire l'objet d'un dossier définissant les objectifs, les actions, les modalités d'évaluation et présentant

[24] Cf. Annexe 7 : Extrait du volet culturel du contrat de développement de l'UTC 2004-2007 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rédaction de l'UTC, 17/01/2005.

un budget équilibré. »[25]. A l'UTC, les crédits du CEVU sont affectés à **70% aux projets collectifs** étudiants et à **30% aux aides sociales** individuelles. Les associations demandent également aide au CEVU, mais aussi d'autres projets étudiants qui n'ont pas de statut particulier.

c. Les Activités de février[26]

L'initiative des *Activités de février* est née à la création de l'UTC il y a environ 30 ans, des constats qu'en février :
-les étudiants n'ont pas cours et donc ceux qui ne sont pas en stage (c'est-à-dire les TC03-TC04 et les GX01-GX02 normalement, environ 700 étudiants en 2005) pourraient profiter de cette période ;
-il existe beaucoup d'activités, hors associations, au sein des étudiants.
L'UTC a par conséquent ouvert une **ligne budgétaire afin de financer les projets et les activités étudiants se réalisant durant l'intersemestre**, selon les critères suivants :
-les projets ne sont pas des vacances,
-il y a un intérêt collectif dans la réalisation du projet,
-il faut une convergence dans l'intérêt des étudiants et celui de l'UTC,
-le projet est situé hors de l'UTC,
-le projet est à l'initiative des étudiants (ils l'ont bâti eux-mêmes).
Dans l'esprit des concepteurs des Activités de février, il fallait donc aider les étudiants à sortir de l'UTC. Un autre objectif était également, par cette occasion, d'encourager le rapprochement entre les 3 UT, mais cette idée n'a jamais vraiment suivi.

Les projets sont répartis par **thèmes d'activités** (chiffres de 2005 : nombre de projets retenus, pourcentage du budget total, budget alloué) :
-humanitaire (5 projets : 18%, 5 400€),
-culture et expression artistique (6 projets : 22,5%, 6 800€),
-technologie (5 projets : 21%, 6 300€),
-sport et aventure (5 projets : 10,5%, 3 200€),
-interculturel et découverte (12 projets : 27,5%, 8 200€).
Il existe deux sortes de **projets** :
-les activités finies et fermées (ouvertes seulement aux étudiants qui proposent le projet),
-les activités ouvertes (proposées par un groupe d'étudiants et ouvertes à tous les étudiants de l'UTC).
Normalement cette aide devrait être distribuée aux projets étudiants, non associatifs. Car, c'est au CA de décider des subventions données aux associations.

En ce qui nous concerne, il y a donc eu 6 projets retenus dans la **catégorie « culture et expression artistique »**. 6 300€ ont été distribués à ces 6 projets, soit 22,5% du budget total réparti (22 900€).
Voici l'exemple d'un projet de cette catégorie qui a été réalisé en 2003-2004 : un étudiant en GSU a demandé à participer à un colloque/stage de théâtre sur Armand Gatti, organisé au TUFC (Théâtre Universitaire de Franche-Comté) à Besançon. A cette occasion, son père (photographe) a réalisé quelques photographies du stage. L'étudiant a ensuite conçu et effectué une exposition[27] (projet dans le cadre de l'UV UB06), concernant son stage et présentant des textes et des photographies, dans l'escalier côté

[25] Circulaire n°01-159 sur « Le développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes », Ministère de l'Education nationale, 29/08/2001. BO n°32 du 06/09/2001.
[26] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Jean-Pierre Dhoury, coordinateur des *Activités de février* à l'UTC, 07/12/2004 et 22/12/2004.
[27] AUBERT Matthieu, « Etude de faisabilité d'une exposition portant sur une résidence-création d'Armand Gatti dans l'escalier faisant face à la BUTC du bâtiment A du Centre Benjamin Franklin », Rapport de l'UV UB06 « Mises en scène », UTC, semestre A2003, janvier 2004.

passerelle du bâtiment A de l'UTC-BF pendant 2 semaines. A la suite de cette aventure, l'étudiant est toujours resté en contact avec Armand Gatti. Il a organisé une rencontre avec cet artiste au sein de l'UTC. Il a préparé et présenté plusieurs fois (à Paris et à Compiègne) des lectures d'un texte de cet auteur, accompagné d'autres étudiants lecteurs. Actuellement, il est en PFE à la Friche la Belle de Mai à Marseille et réitère les rencontres et les lectures. Jean-Pierre Dhoury apprécie les aventures comme celle-ci qui se poursuivent dans un projet personnel et professionnel.

La **ligne budgétaire** des Activités de février provient des crédits pédagogiques (budget de Pierre Orséro). C'est une **enveloppe de l'UTC**, il n'y a pas d'autres financeurs.
En 2004, la ligne budgétaire des Activités de février était de 38 000€. Après décision du jury, face aux projets proposés, le budget engagé a été de 30 202,74€, c'est-à-dire 79,5% du budget total. En 2005, 35 projets ont été présentés ; 3 n'ont pas été retenus. Le coût total de tous les projets présentés revenait à 115 250€ ; le budget total demandé par les étudiants étaient de 53 746€ ; les Activités de février ont proposé un budget de 29 900€ maximum et réparti parmi les projets retenus un budget de 22 900€ (soit 80% du budget total proposé). Les 35 projets présentés touchent 324 étudiants de l'UTC, cela revient à une aide moyenne d'environ 90€ par étudiant.
Seuls Jean-Pierre Dhoury et Sylvie Berthe (à l'Administration des Etudes) coordonnent les Activités de février (2 personnes, dont cette fonction n'est pas leur activité principale), les frais de gestion sont alors pratiquement nuls (photocopies, impressions…). Il n'y a pas de frais générés par une structure administrative particulière. Toute l'enveloppe destinée aux Activités de février est distribuée aux projets étudiants.

Au niveau du **calendrier** des Activités de février, les appels d'offre sont diffusés auprès des étudiants début octobre. Les dossiers de présentation des projets sont à rendre début novembre. Ces dossiers passent devant un pré-jury aux environs du 15 novembre. Ce pré-jury est constitué de :
-Pierre Orséro, directeur aux enseignements et à la pédagogie de l'UTC et président du jury des Activités de Février,
-étudiants élus au CEVU,
-1 personne du BDS,
-Luc Ziegler, secrétaire général de l'UTC,
-1 personne des relations internationales,
-les présidents du BDE, d'Objectifs et d'Espéranto,
-les responsables du TC, des langues et des relations industrielles,
-l'agent comptable…
Généralement, une dizaine de personnes fait partie de ce pré-jury. Celui-ci donne un avis sur chaque projet, qui est ensuite présenté et décidé au Directoire.
A la fin des Activités de février, il est demandé aux étudiants de rendre un dossier bilan et de participer à une exposition organisée à la BUTC en mars.

3.2. Les moyens humains et logistiques de la part de l'UTC

a. Les moyens humains

L'UTC fournit des **moyens humains** qui servent aux activités culturelles de l'UTC (enseignement, club, association) :
-2 **professeurs** de pratique théâtrale (Jérôme Wacquiez et Emmanuel Ostrovski) et des professeurs de musique (dont Isabelle Lenay, Philippe Ténart et Stéphane Krégar), vacataires, nécessaires aux étudiants des UV SA et MU, rémunérés par les budgets de la pédagogie.
-1 professeur de chant vacataire pour le club chant, rémunéré par les budget culturel du secrétariat général,
-1 professeur associé à temps partiel (PAST) lié à la MDE : **Jean Heren**[28].

[28] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien

La **Maison des Etudiants (MDE)** a été créée en 1994. Avant, il existait déjà quelques associations, mais celles-ci se situaient chez les étudiants. La MDE a permis de sédentariser les associations, afin de pérenniser leurs actions. Effectivement, chaque association ayant besoin de matériels et de locaux, la création de la MDE rendit la vie associative plus facile. Chose imprévue, la construction d'une aile de l'UTC spécifique aux associations a engendré une **explosion de la vie associative**. Celle-ci a pris de l'ampleur très rapidement et se développa de manière anarchique. A l'arrivée de François Peccoud à la présidence de l'UTC, celui-ci voulut recadrer les choses et demanda à **une personne** de :
-régler les statuts, le caractère juridique, les cotisations… avec les étudiants,
-poser un peu plus de rigueur,
-aider à la reconduite des pratiques sans pour autant suivre un mode d'emploi universel, etc.
Dans la vie associative, il faut garder un **caractère pédagogique et humain**, il y a toujours des erreurs à faire (en espérant que ce ne soit pas d'une année sur l'autre toujours les mêmes) sans quoi **l'accomplissement personnel** n'est pas total. La philosophie de Jean Heren est d'essayer et d'oser des relations amicales. Les relations avec des partenaires sont basées sur le temps. Il faut cadrer et suivre les relations.
Au **niveau culturel**, il y a peu de choix à Compiègne et pourtant les étudiants sont présents. Il faut donc **responsabiliser les étudiants** et établir des **contrats** corrects avec les différentes salles de spectacles de Compiègne. Dans toutes relations, il y a des hauts et des bas !
Dans la vie associative, il faut mettre certaines choses en place, comme les dossiers de passation. C'est très important pour la bonne **continuité du projet**. Au niveau administratif, il faut expliquer l'importance des conventions avec les différentes associations et la **délégation de pouvoirs**, pour éviter qu'une seule et même personne prenne toutes les responsabilités.
Ancien étudiant de l'UTC, Jean Heren est donc présent depuis 7 ans pour expliquer régulièrement ces notions aux associations et pour pousser les étudiants à réfléchir sur des structures et des missions. Au niveau culturel, Jean Heren a aidé à mettre en place la nouvelle structure de l'association Coulisses, qui chapote dorénavant 3 commissions.
Jean Heren ne donne pas d'idées préconçues sur la gestion des associations. Il fait en sorte que les étudiants responsables **anticipent** les choses. Il sait que la jeunesse a une vision courte, il veut juste faire en sorte que les étudiants se posent des questions sur l'évolution et l'avenir de leurs associations et de leurs projets.
Il organise des colloques sur la **formation à la gestion administrative et financière**. Des comptes-rendus de ces colloques sont disponibles au BDE. Une base documentaire sur la gestion des projets associatifs (projet ENCORE et application PACKASSO) est disponible dans le local d'Objectifs et sur un serveur de l'UTC (caractère pédagogique).
Jean Heren a aussi un rôle d'**« animateur » de projets**, il redonne le moral, il suit les projets…
Pour résumer, le poste de Jean Heren est un PAST (Professeur Associé à Temps Partiel). Il y en a une vingtaine à l'UTC dans divers départements pour assurer des cours et des TD. Ils sont nommés pour 3 ans, renouvelables. Il est engagé dans cette fonction de l'ordre d'un à deux jours par semaine.
Jean Heren concrètement est donc chargé d'intervenir à la MDE pour encadrer les associations, leur assurer formations, conseils et principes de gestion. Il a contribué à asseoir la mémoire associative et à former à la gestion administrative et financière, en particulier pour les associations soumises à déclaration fiscale

---

Entretien avec Jean Heren, PAST à l'UTC auprès de la MDE, 21/12/2004.

b. Les moyens logistiques

L'UTC met également à disposition des locaux et du matériel aux activités culturelles de l'UTC :

- **les locaux de la MDE :**

Créée en 1994, la MDE est le lieu de domiciliation de toutes les associations (boîte aux lettres et bureaux, 560m^2). Au niveau culturel, elle contient : 2 salles de répétition musicale (salle classique de 30m^2 et salle rock de 10m^2), contenant différents instruments de musique et ouvertes à tous les étudiants sous réservation désirant pratiquer la musique, une salle de montage vidéo avec matériel (local de Sous-sol production) et le Picolo (une centaine de m^2).

La MDE

La salle classique

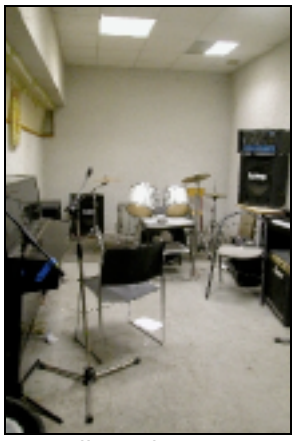
La salle rock

- le bâtiment A du Centre Benjamin Franklin contient spécialement un local de développement photo (niveau parking), des placards de rangement de matériel pour Mobydisc (CD) et le club jonglage.
- le hall de la BUTC pour des expositions,
- une salle de piano de 5m^2 (bat C),

Salle A212

- les salles de cours pour les ateliers danse, musique et théâtre (A400 et A212), le soir en dehors des cours,

- les amphis de cours (BF et centre de transfert) pour les projections de films et le club chant, également le soir en dehors des horaires de cours,

Amphi du Centre de transfert

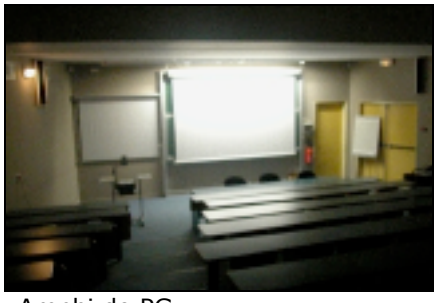
Amphi de PG

- les salles informatiques pour les clubs (notamment Mirages),
- l'escalier du batiment A, côté BUTC, pour une expo, 1 seule fois[29],
- le parking de BF pour les Estu et le Gala,
- la halle des sports pour les forums COMUTEC et le festival de BD,

Le Millibar

- le Millibar, bar de l'UTC au Centre BF.

Actuellement, à l'UTC, il n'existe **pas d'équipements propres aux pratiques artistiques et à la diffusion artistique et culturelle, ni de structure coordonnant les activités culturelles de l'UTC.**

Au niveau du **matériel**, l'UTC fournit :
- du matériel informatique aux associations à moindre prix,
- du matériel de bureau (enveloppes UTC…),
- les grilles d'exposition de la BUTC,
- les services de l'UTC, sous réserve des disponibilités (intérieur, technique, informatique, communication, vaguemestre, imprimerie, ateliers TN04…),
- un serveur informatique réservé aux associations (phoenix), une adresse mail (X@assos.utc.fr) et un espace mémoire pour créer un site Internet (wwwassos.utc.fr/X).

Au niveau du matériel pour les associations et les étudiants spécifiquement, ***Le Polar*** est une **centrale d'achat associative**. Elle fournit, à des prix défiant toute concurrence, du matériel informatique, hi-fi, des fournitures de bureaux, les annales des UV, des affiches de cinéma, etc. Elle met à disposition des photocopieuses et des imprimantes couleurs et noir et blanc.
Au niveau du matériel son et lumière, Larsen et l'Estu possèdent un choix suffisant pour l'organisation de soirée, spectacles et concerts au Picolo. Cependant, ce choix ne fait pas professionnel.

3.3. Les moyens de communication existants

La communication joue également un grand rôle dans la diffusion des événements et des activités culturels de l'extérieur à l'intérieur de l'UTC, mais aussi dans la diffusion des événements de l'UTC à l'interieur même de l'établissement et vers l'extérieur.

Deux organes internes à l'UTC produisent des **supports de communication[30]** : le service communication de l'UTC et le BDE.

[29] AUBERT Matthieu, « Etude de faisabilité d'une exposition portant sur une résidence-création d'Armand Gatti dans l'escalier faisant face à la BUTC du bâtiment A du Centre Benjamin Franklin », Rapport de l'UV UB06 « Mises en scène », UTC, semestre A2003, janvier 2004.

[30] Cf. Annexe 9 : Supports de communication de l'UTC
- UTC-Infos
- Info-news
- Le Fil
- Weekmail

a. Le service communication[31]

Il s'occupe des supports de communication spécifique à l'UTC, notamment :
-***L'UTC-Infos***, édité le jeudi toutes les deux semaines, est un **journal interne et externe** et distribué à toutes les entreprises affiliées à l'UTC. Il diffuse les informations concernant la vie de la communauté universitaire de Compiègne ; les informations culturelles traitent des événements culturels issus de l'université et sont traitées comme toute autre information ;
-***L'Info-news*** est un **mail hebdomadaire interne**, destiné à toute la population universitaire de l'UTC, qui édite des informations, issus de tous les services de l'université, et l'actualité de la semaine à l'UTC. Les annonces culturelles sont rangées dans la rubrique « Loisirs ». Remarque : La consultation de *l'Info-news* nécessite une connexion sur Internet. Or, la majorité des étudiants consulte leur messagerie mail à partir d'un terminal (disponible dans les bâtiments A et B et dans le SAS A-B) relié à Telnet vega (serveur mail des étudiants) qui ne se connecte pas sur Internet. Ce qui signifie que la plupart des étudiants jète automatiquement les Info-news à la corbeille sans les consulter.
-Le **site Internet** de l'UTC (http://www.utc.fr/) est un autre support de communication. Sur la page d'accueil, le site possède un encart « Actualité » qui annonce tous les événements récents de la vie de la communauté universitaire UTC (et dans lequel on peut retrouver une version informatique de l'UTC-Infos et de l'Info-news), et une barre de menus. Le lien « Vie étudiante » dirige vers une page récapitulant toutes les associations de l'UTC et possédant un lien vers le site du BDE. Il n'y a aucune page concernant la culture en particulier.
-Etudiants et personnels de l'UTC possèdent chacun leurs **propres sites** : http://www.utc.fr/portailetu et http://www.utc.fr/interne. Le **portail étudiant** n'est rien d'autre qu'une liste de liens, entre autres vers les associations étudiantes, vers le portail documentaire de la BUTC, ainsi que vers les sites Internet des institutions culturelles de Compiègne (EJL, Théâtre Impérial, cinémas, office du tourisme, ville de Compiègne). Le **site interne** de l'UTC ne possède aucune page en matière culturelle : entre autres, un annuaire du personnel, une revue de presse et l'Info-news en page d'accueil. Dans la rubrique « vie pratique », nous pouvons trouver la charte graphique de l'UTC, une galerie de photos de l'UTC.

b. Le BDE

Le BDE met en œuvre tous les autres supports de communication :
-***Le Fil*** est le journal des étudiants. Edité les mardis toutes les deux semaines, il fait part entre autres aux étudiants de l'actualité des étudiants compiégnois. Des pages sont réservées aux chroniques de films, aux annonces des associations, aux jeux type mots-croisés…
-Le ***weekmail*** est un mail hebdomadaire, destiné à tous les adhérents du BDE. Il présente l'actualité de la semaine, organisée par les étudiants pour les étudiants, et des informations concernant les étudiants. La plupart des informations sont à caractère culturel.
-Le **site du BDE** (http://wwwassos.utc.fr/bde) répertorie les associations étudiantes. Il est utilisé comme un outil d'édition pour les associations (accès membre pour chaque association afin d'ajouter/supprimer/modifier les informations concernant leurs événements et leur actualité) et comme un outil de médiation pour les visiteurs lambda (présentation des associations, contacts, actualité, événements, annuaire des asssociations). Or, plein de bonnes intentions, ce site est sous-utilisé de la part des étudiants : les associations ne le mettent pas à jour, très peu d'étudiants le consultent (135 000 visites en 2 ans).

[31] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Nadine Luft, directrice du Service Communication de l'UTC, 16/11/2004.

-en 2004, le BDE édite pour la première fois un **livret « La vie étudiante à l'UTC »**[32] qui répertorie et présente toute la vie associative de l'UTC. C'est une bonne initiative !

c. Les autres associations

Chaque association possède un espace d'hébergement, comme n'importe quels UV, service ou personne de l'UTC, afin d'y créer son site Internet. La majorité des associations étudiantes ont donc un site : wwwassos.utc.fr/X.

• Une des associations, dont on n'a pas encore parlé, est ***Graf'hit***, la radio indépendante de l'UTC (fréquence 94.9, diffusion 40km autour de Compiègne). Cette radio est gérée par une employée particulière (rémunérée par la radio elle-même) et animée par les étudiants : émission de musique, débats, discussion, lecture de textes.

Ce semestre, avec un ami, nous avons voulu tenter une expérience et nous avons animé une émission de discussion et de rencontre sur la culture en général et la culture en Picardie en particulier. Cette émission se nommait « **Pic de culture** », elle avait lieu tous les mercredis de 19h à 20h. Nous avons pu inviter des représentants d'institutions culturelles de la région et imaginer des thématiques : la Compagnie l'Acte théâtral, la Librairie des signes de Compiègne, l'association Traces-et-cie, les membres de FESTUPIC, des musiciens étudiants… Nous en profitions également pour faire une actualité des événements culturels de Picardie.
Une radio est un bon outil de communication et de rayonnement pour la vie culturelle d'une université, elle permet d'avoir une implantation locale et pas forcément qu'universitaire.

d. Le problème de l'affichage

Le **tractage** et **l'affichage** sont des moyens de communication abondamment utilisés à l'UTC.
L'affichage dans l'UTC est la **responsabilité** :
-de l'accueil de chaque bâtiment de l'UTC, pour les panneaux d'affichage autour des points accueil,
-du BDE, pour la plupart des panneaux d'affichage des bâtiments A, B, C et D, mais celui-ci ne peut pas s'occuper à temps plein du tri des informations. C'est alors à chaque étudiant qui souhaite ajouter une affiche de faire le tri lui-même. Un panneau dans les escaliers centraux du bâtiment A est réservé au BDS. Les panneaux sous verre du bâtiment A sont réservés à l'administration et aux responsables de Branche et Tronc Commun, pour afficher les résultats d'UV, des Activités de février, etc. Les panneaux situés au 1er étage du bâtiment C sont réservés aux UV Communication, Langue et GE.

[32] Bureau des Etudiants de l'UTC (BDE-UTC), « La vie étudiante à l'UTC », brochure d'informations regroupant toutes les activités de la vie étudiante à l'UTC, UTC, 2004.

L'affichage à l'UTC, surtout au Centre Benjamin Franklin, est **anarchique**. Il y a trop de panneau d'affichage, trop d'affiches, trop d'informations, sont-elles vraiment lues ? Chaque panneau d'affichage possède un titre ou un thème, cependant, les poseurs d'affiches et d'annonces n'en font qu'à leur tête. A l'UTT, l'affichage est plus ordonné, il y a très peu de panneaux et des lieux sont prévus à cet effet. Dès qu'une affiche est collée en dehors de ces lieux, elle est aussitôt enlevée. Pourtant cela manque de vie.
L'affichage et les sites Internet à l'UTC reflètent le com**portement de la communauté universitaire** : je-m'en-foutiste, individualiste et pourtant bouillonnante, entreprenante et pleine de vie !

4. Des constats et des limites

4.1. Le comportement de la population universitaire

a. Un comportement individualiste

En général, la population de la communauté universitaire (personnel et étudiant) a un comportement individualiste.

Du côté du personnel :
-les gens ne se mélangent pas,
-ils ne savent pas ce que font les autres,
-ils n'osent pas se renseigner,
-ils ont la sécurité de l'emploi,
-ils sont peu mobiles et peu motivés,
-ils ont peu de responsabilités,
-ils oublient les étudiants et leur fonctionnement temporel (de l'ordre du semestre).

Du côté des étudiants :
-leur but principal est d'obtenir leur diplôme,
-les études doivent être rentables,
-ils veulent profiter du système au maximum : semestre à l'étranger, bon stage proposé,
-ils sont frileux et peu curieux,
-ils sont consommateurs.

b. Une baisse de l'engagement associatif

Avec ce genre de comportements, il est facile de comprendre pourquoi le personnel universitaire n'est **pas corporatiste**. Il considère l'université comme un lieu de travail et non comme un lieu social, d'échange et de rencontre. Il ne s'engage donc pas pour l'amélioration de leurs conditions ni pour l'université. Ils sont également consommateurs : l'Amicale de l'UTC possède 300 adhérents, cependant, ils ne sont que 6 pour faire fonctionner l'association.

Du côté des étudiants, des **fractures** se créent également à propos de **l'engagement associatif** : les étudiants engagés et ceux qui ne le sont pas. La vie associative, étant synonyme de « fête » et d'« échec scolaire » pour certains, les étudiants consommateurs de cours ne risquent absolument pas de s'y aventurer. La MDE est vue comme une entité sectaire : c'est un lieu où tout le monde se connaît et où il est obligatoire de faire partie d'une association. L'amalgame est courant : la MDE et la vie associative sont bien souvent confondue. L'engagement fait peur, alors la MDE fait peur !
Résultat, l'engagement associatif est **de moins en moins présent** chez les étudiants. Il y a de nombreuses raisons :
-on ne se plonge pas dans une association dès qu'on arrive à l'UTC (TC01 ou GX01),
-il y a peu d'intégration au niveau associatif : les groupes sont formés, quand ils partent, il y a peu de gens pour reprendre,
-le cursus n'encourage pas à s'engager dans la vie associative : très peu d'étudiants finalement sont présents un an de suite à l'UTC,
-seuls les étudiants en TC peuvent avoir cette occasion, mais généralement ils sont trop jeunes, ils n'ont pas les ambitions, ils n'osent pas prendre des rôles à responsabilité. Malgré tout, depuis trois ans, tous les présidents du BDE étaient en TC03-TC04.
L'engagement étudiant à l'UTC est **bénévole**. Aucune UV n'est donnée aux responsables d'associations pour les « féliciter », au cas où, une fois leur UV obtenue, les étudiants délaissent l'association. Par exemple, GE37 est une bonne UV, mais elle n'est pas adaptée au terrain. Pourtant, l'engagement associatif apporte énormément et enrichit ceux qui s'engagent vraiment. Les étudiants acquièrent un profil supplémentaire : ils deviennent dégourdis, épanouis, plus intelligents…
Au SUAPS, beaucoup d'étudiants cotisent, donc s'engagent, cependant, tous cotisants ne pratiquent pas forcément, ou certains pratiquent au début puis s'arrêtent avant la fin du semestre. L'engagement étudiant dans la vie associative de l'UTC est comparable à celui du BDS.

c. Des rapports inexistants avec la ville

Avec ce genre de comportements, les étudiants **ne réalisent pas qu'ils vivent dans une ville** et sur un territoire donné. Ils ne savent pas qui est François Peccoud, ni qui est le Maire de Compiègne. Très peu pensent à s'inscrire sur les listes électorales par eux-mêmes. Aujourd'hui le GIECLEC leur facilite la tâche. Ils habitent, ils vont en cours à Compiègne, mais ils n'y vivent pas. Consomment-ils encore seulement dans les commerces de la ville ?
On reproche donc aux étudiants de ne **pas** être **présents dans la Ville** :
-Il faut réaliser qu'à l'UTC, la plupart des étudiants ne sont pas originaires de la Région, ils n'ont donc aucun lien particulier avec cette Ville.
-Par conséquent, rien ne les y attache (familles…).
-Ils ne s'y intéressent pas particulièrement en dehors des cours (juste pour le loyer et les courses).
-Le tourisme à Compiègne est vite fait.
-La semaine, ils sortent peu, et le week-end, ils partent à Paris pour la plupart (car symbole de la capitale animée).
Ce comportement de **non-présence et d'ignorance de la ville** d'accueil de la part des étudiants augmente le reproche de fermeture de l'UTC de la part de la ville ! Cependant, la ville était-elle ouverte à l'accueil des étudiants ? Nous verrons cela dans une prochaine partie.

De ce côté, les étudiants engagés dans la vie associative culturelle et citoyenne ont un rapport différent avec la ville, puisqu'un projet culturel et social se fait en lien avec une population et un territoire donné. De plus, comme l'UTC ne possède aucun équipement culturel correct, les associations font donc appel aux équipements municipaux (ce qu'avaient prévu les concepteurs de l'UTC). C'est une bonne initiative, cependant, nous

verrons dans une prochaine partie l'accueil de ces associations dans ces équipements de la part de la ville.

4.2. Le cloisonnement des activités

a. L'indépendance de chaque structure

Ces comportements personnels sont la cause du **cloisonnement de toutes les activités**, il y a très **peu d'interactions** :
-entre la formation et la recherche,
-entre les enseignements (les UV), les associations et les différents services,
-entre les gens à l'intérieur des différentes structures citées.

Il y a donc des **fractures** :
-entre les enseignants, les étudiants et le personnel administratif,
-entre les étudiants et les étudiants engagés,
-entre le personnel du Centre Benjamin Franklin et celui du Centre de Recherche de Royallieu (due à la séparation géographique également).

Au niveau des associations, le rôle du BDE est de les fédérer. Or, la majorité des associations se comporte de manière **indépendante**. Résultat rien qu'au niveau des subventions et des sponsors, les institutions locales reçoivent une multitude de dossiers de subvention ou de demande de financement, indépendants et différents, mais qui proviennent du même endroit, l'UTC. **Cette indépendance, cet individualisme et cette incapacité à se coordonner n'améliorent pas le caractère professionnel et sérieux des projets menés par les étudiants.**

b. La fragilité des structures

De plus, étant donné le cloisonnement des activités et donc des responsabilités, les gens ont besoin de mettre des **visages** sur chaque structure, notamment sur les associations. Cela fonctionne pendant un temps. Effectivement, les relations et les réseaux se créent grâce aux contacts qu'une personne apporte et développe. Ce sont les gens qui font le Picolo, ce sont les gens qui font l'ambiance d'une association. Or, à l'UTC, le rythme semestriel du cursus universitaire et donc les changements fréquents de bureaux d'associations n'améliorent pas les contacts pérennes avec les institutions, quelles qu'elles soient. Le fait de mettre un visage, qui ne sera pas pérenne, sur une association, qui est permanente, fragilise son état : lorsque le visage disparaît, les relations aussi. Ce qui est dommage ! Les institutions devraient travailler avec les structures et non avec les personnes.
De plus, les passations de bureaux de la plupart des associations ne sont pas faites sérieusement : le **déficit de mémoire** interne à l'association réduit fortement la continuité de son fonctionnement et donc sa pérennité. Cela peut s'appliquer à toutes les pratiques culturelles : il n'existe **pas d'archivage** ni des rapports ni des supports audio-visuels sur lesquels se trouvent par exemple des enregistrements de spectacles, de concerts…

c. La dispersion des activités

Des activités de même thème sont dispersées dans des structures différentes, cela perd les intéressés (qui ne sont pas nombreux d'ailleurs).
Exemples :
-La danse est répartie dans trois structures : les cours du SUAPS, *Masala* compagnie domiciliée au SUAPS et les clubs d'Upsilon.
-Le théâtre est réparti dans 5 structures : les UV SA12 et SA11 de professeurs différents, le club théâtre d'Upsilon (lorsqu'il existe), FESTUPIC (dont l'amalgame entre la diffusion

et la pratique est régulièrement faite) et le secrétariat général qui vient de conventionner l'UTC et la compagnie l'Acte théâtral.
Les activités culturelles sont donc dispersées, mais **personne** en particulier **ne les représente**. La carrure de l'UTC fait peur aux institutions extérieures, elles ne se risquent pas à entrer au sein de l'établissement, car elles ne savent pas à qui s'adresser.

d. Le peu de lisibilité des activités

Finalement, les comportements individualistes, l'indépendance, la personnalisation et donc la non pérennité des structures, la dispersion des activités parmi de nombreuses structures, l'affichage anarchique, la dispersion des lignes budgétaires liées à la vie culturelle réduisent :
-l'identification des actions,
-leur caractère professionnel,
-leur cohérence,
-leur compréhension,
-donc leur lisibilité vis-à-vis de l'extérieur,
-ainsi que leur visibilité et leur reconnaissance.

La vie culturelle, malgré tous ses défauts, existe depuis un certain nombre d'années et bouillonne à l'UTC. Cependant, elle manque de reconnaissance de la part des institutions extérieures, culturelles et financières. Pourtant, l'UTC possède parmi ses structures des compétences semi-professionnelles qui ne demandent qu'à être reconnues à leur juste valeur pour prendre un peu plus d'ampleur et d'envol : ceci est valable pour les orchestres Ocata et Stravaganza par exemple, ou pour les événements coordonnés par l'association Coulisses (FESTUPIC, Numéo, la Comédie musicale et les nombreux projets). Les actions culturelles de l'UTC et plus particulièrement des étudiants sont des bons moyens de promotion pour l'établissement et la ville.
Aujourd'hui, ce besoin de reconnaissance, mais surtout ce besoin de compréhension a été entendu par les instances de l'UTC. Luc Ziegler, ancien secrétaire général, a rédigé un rapport[33] en mai 2004 sur la volonté d'une coordination de l'action culturelle et d'une définition d'une politique culturelle dans l'établissement. Il a proposé le projet de la création d'un Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC) au sein de l'université. Cette proposition a été acceptée par le CA du 10 juin 2004[34] et rentre dans le cadre du contrat quadriennal 2004-2007[35] passé avec l'Etat. C'est donc dans cette optique que j'ai fait mon projet de fin d'étude. Cela prouve tout de même la prise de conscience de la part de l'établissement en matière culturelle.

[33] ZIEGLER Luc, Rapport « Pour une politique culturelle à l'UTC », UTC, 28/05/2004.
[34] Compte-rendu n°2004-003 de la séance du 10/06/2004 du Conseil d'Administration de l'UTC.
[35] Contrat de développement de l'UTC 2004-2007 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rédaction de l'UTC, 17/01/2005.

III. L'UTC, une université dans la cité

Les deux parties suivantes ont pour but d'une part d'exposer les relations actuelles de l'UTC avec son environnement territorial en matière culturelle, d'autre part de décrire les orientations culturelles prises par ces institutions territoriales.
Nous allons commencer par son environnement de proximité : la ville de Compiègne et ses environs.

1. Compiègne, quelle cité ?

Compiègne est située au Nord-Est de l'Oise, au centre de la Picardie, à 80km au Nord-Est de Paris.
Elle est accessible par l'autoroute A1. Elle est desservie très fréquemment par la ligne Paris-Maubeuge en train et se situe à 60km de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

Elle possède une population de plus de 40 000 habitants intra-muros, 70 000 si on prend en compte toute l'agglomération, et se situe donc dans la catégorie des villes moyennes. Le nombre de la population est en baisse depuis 1975, en particulier les 0-19 ans. 5% de la population est étudiante.

En octobre 2004 est sorti le rapport d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Compiègne[1]. Ce rapport a pour but d'exposer les orientations de développement que la ville devra prendre dans les prochaines années, en matière d'aménagement, d'économie, d'urbanisme, d'équipement, de cadre de vie… Aucune orientation en matière culturelle.
Il rappelle le cadre de vie agréable de la ville de Compiègne, avec ses paysages variés (traversés par l'Oise, ville fleurie), sa forêt (1/5 du territoire compiégnois) et son patrimoine riche (1/2 du territoire municipal en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)).
Il rappelle également que l'UTC est au centre des enjeux pour l'avenir de Compiègne, que l'université est génératrice d'emplois et que ses effectifs sont en hausse, qu'il faut :
-« conforter le rayonnement de l'université pour maintenir un poids important d'étudiants dans la ville,
-favoriser l'insertion professionnelle des étudiants à Compiègne, (…)
-prévoir une offre en logements suffisante pour les étudiants compiégnois, (…)
-favoriser les liens entre les deux pôles universitaires et entre l'université et la ville,
-développer le rayonnement de l'université et permettre son extension ».
Il rappelle encore le bon dynamisme économique et industriel de la ville. Effectivement, Compiègne a été élue meilleure ville où il fait bon d'entreprendre aujourd'hui, parmi les villes de 50 000 à 80 000 habitants, par le journal *L'entreprise* dans son numéro de novembre 2004.

Compiègne met au service de sa population des transports collectifs gratuits (bus). Cependant, le PLU pense que ces transports devraient être améliorés pour mieux desservir le centre et les quartiers et pour mieux relier le centre aux quartiers.

Historiquement, Compiègne possède un riche et lourd passé : de Compendium à l'époque romaine au camp de déportation de Royallieu, qui l'a faite connaître pendant la 2e Guerre Mondiale, en passant par Jeanne d'Arc et Napoléon.

[1] Communauté de Communes de la Région de Compiègne, Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Compiègne, 2004.

2. La dynamique culturelle de la ville aujourd'hui[2]

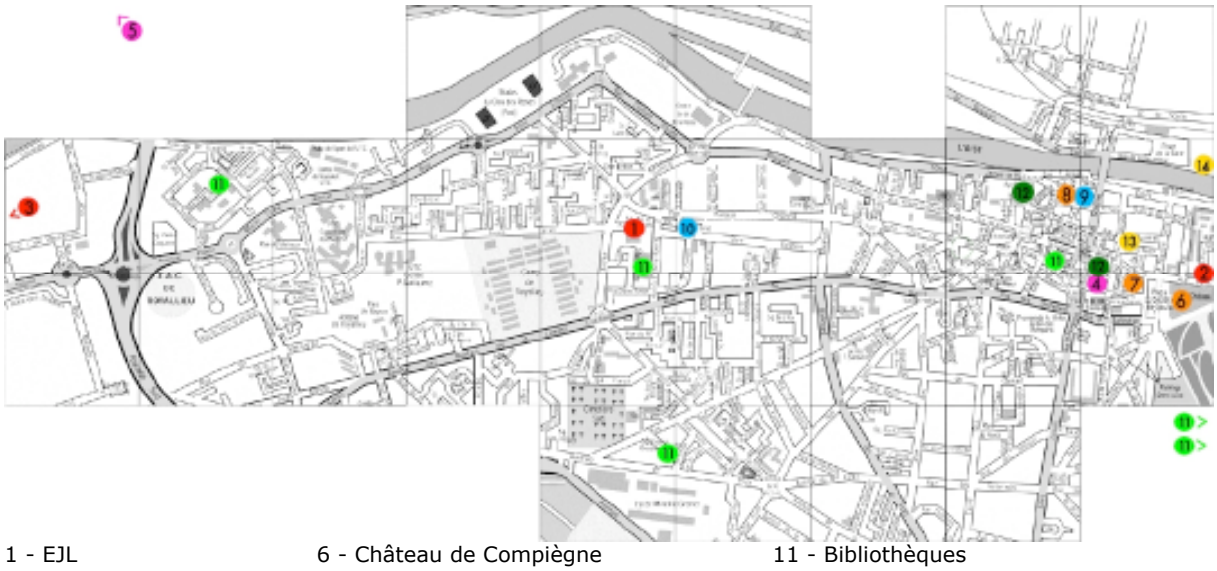

1 - EJL
2 - Théâtre Impérial
3 - Ziquodrome
4 - Cinéma Les Dianes
5 - cinéma Le Majestic
6 - Château de Compiègne
7 - Espace Saint-Pierre des Minismes
8 - Salles Saint-Nicolas
9 - Ecole des Beaux-Arts
10 - Conservatoire de musique
11 - Bibliothèques
12 - Musées
13 - Librairie des signes
14 - Acte théâtral

Maire de Compiègne pendant 40 ans, Jean Legendre était un visionnaire. Dans les années 1980, il voyait déjà deux axes d'orientation pour l'avenir de Compiègne : la culture et la qualité de vie, et l'UTC. Homme de culture pendant la guerre, sa réflexion culturelle l'a amené à imaginer la création d'un centre culturel, d'un service culturel à la Mairie, la rénovation du Théâtre Impérial, alors qu'à l'époque la réflexion culturelle n'était pas encore une priorité politique (lois de décentralisation en 1982-83). L'UTC, en 1973, a été voulue au cœur de la Ville, afin de limiter les fractures entre la population. L'UTC ne faisait pas partie des universités/campus reléguées à l'extérieur de la Ville, considérant les étudiants comme une gène. La véritable volonté était de brasser les populations de l'Université et de la Ville. Jean Legendre et Guy Déniélou, premier président de l'UTC, s'entendaient très bien, ce dernier était prévu à la succession du Maire de Compiègne, son accident l'en empêcha.
En 1988, Philippe Marini a succédé à Jean Legendre, alors c'est lui qui a pris la décision de la création du service culturel à la Mairie sous ses conseils. La fracture entre la population universitaire et celle de la Ville a quand même eu lieu. Les étudiants, préoccupés par leurs études (nombre d'heures de cours plus important dans une école d'ingénieur que dans une vraie université) et de plus en plus nombreux, ne participaient pas à la vie de la Ville.

2.1. Une politique culturelle inexistante

a. Les élus à l'Action culturelle

Les activités culturelles sont dispersées dans les responsabilités de plusieurs élus :
-Michèle Le Chatelier[3], adjointe au Maire, déléguée à l'action culturelle : priorité sur les bibliothèques en 2005, en particulier avec la réhabilitation totale de la bibliothèque Saint-Corneille et la rénovation de la bibliothèque Mourichon ;

[2] Cf. Annexe 2 : Bases de données (constituée par Céline Thomasset) : Institutions culturelles de Compiègne.
[3] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien

-Catherine Lesguillons-Perrot[4], conseillère municipale, déléguée auprès de l'adjointe à l'action culturelle pour l'enseignement artistique : équipement de l'éducation artistique (conservatoire de musique et école des Beaux-arts), ensembles instrumentaux…
-Annick Charléty, conseillère municipale, déléguée à l'information, à la communication et au Festival du film : Festival du film historique de Compiègne ;
-Françoise de Buyer[5], conseillère municipale, déléguée auprès de l'adjointe à l'action culturelle pour le tourisme : office du tourisme ;
-Evelyse Baudoin-Guyot, conseillère municipale, déléguée aux fêtes municipales : animations municipales, associations ;
-Anne-Marie Vivé, adjointe au Maire, déléguée à l'action sociale dans les quartiers : collectifs de hip-hop ;
-Michel Foubert, adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et à l'environnement : musée mémorial de la déportation, situé sur les terrains militaires de Royallieu.

b. Le service Action culturelle de la Mairie[6]

A l'arrivée de Philippe Marini à la Mairie de Compiègne, en 1988, le service Action culturelle est créé. Directeur du Centre culturel associé au CACCV à l'époque, **Gérard Le Goff** est nommé à la tête de ce service en 1989. A la différence des autres villes, Gérard Le Goff n'est pas un homme de la culture (créateur, metteur en scène…) ou un homme d'art qui ne possède aucune compétence dans la gestion culturelle. Il est, comme on forme de plus en plus dorénavant, une personne « multiformat » et « multicompétente » à la culture. Son rôle est de créer une dynamique, de mettre en place des structures et de gérer des moyens pour que les projets puissent se concrétiser. Le CACCV a une autonomie totale dans la décision de la programmation artistique, mais il est rattaché au service Action culturelle par les moyens financiers, techniques et humains. Gérard Le Goff a un rôle généraliste, il apporte idées et conseils sur les événements et les projets urbains. Il sait que l'élément principal de notre culture est l'appropriation d'un lieu par un public. On ne peut pas faire n'importe quoi n'importe où ! Par exemple, l'espace des Minimes est devenu un espace d'exposition reconnu par les publics. Les événements mûrissent, grandissent ou meurent. C'est une perpétuelle évolution. Aujourd'hui, le service de l'Action Culturelle, dont Gérard Le Goff est toujours directeur, compte 250 salariés, c'est-à-dire 1/3 des salariés municipaux.

La Ville de Compiègne n'a **pas de politique culturelle**. La notion de culture est prise au sens large : tout le champ culturel de la Ville doit se développer harmonieusement (pas d'élitisme). L'action culturelle est donc prise dans sa double mission : la démocratisation culturelle et la démocratie culturelle.
Les 4/5 de Compiègne sont la forêt, appartenant à la ZPPAUP, cela limite le champ d'application de la culture. Le service s'occupe donc de **l'animation culturelle** de la Ville :
-accueil et réceptions à la Mairie,
-institutions culturelles,
-éducation artistique (Ecole des Beaux-Arts, Conservatoire, bibliothèques, musées…) avec 10 directeurs spécialisés (interlocuteurs de chaque discipline à la Mairie) et une commission consultative, comprenant des professeurs, des élèves, des parents d'élèves, les 10 directeurs et Gérard Le Goff, qui se réunit 2 fois par an.
A la Mairie, Gérard Le Goff est **présent à toutes les instances dirigeantes**. Cela lui permet d'avoir une meilleure visibilité sur la totalité des champs d'action. Il y a des

---

Entretien avec Michèle le Chatelier, conseillère municipale déléguée à l'Action culturelle pour la Mairie de Compiègne, 16/11/2004.
[4] Entretien avec Catherine Lesguillons-Perrot, conseillère municipale déléguée auprès de l'adjointe à l'Action culturelle pour l'Enseignement artistique à la Mairie de Compiègne, 22/10/2004.
[5] Entretien avec Françoise de Buyer, conseillère municipale déléguée auprès de l'adjointe à l'Action culturelle pour le Tourisme à la Mairie de Compiègne, 05/11/2004.
[6] Entretien avec Gérard le Goff, directeur du service Action culturelle de la Mairie de Compiègne, 09/12/2004.

réunions hebdomadaires avec tous les directeurs administratifs et une autre avec les élus (il est présent, mais pas acteur).

Le fait de **développer tout le champ culturel** provoque bien évidemment des à-coups. La politique culturelle est **momentanée** sur chaque discipline, on ne peut pas tout développer en même temps. Par exemple, au prochain mandat, toute la dynamique sera mise sur les **bibliothèques** qui se sont révélées profondément en retard.
Ce n'est pas pour cela qu'une politique culturelle est définie pour la Ville. Le service Action Culturelle peut tout faire, il est « universel » :
-il peut avoir une vision de programmiste en mettant l'accent d'abord sur les bibliothèques, puis sur le terrain militaire de Royallieu, par exemple,
-il peut avoir des actions spontanées telles que la création d'un mémorial sur ces terrains de Royallieu ou l'organisation d'un événement annuel,
-il peut travailler à plus long terme. Par exemple, l'espace des Minimes était un travail sur 10 ans. A la différence de l'événementiel, ce genre de projet de réhabilitation et de rénovation est à envisager sur plusieurs années. Il faut savoir définir le calendrier en fonction des éléments du patrimoine. Le développement culturel se joue dans une échelle d'une dizaine d'années.
Le service Action Culturelle permet de **centraliser les énergies**. Par exemple, avant, les pratiques musicales évoluaient chacune dans leurs coins. Aujourd'hui, elles se sont fédérées pour mettre en place des orchestres et le Festival des Forêts.

2.2. Les équipements municipaux

Pour 60 000 habitants, Compiègne dispose de deux scènes conventionnées, chacune possédant une salle de plus de 700 places, de deux cinémas, dont un multiplexe…

a. Les équipements de diffusion

- **L'Espace Jean Legendre-Théâtre de Compiègne**[7]

Anciennement Centre Culturel et CACCV (Centre d'Animation et Culturel de Compiègne et du Valois), l'Espace Jean Legendre (EJL) a été missionné Théâtre de Compiègne le 1er janvier 1997. Eric Rouchaud a succédé à Olivier Peyronnaud à la direction de l'EJL en 2000. L'EJL a fêté ses 25 ans en octobre 2004.
La **ligne artistique** de la programmation de l'EJL est :
-le mélange des genres et l'interdisciplinarité (seul théâtre en France),
-la construction de manifestations thématiques pluridisciplinaires.
La **ligne culturelle** de l'établissement est :
-la diffusion de spectacles et d'expositions,
-l'aide à la création (7 créations diffusées dans la saison 2004/2005, une quinzaine de créations programmées chaque saison, 1 ou 2 créations en résidence par saison),
-l'action culturelle et la sensibilisation (notamment grâce à une programmation jeune public, des ateliers théâtre…).
L'EJL possède en termes de **locaux** :
-deux salles de spectacles, l'une de plus de 700 places (la salle Ravel), l'autre de 200 places (la salle Molière),
-une salle d'exposition de 400m^2,
-une artothèque de 1 200 œuvres,
-une cafétéria ouverte le midi et les soirs de spectacle.
L'EJL propose également une programmation thématique art et essai au cinéma Les Dianes.

[7] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Eric Rouchaud, directeur de l'Espace Jean Legendre-Théâtre de Compiègne, 29/11/2004.

En 1998, une **convention entre l'UTC et l'EJL**, soutenue par la DRAC Picardie, disposait de trois actions :
-le *Festival Art et Technologie*,
-une tarification spécifique aux étudiants de l'UTC (jusqu'à 60% de réduction),
-une classe théâtre dirigée par un professionnel, devenue l'UV SA12 animée par Jérôme Wacquiez.
Cette convention a été dénoncée par François Peccoud, président de l'UTC, début 2004.
Actuellement, aucune relation officielle ne lie les deux établissements.
Les **relations EJL-UTC** s'effectuent avec les associations (des étudiants et du personnel) et les services spécifiques :
-la BUTC sert de relais d'informations à l'EJL. A la rentrée de septembre, une personne de l'EJL y vient une journée pour promouvoir l'EJL et pour enregistrer les abonnements. La BUTC met à disposition des étudiants tous les tracts et programmes de l'EJL au cours de la saison, c'est un relais passif. Eric Rouchaud aimerait que le relais de l'EJL dans l'UTC soit plus actif.
-l'Amicale de l'UTC, avec qui est signée une convention, stipulant notamment la souscription à plusieurs abonnements et l'organisation éventuelle de « l'Arbre de Noël » des enfants du personnel.
-Coulisses, avec la diffusion du FESTUPIC en juin chaque année,
-les ouvreurs de l'EJL sont majoritairement étudiants.
Ces démarches sont identiques à celles de tout autre organisme désirant un partenariat avec l'EJL.
L'EJL comptabilise entre 600 et 900 entrées étudiantes chaque année. Ceux-ci sont très peu présents dans les institutions culturelles de la région.

- **Le Théâtre Impérial de Compiègne**[8]

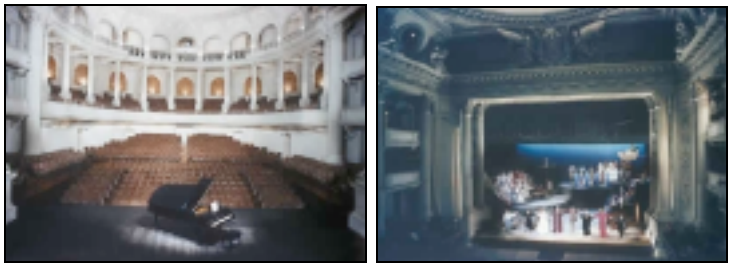

photo : JP Gilson

Le Théâtre Impérial est régi par deux associations de loi 1901 :
-Le « Théâtre Impérial de Compiègne », dont l'objet touche plus particulièrement au bâti ; le théâtre faisant partie du Château, qui est un Monument Historique, il appartient à l'Etat. Cette association organise des visites du théâtre et s'occupe de la location des salles qui le composent.
-Le « Théâtre Français de la Musique », dont le but est d'organiser une programmation de spectacles pour le théâtre et de produire des spectacles.
Les équipes des deux associations sont identiques : environ 10 personnes.
La **ligne artistique** du Théâtre Impérial est : musique classique et opéra. Le Théâtre Français de la Musique produit trois spectacles lyriques par an.
En dehors de la programmation, le Théâtre Impérial organise différents événements :
-l'élection de Miss Muguet,
-la remise des diplômes de l'AFORP,
-la présentation des équipes du Paris-Roubaix,
-un concert de Yann Tiersen,
-la fermeture du Festival du Film de Compiègne cette année,
-l'organisation de conférences…

[8] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Laure de Boulois, chargée de communication du Théâtre Impérial de Compiègne, 12/11/2004.

Le Théâtre Impérial organise des **visites guidées** du lieu sur réservation pour les groupes ; à cause des horaires de répétition, le Théâtre Impérial ne peut pas être ouvert aux visites régulièrement. Par exemple en septembre, le Théâtre Impérial est ouvert seulement le dimanche après-midi lors des Journées du Patrimoine. En juillet, même si la programmation théâtrale est terminée, il n'est pas ouvert non plus, car les conférencières de l'office du tourisme sont en vacances. Et le Théâtre Impérial n'a pas les moyens d'employer ses propres guides. Pourtant le public est demandeur.
La **communication** se fait par le programme, les tracts, les affiches et le site Internet. Les campagnes de communication ne sont pas très grosses, à cause du budget limité. C'est Laure de Boulois qui produit les affiches et les tracts, car généralement ceux-ci n'existent pas.
Le **public** du Théâtre Impérial est assez hétéroclite. Pour les opéras, le public est davantage parisien. La volonté d'un public plus jeune se fait ressentir. Peu d'étudiants sont présents.
Le Théâtre Impérial est **partenaire** avec la Ville, l'office du tourisme, des restaurateurs surtout au niveau des commerçants, et *Europe 2* pour la presse locale.
Au niveau des tarifs, les étudiants ont le droit à la réduction de –50%. Malgré cette réduction, les étudiants ne viennent pas et les tarifs restent encore élevés.
L'absence d'un public étudiant dans le Théâtre Impérial est principalement due à l'image élitiste de la musique classique et des opéras. Peu d'étudiants apprécient. Cette image est impossible à contrer, cependant c'est l'image que certains habitués du Théâtre souhaitent.

Laure de Boulois et Ivon Trébout (directeur technique) sont entrés au Théâtre Impérial en 1999. Avant cette date, elle pense qu'il n'y avait jamais eu de projet commun entre l'UTC et le Théâtre Impérial, peut-être une exposition, mais cela reste vague. Depuis 5 ans, les relations se sont engagées entre les deux établissements, notamment par l'intermédiaire de la Comédie Musicale et de l'Amicale de l'UTC.
-Sous l'association Coulisses, il existe une commission dont l'objet est d'organiser une **Comédie Musicale** tous les deux ans. La prochaine, et la 5^{e} en tout, est prévue pour décembre 2005. La 1ère Comédie a eu lieu à l'EJL, les trois suivantes ont été présentées au Théâtre Impérial. Depuis, le partenariat se renouvelle tous les deux ans sous les termes suivant :
.location de la salle offerte,
.co-production entre Coulisses et le Théâtre Impérial, donc distribution des bénéfices : 70% pour la Comédie Musicale et 30% pour le Théâtre Impérial,
.communication faite par la Comédie Musicale (présence du logo du Théâtre Impérial sur les supports de communication),
.rémunération des techniciens supplémentaires, si besoin est,
.direction technique faite par le directeur technique du Théâtre Impérial (programmation des répétitions, possibilités techniques limitées),
.présentation du spectacle trois soirs de suite.
Depuis 5 ans, toutes les éditions se sont très bien passées. L'ambiance a toujours été détendue. Le Théâtre Impérial est ravi de collaborer à une initiative de cette ampleur, malgré le fait qu'ils se rendent compte que la salle est malheureusement très limitée techniquement pour ce genre de spectacle.
Le public de ce genre de manifestation n'est pas le public habituel du Théâtre Impérial. Il y a des étudiants, des parents, des personnes extérieures… Malgré tous les efforts du Théâtre Impérial pour diffuser leur programmation au moment de la Comédie Musicale, ce public ne revient jamais.
-Depuis 2 ou 3 ans, le Théâtre Impérial a des relations avec **l'Amicale de l'UTC**, par l'intermédiaire de Maïté Roussel. Au niveau de la programmation, l'Amicale choisit des spectacles pour lesquels elle réserve un certain nombre de places, qu'elle propose ensuite à ses adhérents à tarif réduit. En 2003, l'Amicale a organisé « l'Arbre de Noël » des enfants du personnel. Avant, cela s'était toujours passé à l'EJL, mais l'année dernière, le Théâtre Impérial a proposé un spectacle pour enfants, qui a plu au CA de l'Amicale et qui a fait que la manifestation s'est organisée dans le Théâtre Impérial plutôt

qu'à l'EJL. Tout était extrêmement bien organisé, si bien que l'initiative s'est renouvelée en 2004.

- **Le Ziquodrome**[9]

Le Ziquodrome est une « **salle d'activité, de musique et de danse pour les jeunes** », qui existe depuis 1998. Le Ziquodrome est situé dans la zone d'activité de Mercières. Le temps d'utilisation de cet équipement était géré par le Comité des Fêtes de la Ville de Compiègne (Nicolas Leday). Dorénavant, le service chargé de la réservation des salles municipales s'en charge. Il peut accueillir un maximum de 500 personnes + 21 personnes de l'équipe organisatrice.
Le Ziquodrome possède une scène (50cm au-dessus du sol, surface de 6m x 8m), une loge, un vestiaire, un local technique, des sanitaires, un hall et un porche d'entrée, un bar, une réserve, une réserve matériel et une régie. Le Ziquodrome ne comporte pas d'équipements scéniques.
Peuvent être **organisés** : des concerts, des spectacles de danse, des répétitions musicales ou artistiques, des spectacles à vocations culturelles ou sportives à l'exclusion de toutes manifestations à caractère confessionnel, politique ou syndical ou de meeting.
La société de gardiennage est à la charge du locataire du Ziquodrome. Chaque organisateur dispose, lors de sa **location**, des espaces suivants : la salle, le bar, le vestiaire, les sanitaires, la loge. Il doit remettre ces lieux propres. Les utilisateurs du Ziquodrome doivent souscrire les assurances de responsabilité civile et autres pour le matériel leur appartenant, et acquitter toutes taxes ou redevances auxquelles les spectacles ou concerts pourraient donner lieu. Une licence de débit de boissons doit être obtenue par les organisateurs pour l'utilisation du bar. Une convention de mise à disposition définissant les modalités d'accès, de fonctionnement et de règlement intérieur au Ziquodrome intervient entre le locataire et le Comité des Fêtes.

Par **convention du 16 juillet 1997**, la **Ville de Compiègne et l'UTC** ont financé à parité la construction du Ziquodrome pour répondre aux besoins des jeunes Compiégnois et des étudiants de l'UTC. Une **convention entre la Ville, l'UTC et le BDE** est prévue pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction. Son coût de réalisation est estimé à 3 400 000F. La Ville a obtenu diverses aides de l'Etat et de la Région : 1 720 000F. La Ville et l'UTC ont décidé de participer à parité égale au solde restant (après déduction des aides financières), soit 840 000F chacune.
Les étudiants de l'UTC bénéficient des lundis, mardis, mercredis et jeudis prioritairement. Alors que le Comité des Fêtes est prioritaire les week-ends et pendant les périodes de vacances universitaires. L'usage de la salle le vendredi soir fait l'objet d'un examen particulier. Un planning doit être fournit un mois à l'avance et en début de chaque semestre par le BDE. En dehors du calendrier fixé par le Comité des Fêtes, le Ziquodrome peut être utilisé par la Ville ou l'UTC.
Lors de sa séance du 28 mai 1999, le Conseil municipal a accepté l'« avenant n°2 à la convention avec l'UTC et le BDE pour la salle de musique » qui « décide notamment de confier la gestion du planning d'utilisation de la salle de musique « le Ziquodrome » au service de la Mairie de Compiègne chargé habituellement de la réservation de salles ».
Une **sous-commission d'utilisateurs** est créée afin **d'harmoniser la programmation** du Ziquodrome. Elle est composée de : 2 étudiants désignés par le BDE chaque année, 2 représentants de l'administration de l'UTC, 2 représentants du Conseil Municipal, 2 représentants de l'administration municipale. Cette commission doit se réunir chaque mois afin d'établir les prévisions du mois suivant.
Le BDE bénéficie pour l'utilisation du Ziquodrome par ses membres de **tarifs préférentiels**, qui sont fixés par le Conseil Municipal. Lors de sa séance du 27 mars 1998, le Conseil municipal a accepté l'« avenant n°1 à la convention avec l'UTC et le BDE pour la salle de musique » qui fixe « le règlement d'une participation financière forfaitaire

[9] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Réunion Ziquodrome, service Action Culturelle de la Mairie de Compiègne, UTC, BDE UTC, associations UTC, 29/11/2004.

annuelle de 50 000F, révisable chaque année, pour l'occupation de la salle de musique par le BDE (versement en 2 fois, avril et octobre), à raison de 50 soirées par an ».
Lors de sa séance du 19 mai 2000, le Conseil municipal a accepté l'« avenant n°3 à la convention avec l'UTC et le BDE pour la salle de musique » qui fixe « le règlement d'une participation financière forfaitaire annuelle de 25 000F, avec suppression de l'exclusivité de l'utilisation par les étudiants », car la réalité montrait que l'utilisation de cette salle n'était que de 20 soirées par an. De plus, afin de limiter la consommation d'alcool, la Ville restreint la délivrance des licences de débit de boissons à 12 licences par an. De son côté, le BDE s'engage à effectuer lors de chaque soirée au Ziquodrome une prévention contre l'abus d'alcool et en particulier des campagnes de lutte contre la conduite en état d'ivresse (Article 3 de l'avenant n°3).
La Ville de Compiègne accorde une subvention de 10 000F au BDE. La location du Ziquodrome par le BDE revient alors à 15 000F.
En 2004, un avenant n°4 est en préparation concernant :
-les navettes de nuit plus avantageuses si le BDE passe par la Chambre des Communes qui s'occupe des transports urbains,
-la gratuité de la location du Ziquodrome par le BDE, au même titre que les écoles d'infirmière et de commerce.
En 2001, La Ville de Compiègne a interdit au BDE d'organiser des soirées dites à risques au Ziquodrome (soirée des diplômés, Estu de Noël et Estu des finaux). Ces soirées ont été organisées avec le partenariat de boîtes de nuit comme l'Espace ou de l'UTC.

Depuis septembre 2004, Ludovic Poron est régisseur du Ziquodrome. Il a décidé de mettre en place une **programmation stable** au Ziquodrome. Un programme est diffusé tous les semestres (janvier-juin et septembre-décembre) sur papier, sur le site Internet et dans les journaux. Dorénavant, si les organisateurs d'une soirée au Ziquodrome veulent faire partie de cette programmation (communication à la charge de la Mairie), ils doivent réserver la soirée très à l'avance (avant septembre pour la tranche septembre-décembre et avant janvier pour la tranche janvier-juin). Sinon, la réservation d'une soirée est toujours possible en dehors de ces conditions, cependant la soirée ne fera pas partie de la programmation officielle du Ziquodrome et les organisateurs ne profiteront pas de la diffusion des informations de la part de la Mairie. L'avantage de ce programme est de toucher davantage le public compiégnois.

Un système de navette est mis en place lors des soirées étudiantes au Ziquodrome, il est géré par le BDE. Le BDE a acheté en 2001 du matériel de sonorisation pour les soirées du Ziquodrome, à hauteur de 33 000F. Finalement très peu d'associations étudiantes utilisent le Ziquodrome : l'Estu (soirées), Larsen (concerts), Graf'hit (concerts), Coulisses (spectacles, soirées, concerts). **Le Ziquodrome est en sous-utilisation de la part de l'UTC**. Cela s'explique par le coût important que cela engendre : contrat avec la STEPA pour les navettes (320€ la soirée, car les bus allant à Mercières s'arrêtent vers 20h30), contrat avec un service de sécurité (350€ la soirée), service de nettoyage (effectué par les étudiants), SACEM. Malgré l'affluence des étudiants lors des soirées au Ziquodrome (entre 300 et 450 étudiants), les associations ne rentrent pas dans leurs frais. Le public extérieur à l'UTC n'est pas attiré par les manifestations organisées par les étudiants au Ziquodrome.

- **Les cinémas : Les Dianes et le Majestic**

Compiègne possède deux cinémas. **Le cinéma Les Dianes** est le plus ancien, il est situé en plein centre-ville. Il possède 6 salles, dont une de 400 places. Depuis la construction du multiplexe, il a été reconverti en cinéma art et essai. Effectivement, il passe des films moins commerciaux, certains sont en VO sous-titrée. L'EJL y propose régulièrement une programmation thématique (exemple : Jacques Tati en septembre 2004, le cinéma espagnol en novembre 2004…). Le Festival Numéo en mars et le Festival du Film historique y organise leurs projections. Le cinéma Les Dianes est assez vétuste et depuis le multiplexe, sa fréquentation est en baisse constante, si bien que la Mairie propose des

tarifications particulières aux étudiants de l'UTC : 5,50€ la place, sauf le week-end. D'après les ouïes-dires, le cinéma Les Dianes devrait bientôt fermer.
Le Majestic est un multiplexe situé dans la zone commerciale de Jaux-Venette (10km du centre-ville de Compiègne). Il existe depuis 2001. Il possède 9 salles et propose 12 films par semaine. Sa programmation est plus commerciale. Les deux cinémas ont le même propriétaire.

- **Le Château de Compiègne**[10]

photo JP Gilson

Le Château de Compiègne est constitué de **trois musées** :
-les Appartements historiques,
-les Musées du Second Empire et de l'Impératrice,
-le Musée national de la Voiture et du Tourisme.
Jacques Perrot est arrivé au Château de Compiègne il y a 6 ans. Il a développé une **programmation**. Les activités du Château sont diverses : visites, programmation scolaire, concerts et pièces de théâtre, conférences à thème.
Deux projets ont été réalisés en **collaboration avec l'UTC**, ceux-ci n'ont pas abouti :
-la modification des visites dans les appartements (éclairage, parcours…) ;
-l'approche des différentes collections à partir des couleurs.
Très peu de relations se sont instaurées entre le Château de Compiègne et l'UTC. Ces relations reposent sur des personnes : Jacques Perrot connaît MM. Peccoud et Ziegler.
Un nouveau **partenariat inattendu** s'est établi entre le Château et l'UTC, avec **Numéo** : le Château accueillera le forum numérique de Numéo les 18 et 19 mars 2005.

- **Les salles d'exposition**

Compiègne possède deux salles spécifiques aux expositions : la salle de l'EJL, que nous avons vu précédemment, et **l'espace Saint-Pierre des Minimes**. Ce dernier, situé dans une église réhabilitée, est réservé à l'exposition d'artistes reconnus, il ne sera jamais prêté aux étudiants ou à d'autres associations. L'entrée de ces deux espaces est libre.

- **Les salles municipales**

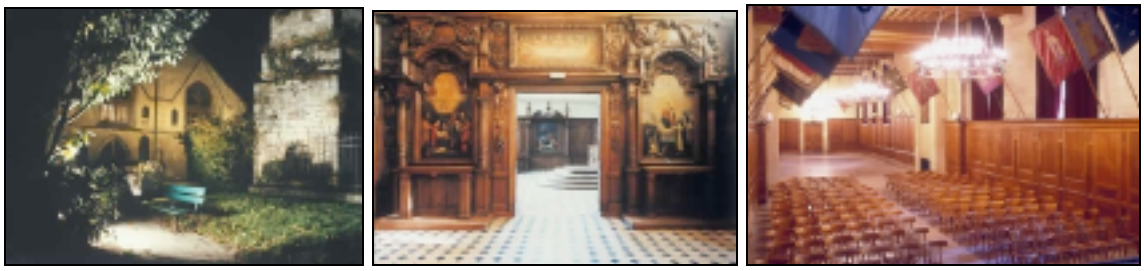
photo JP Gilson

Compiègne possède plusieurs salles municipales, qui accueillent de nombreuses manifestations et qui peuvent être louées aux associations.

[10] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Jacques Perrot, conservateur du Château de Compiègne, 18/11/2004.

L'une des plus connues et des plus riches historiquement est **l'Hôtel-dieu Saint-Nicolas**, appelé aussi **salles Saint-Nicolas**. Ancien domicile du CACCV il y a 30 ans et du Conservatoire de musique il y a 20 ans, l'hôtel-dieu accueille aujourd'hui toutes sortes de manifestations :
-représentations de théâtre de FESTUPIC en 2004,
-salon des antiquaires,
-exposition du Festival du film historique de Compiègne…
Lorsque les manifestations sont trop importantes, Compiègne prête ses **gymnases** :
-le festival de BD de l'UTC les 9 et 10 avril 2005 à la salle Tainturier,
-le salon des œufs décorés les 5 et 6 mars 2005 dans la même salle…

b. Les équipements d'enseignement

- **L'école des Beaux-Arts**[11]

L'Ecole est ouverte depuis 1988. C'est une école municipale ouverte à tous, qui propose des cours de loisirs de disciplines artistiques variées :
-pour les enfants de 9 à 15 ans : arts plastiques (dessin, peinture, sculpture…),
-pour les adultes à partir de 16 ans : dessin (nature morte, modèle vivant), sculpture, peinture à l'huile, couleur (pastel, aquarelle, pigmentation), vitrail.
L'Ecole possède un four pour cuire les modelages en terre (sculpture).
L'Ecole municipale est composée de Mme Dubois (administratrice) et des professeurs d'arts. Ils sont rémunérés par la Mairie de Compiègne. Le directeur artistique est Louis Lutz. Mme Dubois est constamment présente à l'Ecole. Les professeurs ne sont présents que pendant leurs cours ; en général, ils ont une autre profession à côté : artiste ou professeur des collèges. Mme Dubois a très peu de retour de la part des professeurs, sauf en cas de problème. Un des professeurs de l'Ecole est nommé responsable pédagogique, il s'occupe du matériel, du thème de fin d'année et des problèmes d'horaires.
A chaque fin d'année, l'Ecole organise une exposition la dernière semaine de juin selon un thème défini à partir du mois d'avril, sur lequel tous les élèves de l'Ecole travaillent. En 2004, le thème était « marionnettes », en 2003 « le vin » et en 2002 « duo ». Cette exposition a lieu depuis deux ans dans les salles Saint-Nicolas, avant cela se passait dans l'Ecole elle-même.
L'Ecole est devenue trop petite depuis quelques années. Il y a beaucoup d'élèves, mais pas assez d'ateliers pour accueillir tout le monde. Comme l'Ecole est municipale, c'est Gérard Le Goff qui prend les décisions à la Mairie.

Les relations entre l'UTC et l'Ecole des Beaux-Arts se font grâce aux fréquentations de l'Ecole : soit par les enseignants et les étudiants de l'UTC qui viennent prendre des cours, soit par les étudiants qui viennent poser en tant que modèles pour les cours de l'Ecole. Pour l'un ou pour l'autre, Mme Dubois ne demande pas la profession des inscrits, elle le devine. Cela fait quelques années que les modèles sont des étudiants (homme ou femme) de l'UTC.
L'Ecole n'exerce pas de tarifs particuliers pour les étudiants de l'UTC. Ils sont considérés comme tous les étudiants et lycéens compiégnois. L'inscription pour 1 an est de 53€.
En septembre, beaucoup d'étudiants s'inscrivent en retard par rapport à la rentrée de l'Ecole. Ce n'est pas facile pour jongler avec leurs emplois du temps. Généralement ils ont une nette préférence pour les cours de sculpture.
L'Ecole des Beaux-Arts n'a pas de présence au sein de l'UTC, comme le Conservatoire peut en avoir avec la présence des professeurs de musique. Certains élèves de l'Ecole (enseignants de l'UTC) sont inscrits depuis des années. Comme les professeurs de l'Ecole n'ont pas le temps de donner d'autres cours, il faudrait voir avec eux s'ils peuvent donner des cours dans le cadre d'ateliers dans l'UTC.

[11] Entretien avec Mme Dubois, administratrice de l'Ecole municipale des Beaux-Arts de Compiègne, 09/12/2004.

- **Le Conservatoire de musique**[12]

Le Conservatoire municipal de musique existe depuis longtemps à Compiègne. Installé auparavant dans les salles Saint-Nicolas, il est dans le quartier du Puy du Roy (en face de l'EJL) depuis 1983. Le Conservatoire est municipal, cela veut dire qu'il est entièrement géré par la Mairie (Gérard Le Goff). Les professeurs, le directeur et l'administration sont rémunérés par la Mairie de Compiègne. M. Gilbert Laverdure est directeur du Conservatoire de Compiègne depuis 22 ans.
Le bâtiment du Conservatoire possède : un auditorium pouvant contenir 100 auditeurs, 8 classes instrumentales individuelles, 3 classes de piano, 6 classes de formation musicales. Toutes ces classes, dirigées par 36 professeurs, peuvent travailler ensemble au même moment au Conservatoire. Ces locaux sont prêtés à l'UTC et à la chorale du 3e âge.
Il y a 640 élèves au Conservatoire, toutes disciplines instrumentales confondues, hors musique ancienne. Le Conservatoire propose des cours de pratique individuels et des cours de formation générale collectifs, du niveau débutant eu niveau d'excellence. Pour les plus jeunes, il existe une classe de 10 élèves de 7 ans d'1 heure. Il existe des classes, dirigées par des professeurs formés, pour les élèves de 4 ans et de 6 ans. Ils n'apprennent pas directement la musique, leurs oreilles sont formées à la musique en faisant des tests avec des instruments. Il existe aussi une classe d'adulte et une classe de chant adulte (pas d'enfants, car leurs voix ne sont pas encore formées). Un samedi une fois par mois, il y a une classe d'histoire de la musique. Les enfants pratiquent la musique en tant que loisir, ils considèrent leurs études comme une priorité. La priorité du Conservatoire est la musique de chambre : il existe une dizaine d'ateliers.
Les examens ont lieu selon l'année civile, de janvier à mai, pour éviter que les élèves ne passent en priorité leurs examens scolaires. Les auditions ont lieu en fin d'année le soir au Parc Songeons ou dans la salle Molière de l'EJL. Il y a une bonne acoustique dans le Parc Songeons. Lors de *Parc en Fête*, ont lieu les auditions de classes et les concerts de l'Harmonie et de la batterie-fanfare. Dorénavant, il y a trop d'animations en même temps à Compiègne. La Mairie ne fait pas de réunion pour mettre en place une communion des animations.
Le Conservatoire de Compiègne pratique des échanges de classes avec d'autres conservatoires de la région : Chauny et Creil… (répétition, travail, concert dans les trois conservatoires). Le Conservatoire organise un stage en février à Beauvais (une semaine et deux concerts). 60 personnes y participent généralement.
Le Conservatoire de Compiègne fait partie de l'UCM 60 (Union des Conservatoires de Musique de l'Oise). Ils organisent les examens de fin de cycle départementaux. Par exemple, la discipline piano regroupe 150 élèves pendant deux jours. La FEM (Fédération des Ecoles de Musique) est partenaire du Conservatoire de Compiègne au niveau national. Ils organisent un examen de fin de cycle, ce qui fait que les niveaux de musique sont unifiés dans toute la France.
Le Conservatoire accueille **l'association** *Les Musicales* de Compiègne, regroupant les professeurs du Conservatoire. Celle-ci travaille avec le Château, l'EJL, le Théâtre Impérial et les églises. Elles programment 5 concerts par an.

Il n'y a **pas de relation particulière entre le Conservatoire et l'UTC**. Certains professeurs du Conservatoire dirigent des UV à l'UTC. Mais cela ne concerne pas directement le Conservatoire. Effectivement, Gilbert Laverdure sait que l'UTC ne possède pas de salle adaptée et d'auditorium, alors la Mairie prête des salles et l'auditorium du Conservatoire pour que certains cours des UV musique de l'UTC aient lieu. Il y a environ 15 étudiants de l'UTC par an, qui s'inscrivent au Conservatoire et qui participent aux cours et aux orchestres. Si l'UTC a besoin d'autres professeurs de musique pour enseigner à ses étudiants, elle peut s'adresser au Conservatoire. Les relations vont dans le sens : UTC > Conservatoire et non l'inverse.

[12] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Gilbert Laverdure, directeur du Conservatoire municipal de Musique de Compiègne, 23/11/2004.

Les tarifs pour les étudiants de l'UTC sont ceux des scolaires et des personnes non imposables.

- **Les bibliothèques**

Compiègne possède **6 bibliothèques**, sans compter la BUTC :
-la bibliothèque Saint-Corneille, place du Change au centre-ville : fonds patrimonial, fonds local, point Internet, lecture bébé ;
-la bibliothèque Jacques Mourichon au Puy du Roy (à côté de l'EJL) : cyberespace, discothèque de prêt, heure du comte et animation ;
-la bibliothèque de Bellicart (Nord-Est de Compiègne) ;
-la bibliothèque Pompidou, près de Royallieu ;
-la bibliothèque pour tous à Bellicart ;
-la bibliothèque de la « Maison de la Famille », dans le quartier de la Victoire.
La bibliothèque Saint-Corneille fait l'objet cette année 2005 d'une réhabilitation totale, qui mettra en avant une volonté de lecture publique et qui prendra en compte le cloître Saint-Corneille. Ce projet fut monté virtuellement en collaboration avec Indira Thouvenin, responsable de l'UV RV01 « Réalité Virtuelle ».
Les **abonnements** sont **gratuits** pour les étudiants de l'UTC.

- **Les musées**

En dehors des musées du Château, Compiègne possède **2 musées municipaux** :
-le **musée Vivenel**, jouxtant le parc des remparts, possède la 2e collection de vases grecs en France après le Louvre, mais qui scénographiquement est un peu rébarbatif,
-le **musée de la Figurine**, à côté de la Mairie, possède plus de 200 figurines peintes à la main, il a été restructuré il y a peu.
Le tarif d'entrée dans ces musées est de 1€ pour les étudiants de l'UTC.
Cependant, ces musées sont sous-exploités, il n'y a pas assez de public.

c. Les associations et les formations musicales soutenues par la Mairie

- Les institutions culturelles de Compiègne ont développé plusieurs **ensembles musicaux** :

-le ***Col'egno*** : l'orchestre de chambre de Compiègne est dirigé par Alain Rémy depuis sa création. Elle possède une géométrie variable : orchestre de chambre avec 25 musiciens, orchestre Mozart avec 35 musiciens, orchestre symphonique avec 55 musiciens. Son répertoire est très large : du Baroque à nos jours.
-**l'Harmonie** de Compiègne : cette formation est dirigée par Alain Rémy et comprend 70 musiciens. Son répertoire est également très large : pièces originales, musique de films et de jeunes compositeurs.
-le ***Madrigale*** : la chorale de Compiègne existe depuis 1983, elle comprend 24 chanteurs et son répertoire est très large : de la Renaissance à nos jours. Son directeur est Daniel Delaunay.
-**l'ensemble instrumental du Valois** : cet ensemble, composé d'un piano, d'un violon, d'un violoncelle, d'une clarinette et d'une soprane, propose de la musique de chambre du romantisme à nos jours. Il a été créé en 1992 par son directeur, Daniel Delaunay.
-la **batterie-fanfare**[13] : Lionel Rivière dirige la batterie-fanfare de Compiègne, qui est composée de 45 musiciens, depuis12 ans. Font également partie de la batterie-fanfare : Félix Foucart (technicien au GM de l'UTC), Stéphane Krégar (enseignant de l'UV MU03 et directeur d'Ocata) et Loïc Alejandro (étudiant de 3e cycle à l'UTC). Contrairement à son image dépassée, la batterie-fanfare est un monde à part dans le paysage musical. C'est un orchestre typiquement français. La batterie-fanfare de Compiègne fait partie de la Confédération des batteries-fanfares de France, qui organise régulièrement des

[13] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Lionel Rivière, chef d'orchestre de la batterie-fanfare de Compiègne et professeur de cor au Conservatoire municipal de Musique de Compiègne, 18/11/2004.

regroupements et des concours de batterie-fanfare. La batterie-fanfare de Compiègne et l'Harmonie (orchestre du conservatoire de musique) font partie de l'association « Les orchestres de Compiègne », subventionnée par la Mairie. La batterie-fanfare participe à 4 événements patriotiques par an, elle organise 7 ou 8 concerts par an. En plus de la musique patriotique, la batterie-fanfare réalise un véritable travail de création musicale, ce qui lui a valu de remporter l'un des concours de la Confédération des batteries-fanfares de France et dorénavant cela lui vaut une certaine reconnaissance dans le paysage des batteries-fanfares. La batterie-fanfare de Compiègne est aussi appelée pour l'animation musicale de certains films, tournés en Picardie.
-**l'ensemble de cuivre** de Compiègne : créée par Lionel Rivière, cette nouvelle formation de 8 musiciens issus de la batterie-fanfare a gagné en 2004 le 1er prix du concours international des ensembles de cuivre à Cluses en Haute-Savoie.

- Compiègne soutient des **associations** très actives :

-les ***Musicales***, association des professeurs de musique du Conservatoire, en étroite collaboration avec le Château, propose des concerts en rapport avec la programmation. Cette association existe depuis 1997. Elle travaille très souvent avec l'ensemble instrumental du Valois, le Col'egno, l'Harmonie… Son président est Daniel Delaunay.
-Les **Notes bleues**, qui organise la plupart des concerts au Ziquodrome, a pour but de faire connaître les musiques blues, jazz et afro-américaines.

- Compiègne répertorie plus de 500 **associations**. Elle ne les soutient pas toutes.

Nous citerons la création de l'une d'entre elles, très caractéristique : *Crémerie Prod* est une association d'anciens étudiants (GSU et GI) et d'un membre du personnel de l'UTC, qui a pour objet de faire émerger des réseaux culturels en mettant à disposition des compétences d'ingénierie. Elle a pour but d'aider les projets culturels à se monter.

d. Les événements municipaux

Compiègne est une ville bouillonnante de manifestations et d'événements de toutes sortes. En dehors des défilés, des foires et des fêtes d'animation du centre-ville, nous allons voir plus particulièrement les événements les plus importants au niveau culturel, répertoriés dans le calendrier 2005[14] :
-Numéo* les 18 et 19 mars au Château et au cinéma Les Dianes,
-le festival de la BD* les 9 et 10 avril,
-la nuit des musées le 14 mai, sur le thème « la lumière »,
-le Gala de l'UTC* le 28 mai,
-FESTUPIC*, du 28 mai au 4 juin,
-*Parc en Fête* au parc Songeons du 4 au 21 juin,
-la Fête de la musique le 21 juin,
-le *Festival des forêts* du 21 juin au 14 juillet,
-les Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre,
-*Lire en fête* du 14 au 16 octobre, dans les bibliothèques,
-le Festival du film historique de Compiègne, témoin de l'histoire, du 5 au 12 novembre.

Certains événements du calendrier sont organisés par les associations étudiantes de l'UTC (*). La Mairie apprécie le mois de juin où FESTUPIC passe la main au festival *Parc en Fête*, au parc Songeons, qui lui-même donne le relais au *Festival des forêts*, traversé par la Fête de la musique. Cela fait du mois de juin un mois de festival.
En novembre, le Festival du film devient un événement incontournable de Compiègne. Organisant des expositions, des projections au cinéma Les Dianes, des rencontres avec des auteurs et des réalisateurs, le festival fêtera sa 4e édition en 2005.

[14] Cf. Annexe 8 : Calendrier culturel de Compiègne, extrait du « Compiègne 2005 », bulletin municipal annuel d'information de Compiègne et de l'Agglomération de la Région de Compiègne, édité par l'Office de Tourisme de Compiègne.

2.3. Les autres moteurs culturels de la ville et des environs

En dehors des initiatives municipales et des associations compiégnoises, les actions culturelles viennent encore d'autres acteurs de la ville ou des environs :

- La **librairie des Signes**[15] **à Compiègne**

La Librairie des Signes s'est installée à Compiègne il y a 4 ans ; au 17, rue Pierre Sauvage depuis le Printemps 2004. En plus d'être une des seules librairies de Compiègne, elle propose une programmation culturelle, faite de rencontres, débats, présentations d'auteurs et d'expositions. Elle est à l'origine d'un prix littéraire des lycéens, qui leur permet également de rencontrer des auteurs. La librairie préfère organiser ses propres événements que de participer aux manifestations nationales ou municipales. Cependant, elle se nourrit de nombreux contacts et ne manque pas de proposer des projets quand elle est inspirée et soutenue, pour *Lire en Fête* ou le *Printemps des poètes* par exemple. La Librairie possède un site Internet, régulièrement mis à jour (www.librairiedessignes.com) et diffuse un petit journal sur les nouveautés littéraires *Le canard des signes*.
Jusqu'à maintenant, les relations entre l'UTC et la Librairie n'ont jamais été développées. La Librairie n'a jamais été contactée malgré l'intérêt qui pourrait relier les deux structures, ni par le service Roberval, ni par la BUTC. L'UTC semble être en totale autarcie pour la plupart des structures compiégnoises, cela les freine donc assez. Cependant, David Garçonnet, gérant de la Librairie, est ouvert et prêt à enclencher le processus. Il fut l'invité de l'émission « Pic de culture » sur Graf'hit en novembre 2004. Il est en relation avec d'autres acteurs culturels locaux, notamment l'Acte Théâtral, Lionel Rivière, Marc Perrone (accordéoniste de renom)…

- **Les bars de Compiègne**

Il existe de nombreux bars à Compiègne, on pourrait penser qu'ils participent eux aussi à l'animation culturelle de la ville, en organisant de leur côté une programmation ou des événements particuliers.
En fait, très peu de bars ont cette initiative : sur 42 bars, la majorité située au centre-ville de Compiègne, moins d'une dizaine ont une animation culturelle régulière :
-*l'After Hours*, au rond-point de la Victoire, est prêt à collaborer à l'occasion d'événements proposés : par exemple, les soirées *indé-couvrables* de Graf'hit (musique et concerts), des concerts à l'occasion de FESTUPIC en 2004…
-le *Kitty o Shea*, au centre-ville en face de l'UTC, a déjà collaboré pour une lecture publique de l'Acte Théâtral et propose des concerts et des soirées à thème régulièrement,
-le *Baroque*, près du Château, a régulièrement collaboré avec les associations de l'UTC pour l'organisation de concert : Larsen, Estu, Graf'hit (anniversaire des 10 ans de la radio), FESTUPIC, Numéo… Il propose également sa propre programmation musicale.
-le *Saint-Louis*, près du pont Solférino, a collaboré à l'occasion du FESTUPIC 2004 en accueillant un match d'improvisation pendant toute une soirée,
-le *Macadam Café* et *les Colonnes* ont accepté d'accueillir un concert chacun lors du FESTUPIC 2004,
-le *César club* a collaboré avec l'Estu pour organiser une soirée.
Ne manquons pas de rappeler le *Saint-Fiacre*, situé en face de la gendarmerie et du Conservatoire de musique, qui accueillait la plupart des musiciens du Conservatoire et qui programmait un concert le 1er mercredi du mois. Nous pouvons dire que c'était le seul bar de Compiègne, qui avait une petite clientèle étudiante en dehors du Picolo, et qui a participé activement aux actions culturelles étudiantes en accueillant notamment plusieurs soirées du FESTUPIC 2004 et en programmant des groupes de musique étudiants. Ce bar a fermé en été 2004 pour raison financière.

[15] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec David Garçonnet, gérant de la Librairie des Signes à Compiègne, 21/10/2004.

- **L'Acte Théâtral**[16] **à Margny-lès-Compiègne (60)**

L'Acte Théâtral est une **compagnie de théâtre** qui existe depuis plus de 20 ans, elle est dirigée par Vincent et Myriam Martin. Anciennement en résidence permanente à l'EJL afin d'y tenir les ateliers de théâtre notamment, la compagnie réside dorénavant à la *Maison au bord de l'eau* à Margny-les-Compiègne, sur les bords de l'Oise. Organisant de nombreux événements, festivals, fêtes, guinguettes, lectures publiques, stages de formations et créant leurs propres spectacles, l'Acte théâtral bouillonne de rêves et de surprises. Partenaire avec la DRAC Picardie, le CR Picardie, le CG de l'Oise et la CCRC (Communauté de Communes de la Région de Compiègne), la compagnie n'a pas eu de mal à insérer le milieu universitaire de l'UTC. De nombreux projets ont lieu entre les deux structures, au niveau des associations et des services rendus, c'est dans cette optique qu'une **convention** a été signée **entre l'UTC et la compagnie l'Acte théâtral le 8 février 2005**[17].

- **La ville de Margny-lès-Compiègne (60)**

Le 22 janvier 2001, Catherine Tasca, **Ministre de la Culture**, a remis à Margny le label « Ville Lecture ». **Cela signifie que** la ville choisit de **privilégier la lecture**, et pas seulement à l'école. Écrivain en résidence, Janet Mc Donald a succédé à Hélène Dumas. Cette Américaine installée à Paris est, entre autres l'auteur d'une trilogie (*Twists and Turns*) traduite en français et destinée aux adolescents. La déclinaison de la lecture au travers de fêtes, d'un journal, de résidences d'écrivains, d'interventions théâtrales dans la rue, représente **un fil conducteur.**

Les **interventions d'auteurs**, inscrites dans la durée, représentent un moyen efficace pour que l'acte d'écriture s'intègre à la vie quotidienne de chacun. Elles **suscitent des rencontres** dans les lieux les plus variés : les écoles, les crèches, les usines, la Poste… **Elles sortent l'écriture de son ghetto.**

L'Etat et la Région ont participé au financement de la construction d'une **bibliothèque-médiathèque** dont la mise en service a eu lieu le 15 Octobre 2002. Au-delà de cet investissement et outre la présence d'un **écrivain** en résidence (Janet Mc Donald), l'objectif de la ville est de mettre en place des actions spécifiques en milieu scolaire, périscolaire et en direction des tout-petits, des lectures publiques, l'organisation d'un **salon du livre** en octobre ainsi qu'un soutien à l'économie du livre en favorisant les achats d'ouvrages. Ainsi, depuis 3 ans, des « Chèques-lire » sont offerts chaque années aux élèves scolarisés en primaire, aux collèges et dans les lycées. C'est l'ensemble de la chaîne du livre que Margny entend **soutenir activement**.

Inaugurée le samedi 19 Octobre 2002 lors de la 3e édition de *Lire en Fête*, la **médiathèque Jean MOULIN** dispose de plus de 12 000 ouvrages et de 700 documents sonores. Financé avec l'aide de la DRAC Picardie, cet équipement est animé par une équipe de 4 personnes. En dehors des horaires d'ouverture tout public, il fonctionne pour les scolaires et les jeunes enfants auxquels sont proposés diverses activités telles que *l'Heure du Conte* ou *Lire avec bébé*. La médiathèque accueille également les ateliers d'écriture en direction des adultes.

En 2003, 1 629 personnes se sont abonnées dont 1 462 de Margny et 727 de moins de 14 ans. La médiathèque dispose exactement d'un fonds de 12 160 documents dont 10 391 livres, 200 K7 Vidéos et DVD, et 500 CD et K7 audio. 38 200 documents ont été prêtés en 12 mois.

La ville de Margny n'établit **aucune relation avec l'UTC**, cependant, nous ne manquons pas de repérer ce caractère de « ville lecture » et la domiciliation de la compagnie l'Acte Théâtral.

---

[16] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Vincent Martin et Franck Willekens, compagnie *l'Acte théâtral* de Margny-lès-Compiègne, 18/10/2004.

[17] Cf. Annexe 10 : Documents produits
Convention annuelle entre l'Acte Théâtral et l'UTC 2005, 08/02/2005.

- **Traces-et-cie[18] à Ollencourt (60)**

Traces-et-Cie est une association à vocation pluri-culturelle, basée à Ollencourt/Tracy-le-Mont (à 16km au Nord-Est de Compiègne), qui produit et diffuse des événements culturels contemporains. Son propos est de promouvoir la culture vivante en milieu rural. Elle existe depuis 10 ans, de l'idée de deux amis partageant la passion du théâtre : Martine Roussarie, institutrice et actuellement présidente de l'association, et Alfredo Fiale, designer graphiste, qui souhaitaient offrir l'occasion à de jeunes artistes (de domaines variés) de créer et de diffuser leur création. *L'Horloge*, un ancien site industriel, leur est consacré ; une salle de spectacle est aménagée pour accueillir du public.
Traces-et-Cie est divisée en 3 départements, dans une volonté de lisibilité :
-le Théâtre : avec une troupe permanente, le Groupe *Oui mais nous, alors moi je*, et des ateliers pour les enfants ;
-les Arts plastiques : avec deux collectifs, l'un parisien *Alentours* qui organise des expositions régulièrement in situ et éphémères, l'autre local, qui expose tous les deux ans, ainsi que des ateliers pour les enfants ;
-la Musique sous le nom de *Musicale Horloge* : 1 concert gratuit par mois, accueil de groupes en résidence, enregistrement et diffusion de groupes sous le label *Ici label, musique d'ailleurs*, *Fête de la Fée vrillée* tous les ans, *Festival de la chanson française* tous les ans (pas perduré), organisation de la tournée d'un groupe dans le regroupement de Communautés de communes *Source et Vallée*, avec une date dans chaque Communauté de communes, au frais du regroupement de communes.
Emilie Saffon est la seule permanente de l'association, à plein temps.
Le budget de l'association est de 80 000€ annuel.
La plupart des subventions sont obtenues dans le cadre des manifestations ponctuelles :
-Conseil Régional, pour le collectif *Alentours* et le *Festival de la Février*,
-Conseil Général : 5 000€,
-DDJS et Mairie d'Ollencourt, pour les ateliers enfants,
-SACEM, SPEDIDAM et SACD.
Aucune subvention de la part de la DRAC, car considéré comme amateur.
Exception : lors des Journées Nationales du Patrimoine 2004, le collectif *Alentours* a organisé une exposition dans l'Allée des Beaux-Monts, que la DRAC a bien voulu soutenir en l'insérant dans la programmation régionale de ces Journées.
Dans le cadre de l'organisation de la tournée d'un groupe de musique dans le regroupement *Source et Vallée*, ce dernier prend en charge tous les frais. *Source et Vallée* est le regroupement de 3 Communautés de Communes (des 2 Sources, de la Vallée de l'Oise, des 2 Vallées) dont l'ambition est d'être reconnues dans le domaine culturel au niveau européen. Pour cela, elle donne énormément de moyens pour la culture, pour les projets culturels au sein de son territoire (même si l'organisateur n'est pas situé sur le territoire). Ce regroupement obtient des fonds de la DRAC, de la Région et de l'Europe. Dans le cadre du projet de Traces-et-Cie, *Source et Vallée* prend tout en charge, l'association est considérée comme direction artistique. Pour la tournée, chaque Mairie choisie doit prêter la salle de concert, offrir le repas et le logement aux artistes, offrir un pot à la fin du concert. Ce projet a débuté en octobre 2004.
Traces-et-Cie a déjà travaillé avec d'autres associations : le Festival des Forêts, l'Acte théâtral, le Théâtre des Poissons à Frocourt (60), Jean-Claude Noiret à Boulogne-la-Grasse (60)…

Peu de relations ont été réalisées jusque là entre l'UTC et Traces-et-Cie :
-Bien évidemment, un petit groupe d'étudiants est public des différents spectacles organisés à *l'Horloge*. Inversement, Traces-et-Cie est public de certaines manifestations organisées par les étudiants : FESTUPIC ou Numéo.

[18] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Emilie Saffon, administratrice de l'association *Traces et Cie* d'Ollencourt, 25/10/2004.

-Un partenariat a été engagé avec Graf'hit en 2002, pour le *Festival de la chanson française* dans le cadre de la manifestation *Picard en chantier*.
-Le label *Ici label, musique d'ailleurs* a déjà produit 2 albums, dont celui du groupe *Nomades Quintet* dans lequel Lionel Rivière (chef d'orchestre de la Batterie-fanfare de Compiègne) jouent. *Ici label* est une association de loi 1901. Son bureau est constitué des membres de *Traces-et-Cie* : Alfredo Fiale est le président, Emilie Saffon est la secrétaire (administratrice de *Traces-et-Cie)*. Font partie du collectif en tant que musiciens : Mathias Marcipar, Bertrand Alome (association *Banlieues bleues*), Lionel Rivière (batterie-fanfare). La création du collectif vient du fait que des groupes de musique de la région existent et font des concerts, mais qu'aucun partenaire et aucun label ne veut les aider et les produire. *Ici label* permet donc la production de disques régionale, dont la musique appartient à une esthétique jazz, musique du monde et musique improvisée. Deux disques ont déjà été produits et sont en vente dans la région (à la Librairie des Signes pour Compiègne) : *Nomades Quintet* (avec Lionel Rivière) et *Escaramujo* (avec Mathias Marcipar). Deux projets de disques sont en cours : *Jojo l'accordéoniste* et le trio *Dos soles*.
Nouvelle association créée dans le but de faire vivre les groupes produits par le collectif *Ici label*, *Ici live* est une association qui désire faire jouer et tourner les groupes en concerts dans des lieux de la région. Félix Foucart en est le président et Camille Maussang le trésorier (tous les deux de l'UTC).
Depuis peu, Traces-et-Cie communique sa programmation au sein de l'UTC, par mon intermédiaire. Affiches et annonces des concerts gratuits et des événements majeurs de l'association sont retransmis. Emilie Saffon a d'ailleurs été invitée à l'émission « Pic de culture » sur Graf'hit en décembre 2004. Dans le but d'ouvrir, de faire sortir les étudiants hors des murs de l'UTC et de les encourager à aller découvrir les environs et les petits villages picards, il faudrait rendre réceptifs les étudiants de l'UTC aux différentes manifestations organisées par Traces-et-Cie.
Traces-et-Cie aimerait accueillir des artistes étudiants dans leur programmation (groupes de musique, artistes-exposants, compagnies de danse ou de théâtre…) et accepte volontiers de prêter leur salle *l'Horloge* pour des résidences ou des répétitions (selon la disponibilité de la salle bien entendu).

- ***Les Naïades* à Saint-Jean-aux-Bois (60)**

Les Naïades est une scène jazz qui organise un concert toutes les deux semaines, dans une ancienne maison forestière près de Saint-Jean-aux-Bois (à 10km au Sud de Compiègne, dans la forêt). La salle accepte un public de 80 personnes debout et possède un bar. Cette association compte environ 150 adhérents. Son fonctionnement est très indépendant. Elle ne pratique aucune communication sur sa programmation en dehors de ses adhérents. Elle est en relation avec Lionel Rivière, les membres de Traces-et-cie, les groupes de musique *d'Ici label* et *Ici live*, l'Acte théâtral, l'association *Banlieues bleues…*

- **L'association ALIS à Fère-en-Tardenois (02)**

L'association ALIS est une compagnie de spectacles, mêlant spectacle vivant et art numérique. ALIS a été créée en 1982 par Pierre Fourny et rejoint en 1984 par Dominique Soria. ALIS vit et travaille à Fère-en-Tardenois (02) (à 65km au Sud-Est de Compiègne). ALIS crée de nombreux spectacles, met en place des formations et des ateliers, organise des rencontres et des séminaires. ALIS possède un lieu depuis 1991 : *l'Echangeur*, centre de création et de production, qui organise des résidences d'artistes de danse contemporaine, de théâtre atypique, de musique et d'arts plastiques.
ALIS n'avait aucune relation avec l'UTC jusqu'à cette année 2005 où elle fit appel au département GSU pour l'aider sur la conception d'un dispositif scénique équipé de capteurs qui fera l'objet du montage d'un nouveau spectacle. La collaboration avec l'UTC vise, par le biais de travaux effectués par des étudiants (par l'intermédiaire des UV IR, PR et TX), à explorer et instruire certaines pistes techniques et technologiques du système des capteurs et du serveur chargé de gérer la base de données des effets multimédia, préciser la problématique théorique des modalités de captation sensorielle et de rendu d'informations, et étudier le dispositif scénique en termes d'ambiances.

Parmi tous ces acteurs, non institutionnels, la plupart ont des relations amicales et de travail ensemble. Ils organisent chacun de nombreux événements (concerts, lectures, spectacles, expositions) qui ont une ambition plus modeste que ceux de la programmation des grandes institutions comme l'EJL ou le Théâtre Impérial. Ces événements attirent un public pratiquement identique, constitué d'amis, d'habitués et des étudiants de l'UTC les plus curieux. La communication est peu présente et fonctionne essentiellement par relations et bouche-à-oreille. Ces acteurs vont coordonner leurs événements, afin de développer leur public et contrer le public de masse des grandes institutions. L'UTC se doit aussi de les représenter, car les événements de l'UTC attirent également ce même public.

3. Les relations entre l'UTC et la ville

3.1. Résumé des relations

Ville	UTC
Espace Jean Legendre	-Convention tripartite UTC-EJL-DRAC de 1998 à 2004 -ateliers théâtre de 1998 à 2002, -Festival Art et Technologie de 1998 à 2003, -tarifs préférentiels, -location des salles pour : la rentrée des étudiants, la journée des diplômés -étudiants ouvreurs -Amicale de l'UTC : arbre de Noël des enfants du personnel -Coulisses : FESTUPIC 1 semaine en hors saison tous les ans.
Théâtre Impérial	-tarifs préférentiels, -Amicale de l'UTC : abonnements et arbre de Noël, -Coulisses : Comédie musicale tous les 2 ans.
Ziquodrome	-Convention Ville-UTC pour la prise en charge de sa construction -Convention Ville-UTC-BDE pour son utilisation -Estu : soirées -Larsen et Graf'hit : concerts -Coulisses : spectacles, représentations théâtrales, concerts
Cinéma Les Dianes	-tarifs préférentiels -Coulisses : Numéo tous les ans
Château de Compiègne	-tarifs préférentiels, -Coulisses : Forum Numéo
Espace Saint-Pierre des Minimes	-exposition Jean-Pierre Gilson
Salles Saint-Nicolas	-Coulisses : représentations théâtrales de FESTUPIC, lecture publique
Ecole des Beaux-Arts	-élèves -modèles étudiantes
Conservatoire de musique	-professeurs communs -prêt des salles -élèves
Bibliothèques	-abonnement gratuit
Musées	-tarifs préférentiels : 1€
Ensembles musicaux	-musiciens de l'UTC : étudiants et personnels
Associations compiégnoises	-adhérents
Evénements municipaux	-public
Librairie des Signes	-consommateurs

	-public -communication dans l'UTC
Bars de Compiègne	-consommateurs -associations : concerts, soirées…
Acte Théâtral	-convention UTC-Acte théâtral -stages de théâtre ouverts aux étudiants -certains supports de communication faits par l'UTC -communication dans l'UTC -FESTUPIC : conseil, stage, représentations en soirées Rouge et Noir -Ateliers TN04 : projet -GSU : projet
La ville de Margny	-habitants, consommateurs
Traces-et-cie	-public -communication au sein de l'UTC
Les Naïades	-public
ALIS	-public -projet GSU : UV IR, PR et TX pour les étudiants

3.2. Compiègne, une ville universitaire ?

a. La globalisation confuse de l'UTC et de sa communauté

La ville considère l'UTC comme une entité fermée, à cause de son autonomie et de son indépendance. A cause de cette idée préconçue, la ville met l'UTC, l'institution et tout ce qui la compose, dans un champ à part. Elle considère donc la population de l'UTC comme une communauté à part, dont elle n'aurait pas à s'occuper. La population qui constitue l'UTC appartient à l'UTC et non à la ville. Elle doit donc vivre à travers l'UTC et non dans la ville. Résultat, malgré le caractère public de l'UTC, la ville ne communique pas au sein de l'établissement : elle considère que les manifestations municipales n'intéressent sûrement pas la communauté universitaire et donc que cela ne sert à rien de leur en parler. De même, il ne faut pas mélanger la population de l'UTC avec celle de la ville : par exemple, le SUAPS met en place des ateliers de tout type de sport, mais les groupes UTC et compiégnois sont différenciés. Aujourd'hui, dès qu'une manifestation est organisée par l'UTC ou les associations étudiantes, et que même si sa communication est faite à travers les commerces de la ville, les habitants de Compiègne ne se sentent pas concernés.
Aujourd'hui, **la ville cloisonne l'UTC**, cloisonnement basé juste sur une conception d'incompréhension d'autonomie et d'élitisme (dû au caractère scientifique et technologique de l'établissement). Par là même, **elle cloisonne la population de l'établissement**, qui n'est autre que sa propre population. Les étudiants et le personnel de l'UTC habitent Compiègne, ne l'oublions pas !
La ville devrait distinguer l'institution de l'UTC et sa population, et **considérer plus globalement la totalité de ses habitants**, quelles que soient leurs origines et le pourquoi de leur arrivée à Compiègne (notamment pour les étudiants). Elle accueille chaque année les nouveaux habitants de Compiègne, pourquoi n'y invite-t-elle pas également tous les nouveaux étudiants ? Pourquoi le Maire de Compiègne n'accueillerait pas, au côté de François Peccoud, les nouveaux étudiants en début de chaque semestre ?

b. Une dynamique en cercle vicieux

La ville de Compiègne remarque que les **étudiants ne s'investissent pas dans la ville**, **ne participent pas à la vie locale**. C'est donc pour cette raison qu'elle considère les étudiants à part et non comme n'importe quel autre habitant. Les étudiants sont à Compiègne seulement pour aller à leurs cours et avoir leur diplôme, et donc seulement pour l'intérêt de l'UTC. Les lycéens et les étudiants des autres écoles (d'infirmière et de

commerce) habitent-ils Compiègne dans le seul intérêt d'avoir leur diplôme et leur BAC ? L'ouvrier de l'usine Colgate-Palmolive habite-t-il Compiègne dans le seul intérêt d'aller travailler à son usine tous les jours ? La ville de Compiègne réduit rapidement la conception de la population de l'UTC, alors qu'elle ne fait pas la réduction pour le reste de sa population.
Par conséquent, dans le fait que les étudiants ne soient pas présents dans la ville, Compiègne considère que **la ville n'est pas dynamisée par les étudiants**.
D'une autre oreille, nous aurons la version suivante :
Compiègne considère les **étudiants comme une gêne**, ils sont jeunes, ils font du bruit, ils veulent sortir tous les soirs, on le voit bien avec le Picolo. Les étudiants ne se sentent donc **pas accueillis correctement** dans la ville, surtout si on les met dans la catégorie à part de l'UTC. **Compiègne est très peu dynamique** au quotidien, il n'y a pas que les étudiants qui le disent. La ville est calme, il ne se passe pas grand chose le soir : **les équipements culturels ne sont pas situés au centre-ville**, il n'y a même personne dans les rues à partir de 21h. Les bars ne sont pas accueillants, ils ne proposent pas de programmation, ils n'ont pas une dynamique jeune et « débridé », ils n'attirent donc ni les jeunes, ni les étudiants, ils développent davantage l'ambiance « jeune cadre qui souhaite se reposer ». Les commerces ne développent pas n'ont plus une dynamique très active et très ouverte : tous les magasins sont fermés entre midi et 14h, et après 18h30. Du côté des transports, ceux-ci ont l'avantage d'être gratuits, cependant les horaires et les trajets ne sont pas des plus avantageux pour les étudiants (notamment entre Royallieu et Benjamin Franklin). De plus les bus s'arrêtent à 20h30, ce qui est peu pratique pour les personnes non motorisés qui souhaitent se rendre au Ziquodrome par exemple. Nous venons de dire que les jeunes faisaient du bruit, alors les équipements de musique se trouvent en périphérie de ville (ZAC de Mercières pour le Ziquodrome[19]). Les événements au Ziquodrome ont lieu le soir à partir de 20h30, alors que les bus s'arrêtent à la même heure…

Pour résumer : les étudiants ne sont pas présents dans la ville, c'est pour cela qu'elle n'est pas dynamique. La ville est peu dynamique, c'est pour cela que les étudiants n'y sont pas présents. Finalement, ce point tourne en cercle vicieux. Qui y met le moins de bonne volonté ? Il faudrait accepter le fait que les étudiants soient effectivement très consommateurs de l'université et très peu curieux, mais aussi que Compiègne fait peu d'effort dans l'accueil des étudiants et de leurs initiatives au sein de la ville. Par exemple, les subventions de la ville pour les associations étudiantes sont négligeables au niveau financier ; par contre pour certains événements étudiants, la ville est ouverte et généreuse au niveau des aides en nature (offre des équipements culturels, aides humaines et logistiques…). Il faudrait donc trouver un arrangement commun.
Dans tous les cas, la ville n'est pas considérée comme une ville universitaire.

Cependant, du point de vue du développement culturel, il est vrai que la politique de la ville n'est pas claire :
-la plupart des équipements culturels ne sont pas au centre-ville,
-les transports n'améliorent pas la mobilité des gens à s'y rendre,
-il n'existe pas d'événements communs entre l'UTC et la ville…

c. Des modes de travail différents

L'UTC, établissement scientifique et technologique, a réussi à faire adopter à sa communauté une manière de travailler très complète au niveau technologique. Pour réduire l'image à la simple **communication entre personnes**, les gens dans l'UTC ont le choix entre le téléphone, le courrier, la rencontre et le mail (et Internet). Les échanges sont rapides, efficaces et devenus habituels. Au contraire de la Mairie de Compiègne, il n'est pas dans les habitudes de ses employés de travailler avec les mails et Internet. Ils

[19] Distance entre le centre-ville de Compiègne et la ZAC de Marcières : 6,3km (selon Mappy).

n'ont donc peut-être jamais surfé sur les sites de l'UTC et des associations étudiantes. Ainsi ils pourraient se rendre compte de l'ampleur de cet outils et de l'utilisation qui en est faite. Les communications entre l'UTC et la Mairie sont donc moins rapides et moins efficaces.
Il en est de même pour la conception du travail de personne à personne entre la Mairie et l'UTC. Les étudiants ont une conception du temps plus courte et plus rapide, à six mois près, du fait de leur **cursus semestriel**. Ils changent donc fréquemment de structures et d'associations, en fonction de leurs envies et de leur semestre. Les structures et les associations changent donc fréquemment de responsables et de bureaux. Du fait de ces **changements fréquents**, les relations d'association à association se font par les structures et les mails affiliés, et non par les personnes responsables. Il n'y a donc aucune personne permanente au sein des associations de l'UTC.
Ce **système** est **incompris** vu de l'extérieur et semble quelque peu **déroutant**. Les institutions ne savent pas à qui s'adresser, ils ont besoin de mettre une personnalité sur une structure d'une part. D'autre part, le fait de changer fréquemment d'interlocuteur rend les contacts moins réguliers et les initiatives plus lentes et plus longues dans leur évolution. Ce système n'améliore pas la considération des institutions extérieures vis-à-vis des associations et des étudiants en général, elles ne prennent pas leurs projets au sérieux comme des projets professionnels. Ceux-ci perdent en crédibilité.

Le fait de ne pas considérer la communauté universitaire, et notamment les étudiants, comme faisant partie de la population compiégnoise, et le fait de ne pas adhérer et comprendre le système semestriel des étudiants, fait que la ville ignore totalement les initiatives sortant de l'UTC. Le bouillonnement culturel que nous avons décrits dans la partie précédente n'est pas reconnu à sa juste valeur. Cette non reconnaissance de la part de sa ville d'accueil semble frustrant pour les initiateurs de ce bouillonnement et leurs volontés de s'ouvrir sur la ville.

L'université semble donc mise à l'écart :
-stagnation de son développement multipolaire,
-formation d'un campus (pourtant à l'origine non désiré) au niveau de Royallieu,
-pas de développement supplémentaire au niveau du centre-ville,
-conception ghettoisée de sa population,
-pas de mélange population compiégnoise-étudiants UTC,
-conception sectaire de son établissement.

Il est donc clair qu'un malaise existe entre la ville et l'université, lequel ?
-concurrence des images et de la visibilité,
-conception antique de l'élitisme de la Science,
-faible considération de sa population…

Remarque sur la légitimation de la réappropriation des centres-villes par les universités en 1976 :
« En premier lieu, l'université actuelle doit participer à un processus de requalification urbaine orienté vers une réappropriation collective de la ville et de son centre. En maintenant une partie de l'université dans le centre, on lutte contre sa croissante spécialisation en centre d'affaires. (…)
A Bologne, la municipalité dans le cadre de son plan de restructuration de la ville, et de réhabilitation de son patrimoine historique a proposé une stratégie à l'université. Sous le contrôle de conseils de quartier, ont été proposées des opérations de logements concertés qui doivent permettre un contact quotidien et, par là même, l'inclusion des étudiants dans la vie urbaine. Par ailleurs, dans le cadre du centre historique, la municipalité a mis à disposition un certain nombre de bâtiments, sous condition que leur utilisation universitaire corresponde aux caractéristiques typologiques des grands

« contenitori », et soit la base d'une animation de quartier. Inversement, certains centres de quartiers abritent des bibliothèques universitaires qui se trouvent ainsi proposées aux habitants. Ces grands édifices requalifiés par un nouvel usage peuvent devenir les éléments exceptionnels de la cité, dont la maille structurelle est le logement. Seules des municipalités, dont les objectifs sociaux et la maturité politique ne peuvent être mis en doute, peuvent se permettre une telle politique, dans la mesure où la population participe activement aux décisions et contrôle une grande partie des effets induits des opérations de réhabilitation et d'équipement. A Ferrare, en obligeant l'université à financer des logements et des services pour les étudiants sur la base d'une demande des habitants, la municipalité tente de limiter les effets induits par le maintien d'un grand nombre d'étudiants dans la ville. Ces tentatives ont pour but l'auto-formation de nouveaux rapports entre la ville tournée vers une dimension sociale, la réappropriation publique de l'espace, et l'université ouverte aux problèmes du grand nombre appelée à devenir un instrument et un service social.
L'université et le centre historique peuvent alors être les pivots d'une stratégie urbaine démocratique en lutte contre les spéculateurs, qui s'emparent des zones déjà construites et qui profitent de l'expansion périphérique. »[20]

[20] L'Architecture d'Aujourd'hui n°183, « Université, ville et territoire », janvier-février 1976.

IV. Quel environnement pour l'UTC ?

Cette partie a pour but de répertorier les compétences culturelles des institutions et les équipements culturels de la région qui pourraient favoriser le rayonnement de l'UTC en matière culturelle. Il convient que le conventionnement avec la plupart des opérateurs du tissu local en sera le plus significatif. Les collaborations et les partenariats avec les institutions territoriales et culturelles locales légitimisent le projet culturel d'un établissement d'enseignement supérieur

1. Au niveau national et international

1.1. L'Etat

• Le **Ministère de l'Education nationale**, par l'intermédiaire d'un volet culturel, spécifiant la politique culturelle de l'établissement, dans le contrat de développement quadriennal (Cf. 2e partie II.3.1.a.).

• Le **Ministère de la Culture et de la Communication**, par l'intermédiaire des conventions Universités-DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)[21] :
A la suite des initiatives entreprises par l'UTC :
-dénonciation de la convention tripartite UTC-EJL-DRAC début 2004,
-rendez-vous avec la DRAC début 2004,
-rédaction du rapport « Pour une politique culturelle à l'UTC » par Luc Ziegler en mai 2004,
-acceptation du projet par le CA de l'UTC du 10 juin 2004,
-rendez-vous avec la DRAC fin septembre 2004,
-accueil d'une étudiante GSU-ECU durant le semestre A2004, dans le cadre de son PFE, sur la réflexion de ce projet,
-rédaction d'une convention plausible bipartite entre l'UTC et la DRAC en décembre 2004 ;
La DRAC se rend compte que l'UTC est en train de prendre un nouvel aiguillage en direction de l'action culturelle. La définition des orientations de la politique culturelle voulue et des projets se concrétisent. Pour cela, l'UTC demande l'aide et l'accompagnement de la DRAC Picardie. En cela, Philippe Béra, conseiller éducation artistique de la DRAC Picardie, accorde à l'UTC l'aide possible de la DRAC, qui voit dans le futur SUAC un relais, sur 3 points :
-La participation de la DRAC à hauteur de 50% sur la rémunération de la personne qui sera recrutée pour la charge du SUAC.
-L'encouragement aux actions culturelles menées en collaboration avec les institutions culturelles soutenues par la DRAC (financement ponctuel selon le projet) : l'association ALIS (projet avec le département GSU de l'UTC), le Théâtre Impérial de Compiègne (qui reçoit une ligne budgétaire de la part de la DRAC spécialement pour développer des actions envers les étudiants), la compagnie l'Acte Théâtral, l'Espace Jean Legendre et l'ASSECARM (association Musique et Danse de Picardie), qui peut subvenir à la demande de l'UTC des prestations de professionnels de la musique et de la danse.
-L'encouragement à la vie culturelle de l'étudiant (dans le sens : encouragement à la consommation et au déplacement culturels dans les institutions culturelles soutenues par la DRAC).
La **convention cadre UTC-DRAC Picardie** a été rédigée[22]. A l'heure actuelle, février 2005, cette convention a reçu l'accord de la DRAC, il ne reste que l'accord de l'UTC et

[21] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Philippe Béra, conseiller éducation artistique de la DRAC Picardie, 31/01/2005.

ensuite sa signature par les deux structures. Un avenant financier sera ajouté chaque année, décrivant plus en détail les projets UTC-partenaires soutenus par la DRAC.

1.2. La coopération nationale et internationale

- **Le secteur privé :**

-Le recours au mécénat d'entreprises ou de fondations culturelles ;
-La collaboration plus fréquente avec l'association Tremplin-UTC, des diplômés de l'UTC, pour mieux relayer les événements culturels de l'UTC et pour réveiller l'âme « patriotique » des anciens étudiants afin de favoriser un mécénat plus compréhensif.

Faire partie d'un réseau permet de bénéficier d'un apport supplémentaire, en reconnaissance et en expérience. L'UTC fait partie du réseau des UT et développe également une politique internationale très dynamique.

- **Le réseau des Universités de Technologie (UT) :**

A l'image de l'UTC, **l'Université de Technologie de Troyes** (UTT) est créée en septembre 1994 :
-1 842 étudiants en formation d'ingénieur et en 3e cycle,
-116 enseignants chercheurs,
-127 personnels administratifs et techniques.
Née de la fusion de l'École Nationale d'Ingénieurs de Belfort (ENIBe) créée en 1962, et de l'antenne de l'UTC implantée en 1985 à Sévenans (UTCS), devenue Institut Polytechnique de Sévenans (IPSé) en 1991, **l'Université de Technologie de Belfort-Montbelliard** (UTBM) voit le jour par le décret du 14 janvier 1999 :
-1 800 étudiants en formation d'ingénieur,
-188 enseignants chercheurs,
-175 personnels administratifs et techniques.
Les trois UT : UTC, UTT et UTBM, ont en commun leur statut, leur structure pédagogique, la volonté de développer une recherche de haute qualité dans les domaines technologiques, un fort réseau de relations industrielles et internationales. Une concertation régulière entre les trois établissements et des coopérations dans tous les domaines d'activité sont établies. C'est ainsi que la gestion des admissions en 1er et 2nd cycles est effectuée pour le compte des trois UT par le service des admissions de l'UTC et que soit élaborée une politique de communication concertée. Des innovations pédagogiques sont également conçues entre les trois UT. La collaboration étroite des 3 établissements rentre dans le cadre du réseau des UT.
Au niveau culturel, il existe aujourd'hui de nombreux échanges entre les 3 établissements :
-tournée de la troupe SA12, dirigée par Jérôme Wacquiez, à l'UTT et à l'UTBM,
-concerts d'Ocata ou de Stravaganza au FIMU de l'UTBM,
-concert de groupes musicaux de l'UTT et de l'UTBM à l'UTC,
-réalisation de court-métrages en co-production étudiants de l'UTBM et étudiants de l'UTC…
Aucune des trois UT ne possède à ce jour un service culturel universitaire spécifique. A l'UTT et à l'UTC, le projet est en cours et pour l'instant dans les mains des secrétaires généraux respectifs. A l'UTBM, une personne spécifique s'en charge, mais ce n'est pas son rôle principal.
Cela mériterait de rendre lisibles les actions culturelles de chaque UT et de mettre en place des structures culturelles en collaboration les unes avec les autres, afin de développer et de favoriser les échanges culturels entre les établissements, ainsi que les événements inter-UT.

---

[22] Cf. Annexe 10 : Documents produits
Convention triennale entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Picardie et l'UTC, 2005-2007.

- **Les collaborations internationales :**

Nous avons vu que les collaborations internationales de l'UTC étaient très développées (Cf. 2e partie : I.2.3. et I.2.4.d.) au niveau des mobilités entrante et sortante.
11% des étudiants de l'UTC sont étrangers (en formation d'ingénieur complète ou seulement pour un semestre). Il serait intéressant de favoriser les rencontres entre les étudiants étrangers et les étudiants français, mais aussi de faire participer davantage les étudiants étrangers à la vie culturelle de l'UTC, en leur donnant l'occasion de faire découvrir leurs propres cultures aux autres (l'association Esperanto a déjà fait un grand pas dans ce sens).
A l'inverse, les universités étrangères partenaires avec l'UTC possèdent sûrement des services culturels ou des événements culturels internationaux. Cela mériterait de développer les partenariats autour de la question culturelle également : cela permettrait de favoriser les échanges et les invitations culturels au niveau musical, chorégraphique ou théâtral à l'occasion d'événements (semaine thématique, festivals universitaires…). Cela augmenterait le rayonnement international de l'UTC.
A ce niveau, des actions ont déjà été réalisées :
-la troupe SA12 est invitée régulièrement par des universités étrangères à jouer : Lituanie, Turquie, Canada…
-l'orchestre jazz Ocata organise tous les deux ans des tournées à l'étrangers et des échanges culturels basés sur la musique collective : Espagne, Burkina Faso, Hongrie…
-FESTUPIC invite tous les ans des troupes étudiantes étrangères à venir représenter leurs pièces à l'EJL lors du festival : en 2004, des troupes ukrainiennes, hollandaises et brésiliennes étaient présentes.

- **Le réseau** Art+Université+Culture (Cf. 1ère partie III.2.1.d.)

2. Au niveau régional

2.1. Le Conseil Régional de Picardie

a. Le contrat de plan Etat/Région (CPER) Picardie 2000-2006 :

Le CPER se découpe en 3 axes, seul le 2e axe nous intéresse : « Axe II - Miser sur les savoirs et leur transmission ». Celui-ci développe, entre autres, les volets universitaires et culturels du territoire.

- Mesure II-2 - U3M : s'attacher aux enjeux stratégiques : la recherche et le transfert de technologie, et l'accueil des étudiants :

L'UTC est le 2e établissement d'enseignement supérieur de Picardie après l'UPJV. **Compiègne est la 2e ville universitaire de Picardie** après Amiens, qui possède pratiquement la totalité des établissements d'enseignement supérieur. La Picardie accueille 40 800 étudiants sur 31 sites d'enseignement supérieur, dont 7 sites universitaires. L'UPJV accueille 52% des étudiants picards, soit 26 700. Il y a 25 800 étudiants à Amiens, contre 4 000 à Compiègne.
« U3M s'inscrit dans un contexte de stagnation des effectifs, de renouvellement massif du corps enseignant, de concurrence entre les offres de formations existantes, mais aussi de nouvelles offres liées à l'utilisation des nouvelles techniques d'information et de communication (NTIC). Les objectifs recherchés dans le cadre de la démarche U3M visent à :
-poursuivre le développement de l'appareil d'enseignement supérieur et de recherche, notamment sur les sites délocalisés,
-améliorer les synergies entre les dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche, que ceux-ci soient publics, privés ou mixtes,

-favoriser la structuration et l'expression de la demande sociale et économique des différents territoires,
-accompagner l'organisation des dispositifs de transfert et de valorisation de l'innovation,
-améliorer les conditions matérielles d'enseignement supérieur et d'accueil des étudiants.
Le CPER matérialise les **engagements** issus de cette réflexion, en faisant une place prépondérante à la recherche, aux transferts de technologies et à l'amélioration de la vie étudiante, présenté sous la forme d'un volet investissements immobiliers et d'un volet actions de recherche et de transferts de technologies :
-Projets de l'UTC pour l'enseignement : remise à niveau du Centre Benjamin Franklin, création du département GSU (enseignement, bâtiment), centre de formation continue et réhabilitation des locaux.
-Projets de l'UTC pour la recherche : réaménagement du Centre de recherche, création d'un centre européen de recherche technologique environnemental.
-Projets de l'UTC pour le transfert de technologies : créations de laboratoires communs universite-industrie.
-Pas de projets de l'UTC pour la vie étudiante.
-Projets de l'UTC pour la BUTC : création d'un centre de numérisation des archives. (…)
A propos de la **valorisation de la recherche et des technologies**, le CPER souhaite mettre en place un **réseau régional de culture scientifique, technique et industrielle** (CSTI). Les objectifs de cette opération sont de consolider le réseau animé par Picardie CSTI, adossé sur les établissements universitaires, et de favoriser l'accès des publics scolaires, du monde de l'industrie et du grand public à la CSTI pour rehausser le niveau culturel et développer l'intérêt pour la science et la technologie. L'association CSTI devrait effectuer le recensement, l'inventaire et un soutien à remise en état de collections, reconstituer des expositions, faire des conférences… (…)

- Mesure II-3 - Pour un aménagement culturel du territoire

Le volet culturel du CPER s'articule autour de 5 axes : patrimoine, spectacle vivant, développement culturel et formation, équipements culturels et institutions culturelles. Le **patrimoine architectural picard** est un des atouts majeurs de la région. Riche, bien réparti sur l'ensemble du territoire, il devra faire l'objet d'un rattrapage au niveau de sa restauration et d'une mise en valeur. Ce patrimoine est notamment représenté par 1 412 monuments protégés au titre des monuments historiques. Plus des 3/4 de ces monuments protégés sont des édifices religieux, dont 6 cathédrales. Par ailleurs, les **musées** et les **bibliothèques** de Picardie présentent des collections patrimoniales de grande valeur. Le CPER met en place des actions de valorisation destinées à en faire un support de l'action culturelle et un facteur de développement, notamment touristique. La prise en compte des traces de l'histoire de la région et des monuments a une valeur éducative et peut être un facteur d'intégration et de cohésion. Le **spectacle vivant** souffre pour sa part d'un déséquilibre entre Amiens et le reste de la Picardie. Peu de compagnies professionnelles vivent et travaillent dans la région. Le développement de la création est un axe majeur du développement culturel. Le rééquilibrage de la diffusion est une nécessité pour l'aménagement culturel du territoire. Le soutien aux lieux de création et de diffusion existants ou à créer permet d'enrichir l'offre culturelle, d'assurer une complémentarité des interventions et de permettre une mise en commun de moyens. Le développement vise également à renforcer l'offre de **formation** et à soutenir la mise en œuvre de projets nouveaux. La professionnalisation des acteurs culturels est une nécessité dans une région peu dotée d'équipements culturels de dimension nationale. Une réflexion sur la mise en place d'une formation professionnelle diplômante qui prépare au diplôme d'état de professorat de danse et de musique sera menée. De plus, un programme de formation continue pour les professeurs de danse et de musique en activité sera proposé. Les **équipements et les institutions culturels** d'importance nationale en région doivent être aidés de façon à poursuivre et à renforcer leur rôle de création et de diffusion. Ces nouveaux équipements, répartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire régional, doivent être des lieux d'ancrage pour un développement de la création et des pratiques culturelles.

-Projets pour le patrimoine : restauration et mise en valeur du patrimoine, mise en œuvre et soutien aux projets de valorisation du patrimoine régional, numérisation et mise en réseau des collections publiques des musées et des bibliothèques de Picardie.
-Projets pour les institutions culturelles : activités de soutien à la création, à la diffusion et à la sensibilisation du public à l'art contemporain sur l'ensemble du territoire régional, national et international (par l'intermédiaire des Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)), soutien aux pratiques artistiques et à la formation dans le domaine de la musique et de la danse (par l'intermédiaire de l'ASSECARM). »[23]

• L'Association pour l'Expansion et la Coordination des Activités Régionales Musicales de Picardie **(ASSECARM)**, appelée également **Association Musique et Danse en Picardie**, s'est vue confier une mission générale de développement de la musique et de la danse par le Ministère de la Culture et le CR de Picardie. « Outre sa vocation de centre de ressources, Musique et Danse en Picardie pilote des dispositifs de formations musicales et chorégraphiques avec une ouverture à toutes les formes de musiques et de danses, à toutes les pratiques et à tous les publics. Cette politique de formation artistique s'appuie sur un partenariat permanent avec les différentes collectivités de la Picardie qui, dans une logique d'aménagement culturel et musical du territoire, permet un développement et une optimisation des missions qui sont essentiellement :
.la mise en place d'une politique de formation de l'amateur jusqu'au professionnel ;
.l'accompagnement par la formation des artistes ou ensembles de musiciens en émergence artistique ;
.le développement d'actions de proximité en matière de formation, d'encadrement de formateurs, d'accompagnement de diffusion avec les principales structures musicales et chorégraphiques de la région ;
.la promotion de tous les répertoires musicaux et de toutes les esthétiques chorégraphiques ;
.la mise en réseau d'actions s'appuyant sur un partenariat étroit avec les communautés d'agglomérations, les inter territoires, le réseau des villes culturelles de Picardie, ainsi qu'avec les partenaires européens.
Musique et Danse en Picardie inscrit ses missions dans une logique structurée en cinq départements d'action : pratiques vocales, pratiques instrumentales, jazz et musiques actuelles, danse et centre de ressources.
Parallèlement à ces missions fondamentales, Musique et Danse en Picardie développe des compétences dans une démarche prospective dans les domaines suivants :
.l'expertise et le conseil : Musique et Danse en Picardie mène certaines études nécessaires à l'observation et l'évolution des politiques culturelles, plus particulièrement dans le domaine des pratiques musicales et chorégraphiques ;
.la concertation : pour qu'acteurs et structures travaillent en coordination et que leurs complémentarités servent l'efficacité ;
.la médiation : pour que les partenaires de Musique et Danse en Picardie et les acteurs de terrain fassent de leurs objectifs respectifs un but commun ;
.l'information : en direction de tous, avec l'ouverture de la médiathèque et le développement du Réseau Musique et Danse avec la Cité de la Musique. »[24]
Luc Ziegler, ancien secrétaire général de l'UTC, était le vice-président de cette association.
-Projets pour les équipements culturels : soutien à la création et au développement de grands équipements culturels ayant un rôle majeur dans l'aménagement culturel du territoire régional et un rayonnement à l'échelon régional, national, voire international ; mise en place des équipements de valorisation du patrimoine archéologique.
-Projets pour le développement culturel : réflexion sur la mise en place d'une formation professionnelle diplômante qui prépare au diplôme d'état de professorat de danse et de musique, proposition d'un programme de formation continue pour les professeurs de danse et de musique en activité ; constitution d'un pôle régional d'éducation et de formation au cinéma et à l'audiovisuel, mise en place d'une commission du film locale ;

[23] Contrat de plan Etat/Région Picardie 2000-2006, Conseil régional Picardie.
[24] http://www.assecarm.com

promotion de l'économie du livre, soutien à la création littéraire et à la formation (aide à la lecture publique).
-Projets pour l'aménagement culturel du territoire - spectacle vivant : aide aux réseaux des lieux et à leurs projets : développement d'une dynamique de création et de diffusion à l'échelon de la région dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, en soutenant les réseaux des lieux culturels, leurs projets et le développement culturel des territoires :
.soutien aux réseaux de lieux culturels et musicaux : actions de co-production ou d'accueil en résidences, réseau des lieux de musiques actuelles ;
.soutien aux réseaux des lieux culturels de proximité situés en milieu rural : aménagement des locaux ;
.partenariat culturel avec les territoires : création d'un service culturel de proximité, développement de l'émergence des territoires comme acteurs culturels

b. Les aides à la culture en Picardie[25]

Afin d'accompagner les acteurs culturels dans leurs projets de création, de production et de diffusion, le CR de Picardie leur apporte son soutien dans l'ensemble des disciplines artistiques : théâtre, danse, cinéma et audiovisuel, arts plastiques et visuels, musiques actuelles, livre et lecture, festivals en région, projets en réseau.

2.2. Le CROUS Amiens Picardie[26]

Le réseau des CROUS et du CNOUS a pour ambition d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant leurs projets artistiques et leurs engagements citoyens au service de la collectivité. L'action du réseau des œuvres dans le domaine de la culture et du soutien aux initiatives étudiantes s'exerce dans plusieurs directions :
-le soutien financier pour la réalisation de projets étudiants par le biais du **dispositif Culture ActionS**, constitué d'un fonds d'aide aux projets culturels et artistiques et d'un fonds de soutien aux initiatives et actions étudiantes dans les domaines de l'engagement,
-le développement des pratiques amateurs au travers de l'organisation de concours (nouvelles, films courts, photo, bande dessinée) ou la mise en place d'ateliers de pratique artistique dans les résidences universitaires,
-la contribution à l'émergence de nouveaux talents par la mise à disposition de lieux d'exposition, de locaux de répétition et de matériel, de salles de spectacles,
-la sensibilisation des publics étudiants par la mise en place de spectacles et de manifestations culturelles,
-l'encouragement aux mouvements associatifs au travers du partenariat avec les associations étudiantes et la participation aux campagnes d'intérêt général.
Cette politique, à laquelle le réseau des œuvres universitaires et scolaires consacre plus d'un million d'euros en 2004, est menée en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux : associations étudiantes, universités, collectivités territoriales et locales, directions régionales à l'action culturelle…

A Compiègne, aucune action en matière culturelle n'est menée par le CROUS. Seule, une programmation musicale dans le restaurant universitaire du Port à Bateaux fait exception depuis ce semestre : un concert-apéro par mois à partir de mars 2005.
Une **convention** pour l'amélioration de la vie étudiante a été signée **entre l'UTC et le CROUS** Amiens Picardie le 14 octobre 2003. Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2004. Le volet culturel, mêlé au volet associatif étudiant, est très minime : « Action culturelle et associative : Le CROUS et l'UTC s'engagent à

[25] http://www.picardie.fr/aides-culture/
[26] Cf. Annexe 3 : Comptes-rendus d'entretien
Entretien avec Renaud Poix, directeur du CROUS Amiens Picardie, 09/11/2004.

favoriser la mise en place des projets étudiants et à y participer financièrement. Une campagne d'information sera effectuée en ce sens. ».

2.3. Les autres équipements et institutions culturels

Cf. Annexe 2 : Bases de données (constituée par Céline Thomasset) des institutions culturelles de Picardie.

3. Au niveau local

3.1. Le Conseil général de l'Oise

« Le **Conseil Général de l'Oise** entend conduire une mutation profonde de son action culturelle. Dans le respect de la loi, les aides du conseil général ne devront pas dépasser 50% du budget global des associations. L'action des associations sera valorisée grâce à la création d'un salon annuel des associations de l'Oise.
L'action du CG se déclinera dans trois directions prioritaires :
L'éducation artistique
Dans les collèges du département : L'éducation artistique s'organisera autour du partenariat avec l'Education nationale, les acteurs culturels et les collectivités locales. Le dispositif « théâtre au collège » sera réorienté afin de l'ouvrir à la diversité des disciplines artistiques. Le dispositif « collège au cinéma » sera amplifié. L'action engagée dans 51 collèges du département sera poursuivie, avec pour vocation son extension progressive à d'autres collèges. Le contrat départemental de développement culturel sera signé pour mettre en œuvre ces projets : aucun jeune scolarisé au collège ne doit sortir de ce parcours sans avoir eu l'occasion de rencontres artistiques.
Dans les écoles de musique : L'éducation artistique se développe aussi par le relais des écoles de musique. Dans le cadre de la loi d'août 2004, le CG s'engagera dans l'élaboration de contrats territoriaux de l'enseignement artistique de la musique, de la danse et du théâtre. Dans l'attente, le département développera son engagement aux côtés des acteurs de l'enseignement musical et de la danse, en favorisant l'égalité territoriale et le soutien aux pratiques amateurs.

- **Le soutien à la diversité artistique**

Un effort devra être mené à destination des arts plastiques, des musiques actuelles et des arts de la rue. Ainsi, les appartements précédemment utilisés comme résidence du Président seront transformés en résidence d'artistes dédiée aux plasticiens et aux écrivains. Les jardins du CG se transformeront en véritable jardin d'art ouvert aux habitants. La place de la diffusion cinématographique sera au cœur de l'action de conquête de nouveaux publics. La création d'un pass-ciné sera proposée aux salles du département, à destination des jeunes. Le CG encouragera la diffusion de films du patrimoine cinématographique, soutiendra la diffusion de court-métrages. L'ensemble des cinémas du département seront sollicités par le CG, en vue d'organiser une fête départementale du cinéma. Le CG valorisera le patrimoine touristique dans le cadre des projets culturels. Les journées du patrimoine seront, dans cet esprit, associées à des événements culturels.

- **La mise en réseau des acteurs culturels**

En 2005, le CG s'engage à réaliser un guide de l'action culturelle, à acquérir un outil de gestion à destination des associations qui le souhaitent, à créer un portail culturel sur Internet afin de faciliter la visibilité des acteurs et de l'offre dans le département.

Le CG renforcera les actions de ses institutions départementales :
Envisagée depuis plus de 7 ans, la rénovation du **musée départemental** sera enfin engagée.

• Les **archives départementales** seront modernisées et développeront des projets culturels. L'action culturelle des archives doit aussi être renforcée. L'exposition « L'Oise libérée » sera ainsi dupliquée afin d'être disponible pour les communes qui souhaitent l'accueillir.
• La **bibliothèque départementale** de l'Oise (BDO) développera ses missions à destination des collectivités locales. L'action de la BDO est d'abord au service aux collectivités locales, afin de développer une politique territoriale de la lecture publique. Ce travail de fond sera complété par les actions culturelles mises en œuvre dans le cadre des réseaux des bibliothèques locales. La BDO s'engagera dans un partenariat innovant avec le Cinespace de Beauvais, afin d'effectuer l'inventaire de son fonds bibliographique consacré au cinéma. La BDO sera également mobilisée pour la réalisation de l'inventaire bibliographique du service documentation du musée départemental.
Le parc Jean-Jacques Rousseau sera animé au service de l'action culturelle et touristique. »[27]

3.2. La Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne

La Communauté d'Agglomération, l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), remplace la Communauté de Communes de la Région de Compiègne (CCRC) depuis le 1er janvier 2005. Elle regroupe 14 communes : Compiègne, Choisy-au-Bac, Janville, Clairoix, Margny-lès-Compiègne, Venette, Jaux, Jonquières, Le Meux, Armancourt, Lacroix-Saint-Ouen, Saint-Sauveur, Saint-Jean-aux-Bois et Vieux-Moulin. Les principaux objectifs de l'ARC sont de développer l'emploi et d'offrir aux habitants logements et services adaptés à leur besoin.

L'UTC occupe une place de choix en Picardie, à la fois par son caractère d'établissement d'enseignement supérieur et par sa volonté de s'inscrire comme nouvel opérateur culturel. La Picardie est un désert universitaire et un désert culturel, l'UTC peut avoir l'ambition de développer une politique culturelle riche et rayonnante. La coopération internationale de l'UTC et son appartenance à divers réseaux sont d'autres avantages favorisant son développement culturel. Son projet peut s'inscrire dans de nombreux partenariats avec des collectivités territoriales, possédant une compétence d'aménagement du territoire en matière culturelle et de développement culturel.

[27] Conseil Général de l'Oise, Orientations budgétaires 2005, décembre 2004.

Conclusion de l'état des lieux

Plusieurs constats ont été faits dans le contexte général de l'enseignement supérieur en France :

-la sectorisation des disciplines et des formations,
-le comportement consommateur des étudiants,
-la baisse de l'engagement de la communauté universitaire,

-la nécessité d'un nouveau rapport au savoir,
-la nécessité d'insérer des enseignements artistiques et culturels au sein des formations, toutes disciplines confondues,
-le développement de l'esprit critique au même niveau que le reste de la formation,
-l'accomplissement de l'épanouissement personnel,

-la mission de diffusion culturelle définie dans la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1984,
-la nécessité de définir une politique culturelle au sein des établissements d'enseignement supérieur, en relation avec sa population et son territoire,
-la mise en place d'une structure développant l'action culturelle dans ces établissements,

-la récente entreprise des universités à développer une politique culturelle (depuis les années 1990 en masse),
-le peu de reconnaissance de la part de l'Etat dans ce sens (les professions culturelles ne sont pas inscrites dans les BAP),
-une légitimité du projet culturel universitaire non encore reconnue au sein de la population universitaire,
-le développement d'un réseau de poids concernant les services culturels universitaires (Art+Université+Culture).

D'autres constats ont été repérés plus spécifiquement dans le contexte de l'UTC :

-les fractures entre les différentes populations universitaires, entre la communauté universitaire et la population de la ville,
-les comportements individualistes et consommateurs des membres de la communauté universitaire,

-la caractéristique originale et innovante de l'UTC depuis sa conception,
-la présence d'un enseignement culturel au sein des formations initiales et continue de l'UTC,
-le bouillonnement des activités artistiques et culturelles de l'université,

-l'inscription de certains événements universitaires dans le tissu culturel local,
-le rayonnement de l'UTC en France et à l'étranger par le biais des activités culturelles,

-la non lisibilité des actions culturelles de l'université,
-la non crédibilité et la non reconnaissance des activités culturelles étudiantes au sein du tissu local,
-l'absence de locaux universitaires spécifiques aux enseignements et aux pratiques artistiques,

-une politique culturelle municipale peu claire,
-une ville aux nombreux équipements culturels, indépendants,

-une fracture sociale entre la ville et l'université…

Ces constats exposent la légitimité de mettre en place une politique culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur et plus particulièrement à l'UTC. L'élaboration d'un projet culturel, soutenu par les autorités de l'université, concernant l'ensemble de la communauté universitaire, établi sur un territoire donné et suivant les orientations de développement du projet d'établissement, semble nécessaire au fonctionnement de l'université. A travers cette démarche, doit s'affirmer l'image d'une université soucieuse de son dynamisme et de son rayonnement culturel, donc de son attractivité auprès des étudiants.

Chapitre 2
Les composants du projet

Un Service Universitaire d'Action Culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne

Par Céline Thomasset, étudiante en GSU à l'UTC, filière ECU
TN10 : PFE à l'UTC
Suiveurs : Luc Ziegler, ancien secrétaire général de l'UTC
Richard Edwards, enseignant GSU

UTC - A2004

Introduction du projet

Après avoir légitimisé la nécessité de définir une politique culturelle au sein des établissements d'enseignement supérieur et notamment à l'UTC dans le chapitre 1 (état des lieux), plusieurs actions ont été réalisées dans ce sens avant de définir précisément cette politique culturelle.
Dans un premier temps, les instances de l'UTC ont montré leur intérêt et leur soutien à ce projet, décrit dans le rapport « Pour une politique culturelle à l'UTC » de Luc Ziegler, ancien secrétaire général de l'UTC (jusqu'à février 2005), en l'acceptant lors de la séance du 10 juin 2004 du CA et en l'insérant dans le contrat de développement quadriennal 2004-2007.
Dans un second temps, mon stage dans cet environnement et le fait que j'ai pu interroger certains acteurs, les plus concernés, de la communauté universitaire et de la ville, ont permis la concertation et la prise en compte des intérêts de chacun dans ce projet. Ceci n'est cependant pas suffisant, l'ensemble de la communauté universitaire ne semble toutefois pas au courant du développement de ce genre de projet. Il faut pouvoir leur expliquer leurs intérêts afin de les sentir concerner. L'organisation de tables rondes sur le sujet permettrait de faire sortir les membres les plus intéressés de la communauté et donc de construire le projet avec eux.
En dernier temps, le projet de développer une politique culturelle à l'UTC doit être visible à l'extérieur. Ceci engage l'UTC comme un nouvel acteur culturel du territoire. L'université se doit de rayonner et de développer des partenariats au sein du tissu local et au sein de son environnement.

Ce chapitre n'a pas la prétention de définir la politique culturelle de l'UTC. Non seulement celle-ci doit être explicitée par l'ensemble des membres de la communauté universitaire, mais elle doit s'appuyer sur des moyens humains, financiers… Aujourd'hui, l'UTC ne possède rien de tout cela.
Ce chapitre a l'intention de donner des orientations à la mise en place du projet culturel et à la conception de l'outil qui le permettra : le Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC).

I. Les missions et les objectifs

1. La mission du SUAC

- porter un Projet culturel afin de développer la politique culturelle de l'UTC.

2. Le but du Projet

- promouvoir, favoriser et développer le champ, l'environnement et la vie culturels de l'UTC.

3. Les objectifs du Projet

- insérer le champ artistique et culturel dans l'enseignement,
- diffuser la culture et les arts au sein de l'UTC, auprès de l'ensemble de la communauté, à l'extérieur de l'établissement,
- inscrire le projet dans l'ensemble du territoire,
- coordonner et structurer l'économie culturelle de l'UTC.

II. Les actions à mener

1. Insérer le champ artistique et culturel dans l'enseignement

- **Enseignement en cursus :**

-ouvrir le champ de la pratique artistique avec la création de nouvelles UV, au même titre que les UV MU et SA : danse, arts plastiques, expression écrite (écriture), art numérique dont l'obtention serait fonction de l'évolution du projet personnel et non de la compréhension théorique.
-ouvrir le champ des connaissances artistique et culturelle avec la création de nouvelles UV, au même titre que les UV AR : histoire de la musique, de la danse, sociologie des comportements culturels…
-la rencontre plus systématique avec des professionnels de la culture et des artistes : écrivains, metteurs en scène, compositeurs…
-la réalisation de projets culturels collectif.
-la recherche artistique.

- **Enseignement hors cursus :**

-ouvrir le champ de la pratique artistique avec la création de nombreux ateliers extra-scolaires : chant, théâtre, danse, musique, orchestre, peinture, arts plastiques, calligraphie, sculpture, regard, écriture, dessin…
-ateliers encadrés par des professionnels ou des personnes confirmées.
-le recours à des professionnels pour encadrer des ateliers existants (Masala, Comédie musicale) et leur donner plus de professionnalisme.
-réserver une demi-journée à la culture, à l'exemple du sport réservé le jeudi après-midi (SPJE).

2. Diffuser la culture et les arts au sein de l'UTC, auprès de l'ensemble du personnel et des étudiants, et à l'extérieur de l'établissement

Sans se substituer à l'Amicale du personnel ni au BDE :

- **Programmation interne à l'UTC, semestrielle et ouverte à tous :**

-Coordination des événements universitaires existants, annuels et pérennes : représentations théâtrales, concerts, festivals, soirées…
-Programmation thématique, culturelle, artistique et technologique :
.expositions,
.cycle de conférences,
.rencontre avec des professionnels de la culture et des artistes,
.éditions particulières des actes de conférences et de rencontres, des catalogues d'exposition,
.organisation de concours (poésie, nouvelles, création numérique…),
.organisation de semaines thématiques et culturelles (pays, discipline…),
-organisation de projets spécifiques : mise en lumière des bâtiments (mise en valeur et intégration dans la ville), fête de l'UTC (qui regrouperait toute la communauté personnels et étudiants), initiatives nationales…

- **Programmation hors les murs et ouverte à tous :**

-Coordination des événements universitaires à l'extérieur de l'établissement, existants ou à venir,
-favoriser les échanges et les invitations culturels en France et à l'étranger : festivals, concours, résidence, colloque, stages, tournée…
-développer des « produits » culturels stables et bénévoles, permettant le rayonnement de l'UTC, à l'occasion de ces échanges : compagnie de théâtre, compagnie de danse, orchestre, collectif jazz, harmonie, chorale…

- **Relais des institutions extérieures :** Mairie, office du tourisme, institutions culturelles locales…

-organisation d'une journée culture lors de la semaine de rentrée, à chaque semestre, permettant aux institutions culturelles de présenter leur programmation et de rencontrer les étudiants.

- **Centre de ressources :**

-base de données des ressources humaines en matière culturelle et artistique, afin d'encourager les projets collectifs et commun,
-connaître l'ensemble des activités culturelles et des associations de l'UTC, la structure interne et les responsables de services et de département.

- **Communication structurée et ciblée :**

-favoriser la communication en interne et en externe des activités culturelles universitaires.
-mettre en place des supports de communication spécifiques à la programmation culturelle de l'UTC, pour l'intérieur et l'extérieur de l'établissement : programme papier, tracts, affiches, lettre aux abonnés, site Internet (à partir du site de l'UTC).
-communication interne de la programmation de l'UTC et des actualités culturelles extérieures : se servir des supports existants : weekmail et info-news, UTC-infos et le Fil, affichage ciblé.

3. Inscrire le projet dans l'ensemble du territoire

- **Communication extérieure :** institutions culturelles, autres universités, universités étrangères partenaires…

- **Partenariats :**

-organismes culturels : au niveau des tarifications, du relais des informations et de l'organisation de projets communs (résidences, événements…), suivre l'exemple de la convention avec la compagnie l'Acte théâtral[28].
-collectivités territoriales : CPER pour la construction de nouveaux bâtiments,
-autorités étatiques, signer la convention UTC-DRAC[29] et spécifier des avenants financiers chaque année,
-CROUS, ajouter un avenant à la culture : développement de l'animation culturelle, ateliers, événements…
-autres universités françaises et étrangères : réseaux,
-services et industries : imprimeurs, sponsors…
-travailler étroitement avec la ville, et son service Action culturelle.

- **Aménagement d'équipements culturels dans l'UTC :**

[28] Cf. Annexe 10 : Document produit
Convention annuelle entre l'Acte Théâtral et l'UTC 2005, 08/02/2005.
[29] Cf. Annexe 10 : Document produit
- Convention triennale entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Picardie et l'UTC, 2005-2007.

-lieux d'exposition : aménager les halls d'accueil, la BUTC, les escaliers de la BUTC (peinture, ambiance lumineuse et acoustique, matériel d'exposition),
-lieux de répétition : réserver et aménager une salle spécifiquement aux répétitions théâtrales et chorégraphiques (A212 ou A400) (sol, miroir, barres…), restaurer les salles de répétition musicales (salle classique et salle rock), aménager une salle pour les pratiques plastiques,
-lieux de représentation : aménager un amphi spécifiquement aux activités artistiques et culturelles (théâtre, danse, musique, projections, conférences…) (exemple : l'amphi Bessel).

Amphi Bessel au Centre de recherche

-Création d'un lieu culturel spécifique : salle polyvalente de représentation et de répétition.

4. Coordonner et structurer l'économie culturelle de l'UTC

- **Aide et conseil aux projets culturels universitaires :**

-conventionnement avec certaines associations culturelles de l'établissement,
-prise en charge des activités hors cursus des UV de pratiques artistiques : tournée, sortie…
-soutien financier aux projets culturels universitaires,
-conseil au démarrage et à la gestion de projet.

- **Interlocuteur** entre les projets culturels et la ville, ou les institutions partenaires.

- **Structure transversale dans l'UTC** : travaille avec les services communication, intérieur, technique, administration des études, imprimerie, vaguemestre, associations…

III. Les moyens

1. Les moyens humains

- **Statut du SUAC :** service commun réglementé.

- **Structure du SUAC :**

-2 enseignants de l'UTC missionnés culture, si possible déjà élus au CA,
-1 contractuel, financé à 50% par la DRAC, dont le profil serait l'un parmi les trois suivants[30] :
.chargé de la mise en œuvre du projet culturel de l'établissement (Bac+3, licence et expérience dans l'action culturelle),
.assistant à la mise en œuvre du projet culturel de l'établissement (Bac+2, BTS, DUT),
.secrétariat - comptabilité appliqués à l'action culturelle (Bac).
-1 régisseur en supplément, si l'aménagement des lieux culturels est fait[31],
-des contractuels CIVIS si nécessaires,
-des vacataires pour encadrer les ateliers,
-1 commission culture constituée :
.des 2 enseignants missionnés,
.du contractuel,
.des représentants des institutions partenaires,
.des représentants de la DRAC et du CROUS,
.des représentants de la ville,
.des représentants des étudiants et des associations étudiantes,
.des représentants des instances de l'UTC.
.But : mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire.
.Rôle : organe de consultation, lieu de réflexion sur la politique culturelle.
-antennes du SUAC : .aussi bien géographiques, dans chaque pôles de l'UTC,
.que sociaux, représentants dans chaque population.

2. Les moyens financiers

- Structurer le budget de la politique culturelle de l'UTC.

- Ligne budgétaire spécifique et propre au SUAC, prendre la ligne culturelle du secrétariat général + nouvelles lignes en fonction des partenariats.

3. Les moyens logistiques

- **Locaux :**

[30] Cf. Annexe 11 : Art+Université+Culture, « Propositions pour les cadres d'emplois des métiers de la culture au sein des établissements d'enseignement supérieur – 13 fiches d'emplois-type et tableaux des fiches emplois à proposer dans de nouvelles familles dans les Branches d'Aptitudes Professionnelles », 2002.

- **Chargé de la mise en œuvre du projet culturel de l'établissement (Bac+3, licence et expérience dans l'action culturelle)**
- **Assistant à la mise en œuvre du projet culturel de l'établissement (Bac+2, BTS, DUT)**
- **Secrétariat - comptabilité appliqués à l'action culturelle (Bac)**
- **Régisseur général (Bac+3, licence + expérience, diplôme d'une école spécialisée)**

[31] Pour le recrutement des personnels, demander de l'aide à l'association A+U+C : Philippe Sarrade.

-locaux administratifs au cœur de l'animation universitaire.
-lieux d'exposition, de répétition, de représentation…

exemple d'emplacement du bureau du SUAC : bâtiment A, niveau 1

- **Matériels :**

-matériels d'exposition,
-matériels de pratique artistique : instruments de musique, argile, peinture…
-fonds littéraire à la BUTC,
-matériels de bureau,
-matériels d'édition (logiciels, photocopieuse, imprimante…).

VI. Le fonctionnement

Les enseignants missionnés, en accord avec la commission culture, proposent les priorités de la politique culturelle aux différentes instances de l'UTC (CA, CEVU), en fonction des attentes des différents acteurs avec lesquels ils collaborent.

Le SUAC assure la permanence du Projet culturel et la pérennité de l'action dans le temps.

Sa fonction d'interface favorise les décloisonnements et l'ouverture sur la ville et l'extérieur.

Le SUAC confère une visibilité à la politique culturelle de l'UTC, aux missions de formation et de diffusion de la culture qui lui incombent.

Conclusion du projet

Chargé de mettre en place un projet culturel, le SUAC est un service transversal.
Au service de toute la communauté universitaire (personnels administratifs et techniques, enseignants chercheurs et étudiants), il doit travailler avec l'ensemble des services de l'institution mais aussi avec l'ensemble des institutions territoriales et culturelles.

Interlocuteur privilégié entre la ville et l'université, le SUAC n'est pas chargé de représenter la vie associative ou une partie de la population universitaire, telle que les étudiants, à l'extérieur de l'établissement. Son rôle est de coordonner et de rendre lisible l'action culturelle universitaire.

Ouverte d'esprit, jeune et dynamique, la personne administrative, qui sera en charge du SUAC devra avoir une expérience dans le domaine. Les enseignants de l'UTC, missionnés culture, devront bien évidemment avoir un goût fort prononcé pour les activités culturelles.

La prise de conscience de l'UTC et de ses instances en matière d'action culturelle ouvre une voie nouvelle à l'établissement. Au niveau de son image, de son rayonnement et de sa valeur sociale, l'université nécessite une remise en question, comme elle a su le faire tant de fois. Peut-être que son retour dans les opérations d'innovation se situera prochainement dans les actions en collaboration avec le milieu culturel.

Sigles

ARC	Agglomération de la Région de Compiègne
AREPIC	Association pour le développement des Relations Extérieures des établissements d'enseignement supérieur de la Région Picardie
ASSECARM	Association Musique et Danse en Picardie
ASU	Administration Scolaire et Universitaire
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
ATOS	personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers, de Service sociaux et de santé
BAP	Branche d'Activité Professionnelle
BCES	Budget Coordonné de l'Enseignement Supérieur
BDA	Bureau des Arts
BDE	Bureau des Etudiants
BUTC	Bibliothèque de l'Université de Technologie de Compiègne
CA	Conseil d'Administration
CACCV	Centre d'Animation et de Culture de Compiègne te du Valois
CCRC	Communauté de Communes de la Région de Compiègne
CEVU	Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
CG	Conseil Général
CIAM	Centre d'Initiatives Artistiques du Mirail
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CNRS	Centre National de Recherches Scientifiques
CPC	Centre de Promotion Culturelle
CPER	Contrat de Plan Etat/Région
CPU	Conférences des Présidents d'Université
CR	Conseil Régional
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDAI	Direction au Développement et aux Affaires Internationales
DDAT	Délégation au Développement et à l'Action Territoriale
DDC	Direction du Développement Culturel
DDF	Délégation au Développement et aux Formations
DEFEM	Département de l'Education, des Formations, des Enseignements et des Métiers
DES	Direction des Enseignements Supérieurs
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DEUTEC	Diplôme d'Etudes Universitaires de Technologie
DICIT	Diplôme en Ingénierie de Communication Industrielle et Technologie
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
ECU	filière ingénierie des Espaces CUlturels
EJL	Espace Jean Legendre
EPCSC	Etablissement Public à Caractère Scientifique et Culturel
EPCSCP	Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
FAVE	Fonds d'Amélioration de la Vie Etudiante
FSDIE	Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes
GSU	Génie des Systèmes Urbains
IATOS	Ingénieurs, Administratifs, Techniciens et Ouvriers de Services
ITARF	Ingénieurs et personnels Techniques et Administratifs de Recherche et de Formation
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
MDE	Maison des Etudiants
MST	Mission Scientifique et Technique

OPC	Observatoire des Politiques Culturelles
OVE	Observatoire de la Vie de l'Etudiant
PAST	Professeur ou Maître de Conférence Associé mi-Temps
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PRAG	Professeur Agrégé
SAG	Service des Affaires Générales
SUAC	Service Universitaire d'Action Culturelle
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
TCN	mineur Technologies Culturelles Numériques
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TICE	Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education
UER	Unité d'Enseignement et de Recherche
UT	Université de Technologie
UTBM	Université de Technologie de Belfort-Montbelliard
UTC	Université de Technologie de Compiègne
UTT	Université de Technologie de Troyes
UV	Unité de Valeur
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité

Bibliographie

Validation des adresses des sites Internet : février 2005.

Ouvrages

CAM Pierre et MOLINARI Jean-Paul, « Cahiers de l'OVE - Les parcours des étudiants », Observatoire de la Vie Etudiante, la Documentation française, Paris, 1998.

LAURET Jean-Marc et BECQUET Valérie, « Culture et Université, le partenariat entre institutions culturelles et universités », Les Presses du Réel, Dijon, 1993.

PATRIAT Claude, « Eloge de la perturbation », les Presses du Réel, collection Art et Université, Paris, 1993.

PERRET Jacques, SAEZ Guy (sous la direction de), « Institutions et vie culturelles », Secrétariat général du Gouvernement, Direction de la Documentation française, Paris, septembre 1996.

VAILLANT Raymond, « Les Cahiers du CNFPT n°36, Nouvelle série, Culture et collectivités locales », Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Paris, septembre 1992.

WARESQUIEL Emmanuel (de), « Dictionnaire des Politiques Culturelles de la France depuis 1959 », Ed. Larousse et CNRS Éditions, Paris, 2001.

Actes, mémoires et rapports

AUBERT Matthieu, « Etude de faisabilité d'une exposition portant sur une résidence-création d'Armand Gatti dans l'escalier faisant face à la BUTC du bâtiment A du Centre Benjamin Franklin », Rapport de l'UV UB06 « Mises en scène », UTC, semestre A2003, janvier 2004.

Art+Université+Culture, « Propositions pour les cadres d'emplois des métiers de la culture au sein des établissements d'enseignement supérieur – 13 fiches d'emplois-type et tableaux des fiches emplois à proposer dans de nouvelles familles dans les Branches d'Aptitudes Professionnelles », 2002.

Art+Université+Culture, Rapports des commissions A+U+C, Lieux culturels, Réseau, Ateliers et options de pratiques artistiques et culturelles, Culture scientifique et technique, 2004.

BRE Danielle, « Eléments de réflexion sur les ateliers de pratique artistique proposés par les services culturels ou les opérateurs culturels de l'Université », Art+Université+Culture, 2004.

CHENE Janine (ouvrage coordonné par), « La mission culturelle de l'Université au XXIé siècle », Actes de la journée nationale organisée par A+U+C, l'université Paris 4 Sorbonne et le pôle européen universitaire et scientifique de Grenoble, le 14/05/2003, Université de Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2003.

CHRETIEN Anaël, « Relations *Acte Théâtral* – étudiants UTC, Activités 2003-2004 », Rapport, UTC, 13/09/2004.

CHRETIEN Anaël, « Stage théâtre *Acte Théâtral* "Acteur public" du 20 au 23 décembre 2003 », Rapport, UTC, janvier 2004.

CLEMENT Baptiste, « Université Paul Valéry : Quelle action culturelle ? », mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry Montpellier 3, Département de musique, suivi par Josiane Mas, septembre 2001 (disponible sur www.aucasso.fr).

Communauté de Communes de la Région de Compiègne, Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Compiègne, 2004.

Compte-rendu n°2004-003 de la séance du 10/06/2004 du Conseil d'Administration de l'UTC.

Compte-rendu de la réunion à l'Hôtel de Ville sur la construction d'une salle de musique pour les jeunes, 15/11/1996.

Conseil Général de l'Oise, Orientations budgétaires 2005.

DOMENACH Claude, « Action culturelle en milieu universitaire », professeur associé à l'IEP de Grenoble, président de la Maison de la Culture de Grenoble, Ministère de la Culture, Direction du Développement culturel, février 1984.

HOUQUE Patrick (ouvrage coordonné par), « Tout au long de la vie : Education ? Formation ? Culture ?… », Actes de la journée régionale organisée par A+U+C, Action Culture de l'université de Lille 3 et l'Observatoire de la Citoyenneté Européenne, le 19/04/2004, Université de Lille 3, Villeneuve d'Ascq, 2004.

MARCAULT Tiphaine, « Quelle action culturelle à l'université ? », mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, IUP Métiers de la culture, de l'éducation et de la formation, filière culture, suivie par Claude Patriat et Serge Chaumier, octobre 2001 (disponible sur www.aucasso.fr).

Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, « Budget coordonné de l'enseignement supérieur – Les priorités, année 2004 », octobre 2003.

Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, « Quelle université pour le troisième millénaire ?- de U2000 à U3M – Actes du colloque », Colloque placé sous le haut patronage du Président du Sénat, 3 et 4 décembre 1998 à La Sorbonne, Paris, 1998.

Observatoire de la Vie de l'Etudiant, « Synthèse de la journée du 6 mai 2004 sur les engagements bénévoles des étudiants », 2004.

SERETE, « Programme du Centre Socio-culturel de Compiègne – UTC », Paris, 25/04/1973.

VIPREY Elodie, Dossier sur le SUAC à l'UTT, 06/2004.

ZIEGLER Luc, Rapport « Pour une politique culturelle à l'UTC », UTC, 28/05/2004.

Allocutions, lois, textes, protocoles et circulaires

Article L711-1, 2 et 4 du Code de l'éducation, concernant les établissements publics scientifiques, culturel et professionnel.

Article L711-3 du Code de l'éducation, concernant les missions et modes de création des universités de technologie.

Articles L715-1 à L715-3 du Code de l'éducation, concernant les instituts et les écoles ne faisant pas partie des universités.

12/11/1968, Loi n°68-978 sur l'orientation de l'enseignement supérieur, dite « loi Edgar Faure », Ministère de l'Education nationale. JO du 13/11/1968.

12/07/1971, Loi n°71-557 aménageant certaines dispositions de la loi n°68-978 du 12/11/1968 sur l'orientation de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Education nationale. JO du 13/07/1971.

02/10/1972, Décret n°72-893 portant sur la création de l'Université de Technologie de Compiègne, Ministère de l'Education nationale. JO du 03/10/1972. Texte abrogé.

25/04/1983, Protocole d'accord relatif à l'éducation artistique, Ministère de l'Education nationale, Ministère délégué à la Culture. BO du 02/02/1984.

26/01/1984, Loi n°84-52 sur l'enseignement supérieur, dite « Loi Savary ». JO du 27/01/1984.

06/01/1988, Loi n°88-20 relative aux enseignements artistiques. JO du 07/01/1988.

28/06/1989, Décret n°89-442 relatif à l'université de technologie de Compiègne, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, abrogeant le décret n°72-893 du 02/10/1972. JO du 04/07/1989.

18/08/1989, Arrêté portant approbation des statuts de l'université de technologie de Compiègne, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. JO du 03/09/1989 et rectificatif sur le JO du 23/10/1989.

Mai 1990, Art+Université+Culture, Manifeste de Villeneuve d'Ascq.

25/06/1992, Circulaire DES-DDF, Daniel Bloch, Directeur des Enseignements Supérieurs, et Hélène Mathieu, déléguée au Développement et aux Formations.

17/11/1993, Protocole d'accord relatif à l'éducation artistique, Ministère de l'Education nationale, Ministère de la Culture et de la Francophonie, Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la Jeunesse et des Sports.

14/11/1997, Art+Université+Culture, « Pour une charte de l'action culturelle universitaire », texte rédigé et approuvé par les membres d'A+U+C. Cette proposition de Charte fait suite à la journée de rencontre organisée par l'association à Vincennes, sur le thème : « Acteurs-Usagers. La participation des étudiants à l'action culturelle universitaire ». Ce texte, assorti d'une demande de prise en compte dans les contrats d'établissement, a été adressé à la Conférence des présidents d'université qui n'y a jamais donné suite.

11/12/1997, Notes sur « L'Université, maison de culture », pour l'allocution prononcée par Pierre Lucier, président de l'Université du Québec, lors de la cérémonie de remise de doctorats honoris causa sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à la Maison de la Culture de Trois-Rivières.

01/06/1998, Intervention de Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, sur l'éducation artistique, à l'occasion des rencontres des chorales à Vaison-la-Romaine.

22/07/1998, Circulaire n°98-153, « L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université ». BO n°31 du 30/07/1998.

09/04/1999, Allocution sur « Les partenariats éducation-culture » de Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, lors de la présentation, avec Claude Allègre, « d'actions nouvelles prioritaires ».

09/04/1999, Allocution sur « Les partenariats éducation-culture » de Claude Allègre, ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, lors de la présentation, avec Catherine Trautmann, « d'actions nouvelles prioritaires ».

09/04/1999, Dossier de presse « Partenariats éducation-culture ».

15/10/1999, Art+Université+Culture, « Pour la reconnaissance de la qualité juridique de service commun aux services culturels universitaires », texte adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration d'Art+Université+Culture, suite à la journée de rencontre organisée par l'association sur le thème « Services compris. L'art et la manière des services culturels universitaires ». Cette proposition a été adressée à M. Claude Allègre, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi qu'à Mme Catherine Trautmann, Ministre de la Culture et de la Communication et à la Conférence des présidents d'université. Elle a été jugée inopportune.

03/01/2000, Réponse de Claude Allègre, ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie sur « Les droits d'inscription complémentaires », JO du 03/01/2000.

15/03/2000, Décret n°2000-250 portant classification d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie.

13/07/2000, Circulaire n°2000/030 sur les licences obligatoires, Ministère de la Culture. BO n°120, novembre 2000.

07/09/2000, Arrêté et composition de la mission de l'éducation artistique et de l'action culturelle, créée par Jack Lang, ministre de l'Education nationale. JO du 12/09/2000 et BO de l'Education nationale n°34 du 28/09/2000.

03/2001, Note d'information sur « L'enseignement supérieur artistique et culturel – année 1999-2000 », Ministère de l'Education nationale, Direction de la Programmation et du Développement, mars 2001.

23/03/2001, Circulaire n°2001/010 relative à la mise en œuvre du plan d'actions à cinq ans en faveur de « l'éducation artistique et culturelle pour tous », Ministère de la Culture.

08/06/2001, Texte sur l'« Organisation académique – L'éducation artistique et l'action culturelle : délégués académiques et coordonnateurs auprès des inspections académiques », adressé aux recteurs d'académies, aux inspecteurs d'académies, aux directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

29/08/2001, Circulaire n°01-159 sur « Le développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes », Ministère de l'Education nationale. BO n°32 du 06/09/2001.

04/10/2001, Dossier de presse « Rentrée universitaire 2001 : une nouvelle donne – L'évolution de l'enseignement supérieur : de profondes mutations », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

04/10/2001, Dossier de presse « Rentrée universitaire 2001 : une nouvelle donne – Les conditions matérielles de la rentrée sous le signe du progrès », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

14/01/2002, Protocole de coopération interministérielle relatif aux enseignements artistiques et à la mission culturelle des établissements d'enseignement supérieur, Ministère de l'Education nationale, Ministère de la Culture et de la Communication. BO n°13 du 28/03/2002.

14/01/2002, Allocution du Protocole de coopération interministérielle relatif aux enseignements artistiques et à la mission culturelle des établissements d'enseignement supérieur, prononcée par Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, auprès de Jack Lang, ministre de l'Education nationale.

14/01/2002, Discours « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur », Jack Lang, ministre de l'Education nationale.

14/01/2002, Dossier de presse « Les acteurs du partenariat pour l'éducation artistique », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – l'action culturelle : l'aménagement des campus et des équipements culturels », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« Université/Ville/Culture »
« La commande publique »
« La carte culture régionale d'Alsace »
« La valorisation du patrimoine d'art et d'architecture du site universitaire et scientifique de Grenoble »
« Un nouveau théâtre à l'université de Montpellier 3 »
« Le Théâtre Universitaire de Nantes »
« La Galerie du Bellay sur le campus de Mont-Saint-Aignan (Rouen) »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – l'action culturelle : la valorisation du patrimoine scientifique », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« La diffusion de la culture scientifique et technique »
« L'inventaire des collections scientifiques de l'université de Bourgogne »
« Le musée de moulages de l'université de Lyon 2 »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – l'action culturelle : les résidences d'artistes à l'université », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« L'ensemble Fragonard à l'université Paris 13 »
« La résidence de Graciane Finzi à l'université de Lille 3 »
« Le temps des écrivains à l'université et dans les grandes écoles »
« Régine Chopinot : une expérience singulière à l'université de la Rochelle »
« Villes et valises » à l'université de Strasbourg 2 »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – l'action culturelle : le rôle des services culturels », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« Le Service Universités Culture des université de Clermont-Ferrand »
« Le service culturel de l'INSA de Lyon »
« Le service culturel de l'université de Lille 1 »
« Art+Université+Culture »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – l'action culturelle : le développement des activités culturelles et artistiques des étudiants », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« Culture nomade dans les universités d'Ile de France »
« L'OCUP, Orchestre et Chœur des Universités de Paris »
« Nuit à musées à Aix-en-Provence, Université de Provence »
« Le forum des arts à l'université de Rennes 2 »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – La formation des étudiants : la mutualisation des ressources documentaires pour les enseignements et la recherche », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« La coopération entre la bibliothèque de l'université de Reims-Champagne-Ardenne et la bibliothèque municipale de Troyes »
« La bibliothèque du pôle arts plastiques de Tourcoing »
« L'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) »
« L'Institut des Hautes Etudes du Design, des Arts et de la Culture, l'IHEDAC à Fontenay-aux-Roses »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – La formation des étudiants : des formations innovantes », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« La licence professionnelle « Pratique chorales et spectacle vivant » de l'université de Toulouse 2 »
« La licence professionnelle « Arts appliqués, Design » de l'université Rennes 2 »
« Le cycle de perfectionnement « Arts-Etudes option danse » de l'université de Lyon 2 »
« La licence optionnelle de musique de l'université d'Evry »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – La formation des étudiants : l'inscription des pratiques artistiques et culturelles dans les cursus des étudiants », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« La section musique-étude de l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse »
« Les modules culturels de l'université de Bretagne occidentale »
« Les options culturelles de l'université Reims-Champagne-Ardenne »
« Les formations culturelles de l'université de Haute-Alsace (Mulhouse) »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – La formation des étudiants : la pluridisciplinarité pour la recherche et la professionnalisation », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« Le DEA « arts numériques » de l'école supérieure de l'image d'Angoulême et de l'université de Poitiers »
« ARTEM, le futur pôle Art-Technologie-Management de Nancy »
« Les passerelles entre l'école du Louvre et les universités de Paris 1, Paris 4 et Paris 10 »
« Le Centre d'Etude et de Recherche en Muséologie de l'université d'Avignon »
« Le mastère multimédia hypermédia de l'école nationale supérieure des beaux-arts et de l'école nationale supérieure des télécommunications »
« Les grands ateliers de l'Isle d'Abeau »
« Les diplômes de 3e cycle entre les écoles d'architecture et les universités »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – La formation des professeurs : la généralisation de la formation artistique et culturelle des professeurs, quelques exemple », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« Les pôles nationaux de ressources art et culture »
« La dominante Arts de l'IUFM d'Amiens »
« La formation spécifique au cinéma et à l'audiovisuel de l'IUFM de Bretagne »
« La formation à dominante artistique de l'IUFM d'Orléans-Tours »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – L'ouverture internationale : les diplômes de 3e cycle à vocation européenne », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

« Le DESS conservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel de l'université de Paris 8 »
« Le diplôme conservation et gestion du patrimoine de l'université de Caen »

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – L'ouverture internationale : la coopération culturelle internationale », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – L'ouverture internationale : Collège de France », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

14/01/2002, Dossier de presse « Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur – L'ouverture internationale : Interférences, le 2e festival international d'arts multimédia urbains de Belfort », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

05/2002, Dossier documentaire « L'éducation artistique », Ministère de l'Education nationale, mai 2002.

08/2004, Dossier documentaire « Décentralisation et enseignement – La décentralisation, la réforme en cours (2002-2004) », Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, août 2004.

03/01/2005, Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication.

Extrait du communiqué du Conseil des Ministres du 03/01/2005.

Communiqué de presse du 03/01/2005.

Discours du ministre de la Culture et de la Communication du 04/01/2005.

Discours du ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 04/01/2005.

Communication en Conseil des ministres le 03/01/2005.

Fiches de présentation des 9 actions du plan.

Circulaire interministérielle du 03/01/2005.

Disposition du projet de loi portant sur le changement de dénomination et l'instauration du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle.

Texte de présentation du Haut Conseil.

Lettre de mission conjointe adressée au vice-président du Haut Comité.

Liste des membres du Haut Comité.

Déclaration commune pour une éducation au respect de la propriété intellectuelle en matière de productions littéraires, de musique et d'ouvrages.

Contrats et conventions

Accord de partenariat entre l'UPJV et le CROUS Amiens Picardie, 09/07/2004.

Contrat de plan Etat/Région Picardie 2000-2006, Conseil régional Picardie.

Contrat en vue de l'amélioration de la vie étudiante entre l'UTC et le CROUS Amiens Picardie, 14/10/2003.

Contrat de développement culturel entre l'UTC, l'Espace Jean Legendre et la DRAC Picardie, 03/07/1998.

Contrat de développement de l'UTC 1996-1999 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Centre national de la Recherche scientifique et l'UTC, 23/01/1997.

Contrat de développement de l'UTC 2000-2003 entre le Ministère de l'Education nationale et l'UTC, 20/03/2001.

Contrat de développement de l'UTC 2004-2007 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rédaction de l'UTC, 21/09/2004.

Contrat de développement de l'UTC 2004-2007 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rédaction de l'UTC, 17/01/2005.

Convention de partenariat concernant le développement de l'éducation artistique et culturelle dans la Région, entre la DRAC et un établissement scolaire, exemple, Ministère de l'Education nationale.

Convention de partenariat concernant le développement de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées de la Région, entre un établissement scolaire et le Conseil Régional, exemple, Ministère de l'Education nationale.

Convention de partenariat pour l'accès au réseau informatique régional via le réseau de l'UTC, entre l'UTC et le CROUS Amiens Picardie.

Convention d'occupation de la Maison des Etudiants entre l'UTC et le BDE, 22/10/2003.

Convention entre le BDE et le service Action Culturelle de la Mairie de Compiègne, concernant l'utilisation du matériel de sonorisation, Version du 28/06/2001.

Convention entre la Ville de Compiègne et l'UTC pour la construction et l'exploitation d'une salle de musique et de danse, version février 1997.

Convention entre la Ville de Compiègne, l'UTC et le BDE pour la construction et l'exploitation d'une salle de musique et de danse, 16/07/1997.

Convention entre la Ville de Compiègne, l'UTC et le BDE pour la salle de musique (Avenant n°1), Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 27/03/1998.

Convention entre la Ville de Compiègne, l'UTC et le BDE pour la salle de musique (Avenant n°2), Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 28/05/1999.

Convention entre la Ville de Compiègne, l'UTC et le BDE pour la salle de musique (Avenant n°3), Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 19/05/2000.

Convention entre l'Université Paris-Sud et la DRAC Ile de France 1996-1997-1998, 05/07/1996.

Convention triennale entre la DRAC, le Conseil Général et un établissement scolaire, exemple, Ministère de l'Education nationale.

Plans

Plan de la salle de musique « le Ziquodrome », 04/06/1998.

Plan de masse pour la demande de permis de construire d'une salle de musique pour les jeunes, architectes Pierre Naude et Dominique Beau, mars 1997.

Plan des « nouveaux bâtiments GSU » de l'UTC, plan général, rez-de-chaussée et étage, janvier 2005.

Plan pour la demande de permis de construire d'une salle d'activités pour les jeunes, architectes Pierre Naude et Dominique Beau, avril 1997.

Articles, bulletins, magazines et revues

Académie d'Amiens, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « Regards sur l'école en Picardie », bulletin d'informations sur l'éducation, septembre 2004.

Association des Secrétaires Généraux (ASG) d'établissements publics et d'enseignement supérieur et de recherche, « Revue des Secrétaires Généraux n°13 », septembre 2004.

GALDEANO L., « L'UTC invente le petit bonus picard pour les bacheliers scientifiques », Le Courrier Picard, 08/06/2004.

L'Architecture d'Aujourd'hui n°183, « Université, ville et territoire », janvier-février 1976.

Le Parisien libéré, « Le discours du Ministre de l'Education nationale », 06/07/1973.

Office de Tourisme de Compiègne, « Compiègne 2004 », bulletin municipal annuel d'information de Compiègne et de la Communauté de Communes de la Région de Compiègne, Compiègne, 2004.

Office de Tourisme de Compiègne, « Compiègne 2005 », bulletin municipal annuel d'information de Compiègne et de l'Agglomération de la Région de Compiègne, Compiègne, 2005.

Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC), « Coulisses Hors-Série n°1 », revue bi-annuelle, Besançon, octobre 2002.

Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC), « Coulisses n°29 », revue bi-annuelle, Besançon, janvier 2004.

Autres documents

Acte Théâtral, « Avis et impressions des participants sur le stage chant des 10, 11 et 12 décembre 2004 », 14/12/2004.

Acte Théâtral, « Lieu dit « Le Charbonnier » : Projet de restauration et de réhabilitation du site », Rapport, septembre 2004.

Acte Théâtral, Plaquette « L'Acte Théâtral, des faiseurs de mots, d'images, de sons, de sens, d'étoiles et de lumière », 2004.

Acte Théâtral, « Projets d'Activités 2004-2005 & plus », septembre 2004.

Art+Université+Culture, Plaquette d'informations.

Bureau des Etudiants de l'UTC (BDE-UTC), « Best Year 2005 », annuaire des étudiants de l'UTC et répertoire des associations de l'UTC, UTC, 2004.

Bureau des Etudiants de l'UTC (BDE-UTC), « La vie étudiante à l'UTC », brochure d'informations regroupant toutes les activités de la vie étudiante à l'UTC, UTC, 2004.

Bureau des Etudiants de l'UTC (BDE-UTC), « Règlement intérieur du Bureau des Etudiants de l'Université de Technologie de Compiègne », UTC, 08/11/2004.

Château de Compiègne, Plaquette d'informations.

CROUS, Plaquette « 100% vie étudiante – Culture ».

CROUS, Plaquette « Concours international du film court – Règlement 2005 ».

CROUS, Plaquette « Concours national 2005 – Grand Prix Universitaire de la Nouvelle – Règlement ».

CROUS, Plaquette « Culture ActionS ».

CROUS Amiens-Picardie, « Guide de l'étudiant 2004-2005 », publication annuelle, 2004.

CROUS Amiens-Picardie, « Je réside au Crous – le journal des résidents d'Amiens n°6 », publication, septembre 2004.

CROUS Amiens Picardie, Projet « SIVE » (Système d'Information pour la Vie de l'Etudiant), Octobre 2004

DHOURY Jean-Pierre, « Bilans des *Activités de février* 2004 et 2005 », UTC, décembre 2004.

DHOURY Jean-Pierre, « Développer la culture de projet en Envie d'agir », article, UTC, 09/03/2003.

ECNiouzes n°24, « La Mission Culture, interview de Philippe Mustière », dossier culture, journal étudiant, janvier 2004.

E-crea (Réseau universitaire européen pour la création numérique), « Première définition du projet », Coulisses, UTC, novembre 2004.

E-crea (Réseau universitaire européen pour la création numérique), « Dossier pour les activités de février à l'intersemestre 2005 », Coulisses, UTC, novembre 2004.

E-crea (Réseau universitaire européen pour la création numérique), « Seconde note de clarification du projet », Coulisses, UTC, décembre 2004.

Espace Jean Legendre (EJL), Contrat de développement culturel entre l'EJL et l'UTC, Bilan 1999-2000 et perspectives 2000-2001.

Espace Jean Legendre (EJL), Bilan d'activités 2003.

Espace Jean Legendre (EJL), Budget prévisionnel 2004, CA du 14/04/2004.

Espace Jean Legendre (EJL) et CACCV, Comptes annuels, période du 01/01/2003 au 31/12/2003.

Festival de Théâtre Universitaire de Picardie (FESTUPIC), « Bilan FESTUPIC 2004 », Coulisses, UTC, 03/07/2004.

Graf'hit, « Charte d'animateur Graf'hit », UTC, 2004.

Graf'hit, « Règlement intérieur de l'association », UTC, 2004.

HAMDAN Hani, Curriculum Vitae, 2005.

INSA-Lyon, « Des ingénieurs sur un plateau, Section Théâtre-Etudes ».

Mairie de Compiègne, « Cahier des charges de mise à disposition ou de location du Ziquodrome », Compiègne, Version 1998.

Mairie de Compiègne, Guide pratique 2004-2005.

Mairie de Compiègne, Plaquette publicitaire.

Mairie de Compiègne, « Règlement intérieur régissant les modalités de fonctionnement du Ziquodrome », Compiègne, Version 1998.

Ministère de l'Education nationale, Direction chargée de la Prévision, « Résumé du rapport présenté par M. FREDET, directeur chargé de la Prévision, devant les commissions plan et prospectives et réglementation et statut du CNESER », 16/06/1972.

Ministère de l'Education nationale, « UTC – Compte-rendu d'avancement du projet n°1 », 01/10/1972.

Mission Culture de l'Ecole Centrale de Nantes, « Bilan intermédiaire de la Mission Culture depuis sa création, soit 3 mois », mai 2003.

Mission Culture de l'Ecole Centrale de Nantes, « Bilan de la Mission Culture depuis sa création le 01/02/2003, soit 16 mois », juin 2004.

Mouvement Associatif Doctoral de l'UTC (MAD-UTC), « MAD-MAG n°3 », revue mensuelle, UTC, mai 2002.

Mouvement Associatif Doctoral de l'UTC (MAD-UTC), « Rapport moral de l'année 2003-2004 », UTC, 12/01/2005.

Mouvement Associatif Doctoral de l'UTC (MAD-UTC), « Règlement intérieur de l'association », UTC, 24/01/2002.

Mouvement Associatif Doctoral de l'UTC (MAD-UTC), « Statuts de l'association », UTC, 24/01/2002.

Organigramme de l'UTC.

PEYCHES Ivan, « Remarques sur le projet de Note concernant l'UTC à l'intention de M. DELAPALME », courrier du 18/12/1970.

Programme du Festival universitaire 2004 du 19 au 30 avril 2004, au Théâtre Universitaire de Nantes.

Recteur de l'Académie d'Amiens, « Programme *Fête de la Science 2004* de l'Académie d'Amiens », Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, Délégation académique à l'action culturelle, septembre 2004.

Service culturel de l'Université Claude Bernard de Lyon 1, Bilans 2001-2002-2003-2004 et objectifs 2005.

Service culturel de l'Université de Nantes, Statuts, Nantes, 2000.

Service d'Action Culturelle et Artistique de l'Université Paris 8, Bilan 2000-2004.

Service des Affaires Culturelles de l'UPJV, « Bouillon de Culture – l'Actualité culturelle à l'UPJV », bulletin mensuel, numéros de janvier à mai-juin 2003.

Service des Affaires Culturelles de l'UPJV, « J.V Info Culture de l'UPJV », bulletin mensuel, numéros d'octobre 2003 à décembre 2004.

Service des Affaires Culturelles de l'UPJV, « Action Culturelle à l'UPJV – Programme 2004/2005 ».

SIHL Jean-Pierre, « Note sur l'animation culturelle de l'UTC », juin 1973.

Théâtre Universitaire de Nantes, Fiche technique.

Théâtre Universitaire de Nantes, Saison 2004-2005, scène conventionnée théâtre de Nantes.

Université de Nantes, « Prisme n°30 », journal mensuel, mars 2004.

Université de Sciences et Technologie de Lille 1, Fiche descriptive du projet culturel de l'USTL, « L'expérience et le projet de l'USTL Culture – Culture, savoirs, arts et éducation – L'université dans la Cité ».

UTC, « Compte-rendu de la réunion avec M. BERTHET », Cabinet du Ministre de l'Education nationale, 13/08/1974.

UTC, « Note pour Monsieur le Ministre de l'Education nationale », 13/12/1970.

UTC, « Note relative à la définition des besoins en locaux », 13/12/1970.

UTC, Guide de l'étudiant ingénieur 2004-2005, 2004.

UTC, Règlement intérieur, décembre 2002.

UTC, « Situation des candidatures 1er et 2e cycles – semestre d'automne 2004 », Service des admissions, novembre 2004.

UTC, « Situation des inscriptions 1er et 2e cycles – semestre d'automne 2004 », Administration des études, novembre 2004.

UTC, Statuts, avril 2001.

UTC, « Visions 2010 et lignes d'actions directrices – Synthèse des débats du 8 septembre 2004 », 07 et 08/09/2004.

Sites Internet

Association Musique et Danse en Picardie (ASSECARM Picardie) : www.assecarm.com

Bureau Des Etudiants de l'UTC (BDE-UTC) : wwwassos.utc.fr

Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) : www.cnous.fr

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) : www.crous-amiens.fr

Conseil Général de l'Oise : www.cg60.fr

Conseil Régional de Picardie : www.cr-picardie.fr

Conseil Régional de Picardie (portail pour les aides à la culture) : www.picardie.fr/aides-culture

Conseil Régional de Picardie (portail pour l'enseignement supérieur) : www.ensup.picardie.fr/

Directions Régionales des Affaires Culturelles : www.culture.gouv.fr/culture/regions/role.htm

Espace Jean Legendre de Compiègne :www.espacejeanlegendre.com

Mairie de Compiègne : www.compiegne.fr

Ministère de la Culture et de la Communication : www.culture.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la Communication (site éducation artistique) : www.educart.culture.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la Communication (portail) : www.culture.fr

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : www.education.gouv.fr

Observatoire de la Vie de l'Etudiant (OVE) : www.ove-national.education.fr

Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) : www.observatoire-culture.net

Théâtre Impérial de Compiègne : www.theatre-imperial.com

Traces et Cie : www.traces-et-cie.org

UTC : www.utc.fr

Art+université+Culture : www.auc.asso.fr/

Table des matières

Introduction générale 4
1. La commande 4
2. La reformulation de la commande 5
3. La méthodologie 5
4. Annonce du plan 6

Chapitre 1 : Etat des lieux 7
Les politiques culturelles universitaires
et l'action culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne

Introduction de l'état des lieux 8

1ère partie : Les politiques culturelles universitaires 10

I. La « Culture », moteur de l'accomplissement de l'individu 11
1. Les approches de la notion « Culture » 11
2. Une « Culture » utile 13

II. L'évolution de l'enseignement supérieur en France 16
1. L'héritage du passé 16
1.1. Des hauts et des bas 16
1.2. A l'époque contemporaine 17
1.3. Des crises identitaires 19
a. La mutation de la population étudiante 19
b. La crise des enseignants chercheurs 20
c. L'enseignement supérieur s'adapte-t-il ? 21
2. Les enjeux d'un « renouveau culturel » dans l'enseignement supérieur 22
2.1. Le paradoxe de l'université : autarcie et ouverture 22
2.2. La transformation vers un « renouveau culturel » 22
2.3. Pour un nouveau rapport au savoir 23
3. Les limites et les difficultés du terrain 25
3.1. Les limites relevant des acteurs de la communauté universitaire 25
a. Le corps enseignant 25
b. Le milieu étudiant 26
c. Les membres du personnel 26
3.2. Les contraintes structurelles internes 26
a. Un gouvernement de l'université convaincu 26
b. Le cloisonnement de l'enseignement 27
3.3. Les limites morphologiques et territoriales 27

III. L'action culturelle dans l'enseignement supérieur 29
1. L'action culturelle en marche à l'université 29
1.1. Les pionniers : des expériences fondatrices 29
1.2. L'essor des politiques culturelles universitaires 31
a. De la part des établissements déjà porteurs de projets culturels 31
b. De la part des ministères concernés 32
1.3. Une reconnaissance de l'action culturelle universitaire ? 32
2. Quelle action culturelle sur le terrain de l'enseignement supérieur aujourd'hui ? Quelques exemples caractéristiques 36
2.1. Méthode, actions menées 36

2.2. Présentation des établissements 37
a. Des structures inadaptées et des emplois non prévus 37
b. Un projet culturel ambitieux 40
c. Des moyens nécessaires, très modestes 51
d. Les relations et les partenariats, un acteur sur son territoire 65
3. Les écueils et les perspectives 62
3.1. A termes, une réduction des ambitions 62
3.2. Institutionnalisation de l'action culturelle : une force ou une limite ? 63
3.3. Vers une démocratie culturelle 64

2e partie : L'action culturelle à l'Université de Technologie de Compiègne 69

I. L'UTC, un projet d'établissement au centre d'enjeux 70
1. L'UTC, une expérience 70
1.1. Accorder les statuts au fil des époques 70
1.2. Historique de l'UTC : à partir de 1970… 71
a. Le contexte historique : l'enseignement supérieur en crise 71
b. La volonté d'expérimenter pour faire face à la crise 72
1.3. L'UTC, un terrain d'expérimentation 73
a. Une université supplémentaire ? 73
b. Répondre aux besoins de la société 73
c. Développer des nouveaux domaines d'enseignement 74
d. Oser des innovations pédagogiques 75
e. Ouvrir sur le monde extérieur 76
f. Intégrer la ville et l'université 77
2. Le développement du projet d'établissement de l'UTC jusqu'à aujourd'hui 83
2.1. La stagnation du développement territorial de l'UTC 83
2.2. Les instances de direction et la structure interne en bref 85
2.3. Les populations universitaires actuelles 87
2.4. La réponse aux missions de l'enseignement supérieur 90
a. La formation initiale et continue 90
b. La recherche scientifique et technologique 93
c. La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique 94
d. La coopération internationale 96
2.5. Quelle visibilité à l'extérieur ? 97
3. L'avenir de l'UTC, un projet en cours 98
3.1. 2005 : année du changement 98
3.2. Projet « Avenie UTC, vision 2010 » 98

II. Panorama de l'UTC en matière culturelle 100
1. L'aspect culturel et artistique de la formation 101
1.1. Un département transversal : Technologie et Sciences de l'Homme 101
a. Les UV « expression et communication » 101
Les langues 102
Les UV de pratiques artistique et culturelles 102
Les UV de musique MU 102
Les UV de théâtre SA 104
Les UV d'expression orale SI 107
b. Les UV « culture générale » 107
c. Les mineurs 109

1.2. Les innovations en matière culturelle dans les formations de 1er et 2e cycle 110
a. Dans la formation du Tronc Commun 110
b. Dans le département GI : l'ancienne filière IIC 111
c. Dans le département GM : les filières AVI et IDI 111
d. Dans le département GSM : la filière MOPS 112
e. Dans le département GSU : la filière ECU 112
f. Les UV communes à toutes les branches 112
1.3. Le calendrier universitaire des étudiants 113
2. Les structures en charge de l'action culturelle 113
2.1. Les services desquels émanent certaines actions culturelles 114
a. Le secrétariat général 114
b. Le service communication et information scientifique 114
c. La bibliothèque de l'UTC 114
d. Le service communication 115
e. Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives 116
f. Les projets autonomes du personnel 116
2.2. Les associations à vocation culturelle et artistique 117
a. Du personnel 117
L'Amicale de l'UTC 117
Stravaganza 118
b. Des étudiants 118
Le BDE 121
Upsilon 123
Objectifs 123
Coulisses 124
Ocata 128
Le club chant 130
Le MAD 130
Tremplin-UTC 130
c. Les événements culturels 130
Les rendez-vous annuels 130
Le Picolo 132
2.3. Le calendrier des événements culturels de l'UTC 133
3. Les moyens actuels pour développer cette vie culturelle 134
3.1. Les moyens financiers de la part de l'UTC 134
a. Le contrat quadriennal 134
b. Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire 134
c. Les Activités de février 135
3.2. Les moyens humains et logistiques de la part de l'UTC 136
a. Les moyens humains 136
b. Les moyens logistiques 137
3.3. Les moyens de communication 139
a. Le service communication 140
b. Le BDE 140
c. Les autres associations 141
Graf'hit 141
d. Le problème de l'affichage 141
4. Des constats et des limites 142
4.1. Le comportement de la population universitaire 142
a. Un comportement individualiste 142
b. Une baisse de l'engagement associatif 142
c. Des rapports inexistants avec le ville 143
4.2. Le cloisonnement des activités 144
a. L'indépendance de chaque structures 144
b. La fragilité des structures 144

c. La dispersion des activités 144
d. Le peu de lisibilité des activités 145

III. L'UTC, une université dans la cité ? 146
1. Compiègne, quelle cité ? 146
2. La dynamique culturelle de la ville aujourd'hui 147
2.1. Une politique culturelle inexistante 147
a. Les élus à l'Action culturelle 147
b. Le service Action culturelle de la Mairie 148
2.2. Les équipements municipaux 149
a. Les équipements de diffusion 149
L'Espace Jean Legendre 149
Le Théâtre Impérial 150
Le Ziquodrome 152
Les cinémas : Les Dianes et le Majestic 153
Les salles d'exposition 154
Les salles municipales 154
b. Les équipement d'enseignement 155
L'Ecole des Beaux-Arts 155
Le Conservatoire de musique 156
Les bibliothèques 157
Les musées 157
c. Les associations et les formations musicales soutenues par la Mairie 157
Les ensembles musicaux 157
Les associations 158
d. Les événements municipaux 158
2.3. Les autres moteurs culturels de la ville et des environs 159
La librairie des signes 159
Les bars de Compiègne 159
L'Acte Théâtral de Margny-lès-Compiègne 160
La ville de Margny-lès-Compiègne 160
Traces-et-cie à Ollencourt 161
Les Naïades à Saint-Jean-aux-Bois 162
ALIS à Fère-en-Tardenois 162
3. Les relations entre l'UTC et la ville 163
3.1. Résumé des relations 163
3.2. Compiègne, une ville universitaire ? 164
a. La globalisation confuse de l'UTC et de sa communauté 164
b. Une dynamique en cercle vicieux 164
c. Des modes de travail différents 165

IV. Quel environnement pour l'UTC ? 168
1. Au niveau national et international 168
1.1. L'Etat 168
Le Ministère de l'Education nationale 168
Le Ministère de la Culture et de la Communication 169
1.2. La coopération nationale et internationale 169
Le secteur privé 169
Le réseau des Universités de Technologie 169
Les collaborations internationales 170
Le réseau Art+Université+Culture 170
2. Au niveau régional 170
2.1. Le Conseil Régional de Picardie 170
a. Le contrat de plan Etat/Région Picardie 2000-2006 170
b. Les aides à la culture en Picardie 172
2.2. Le CROUS Amiens Picardie 172

2.3. Les autres équipements et institutions culturelles 174
3. Au niveau local 174
3.1. Le Conseil général de l'Oise 174
3.2. La Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne 175

Conclusion de l'état des lieux : Les problématiques/nœuds 176

Chapitre 2 : Les composants du projet
Un Service Universitaire d'Action Culturelle
pour l'Université de Technologie de Compiègne 178

Introduction du projet 179

I. Les missions et les objectifs 180
1. La mission du SUAC 180
2. Le but du Projet 180
3. Les objectifs du Projet 180

II. Les actions à mener 181
1. Insérer le champ artistique et culturel dans l'enseignement 181
2. Diffuser la culture et les arts au sein de l'UTC, auprès de l'ensemble du personnel et des étudiants, et à l'extérieur de l'établissement 181
3. Inscrire le projet dans l'ensemble du territoire 182
4. Coordonner et structurer l'économie culturelle de l'UTC 183

III. Les moyens 184
1. Les moyens humains 184
2. Les moyens financiers 184
3. Les moyens logistiques 185

IV. Le fonctionnement 186

Conclusion du projet 187

Sigles 188
Bibliographie 190